

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ADT
ATO.

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE



EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION



Ref : ADT-ATO/2010/001

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1: INTRODUCTION ET METHODE	1
INTRODUCTION	1
PRINCIPALES ETAPES DE L'INVENTAIRE ANALYTIQUE	2
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES	4
CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES DONNEES	14
PARTIE 2: ANALYSE PAR THEMATIQUE	20
AIDE AUX PERSONNES	20
EDUCATION & ENSEIGNEMENT	34
SANTE PHYSIQUE	58
SANTE MENTALE	66
HANDICAP	71
EMPLOI ET FORMATION	77
IMMIGRATION	86
JUSTICE	90
ENFANCE ET JEUNESSE	94
FAMILLE	104
SENIORS	107
SPORT ET RECREATION	113
BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL	117
CONCLUSION SET RECOMMANDATIONS	127



INDEX DES CARTES

AIDE AUX PERSONNES	CARTES	PAGE
Aide sociale	– Localisation	130
	– Couverture spatiale en fonction de la densité de population	131
	– Couverture spatiale en fonction des revenus moyens par déclaration	132
Médiation de dettes	– Localisation	133
	– Couverture spatiale en fonction des revenus moyens par déclaration	134
Aide spécifique aux sans-abri et aux démunis	– Localisation	135
Hébergement (d'urgence, de transit, etc.)	– Localisation	136
Centres de rencontre et de convivialité	– Localisation	137
Aide au logement, conseil et aide à la rénovation	– Localisation	138

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT		
Enseignement maternel	– Localisation	139
	– Couverture spatiale des écoles FR en fonction de la densité des enfants de 3 à 6 ans	140
	– Couverture spatiale des écoles NL en fonction de la densité des enfants de 3 à 6 ans	141
Enseignement primaire	– Localisation	142
	– Couverture spatiale des écoles FR en fonction de la densité des enfants de 6 à 12 ans	143
	– Couverture spatiale des écoles NL en fonction de la densité des enfants de 6 à 12 ans	144
Enseignement secondaire (général, technique et professionnel)	– Localisation	145
	– Couverture spatiale des écoles FR en fonction de la densité des enfants de 12 à 18 ans	146
	– Couverture spatiale des écoles NL en fonction de la densité des enfants de 12 à 18 ans	147
Enseignement supérieur	– Localisation	148
Enseignement secondaire en alternance	– Localisation	149
Enseignement spécialisé	– Localisation des établissements de l'enseignement francophone	150



	– Localisation des établissements de l'enseignement néerlandophone	151
Soutien et accompagnement scolaires (écoles de devoir, décrochage scolaire, médiation scolaire et PMS)	– Localisation – Couverture spatiale des écoles de devoirs en fonction de la densité des enfants de 6 à 18 ans	152 153
Internats	– Localisation	154
Formation pour adultes	– Localisation	155
Académies	– Localisation – Couverture spatiale en fonction de la densité de population	156 157

SANTE PHYSIQUE		
Médecine générale, hôpitaux et polycliniques publiques	– Localisation – Couverture spatiale en fonction de la densité de population	158 159

SANTE MENTALE		
Hébergement et accompagnement	– Localisation	160
Assuétudes	– Localisation	161

HANDICAP		
Soins et hébergements adaptés	– Localisation	162
Services d'accompagnement	– Localisation	163

EMPLOI ET FORMATION		
Aide à la recherche d'un emploi	– Localisation – Couverture spatiale en fonction du taux de chômage	164 165
Formation professionnelle	– Localisation	166
Insertion socio-professionnelle	– Localisation – Couverture spatiale en fonction du taux de chômage	167 168
Economie sociale d'insertion	– Localisation – Couverture spatiale en fonction du taux de chômage	169 170
Aide aux entreprises, à la création d'entreprises	– Localisation	171

IMMIGRATION		
Aide aux personnes immigrées	– Localisation	172



JUSTICE		
Boutiques de droit et services juridiques	– Localisation	173
Aide aux justiciables	– Localisation	174
Maltraitance	– Localisation	175
Commissariats de police et leurs antennes	– Localisation	176
	– Couverture spatiale en fonction de la densité de population	177

ENFANCE ET JEUNESSE		
Accueil de la petite enfance	– Localisation	178
	– Couverture spatiale en fonction de la densité des enfants de 0 à 3 ans	179
Protection et aide à la jeunesse	– Localisation	180

FAMILLE		
Aide aux familles	– Localisation	181
Soutien et aide liés aux genres	– Localisation	182

SENIOR		
Accueil résidentiel pour personnes âgées	– Localisation	183
Centres de soins de jour	– Localisation	184

SPORTS ET RECREATION		
Piscines	– Localisation	185
	– Couverture spatiale en fonction de la densité de population	186
Plaines de jeux et équipements récréatifs	– Localisation	187
	– Couverture spatiale en fonction de la densité des enfants de moins de 18 ans	188

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL		
Salles de spectacles et centres culturels	– Localisation	189
Centres de prêts et de documentation	– Localisation	190
	– Couverture spatiale des centres de lecture publique non spécialisés en fonction de la densité de population	191
Musées et salles d'exposition (temporaire)	– Localisation	192
Espaces publics numériques et espaces multimédias	– Localisation	193



INTRODUCTION

Objectifs de l'inventaire

Le Ministre-Président a chargé l'Agence de Développement Territorial (ADT) de la coordination de ce projet, qui en a confié la réalisation à l'association momentanée BRAT & BGI. L'inventaire doit permettre la réalisation d'un **inventaire cartographique des équipements et des services à la population en Région de Bruxelles-Capitale**.

Cette collecte de données doit permettre de faire apparaître certains déséquilibres territoriaux, notamment au vu de la situation démographique actuelle et à venir. La nécessité d'établir un tel constat avait déjà été soulevée en 2002, par le PRD qui estimait opportun d'établir un cadastre visant à identifier les forces et les faiblesses en termes d'équipements collectifs. Ce cadastre n'a pas été réalisé à l'époque. Aujourd'hui, cette nécessité est renforcée par les défis que devra relever le PRDD : au vu de l'essor démographique annoncé à court terme pour Bruxelles (170.000 habitants supplémentaires d'ici 2020) et des disparités existantes au sein de la Région une planification stratégique coordonnée doit être menée pour la création d'équipements et de services qui assurent une bonne qualité de vie à la population de tous les quartiers bruxellois, tout en tenant compte de leur spécificité.

Le présent inventaire est un outil préalable nécessaire pour la réalisation d'un état des lieux de la situation en matières d'équipements et de services à la population. Il recense ainsi près de 5.700 équipements et services, les classent en fonction des besoins auxquels ils répondent et les localisent sur le territoire régional.

Structure du rapport

Le présent rapport comprend, en première partie, une description détaillée de la méthode de travail adoptée.

La deuxième partie décrit les résultats obtenus, pour chacune des thématiques composant la base de données. Cette description a pour but d'exposer les données contenues dans la base, mais aussi de permettre une première lecture de la localisation des équipements et services existant en Région de Bruxelles-Capitale. A cette fin, des cartes thématiques et analytiques ont été intégrées dans le rapport.

Le rapport se termine par une conclusion intégrant des recommandations pour la phase qualitative suivante.

Affinement des résultats par une analyse qualitative

Si cette première phase d'étude est nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante pour répondre à toutes les interrogations qu'un état des lieux de la situation existante et à venir soulève. Pour mieux appréhender l'offre existante, les résultats obtenus devront être affinés lors d'une deuxième phase d'étude, celle de l'analyse qualitative.

L'approche qualitative devra donc préciser et compléter le présent inventaire, en allant au cœur des problématiques comportant des enjeux notamment pour le développement régional et en questionnant les opérateurs concernés et identifiés dans le présent inventaire. Il s'agira :

- d'évaluer l'état général des équipements et la qualité de leurs prestations et de mettre en avant d'éventuels dysfonctionnements que peuvent rencontrer ces équipements ;
- d'évaluer leur accessibilité dans ses différentes dimensions (proximité, transports publics, horaires, tarif des prestations, conditions pour bénéficier des services, ...);
- d'identifier les zones d'attraction ou de « chalandise » des infrastructures en fonction du type de personnes qui les fréquentent et de leur lieux de résidence.



PRINCIPALES ETAPES DE L'INVENTAIRE ANALYTIQUE

L'étude a été réalisée en deux étapes :

01 La base des données et la création du système de gestion des données

Un ensemble de données ont été récoltées auprès des administrations régionales, communales et communautaires. Ces données sont composées des équipements et des services :

- à la population ;
- publics et privés (dans le cas de structures privées, elles sont subventionnées, agréées ou reconnues par le secteur public) ;
- implantés en Région de Bruxelles-Capitale¹.

Les données ont été encodées dans une base de données précise, comprenant chacun de ces établissements et apportant une série d'information sur ces équipements. La base contient principalement, pour chaque équipement : la dénomination, les coordonnées, la catégorie, le type, la localisation (avec un géoréférencement des points adresse selon Urbis), le régime linguistique, etc.

02 La cartographie des données et l'analyse des cartes

A partir des données collectées, une série de cartes générales et thématiques ont été réalisées.

Ces cartes permettent de visualiser la répartition de l'offre en équipements et services et mettent en évidence d'une part les zones où les densités des lieux ou implantations d'offre sont importantes et les zones où ces densités sont faibles, voire inexistantes. D'autres informations apparaissent à l'analyse de ces cartes, qui révèlent le mode de fonctionnement des différentes catégories d'équipements au niveau régional.

A partir de cette cartographie, l'accessibilité à ces équipements, en terme de distance idéale à parcourir par la population jusqu'au lieu de dispense du service, a également été mise en évidence ainsi que les zones dépourvues d'implantation.

L'objectif de cet inventaire analytique est donc de répertorier et localiser l'offre en équipements et services à la population sur le territoire régional. Des premières conclusions en termes de couverture de l'offre et d'identification de zones dépourvues d'implantation seront également formulées.

Pour répondre à cet objectif, la logique qui a prévalu dans les différentes phases de la constitution du présent Inventaire (choix de la classification des équipements et services, représentation cartographique...) est celle des **besoins de la population**.

A noter que cette logique peut s'écarter de celle à laquelle répondent les « agréments » par les autorités compétentes ou de celles de « l'aménagement du territoire ».

¹ La priorité de cet inventaire a été donnée aux équipements et services situés en Région bruxelloise. Cet inventaire pourrait toutefois être utilement complété par l'inventaire d'équipements et services situés en périphérie bruxelloise mais dont la zone d'influence couvre en tout ou en partie la Région bruxelloise.

Dans le premier cas, un même agrément peut répondre à des besoins différents (par exemple une association agréée pour « l'éducation permanente » peut offrir aussi bien des services spécifiques aux handicapés que du soutien scolaire).

Dans le second cas, certains équipements reconnus comme tels par la planification régionale (PRAS notamment), n'ont pas été repris dans l'inventaire car ils n'offrent pas directement de services à la population (ambassades par exemple).

L'**inventaire localisé** qui fait l'objet du présent rapport, mérite d'être complété ultérieurement par une **approche qualitative**.

Au stade de la récolte des données telle que prévue dans la présente mission, s'il est possible de lister le nombre d'équipements pour chaque catégorie, il n'est en revanche, pas possible de détailler l'ensemble des services offerts par chacun des équipements, ni d'avoir une appréciation sur l'ampleur de ces services (la capacité d'offre).

Ainsi, deux équipements, dont l'objectif premier est d'offrir une aide sociale générale, peuvent regrouper des services différents (par exemple aide au logement dans un cas et pas dans l'autre). En outre, des équipements d'un même type peuvent se distinguer par leur capacité d'accueil, les services qu'ils offrent, etc. (deux écoles maternelles, par exemple, peuvent différer en raison de leur capacité d'accueil ou du réseau auquel elles appartiennent).



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

01 SOURCES UTILISEES

A la demande du Ministre Président, l'ADT a pris contact avec les différents organismes disposant de données intéressant l'inventaire. BRAT a ensuite assuré le suivi du recueil des données, vérifier leur complétude et recontacter au besoin les administrations concernées.

Les organismes suivants ont ainsi été contactés :

- les 19 Communes,
- les CPAS (Centre Public d'Action Sociale),
- COCOF (Aide aux personnes handicapées, Affaires sociales et Santé²),
- la Communauté Française (Administration générale de l'aide à la jeunesse, à la santé et le sport, Administration générale de l'Infrastructure, Administration générale de la Culture),
- la VGC (Vlaamse Gemeenschap Commissie) qui centralise les services néerlandophones situés à Bruxelles, qu'ils relèvent de la VGC ou de la Communauté flamande,
- le CDCS (Centre de Documentation et de Coordination Sociales),
- ONE (Office National de l'Enfance),
- IBSA (L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse),
- CMB (Conseil des musées bruxellois),
- ONEM (Office National de l'Emploi),
- ACTIRIS,
- IBGE (Bruxelles Environnement)
- SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale)
- VDAB ;

Parmi ces organismes, tous ont fournis des données sauf :

- L'Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert,
- L'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique de la Communauté française.

Les organismes suivants ont en outre été contactés mais n'avaient aucune donnée à nous fournir :

- COCOF (Enseignement et Formation professionnelle),
- OEJAJ (Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse),
- Politique des grandes villes, SPPIS

L'AATL (Direction Rénovation Urbaine) a jugé plus opportun de nous renvoyer vers les sources d'origine pour obtenir les données.

A noter que les données manquantes de la Communauté française ont pu être comblées totalement par les données reçues de l'IBSA.

² Le département « affaires sociales et santé » de la COCOF, n'a pu communiquer que les données sur l'aide aux personnes handicapées.

Les équipements sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert ont pour leur part été renseignés par les sources suivantes :

- IBSA et la VGC pour les équipements relatifs à l'enseignement,
- CDCS pour les équipements concernant la santé et le social,
- ONE, le CDCS et la VGC pour l'accueil de la petite enfance,
- CDCS et la Communauté française pour les équipements visant les personnes handicapées et l'aide à la jeunesse.

Seuls les équipements sportifs de la commune ne nous ont pas été renseignés, information que nous avons trouvée sur le site Internet de la Commune.

Cette situation est exemplative de la diversité des sources pour chaque équipement ou service. Ainsi, des vérifications ont pu être effectuées par recoupement entre les sources, permettant de valider (ou d'invalider) certaines données, de les corriger ou de les compléter. Ce travail exigeant étant nécessaire pour garantir la qualité d'un inventaire rassemblant près de 5700 équipements et services.



02 DONNEES RECOLTEES

Les données fournies par l'ensemble de ces organismes présentaient un niveau de détail très variable.

Dans certains cas, seuls l'adresse de l'équipement et son nom nous ont été fournis, dans d'autres cas, nous avons obtenu plus que demandé (adresse, coordonnées complètes, type de service offert, statut (asbl, service publique, s.a., etc.), statut linguistique, lien avec les pouvoirs publics, année de création, etc.).

Les données pour de nombreux équipements et services nous ont en outre été fournies plusieurs fois (par les Communes, par l'administration régionale ou communautaire concernée et par le CDCS, par exemple).

Dans tous les cas, les principes suivants ont été respectés :

- Dans le cas où un équipement a été renseigné à plusieurs reprises :
 - Il n'a été encodé qu'une seule fois (avant d'encoder un équipement, il a donc toujours bien été vérifié que cet équipement ne figurait pas dans la Base de données (BD)) ;
 - Les différentes informations obtenues ont été confrontées entre elles. Dans le cas de divergences, la fiabilité des sources a été prise en compte et des vérifications ont été faites au besoin.
- Dans le cas où les données fournies étaient incomplètes : seules les adresses ont fait l'objet de recherches complémentaires (via Internet notamment). Ceci, afin que la cartographie soit complète. Les autres informations devront être obtenues lors de la phase qualitative.

Le croisement de ces sources d'information a permis une validation de la base de données, parallèlement à sa constitution. Quasi toutes les informations constituant la BD ont ainsi pu être validées par d'autres sources d'informations. La question de la distinction entre l'adresse du lieu de dispense du service et celle du siège social a ainsi souvent pu être résolue par le croisement des données : lorsque les deux adresses étaient renseignées, c'est toujours l'adresse du lieu de dispense du service qui a été encodée et non celle du siège social.

Par ailleurs, le BRAT a pu valider certaines données via la comparaison de sa base de données avec des listings dont il disposait préalablement à la mission.

L'ensemble de ces vérifications offre une bonne garantie quant à la qualité des données encodées.

La manière dont les données ont été récoltées, présente toutefois **une limite importante : il se peut que l'inventaire ne soit, à ce stade, pas exhaustif.**

Il est en effet possible qu'il apparaisse, au cours de la phase qualitative, que certains équipements offrent, en plus de leur fonction première, l'un ou l'autre service qui n'avaient pas été renseignés au stade du présent inventaire (des maisons de quartier qui feraient de la formation pour adulte par exemple et pour lesquelles la seule information obtenue à ce stade est qu'il s'agit de maisons de quartier...).

Dans l'analyse des données, les catégories d'équipements pour lesquelles l'exhaustivité n'est pas assurée ont été à chaque fois précisées (dans la mesure où cette information apparaît déjà à ce stade !).

03 CRITERES DE SELECTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Pour être repris dans l'inventaire, les équipements et services devaient respecter les critères suivants.

1. L'équipement (ou le service) doit être **accessible au public-cible sans distinction**, c'est-à-dire à toute personne de ce public cible désirant bénéficier de ces services (Ex : à toutes les personnes handicapées ou à tous les jeunes ou à tous les habitants d'une commune). Les salles de sport destinées uniquement aux employés d'une d'entreprise n'ont par exemple pas été retenues dans l'inventaire ;
2. L'équipement doit offrir **des activités ou des services sur place**. Il doit donc y avoir une infrastructure d'accueil ;
3. L'équipement doit avoir **un lien avec les pouvoirs publics** (géré par eux, reconnu par eux, agréé par eux, subsidié par eux, ou autre...). Ce point n'a pas posé de problème étant donné que l'information est issue directement de listings fournis par les pouvoirs publics.

Le respect des deux premiers critères a dû être vérifié dans un certain nombre de cas (notamment les associations renseignées par la VGC et le CDCS qui n'offrent pas toujours des services **accessibles de fait** au public).

A titre d'exemple, les associations suivantes n'ont pas été retenues dans l'inventaire, l'un ou l'autre critère n'étant pas respecté :

- associations de défense des intérêts
- associations de promotion
- associations de formation ou d'information pour les professionnels du métier
- cercles et groupements d'amateurs qui partagent une passion commune

En respect du deuxième critère selon lequel un service doit être offert sur place, vu que, au stade de cette première phase, la logique des lieux prévaut (la finalité de la mission étant la réalisation d'un inventaire localisé des équipements et services à la population), les équipements et services suivants n'ont pas été inclus dans l'Inventaire :

- aide et soins à domicile ;
- aide par téléphone ;
- travailleurs de rue.

Leur analyse pourra se faire lors de la phase qualitative et permettra de compléter l'offre inventoriée de services dans certains secteurs.

Enfin, les équipements et services suivants n'ont pas été repris³, s'agissant notamment d'équipements inventoriés par ailleurs, de services pour lesquels le développement échappe aux pouvoirs publics, ou encore relevant de fonctions régaliennes des pouvoirs publics :

- Maisons communales et autres services administratifs (sauf dans le cas où il y a aide à la population. Ex : services communaux des affaires sociales...) ;
- Lieux de culte ;
- Mouvements de jeunesse ;
- Logements sociaux et assimilés ;
- Les offices du tourisme ;
- Mutuelles (sauf leurs services sociaux généralistes agréés et ouverts à tous qui sont repris) ;

³ selon les consignes de l'ADT

- Parcs à conteneur, déchetterie communale, points verts ;
- Bureaux de poste.

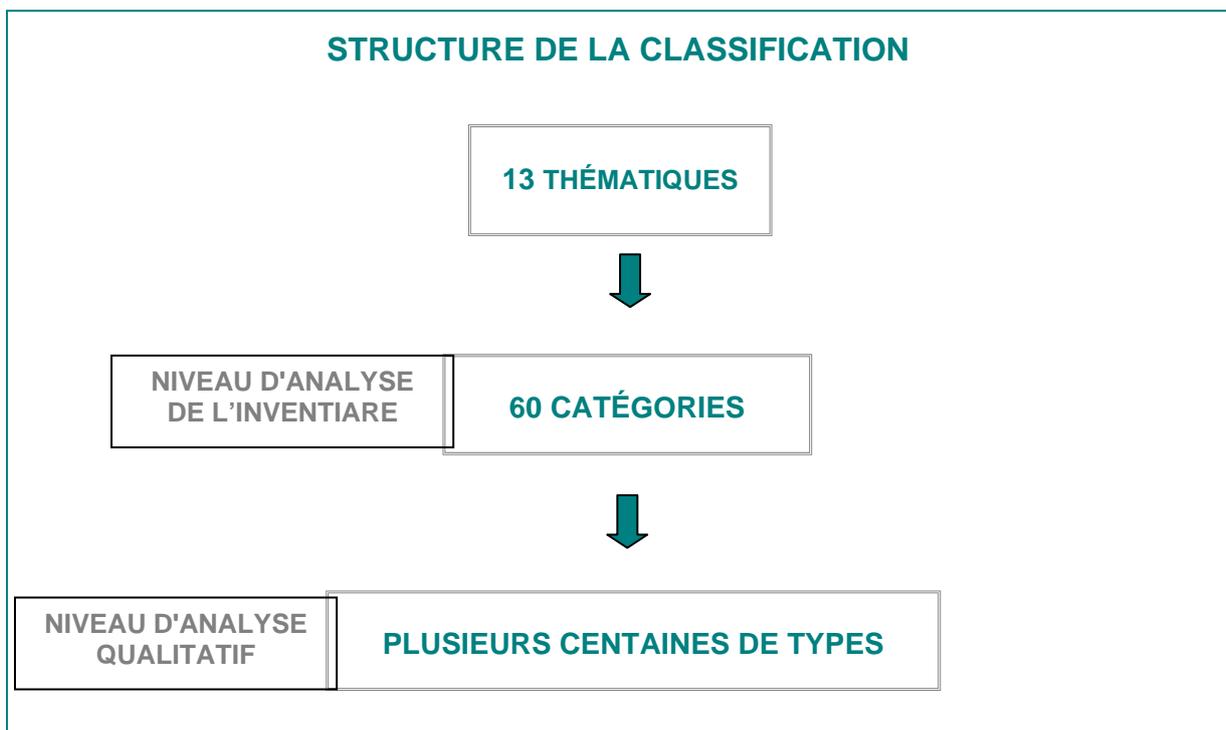


04 STRUCTURE DE CLASSIFICATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Compte tenu du court délai prévu pour la réalisation de l'inventaire et du très vaste champ couvert par ce dernier (tous les équipements et services en principe, soit plusieurs milliers), un regroupement des types d'équipements et services a été effectué sous des **catégories**, au nombre de 60, classées selon 13 **thématiques**.

Exemple : La thématique « Seniors » comprend notamment la catégorie « Accueil résidentiel pour personnes âgées » qui regroupe les types suivants : *maisons de repos, maisons de repos et de soins, hôpital gériatrique et hébergement alternatif*.

A ce stade, l'analyse de l'inventaire se veut uniquement indicative de l'état de la répartition spatiale des lieux de dispense de services en fonction des besoins théoriques de la population. L'analyse qualitative qui suivra, permettra une approche plus précise, car elle se situera au niveau de types sélectionnés, et non plus des catégories de types, et qu'elle intégrera des paramètres indispensables à l'évaluation de l'offre en fonction de la demande (capacité, accessibilité...).



Le choix des thématiques et le classement en diverses catégories ont été effectués en regroupant les types d'équipements et services qui répondent à des besoins similaires de la population.

Afin d'identifier ces besoins, la classification s'est écartée de la logique des agréments. Suivant cette approche, deux équipements ou services jouissant d'un même agrément peuvent tout à fait être classés dans deux catégories distinctes.

La question qui a prévalu pour le classement des équipements et services a en effet été la suivante : à quel besoin cet équipement ou service répond-il ?

A titre d'exemple, prenons le cas de l'association culturelle « Joseph Jacquemotte » et de l'asbl « Le Silex », tous deux agréés comme associations d'éducation permanente : la

première offre des services proches de ceux d'un centre culturel, alors que la seconde offre des activités de loisirs pour les personnes handicapées. Afin de respecter la logique des besoins de la population, la première a été reprise sous la thématique « Beaux-art et audiovisuel » et la seconde sous la thématique « Handicap ».

Parmi les secteurs devant être inventoriés, ceux du social et de la santé sont particulièrement complexes à Bruxelles, du fait d'une myriade d'acteurs et d'agréments existants, auxquels s'ajoutent les spécificités communautaires. Pour les catégories se rattachant à ces secteurs, il a été fait appel à l'expertise du CDCS (Centre de Documentation et de Coordination Sociales) afin de préciser la classification des équipements et services, en fonction des objectifs de l'inventaire.

Cette expertise trouve son fondement dans les missions qu'il remplit ainsi que par son statut bicommunautaire. Le Centre dispose en outre d'une typologie sophistiquée pour la base de données alimentant le site « Bruxelles Social en ligne ». Le CDCS a également apporté son conseil pour la sélection des équipements et opérateurs de services.

Enfin, pour toutes les catégories d'équipements et de services (et pas uniquement celles relevant de la Santé et du Social), la recherche des équivalences entre la Communauté française et la Vlaamse Gemeenschap a été réalisée grâce notamment à cette expertise du CDCS dans le bicommunautaire. Il apparaît en effet qu'il n'y a pas toujours d'équivalences entre les deux Communautés notamment dans les secteurs de l'aide à la jeunesse, de l'alphabétisation, des centres de prêts, etc.

13 thématiques découlent de la classification effectuée

- **AIDE AUX PERSONNES** (Cette thématique comprend les équipements et services offrant une aide générale aux personnes, sans distinction de public cible. Les aides spécifiques aux seniors, enfants et jeunes, personnes handicapées, immigrés, justiciables et victimes ont été reprises sous des thématiques distinctes).
- **EDUCATION ET ENSEIGNEMENT**
- **SANTÉ PHYSIQUE**
- **SANTÉ MENTALE**
- **HANDICAP**
- **EMPLOI ET FORMATION**
- **IMMIGRATION**
- **JUSTICE**
- **ENFANCE ET JEUNESSE**
- **FAMILLE**
- **SENIOR**
- **SPORT ET RECREATION**
- **BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL**

Le détail de la classification est présenté dans le tableau ci-dessous.



AIDE AUX PERSONNES

Aide sociale
Médiation de dettes
Aide spécifique aux sans-abri et aux démunis
Hébergement (d'urgence, de transit, etc.)
Centres de rencontre et de convivialité
Aide au logement, conseil et aide à la rénovation
Volontariat (aide aux candidats volontaires)

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Enseignement supérieur non universitaire
Enseignement universitaire
Enseignement secondaire (général, technique et professionnel)
Enseignement secondaire en alternance
Enseignement primaire
Enseignement maternel
Enseignement spécialisé
Formation pour adultes
Soutien et accompagnement scolaires (écoles de devoir, décrochage scolaire, médiation scolaire et PMS)
Académies
Internats

SANTE PHYSIQUE

Soins médicaux
Promotion de la Santé, qualité de vie et soutien aux familles et malades

SANTE MENTALE

Hébergement
Assuétudes
Consultations psychologiques et psychiatriques
Hôpitaux psychiatriques
Services d'accompagnement

HANDICAP

Accueil de jour pour handicapés
Revalidation
Services résidentiels adaptés
Emploi et insertion socio-professionnelle
Services d'aide et d'accompagnement
Activités sociales, culturelles et sportives pour personnes handicapées



EMPLOI ET FORMATION

Aide à la recherche d'un emploi
Formation professionnelle
Insertion socio-professionnelle
Economie sociale d'insertion
Aide aux entreprises, à la création d'entreprises

IMMIGRATION

Aide aux personnes immigrées
Dialogue interculturel et prévention à la discrimination

JUSTICE

Aide aux justiciables
Boutiques de droit et services juridiques
Maltraitance
Commissariats de police

ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil de la petite enfance
Protection et aide à la jeunesse en difficulté (selon décret)
Aide aux jeunes (services d'aide aux jeunes en dehors des services purs "Aide à la jeunesse" selon le décret)
Loisirs et temps libre pour jeunes

FAMILLE

Aide aux familles
Soutien et aide liés aux genres

SENIOR

Accueil résidentiel pour personnes âgées
Activités sociales, culturelles et sportives pour seniors
Centres de soins de jour

SPORTS ET RECREATION

Piscines
Centres sportifs indoor et outdoor
Plaines de jeux et équipements récréatifs

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL

Arts de la scène, salles de spectacles
Cinéma
Musées et salles d'exposition (temporaire)
Centres de prêts et de documentation
Centres culturels et artistiques
Formation à la culture via ateliers et stages culturels et artistiques
Espaces publics numériques et espaces multimédias



05 PRINCIPES DE CLASSIFICATION ET PRECAUTIONS

Il est rapidement apparu, lors de l'encodage des données, que certains équipements offraient plusieurs services, qui de ce fait pouvaient être repris sous plusieurs thématiques et catégories.

Les principes de classification suivants ont, dans pareil cas, été respectés, toujours dans la logique des besoins de la population :

1. Si l'équipement est destiné spécifiquement à un public particulier, par exemple aux seniors, jeunes, personnes handicapées, etc. :
→ il a été repris sous la thématique de ce public cible et pas dans la thématique générale correspondante. Par exemple, l'aide à l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées est reprise sous la thématique « Handicap » et non sous la thématique « Emploi et travail » ; il s'agit donc en quelque sorte d'un classement transversal dans une approche axée sur les besoins de publics-cibles.
2. Si l'équipement n'est pas destiné spécifiquement à un public particulier mais est destiné à tous :
→ l'équipement est repris dans les catégories générales telles que « aide aux personnes », « soins de santé », « beaux-arts »...
3. Si l'équipement offre plusieurs services correspondant à différentes catégories de l'Inventaire :
→ il a été encodé dans toutes les catégories correspondantes. Une maison de quartier offrant également une école des devoirs sera reprise dans les catégories « centres de rencontre et de convivialité » et « soutien scolaire ». Les équipements ont ainsi été multi-référencés lorsque leurs **principales activités** relèvent de catégories différentes par rapport à notre classification ou lorsqu'elles font l'objet d'une **reconnaissance officielle** distincte pour chacune d'entre elles.
Exemple : « La Porte Verte » est reconnue comme C.A.P. (centre d'aide aux personnes – aide sociale) par la COCOM et est également reconnue comme centre d'alphabétisation. Elle a donc été multi-référencée et reprise dans ces deux catégories afin d'assurer une exhaustivité dans chacune de ces catégories prises séparément.

L'objectif poursuivi est que chaque carte illustrant la répartition spatiale d'une catégorie d'équipements et services soit complète.

Toutefois, comme signalé précédemment, les résultats sont fonction de la précision des données fournies lors de la collecte des données. Malgré les divers recoupements des données et vérifications réalisées par le BRAT, il est possible que certaines catégories doivent être complétées lors de la phase qualitative, lorsque les différents services offerts par les équipements seront mieux connus (ex : consultations psychiatriques dans les centres hospitaliers non spécialisés). Dans la mesure du possible, le BRAT identifiera dans son analyse les catégories les plus soumises à ce risque.



01 ZONES DE PROXIMITE THEORIQUE PAR CATEGORIE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Chaque équipement ou service a été géolocalisé sur le territoire bruxellois par des coordonnées X-Y définies selon le point adresse Urbis. En l'absence de point adresse Urbis (construction récente...), la géolocalisation s'est faite manuellement sur base du fond de plan Urbis 2.

En vue de permettre une première analyse de la couverture spatiale des équipements et services en fonction des besoins théoriques de la population, des **zones de proximité théorique** ont été définies pour chaque catégorie d'équipement ou de service.

L'objectif est de déterminer la taille de la maille idéale pour chaque catégorie d'équipements et services, afin d'aboutir à une couverture du territoire régional qui soit optimale et complète.

Par exemple, la présence d'une piscine pour deux petites communes voisines est suffisante, les gens étant prêts à parcourir 2 km pour aller à la piscine. A l'inverse, ce n'est pas le cas des aires de jeux pour lesquels une plus grande proximité est souhaitable, au vu du public cible et de la fréquence d'utilisation. La zone de proximité théorique des piscines est donc considérée comme intermédiaire tandis que celles des aires de jeux est locale.

L'exercice suivant a été effectué pour chaque catégorie retenue, en distinguant les cinq zones de proximité théorique suivantes :

1. Le niveau local de +/- 400 m de rayon (équipements auxquels on se rend à pied⁴) ;
2. Le niveau local élargi : +/- 1000 m de rayon (taille d'une petite commune ou d'un gros quartier comme le Pentagone : il est encore possible de s'y rendre à pied mais le temps nécessaire est plus grand)
3. Le niveau intermédiaire : +/- 2500 m de rayon (deux ou trois communes : on s'y rend généralement en voiture ou transport en commun, la fréquence de fréquentation est moindre)
4. Le niveau régional ou plus (métropolitain)
5. Le niveau communal administratif (pour les services publics notamment).

La détermination, pour chaque catégorie, des zones de proximité théorique s'est faite en tenant compte des critères suivants :

- Quelle est la fréquence de fréquentation de l'équipement ? Plus la fréquence sera élevée, plus le maillage devra être serré et la proximité théorique importante ;
- Quel est le volume de population concerné par ce service ? Moins le volume sera important, moins il faudra de tels services et donc moins la proximité théorique devra être importante ;
- Quel est le mode de fonctionnement du service concerné (taille critique, gamme de services offerts...) ?

⁴ Pour rappel, le rayon de 400 mètres correspond à une durée de trajet de l'ordre de 10 minutes à pied. La durée de trajet est essentielle dans la satisfaction des besoins, et une durée de 10 minutes semble être un maximum pour les équipements et services de niveau local.

Il faut bien entendu garder à l'esprit qu'il s'agit ici d'une vision théorique de l'offre qui renvoie à une ville homogène et qui ne prend pas en compte les caractéristiques socio-démographiques et les comportements de mobilité des habitants, qui peuvent considérablement diverger en fonction des quartiers.

Les habitants du sud-est de Bruxelles ont ainsi fait le choix d'habiter dans des quartiers peu denses et offrant une densité d'équipements et de services moins importante. Ils bénéficient toutefois d'une plus grande mobilité (taux de motorisation plus élevé notamment). Dans les quartiers plus fragilisés du centre, de nombreux habitants jouissent d'une moins grande liberté de choix par rapport à leur lieu de résidence et bénéficient toutefois d'une moins grande mobilité (taux de motorisation moins élevé notamment). La notion de proximité est donc fort différente dans ces deux parties de la ville.

Le point de vue pris dans le présent inventaire est toutefois celui d'une ville durable où le maillage théorique est défini en fonction du mode de déplacement à utiliser idéalement, quelles que soient les pratiques de mobilité du public concerné.



02 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la répartition et la couverture spatiale des différentes catégories d'équipements et de services retenues dans le présent inventaire, différents outils d'analyse ont été mis en place. Avant de les présenter, il importe de rappeler que l'inventaire ne comporte pas, au stade actuel, de données sur les capacités d'accueil des différents équipements et services. Il ne sera donc pas possible à ce stade du travail de tirer des conclusions sur la satisfaction des besoins (même si une partie du territoire régional est couverte par une offre en service, celle-ci peut être insuffisante pour combler la demande).

A Localisation des équipements et services concernés

Cette première carte illustre, par un point, la localisation de chaque équipement ou service recensé dans la catégorie étudiée afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional. Elle permet ainsi d'identifier les zones de fortes densités de lieux d'offre de services (où l'offre en équipements est proche), et les éventuelles zones d'absence de services (où l'offre en équipements est relativement lointaine).

Le cas échant, des distinctions ont été réalisées au sein d'une même catégorie, en fonction de l'offre linguistique ou d'autres données jugées pertinentes (mise en évidence par exemple de certains types d'équipements plus spécifiques comme les CPAS dans l'aide sociale ou les hôpitaux dans les soins médicaux).



Exemple de carte de localisation

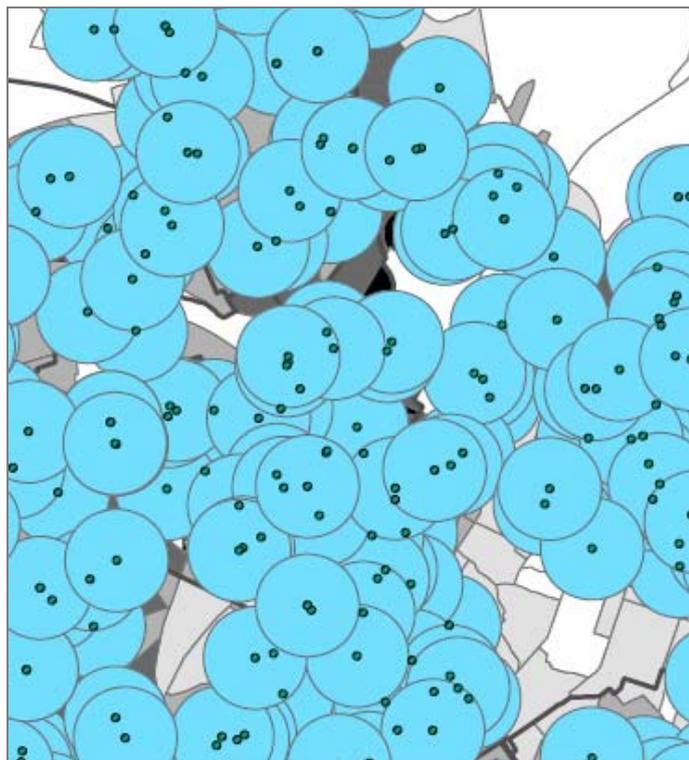
B Couverture spatiale des équipements et services concernés

Cette carte complète la précédente en représentant, autour de chaque équipement ou service, sa zone de proximité théorique.

Elle illustre ainsi la couverture spatiale théorique des implantations des équipements et services recensés dans la catégorie étudiée.

Cette approche permet de faire apparaître sur le territoire régional les zones dépourvues d'implantation, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité théorique d'aucun équipement ou service de la catégorie analysée. Elle ne permet toutefois pas de conclure que les besoins sont satisfaits dans les parties du territoire comprises dans la zone de proximité théorique d'un ou plusieurs équipements ou services (l'offre peut en effet y être inférieure à la demande).

La représentation des équipements et services et de leur zone de proximité théorique a en outre été complétée par la cartographie de différentes données socio-démographiques pertinentes tels les données par âge, par revenu, etc. en tant qu'indicateurs d'intensité théorique des besoins. Pour plus de finesse dans le travail, les données démographiques ont été cartographiées à l'échelle des secteurs statistiques. L'analyse, elle, se fera à l'échelle des quartiers définis par la Monitoring des quartiers.



Exemple de carte de couverture spatiale

Cette double analyse permet de mettre en exergue les parties du territoire qui ne sont pas desservies par tel ou tel type d'équipements et d'analyser les caractéristiques démographiques des zones dépourvues d'implantation.

Par exemple : l'importance de la densité d'enfants de 3 à 6 ans permet de relativiser l'absence d'écoles maternelles dans tel ou tel quartier, l'importance de la densité de population à faible revenu permet de relativiser l'absence d'équipements à vocation sociale, etc.



Les données statistiques utilisées sont celles les plus récentes disponibles, c'est-à-dire celles issues du Registre National (données au 01/01/2007) et des statistiques sur les revenus 2006 (INS déclaration 2007).

C Tableau par commune

L'analyse spatiale est complétée par la réalisation de tableaux présentant, pour chaque commune, le nombre d'équipements ou services par habitants que compte la catégorie étudiée.

Le cas échant, des distinctions ont été réalisées au sein d'une même catégorie, en fonction de l'offre linguistique ou d'autres données jugées pertinentes (mise en évidence par exemple de certains types d'équipements plus spécifiques comme les CPAS dans l'aide sociale ou les hôpitaux dans les soins médicaux).

Ces tableaux permettent de comparer l'offre pour les différentes communes bruxelloises, en fonction de leur profil socio-démographique. Il importe toutefois de garder à l'esprit, à la lecture de ces tableaux, qu'ils ne tiennent pas compte de la capacité des différents équipements et services. Un nombre moins élevé d'équipements pour 10.000 habitants ne signifie ainsi pas que l'offre ne répond pas aux besoins. Une école dans une commune peut ainsi offrir le même nombre de places que 3 écoles dans une autre commune. Les tableaux ne renseignent donc que sur le nombre de lieux d'implantations offrant de tels services et pas sur leur réelle capacité.

Commune	CPAS et antennes	Autres services et équipements d'aide sociale	Total	revenu moyen par déclaration (décl. 2006)	nb équipement ou service d'aide sociale / 10.000 hab
UCCLE	1	2	3	30225	0.39
AUDERGHE M	1	2	3	27722	1.01
WOLUWE-SAINTE-PIERRE	2	2	4	33110	1.04
SCHAERBE EK	3	10	13	19806	1.15
JETTE	1	4	5	23002	1.15
WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	2	4	6	27358	1.24
GANSBOR EN	1	2	3	22605	1.40

Exemple de tableau par commune

Pour chaque catégorie, une sélection a été faite parmi ces outils en fonction de leur pertinence au regard de la catégorie étudiée. Pour les équipements et services ayant une couverture régionale, il n'est en effet pas utile de réaliser une carte de couverture spatiale... La justification du choix opéré entre ces différents outils sera systématiquement précisée pour chaque catégorie.



02 PRÉSENTATION DES RESULTATS

Les résultats sont présentés par thématique. Au sein des 13 thématiques, les différentes catégories ont été analysées. Pour chacune d'elles, il a été précisé :

1_La problématique étudiée : bref rappel du contexte régional bruxellois en la matière.

2_La typologie et les zones de proximité : description des équipements et services classés sous la catégorie étudiée (et le cas échéant, liste des agréments retenus) et définition de la zone de proximité théorique retenue.

3_Les outils d'analyse utilisés : identification des outils d'analyse utilisés (cartes et/ou tableaux) et justification de ces choix. Les précautions d'analyse éventuelles y ont été précisées également.

4_Analyse : analyse des cartes et tableaux en fonction de la problématique identifiée.



AIDE AUX PERSONNES

Cette thématique comprend les équipements et services offrant une aide générale aux personnes, sans distinction de public cible. Les aides spécifiques aux seniors, enfants et jeunes, personnes handicapées, immigrés, justiciables et victimes ont été reprises sous des thématiques distinctes.

Cette thématique se divise en 7 catégories, en fonction du type d'aide demandé :

- Aide sociale
- Médiation de dettes
- Aide spécifique aux sans-abri et aux plus démunis
- Hébergement d'urgence
- Centres de rencontre et de convivialité
- Aide au logement et conseils et aide à la rénovation
- Aide au volontariat

Les problématiques suivantes, présentant un enjeu particulier en terme d'offre régionale et de couverture spatiale ont fait l'objet, d'une étude spécifique :

- Aide sociale et médiation de dettes ;
- Aide spécifique aux sans-abri et aux plus démunis et l'hébergement d'urgence ;
- Centres de rencontre et de convivialité ;
- Aide aux logements, conseil et aide à la rénovation.

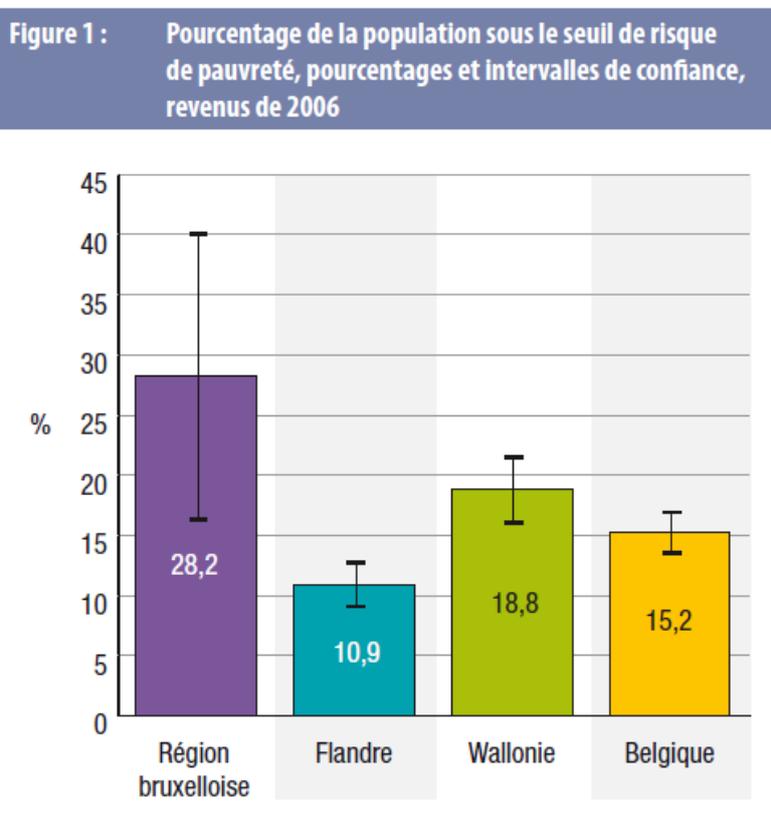
La catégorie « aide au volontariat » n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique étant donné le faible nombre d'équipements ou services qu'elle comprend. Ce type d'équipement ne se rencontre en effet que de manière ponctuelle à Bruxelles : on ne recense que 5 équipements dans cette catégorie.



01 PROBLEMATIQUE

Comme le constate le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté (2010) : «Bruxelles est riche... les Bruxellois sont pauvres». Il apparaît ainsi qu'un enfant bruxellois sur trois naît dans une famille sans revenus du travail, et qu'un jeune bruxellois sur trois (entre 18 et 25 ans) est un chômeur complet indemnisé¹.

En outre, le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de risque de pauvreté dépasse les 25% à Bruxelles.



Plan d'action de lutte contre la pauvreté – 2010

Source : Direction générale Statistique et Information économique (2007), EU-SILC

La disparité observée entre la richesse de la ville et la pauvreté de ses habitants est essentiellement due au fait que plus de la moitié des emplois à Bruxelles sont occupés par des non-Bruxellois. Une des conséquences en est que de nombreux ménages bruxellois vivent de revenus qui ne sont pas issus du travail : « environ un cinquième de la population active ne dispose d'aucun revenu issu du travail et vit d'allocations minimales ou de remplacement. »²

Parallèlement, les services de médiation de dettes ont également un rôle de plus en plus important à jouer. Relativement récents, ils sont nés de l'augmentation du nombre de personnes ne pouvant plus faire face, non seulement aux remboursements des emprunts contractés, mais également aux différentes charges du ménage.

¹ Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2010) « Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté – 2010 ».

² Idem.

Un des défis annoncés pour le PRDD est « la **lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté** qui nécessite l'intensification des politiques transversales et territorialisées dans les domaines sociaux, économique et culturel en ciblant les dispositifs dans les zones et les quartiers les plus fragilisés et en luttant activement contre toutes les formes de discrimination »³. Dans un tel contexte, les équipements et services offrant une aide sociale générale et un service de médiation de dettes ont un rôle primordial à jouer dans la ville.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Aide sociale

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant une aide sociale générale sous forme d'accueil, d'information, d'orientation, d'aide et d'accompagnement administratifs, juridiques, psychosociaux. L'objectif de ces services est donc de venir en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales afin de surmonter ou améliorer des situations critiques.

La zone de proximité théorique de ces équipements et services est « locale élargie » (soit de 1000 m). En effet, dans une situation idéale, chaque petite commune ou gros quartier bruxellois devrait disposer de services ou équipements de ce type. A noter toutefois que pour les services communaux et CPAS, la zone de proximité théorique a été limitée au territoire communal concerné (ces services étant cloisonnés, par commune).

B Médiation de dettes

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services agréés comme faisant de la médiation de dettes. Ces services sont destinés à toute personne surendettée. Ils tentent de réaliser un aménagement des modalités de paiement des dettes.

La zone de proximité théorique de ces équipements et services est « locale élargie » (soit de 1000 m). En effet, dans une situation idéale, chaque petite commune ou gros quartier bruxellois devrait disposer de services ou équipements de ce type. A noter toutefois que pour les services communaux et CPAS, la zone de proximité théorique a été limitée au territoire communal concerné (ces services étant cloisonnés, par commune).

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services offrant de l'aide sociale ou de la médiation de dettes est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des outils suivants :

A Localisation des équipements et services concernés et tableau par commune

La carte illustre la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en fonction des différents types.

Le tableau met en évidence la répartition de ces équipements et services par commune.

³ Gouvernement Bruxellois (2009), « Déclaration d'intention de modification totale du PRD ».

B Couverture spatiale des équipements et services concernés

Ces cartes font apparaître la couverture spatiale des différents équipements et services en localisant chaque équipement avec sa zone de proximité théorique. Cette approche permet de faire apparaître les zones du territoire régional où l'offre de services d'aide sociale ou de médiation de dettes est inexistante.

La densité de population, indicateur d'intensité théorique des besoins, ainsi que les revenus moyens par déclaration qui apparaissent sur la carte⁴ permettent de relativiser l'impact des zones dépourvues d'implantation : plus la densité de population y est forte ou les revenus faibles, plus l'absence de proximité observée est sévère.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de ces catégories est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide sociale mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même un service de ce type. Une telle offre restera cependant secondaire par rapport à celle présentée ici (dont les équipements ont comme objectif premier d'apporter de l'aide sociale).
- Les équipements et services d'aide à domicile n'ont pas été repris dans l'inventaire localisé.
- Les équipements d'aide sociale recensés peuvent offrir des services différents. C'est notamment le cas des CPAS, où chaque antenne présente souvent des spécificités. La distinction au niveau des services offerts se fera en phase qualitative. A ce stade, toutes les antennes des CPAS, les CASG, etc. ont été repris dans la catégorie « aide sociale ».

04 ANALYSE

A Aide sociale

La carte de localisation des équipements et services offrant de l'aide sociale montre une densité plus importante de ces équipements dans les quartiers les plus fragilisés. Une analyse un peu plus fine permet cependant de se rendre compte que certaines communes, au vu de leur population et de leur revenu moyen par déclaration, ont un nombre d'équipements d'aide sociale plus élevé que d'autres.

Ainsi, le nombre de ces équipements en rapport avec le nombre d'habitants varie du simple au double, voire plus :

- la Commune d'Uccle présente un profil tout à fait différent des autres communes bruxelloises, puisqu'elle ne comporte que 3 équipements ou services d'aide sociale (CPAS, service communal et planning familial). Notons toutefois qu'il s'agit une des communes les plus riches de Bruxelles...
- La Ville de Bruxelles et les communes de première couronne comptent le nombre d'équipements et services d'aide sociale le plus élevé par habitant. Ce sont également

⁴ Source statistique : Registre National au 01/01/2007

les communes qui enregistrent les revenus les plus faibles et où se concentrent les personnes les plus précarisées ;

- Les communes de seconde couronne, et notamment les communes du sud-est de Bruxelles, présentent une proportion d'équipements ou de services en aide sociale par habitant moins élevée que la moyenne régionale ;
- Schaerbeek, et dans une moindre mesure, Anderlecht et Saint-Gilles se distinguent par un nombre relativement moins élevé d'équipements ou de services d'aide sociale par habitant, alors que leur revenu moyen par déclaration y est inférieur à la moyenne régionale.

Notons toutefois que les équipements et services d'aide sociale de ces communes se concentrent dans les quartiers les plus défavorisés de ces communes (Cureghem, quartier Nord-Gaucheret-Liedts...).

Les résultats de l'analyse qualitative nous permettront de voir si cette offre est quantitativement suffisante et si elle répond à la demande.

Commune	nb total équipement ou service d'aide sociale	Population totale (01/01/2007)	revenu moyen par déclaration (décl. 2006)	nb équipement ou service d'aide sociale / 10.000 hab
UCCLE	3	76576	30225	0.39
AUDERGHEM	3	29681	27722	1.01
WOLUWE-SAINT-PIERRE	4	38554	33110	1.04
SCHAERBEEK	13	113493	19806	1.15
JETTE	5	43564	23002	1.15
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	6	48315	27358	1.24
GANSHOREN	3	21395	22605	1.40
ETTERBEEK	6	42342	23119	1.42
ANDERLECHT	14	97601	19047	1.43
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	3	20431	24522	1.47
SAINT-GILLES	7	44767	18463	1.56
KOEKELBERG	3	18541	21000	1.62
FOREST	8	48284	22077	1.66
WATERMAEL-BOITSFORT	4	24121	28219	1.66
EVERE	6	34128	22199	1.76
IXELLES	16	78088	23589	2.05
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	18	81632	18180	2.21
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	7	23785	15704	2.94
BRUXELLES	47	145917	20482	3.22
TOTAL	176	1031215	22505	1.71

La carte illustrant la couverture spatiale des équipements et service d'aide sociale montre une couverture spatiale théorique assez complète à l'échelle de la Région. Les efforts à fournir en matière d'équipements et de services d'aide sociale devront donc plutôt cibler leur capacité, leur accessibilité, les moyens accordés à ces équipements et services (infrastructures, subsides, emplois...) que leur localisation.

La carte de couverture spatiale fait toutefois apparaître quelques zones dépourvues d'implantation. En effet, partant du principe que les équipements et services d'aide sociale ont une zone de proximité théorique de 1000 mètres (restreinte aux limites communales pour ce qui concerne les services communaux et CPAS), on constate que certaines parties du territoire régional ne bénéficient pas d'une telle offre à proximité :



- une grande zone dépourvue d'implantation apparaît à Uccle : celle-ci doit toutefois être relativisée par le niveau socio-économique élevé des habitants de cette commune (surtout au sud de la commune). Il en va de même à Woluwe-Saint-Pierre où la couverture n'est pas totale mais les revenus moyens élevés ;
- trois petites zones dépourvues d'implantation, de taille plus réduite, apparaissent dans des quartiers présentant un enjeu plus important en matière d'aide sociale :
 - o les quartiers Josaphat et Josaphat station à Schaerbeek,
 - o les quartiers Bon air et Scherdemael à Anderlecht,
 - o le quartier Houba à Bruxelles.

De plus, sachant que la majeure partie de l'augmentation démographique se fera dans les communes de Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, le nombre d'équipements et services d'aide sociale à prévoir dans ces communes en particulier sera d'autant plus important⁵.

Il est également important de garder à l'esprit à la lecture de ces cartes, la réalisation prochaine de nouveaux quartiers d'habitation. La pénurie existant dans la zone de Schaerbeek-formation devra ainsi être ajoutée aux autres pénuries signalées.

B Médiation de dettes

La carte de localisation des services de médiation de dettes fait apparaître que quasi toutes les communes bruxelloises bénéficient, via leur CPAS, d'un tel service, sauf Ganshoren. Plus particulièrement, on constate une légère concentration de ces services dans le centre et en première couronne, soit dans les quartiers où la demande est théoriquement la plus importante.

Il est toutefois intéressant de souligner que certaines communes, accueillant pourtant une proportion non négligeable de personnes précarisées, ne bénéficient que d'un seul service de médiation de dettes. Il s'agit des communes de Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean.

En moyenne, la région bruxelloise compte 3 services de médiation de dettes pour 100.000 habitants ce qui paraît peu vu l'augmentation du surendettement en Belgique et plus spécifiquement à Bruxelles.

La carte illustrant la couverture spatiale des services de médiation de dettes distingue les services de médiation de dettes s'adressant à toute la population, de ceux situés au sein d'un CPAS, s'adressant donc uniquement à la population Communale.

Elle fait apparaître de vastes zones non couvertes par la zone de proximité d'un tel service : alors que le centre présente une couverture assez complète, le reste de la Région ne l'est pas. Plus particulièrement, certains quartiers de la 1^{ère} couronne, présentant pourtant un profil socio-économique assez défavorisé, sont situés à plus de 1000 mètres de tout service de médiation de dettes.

⁵ Institut Bruxellois de statistiques (2010), « Projections démographiques bruxelloises, 2010-2020 », Cahiers de l'IBSA n°1.



Commune	nb total équipement ou service de médiation de dettes	Population totale	Revenu moyen par déclaration	nb équipement ou service de médiation de dettes / 100.000 habitants
GANSHOREN	0	21395	22605	0.0
SCHAERBEEK	1	113493	19806	0.9
ANDERLECHT	1	97601	19047	1.0
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	1	81632	18180	1.2
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1	48315	27358	2.1
JETTE	1	43564	23002	2.3
WOLUWE-SAINT-PIERRE	1	38554	33110	2.6
UCCLE	2	76576	30225	2.6
EVERE	1	34128	22199	2.9
AUDERGHEM	1	29681	27722	3.4
BRUXELLES	6	145917	20482	4.1
FOREST	2	48284	22077	4.1
WATERMAEL-BOITSFORT	1	24121	28219	4.1
SAINT-GILLES	2	44767	18463	4.5
ETTERBEEK	2	42342	23119	4.7
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	1	20431	24522	4.9
IXELLES	4	78088	23589	5.1
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	2	23785	15704	8.4
KOEKELBERG	2	18541	21000	10.8
TOTAL	32	1031215	22505	3



01 PROBLEMATIQUE

A Bruxelles, la présence de personnes sans-abri dans les rues constitue une des formes les plus visibles de la pauvreté. De par sa vocation de capitale, la Région accueille en effet une part considérable de personnes précarisées.

Une offre en équipements et services spécifiques aux problèmes rencontrés par les personnes les plus démunies doit donc être proposée en conséquence.

Les demandes dans ce secteur sont en effet de plus en plus importantes : au-delà de l'augmentation de la pauvreté, s'ajoute le passage de réfugiés (régulièrement orientés vers les structures d'accueil pour sans-abri), ainsi que l'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants, également en augmentation.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Aide spécifique aux sans-abri et aux démunis

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant de l'aide d'urgence aux sans-abri et aux personnes les plus démunies. Cette aide correspond à une aide de première ligne. Elle comprend les restaurants sociaux, épiceries sociales, lavoirs sociaux, douches, vestiaires, mobiliers et vaisselles bon-marché...

Précisons que les services d'hébergement sont traités ci-dessous (catégorie « Hébergement (d'urgence, de transit...) ») et ne sont donc pas repris dans la présente catégorie.

B Hébergement (d'urgence, de transit...)

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant un hébergement d'urgence et de crise, de manière temporaire, pour toute personne confrontée à un problème de logement (notamment pour les sans-abri). Elle contient notamment, les logements de transit, asile de nuit, maisons d'accueil, etc.

Cette catégorie contient :

- des services publics ;
- des associations agréés ou subsidiées par les pouvoirs publics ;
- des associations reconnues par le secteur lui-même.

Les équipements d'hébergement suivants ont été traités dans d'autres catégories. Ils ne sont donc pas repris ici :

- Hébergements d'aide à la jeunesse (repris dans « Enfance et Jeunesse »)
- Internats (repris dans « Education et Enseignement »)
- Hébergements spécifiques pour personnes âgées (repris dans « Seniors »)
- Hébergements spécifiques pour personnes handicapées (repris dans « Handicap »)

Tout ce qui concerne l'aide en santé mentale et l'aide en terme d'assuétude (toxicomanie, alcoolisme...) a été repris dans la thématique « Santé mentale » et ne figure donc pas sur ces cartes. Ces aides s'adressent en effet à un public plus large que celui des sans-abri et des plus démunis.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services offrant de l'aide spécifique aux sans-abri et aux plus démunis ainsi que les équipements d'hébergement d'urgence ont été repris sur deux cartes qui illustrent la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en distinguant l'hébergement du reste de l'aide.

Vu la zone de proximité théorique de tels services (zone de proximité théorique régionale pour les centres d'hébergement notamment) et la concentration des sans-abri dans le centre de Bruxelles. Il n'a pas été jugé pertinent de compléter cette information par une carte de couverture spatiale.

Les précautions suivantes doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- A l'aide spécifique destinée aux sans-abri et aux plus démunis s'ajoute l'aide sociale générale (cf. ci-dessus) qui leur est également accessible. Les CPAS notamment ont pour mission d'apporter de l'aide aux personnes les plus démunies.
- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de ces catégories est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide spécifique aux sans-abri et aux plus démunis mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même de tels services. Cette offre est toutefois secondaire par rapport à celle présentée ici (dont les équipements ont comme objectif premier d'apporter de l'aide aux sans-abri et aux plus démunis). Concernant l'hébergement, l'exhaustivité est rencontrée.
- Aucune distinction n'a été réalisée à ce stade en fonction du public visé. Hors, les structures d'hébergement visent souvent un public spécifique (hommes, femmes, familles...). Les capacités des structures d'hébergement n'ont également pas été prises en compte.
- Le travail de rue n'a pas été recensé (opération thermos à la gare centrale, etc.).

04 ANALYSE

Il est important de rappeler à la lecture de ces cartes que les personnes les plus démunies sont localisées dans les quartiers les plus précarisés de la Région. Un recensement réalisé en 2008 montre en outre une concentration importante des sans-abri :

- dans les 3 principales gares de Bruxelles,
- à proximité de la Bourse et de De Brouckère ;
- dans le Pentagone⁶ en général.

La carte de localisation des équipements offrant de l'aide spécifique aux sans-abri et aux personnes les plus démunies fait apparaître une réelle densité plus importante de ces services dans le centre de Bruxelles, et plus particulièrement dans la partie ouest du Pentagone. La localisation de ces équipements et services correspond donc à la localisation globale des personnes sans-abri ou démunies.

⁶ Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri (2008), « Une première tentative de dénombrement des personnes sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale ».

L'inventaire a permis de dénombrer 65 équipements et services offrant de l'aide spécifiques aux sans-abri et aux plus démunis (restaurants, sociaux, vestiaires, douches, accueil de jour...).

En terme de structure d'hébergement, 43 équipements ont été dénombrés.

Selon les statistiques disponibles, il apparaît que les structures d'hébergement destinées aux sans-abri offrent à l'heure actuelle quelque 1200 places. Ce nombre peut être mis en relation avec le nombre de sans-abri recensés, qui était d'environ 1800 en 2008⁷.

La phase qualitative nous permettra toutefois de mieux appréhender l'adéquation de l'offre avec les besoins. En l'absence de données chiffrées et qualitatives plus précises, il est en effet prématuré de tirer des conclusions plus poussées sur l'adéquation de l'offre à la demande de tels équipements.

⁷ idem.



LES CENTRES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE

01 PROBLEMATIQUE

Dans le contexte souvent individualiste des milieux urbains, les équipements de proximité, offrant des possibilités de rencontre et de convivialité entre habitants d'un même quartier, ont un rôle social important à jouer.

Ils permettent d'une part, la rencontre entre les personnes et la création d'un réseau social de proximité, d'autre part, la lutte contre l'isolement et la solitude des personnes plus fragilisées.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services de proximité dont l'objectif premier est de permettre aux personnes d'un même quartier de se rencontrer, d'échanger et de participer à des activités communes.

A ce stade de l'étude, l'exhaustivité de cette catégorie ne peut être assurée. En effet certains équipements de cohésion sociale ou socio-culturels par exemple, remplissent peut-être cette fonction également. Ceux-ci pourront être identifiés lors de la phase qualitative. De même, certains restaurants sociaux remplissent également cette fonction de rencontre. Ils pourront être identifiés dans la seconde phase mais ne sont actuellement pas repris sous cette catégorie.

N'ont donc été repris dans la carte que les maisons de quartier organisées par les communes, les Lokaal dienstcentra (VG) et les Gemeenschapscentra (VG).

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des centres de rencontre et de convivialité se base sur une carte présentant la localisation de ces centres afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en distinguant le statut linguistique.

Vu le manque d'exhaustivité de cette catégorie, il ne serait pas pertinent à ce stade de vouloir compléter l'information par l'analyse de la couverture spatiale, au risque de tirer de fausses conclusions.

04 ANALYSE

L'inventaire compte actuellement 80 équipements identifiés comme centres de rencontre et de convivialité. **La carte de localisation** de ces centres montre une concentration de ces équipements dans les quartiers socialement les plus fragilisés de la Région, avec une forte concentration dans l'ouest du Pentagone et de la 1^{ère} couronne, ainsi que le long des axes industriels nord et sud.

Il apparaît également que cette répartition est fonction de la politique communale menée : certaines communes bruxelloises disposent en effet d'un plus grand nombre de maisons de quartier ou équipements assimilés au vu de la densité de population.

Vu le manque d'exhaustivité de cette catégorie à ce stade, il n'est pas pertinent de pousser plus loin l'analyse.

01 PROBLEMATIQUE

La question du logement est devenue un véritable enjeu à Bruxelles au vu :

- de la situation actuelle (où l'offre en logement peine à rencontrer la demande et où les loyers augmentent),
- des nouveaux enjeux en matière de performance énergétique des constructions,
- et de l'essor démographique annoncé pour les années à venir.

Cette situation justifie l'intérêt de prévoir des équipements et services apportant une aide au logement ainsi que des conseils et de l'aide pour la rénovation des bâtiments existants. Les besoins que rencontrent les Bruxellois en la matière de logement sont en effet multiples et croissants.

Parmi les services offerts à l'heure actuelle, citons notamment l'aide à la recherche d'un logement, l'aide à l'acquisition ou à la location d'un logement, l'aide et le conseil en rénovation (primes, performance énergétique...), etc.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services aidant les personnes dans les démarches suivantes :

- recherche d'un logement, l'acquisition ou la location d'un logement : associations de locataires, associations d'information, association de prêts pour la garantie locative ou pour l'achat d'un logement... ;
- aménagement ou rénovation d'un logement : conseil en termes d'économie d'énergie, d'architecture, de primes, opérateurs de rénovation, etc.

Cette catégorie contient notamment les associations appartenant au réseau Habitat.

Tout ce qui concerne l'hébergement d'urgence est repris dans une autre catégorie. Il en va de même pour l'hébergement spécifique des seniors, les internats et les hébergements spécifiques d'aide à la jeunesse qui ont été traités dans d'autres catégories.

Pour rappel, les logements sociaux ne sont pas repris dans l'inventaire.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse se base essentiellement sur la carte présentant la localisation de ces équipements et services, afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

La zone de proximité théorique de nombreux de ces équipements étant intermédiaire, voire régionale, il ne sera pas pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

Les précautions suivantes doivent être prises à la lecture de cette carte :

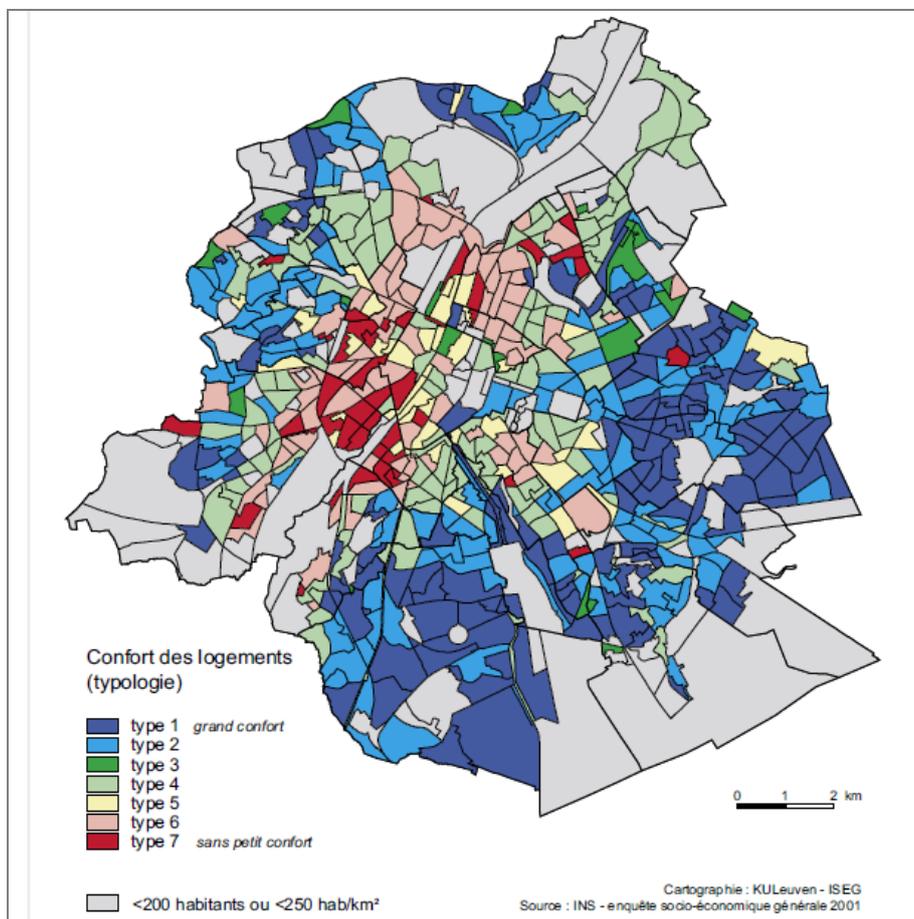
- A cette aide spécifique aux logements et à la rénovation s'ajoute l'aide sociale générale (cf. ci-dessus) qui dispense souvent de l'aide au logement et/ou à la

rénovation (dans certains CPAS ou services d'aide sociale notamment). La phase qualitative nous permettra de les identifier précisément.

- Il est difficile à ce stade de préjuger de l'exhaustivité de cette catégorie. Il n'est en effet pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide au logement et à la rénovation et classés dans une autre catégorie de l'inventaire, offrent quand même de tels services.

04 ANALYSE

La carte de localisation des 73 équipements et services recensés comme aidant les personnes dans la recherche d'un logement, l'acquisition, la location ou la rénovation d'un logement présente un parallélisme frappant avec la carte du confort des logements à Bruxelles : ces équipements se concentrent en effet dans les quartiers où les logements présentent le moins bon niveau de confort.

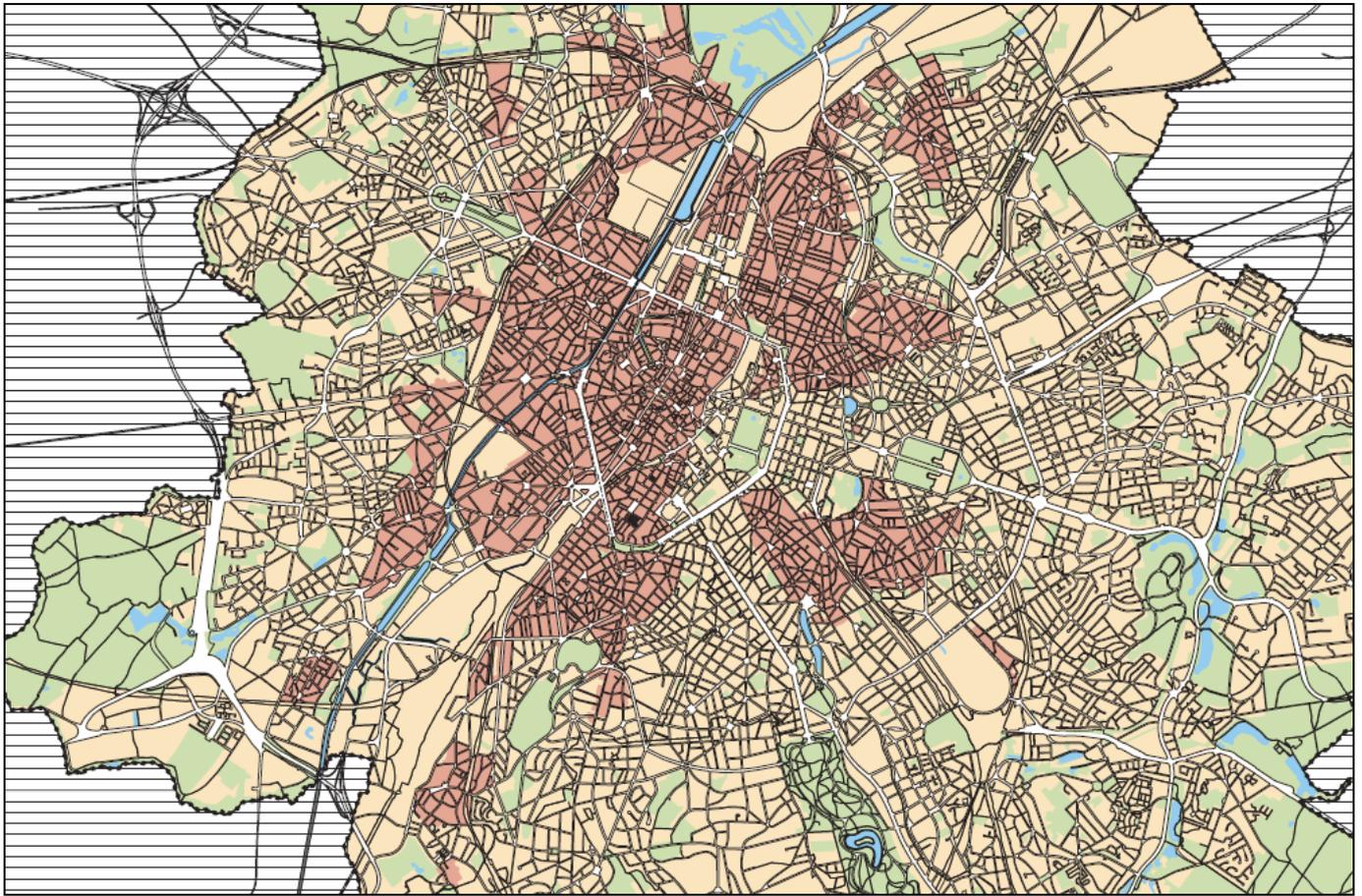


Source : Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2006), « Carte 4-01 Confort des Logements », Atlas de la Santé et du Social.

En terme de stratégie de développement urbain, on peut observer que ces équipements se concentrent dans L'espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR) défini par le PRD, soit une répartition qui répond aux politiques régionales en la matière.

Soulignons toutefois que tous les quartiers identifiés dans l'EDRLR ne bénéficient pas de tels équipements ou services. C'est le cas particulièrement pour les quartiers suivants :

- le quartier Bizet ;
- le quartier Dailly ;
- le quartier Helmet.



Source : Plan Régional de Développement (2002), « Carte 3 - Espaces de développement renforcé du logement et de la rénovation »



E D U C A T I O N & E N S E I G N E M E N T

Cette thématique comprend les équipements et services liés à l'éducation et l'enseignement selon la répartition suivante :

- Les écoles maternelles
- Les écoles primaires
- Les écoles secondaires
- L'enseignement supérieur universitaire
- L'enseignement supérieur non universitaire
- L'enseignement en alternance
- L'enseignement spécialisé
- Les internats
- Le soutien scolaire
- La formation pour adulte

L'enseignement maternel, primaire et secondaire présentant un enjeu particulier en terme d'offre régionale et de couverture spatiale, ces trois catégories ont fait l'objet d'une étude spécifique.

Les autres catégories ont été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional. Cet aspect donne une idée de l'ampleur des établissements existants dans la Région, et permet d'appréhender l'ensemble des données de l'inventaire.



01 PROBLEMATIQUE

Le constat est communément admis : l'offre n'arrive pas à satisfaire la demande en termes d'écoles en région bruxelloise. Plus grave encore, les pronostics relatifs à l'évolution démographique feront peser ce déséquilibre de façon encore plus forte dans un futur relativement proche.

Les prévisions démographiques de l'IBSA¹, montrent que cet essor va aller en s'amplifiant pour les âges concernés par l'enseignement. Il va continuer en maternelle dans les cinq années à venir, se propager en primaire sur la même période et jusqu'en 2020 au moins, puis toucher le secondaire, principalement à partir de 2015.

Accroissement de la population scolaire au cours des dix années à venir

	Maternel	Primaire	Secondaire
Sur la période 2010 à 2015	+7 000	+11 000	+4 700
Sur la période 2015 à 2020	+2 000	+10 000	+7 800
Sur la période 2010 à 2020	+9.000 (soit 34 écoles)	+21.000 (soit 39 écoles)	+12.500 (soit 6 grandes écoles)

Source : Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyses (2010), « Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale », Les Cahiers de l'IBSA

En un sens, le besoin accru qui résulte de ces chiffres et la nécessité qu'il induit en terme de construction d'établissements scolaires, présente un défi : celui d'ouvrir des écoles là où l'offre scolaire est actuellement la plus faible et d'atteindre une répartition de l'offre qui soit équitable.

La question se pose de façon différentes pour les 3 niveaux d'enseignement puisque les distances moyennes parcourues par les élèves entre le domicile et l'école ne sont pas les mêmes.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Les données exploitées dans ce chapitre sont reprises sous la thématique « Education et Enseignement » de l'inventaire. Celui-ci prend en compte les réseaux d'enseignement de la Communauté française et de la Vlaamse Gemeenschap (tant l'enseignement officiel que libre, confessionnel ou non-confessionnel). Elle distingue les niveaux d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Il n'y donc pas de prise en compte des élèves des écoles privées ou internationales.

Notons également que l'enseignement spécialisé fait l'objet d'une analyse distincte.

De manière générale, toutes les implantations ont été prises en compte. Une même école a donc pu être reprises plusieurs fois si elle dispose de plusieurs implantations non mitoyennes (au minimum dans des îlots différents).

¹ basées sur celles du Bureau Fédéral du Plan et de la DGSIE

A Enseignement maternel

Les établissements repris dans la catégorie des écoles maternelles sont toutes les écoles maternelles publiques. Ce sont donc tous les établissements scolaires publics pour les enfants âgés de 3 à 6 ans.

La zone de proximité théorique des écoles maternelles est locale. En effet, dans une situation idéale, les enfants de 3 à 6 ans ne devraient pas avoir plus de 400 mètres à parcourir pour rejoindre un établissement scolaire.

B Enseignement primaire

La catégorie relative à l'enseignement primaire contient les écoles primaires publiques. Ce sont donc tous les établissements scolaires publics pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, mais pas ceux relatif à l'enseignement maternel.

Comme pour les écoles maternelles, la zone de proximité théorique des écoles primaire a été considérée comme étant locale (soit 400 mètres).

C Enseignement secondaire

La catégorie relative aux écoles secondaires comprend les établissements publics d'enseignement secondaire. Ce sont donc les établissements de l'enseignement général, technique et professionnel, destinés aux élèves de 12 à 18 ans. Par contre, l'enseignement secondaire en alternance (CEFA et CDO) n'est pas repris sous cette catégorie mais a été repris dans une catégorie spécifique (cf. ci-dessous).

La zone de proximité théorique des établissements de l'enseignement secondaire équivaut à la taille d'une petite commune ou d'un gros quartier comme le Pentagone, soit environ 1000 mètres.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des établissements scolaires est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des cartes suivantes :

A Localisation des établissements scolaires

La carte de localisation permet de placer chaque établissement ou implantation afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

B Couverture spatiale des établissements scolaires

Cette carte complète la précédente en représentant, autour de chaque implantation, sa zone de proximité théorique.

Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation du territoire régional, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité d'aucun établissement de la catégorie analysée.

La densité d'enfants en âge de fréquenter ces écoles, indicateur d'intensité théorique des besoins, apparaît en fond, par secteur statistique (source statistique : Registre National au 01/01/2007), ce qui permet de relativiser l'impact des zones dépourvues

d'implantation : plus la densité de population y est forte, plus l'absence de proximité observée est sévère.

C Tableau par commune

L'analyse spatiale est complétée par la réalisation de tableaux présentant, par commune, et selon le régime linguistique, le nombre d'équipements ou services que compte la catégorie étudiée.

La lecture de ces cartes permet de préciser l'analyse réalisée par l'IBSA à l'échelle communale², qui met en rapport la capacité des écoles avec le nombre d'enfants en âge de les fréquenter. L'étude pointe les communes où la capacité totale des écoles ne permet pas d'offrir une place par enfant de la commune concerné par le niveau d'enseignement.

En intégrant la localisation géographique de cette offre, il est possible de voir immédiatement quelles sont les zones les plus marquées par ces manques.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- Les enfants domiciliés en dehors de la région et qui effectuent leur cursus scolaire à Bruxelles ne sont pas pris en compte. Ils représentent environ 16 % des élèves scolarisés à Bruxelles³. Par contre, peu d'enfants bruxellois sont scolarisés en dehors de la région.
Il est intéressant de savoir que le secteur secondaire est le plus touché par cet apport : les élèves y parcourant de plus grande distance pour se rendre à l'école. Notons également que les élèves « navetteurs » se répartissent de manière équivalente entre les écoles francophones et néerlandophones.
- Dans le contexte bilingue de la Région de Bruxelles-Capitale, il faut garder à l'esprit que le régime linguistique et le réseau de chaque établissement différencie l'offre : une école francophone ne représente pas nécessairement une offre à prendre en compte aux yeux d'un élève néerlandophone.
- La capacité des établissements n'a pas été prise en compte à ce stade.

04 ANALYSE

A Enseignement maternel

La carte de localisation des écoles maternelles montre a priori une répartition homogène des écoles tant francophones que néerlandophones sur le territoire régional.

On observe certaines concentrations : notamment au niveau de l'ouest du Pentagone, du bas de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Josse-Ten-Noode, et Etterbeek. Ainsi que certaines zones où la couverture spatiale est moins dense, souvent pour des raisons liées à la géographie bruxelloise (le domaine Royal de Laeken, le plateau du Heysel, les grandes zones industrielles (nord, sud et de l'OTAN), les grandes zones administratives (dans le Pentagone, le quartier Nord, le quartier Européen, etc.), les zones boisées ou rurales (la forêt de Soignes, Neerpede et Vogelenzang à Anderlecht).

² Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyses (2010), « Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale », Les Cahiers de l'IBSA

³ Idem.

Une analyse du **nombre d'implantation d'écoles par commune** permet de se rendre compte, que certaines communes, au vu de leur population de 3 à 6 ans, sont mieux couvertes que d'autres. Ainsi, les capacités théoriques portées par les écoles varient du simple au double, voire plus :

- dans les communes de Woluwe-Saint-Lambert, Watermael-Boitsfort et Jette, les écoles maternelles existantes devraient accueillir moins de 100 enfants pour couvrir les besoins théoriques de la commune ;
- tandis que dans les communes de Saint-Gilles ou Schaerbeek, cette capacité est presque de 200 enfants par école.

La carte illustrant la couverture spatiale des établissements scolaires complète ces constats en faisant apparaître des zones dépourvues d'implantation : en effet, partant du principe que les écoles maternelles ont une zone de proximité de 400 mètres, on constate d'emblée que certaines parties du territoire régional ne bénéficient pas d'une telle offre à proximité :

- de grandes zones dépourvues d'implantation apparaissent dans le cadran sud-est de la Région ;
- certaines parties d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre ne sont pas couvertes ;
- plusieurs vides apparaissent à Schaerbeek ;
- une large partie du Pentagone (notamment une partie de l'EDRLR⁴) et du quartier européen n'est pas desservie ;
- des absences de proximité plus ponctuelles apparaissent dans le quart nord-ouest, notamment à Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht.

Commune	Nbre d'écoles maternelles FR	Nbre d'écoles maternelles NL	Nbre total d'écoles maternelles	Nbre d'enfants de 3 à 6 ans (01/01/2007)	Nbre d'enfants de 3 à 6 ans / école
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	18	8	26	1998	77
WATERMAEL-BOITSFORT	10	3	13	1034	80
JETTE	16	11	27	2205	82
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	4	7	11	1056	96
UCCLE	27	7	34	3263	96
ETTERBEEK	14	5	19	1865	98
GANSHOREN	4	6	10	1012	101
AUDERGHEM	8	5	13	1337	103
WOLUWE-SAINT-PIERRE	11	6	17	1749	103
ANDERLECHT	30	22	52	5591	108
BRUXELLES	48	22	70	7996	114
FOREST	18	5	23	2632	114
EVERE	8	6	14	1820	130
IXELLES	17	5	22	2986	136
KOEKELBERG	5	3	8	1153	144

⁴ Soit : Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation, donc destiné à accueillir une plus forte densité de population.



SAINT-JOSSE-TEN-NODE	8	2	10	1524	152
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	19	15	34	5542	163
SAINT-GILLES	9	3	12	2256	188
SCHAERBEEK	26	10	36	6867	191
TOTAL	300	151	451	53.886	119

La lecture en parallèle, de la densité de population en âge de fréquenter les écoles maternelles permet de relativiser l'importance des absences de proximité observées. Ainsi, certaines de celles-ci peuvent être minimisées par la plus faible densité de population dans ces zones, notamment dans le sud-est de la Région.

Par contre, d'autres zones laissent présager un manque au vu de la répartition géographique de la population de 3 à 6 ans : dans le bas de Molenbeek-Saint-Jean, à Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode, Saint-Gilles et Forest, on peut calculer que les écoles situées dans les zones où la densité de population est la plus forte devraient accueillir jusqu'à plus de 300 élèves, soit plus de 100 élèves par niveau, ce qui est largement supérieur à la taille moyenne des écoles maternelles bruxelloises. A ces élèves, se rajoutent bien évidemment ceux qui ne sont repris dans la zone de proximité d'aucune école maternelle...

De plus, sachant que la majeure partie de l'augmentation démographique pour la tranche d'âge des 3 à 6 ans se fera dans les communes de Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, le nombre d'écoles à prévoir dans ces communes en particulier est d'autant plus important.

Il est également important de garder à l'esprit, à la lecture de ces cartes, la réalisation prochaine de nouveaux quartiers d'habitation. La pénurie existant dans la zone de Tours et Taxis ainsi que celle de Schaerbeek-formation s'en trouvera d'autant plus renforcée.

B Enseignement primaire

La carte de **localisation** des écoles primaires montre que leur répartition suit celle des écoles maternelles : certaines concentrations apparaissent au niveau de l'ouest du Pentagone, du bas de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Josse-Ten-Noode, et d'Etterbeek. La concentration d'écoles primaires dans la moitié ouest de Bruxelles est légèrement plus élevée.

La répartition selon le régime linguistique est globalement homogène pour les deux langues, avec une offre en écoles Néerlandophone légèrement plus forte dans l'ouest de la Région, au vu de la population des enfants de 6 à 12 ans dans ces communes.

De grandes zones non couvertes sont liées à la géographie bruxelloise : le domaine Royal de Laeken, le plateau du Heysel, les grandes zones industrielles (nord, sud et de l'OTAN), les grandes zones administratives (dans le Pentagone, le quartier Nord, le quartier européen, etc.), les zones boisées ou rurales (la forêt de Soignes, Neerpede et Vogelenzang à Anderlecht, etc.

L'**analyse des données** révèle que la majorité des écoles bruxelloise devrait accueillir moins de 200 enfants par école, soit moins de 35 élèves par niveau d'enseignement, pour couvrir les besoins théoriques de la commune.

Cependant, dans les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Schaerbeek, cette capacité théorique augmente à près de 50 enfants par niveau.



Commune	nombre d'écoles primaires FR	nombre d'écoles primaires NL	nombre total d'écoles primaires	nombre d'enfants de 6 à 12 ans (01/01/2007)	Nbre d'enfants de 6 à 12 ans / école
ETTERBEEK	13	6	19	2836	149
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	16	5	21	3271	156
JETTE	12	8	20	3390	170
ANDERLECHT	29	19	48	8393	175
BRUXELLES	48	21	69	12264	178
FOREST	18	4	22	3965	180
AUDERGHEM	10	3	13	2372	182
UCCLE	27	5	32	5850	183
WATERMAEL-BOITSFORT	7	3	10	1952	195
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	4	5	9	1769	197
WOLUWE-SAINT-PIERRE	10	5	15	2991	199
GANSHOREN	3	5	8	1603	200
IXELLES	17	2	19	4153	219
KOEKELBERG	4	3	7	1550	221
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	8	1	9	2219	247
EVERE	7	5	12	3045	254
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	17	12	29	8059	278
SCHAERBEEK	26	8	34	10143	298
SAINT-GILLES	8	2	10	3290	329
TOTAL	284	122	406	83.115	205

La carte illustrant la couverture spatiale des établissements scolaires fait apparaître que les zones non couvertes par la zone de proximité d'une école primaire sont similaires à celles observées pour les écoles maternelles.

De grandes zones dépourvues d'implantation apparaissent dans le cadran sud-est de la Région, notamment à Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem.

Certaines parties d'Evere, de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre ne sont pas couvertes.

Une partie du Pentagone et du quartier européen n'est pas desservie.

Des zones dépourvues d'implantation apparaissent également en 1^{ère} couronne :

- à Koekelberg dans le quartier de la Basilique ;
- à Molenbeek-Saint-Jean dans le quartier Maritime ;
- à Schaerbeek, dans le quartier Nord ainsi que dans le quartier chaussée de Haecht ;
- à Saint-Gilles, dans le quartier Haut Saint Gilles ainsi qu'à Ixelles dans le quartier Brugmann-Lepoutre.

Des zones dépourvues d'implantation plus ponctuelles apparaissent en 2^{ème} Couronne notamment à l'ouest, dans les quartiers :

- Heymbosch-AZ Jette ;
- Houba ;
- Berchem-Sainte-Agathe et Potaarde ;
- Moortebeek, Peterbos, Sherdemael, La Roue et Bizet à Anderlecht

En croisant le nombre d'écoles avec les données de la répartition démographique, il apparaît clairement que, malgré que la couverture spatiale soit complète, des zones de surcharge se



situent en 1^{ère} couronne. Plus précisément, on constate que le nombre d'écoles ne permet pas de répondre aux besoins théoriques de la population en âge de fréquenter l'école primaire surtout :

- dans le bas de Molenbeek-Saint-Jean,
- à Saint-Josse-Ten-Noode, et dans le bas de Schaerbeek,
- à la pointe du Pentagone ainsi que plus loin sur cet axe, vers St-Gilles et Forest.

Ainsi, en plus des manques observables dans la couverture spatiale, des besoins théoriques criants apparaissent dans les zones du territoire présentant la plus grande densité de population en âge de fréquenter l'école primaire, malgré l'offre déjà existante dans ces zones.

C Enseignement secondaire

La carte de la **localisation** des écoles secondaire montre une plus forte concentration d'écoles en 1^{ère} couronne.

Les communes comptant le plus d'écoles secondaires sont Bruxelles, Schaerbeek et Anderlecht (surtout dans sa partie nord-est) : ces 3 communes rassemblent plus de 45% des écoles de la Région.

L'offre est particulièrement inégale pour les écoles du réseau néerlandophone dont la majorité des écoles se situent à l'ouest de la Région.

Les **capacités théoriques** calculées sur base du nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles secondaires et du nombre d'écoles par commune montrent une forte disparité : celles-ci varient de 275 enfants par école à près de 1700 pour Berchem-Sainte-Agathe. Ces disparités prouvent d'emblée la nécessité actuelle pour les élèves de se déplacer pour se rendre à l'école.

Commune	nombre d'écoles secondaires FR	nombre d'écoles secondaires NL	nombre total d'écoles secondaires	nombre d'enfants de 12 à 18 ans (01/01/2007)	nombre d'enfants de 12 à 18 ans / Nbre d'écoles
BRUXELLES	32	10	42	11584	276
WOLUWE-SAINT-PIERRE	7	4	11	3061	278
ETTERBEEK	9	1	10	2793	279
ANDERLECHT	16	10	26	8000	308
IXELLES	12	0	12	4137	345
GANSHOREN	3	1	4	1537	384
AUDERGHEM	5	1	6	2326	388
FOREST	9	0	9	3635	404
KOEKELBERG	2	1	3	1296	432
UCCLE	11	1	12	6110	509
SAINT-GILLES	6	0	6	3084	514
SCHAERBEEK	16	2	18	9502	528
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	4	0	4	2186	547
JETTE	3	3	6	3364	561
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	6	0	6	3407	568
WATERMAEL-BOITSFORT	3	0	3	2055	685
EVERE	2	1	3	2811	937



MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5	1	6	7435	1239
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	0	1	1	1698	1698
TOTAL	151	37	188	80.019	426

En terme de **couverture spatiale du territoire par les écoles secondaires**, on constate que la quasi-totalité des habitants de la Région bénéficient d'une école secondaire à moins de 1km de leur domicile.

Ce constat doit cependant être nuancé lorsque l'on observe les établissements en fonction de leur régime linguistique :

- pour le réseau scolaire francophone des manques apparaissent très clairement à proximité de la limite régionale : à Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, ainsi qu'à la limite entre Evere et Woluwe-Saint-Lambert et à Uccle, le long de la forêt de Soignes.
- à l'inverse, pour les écoles du réseau néerlandophone, seul l'ouest de la 2^{nde} couronne ainsi qu'une partie du Pentagone sont véritablement couvertes.

La capacité, le réseau, le type d'enseignement dispensé (général, technique, professionnel...) ainsi que la réputation de ces écoles ne permet pas toujours aux élèves de jouir de cette offre théorique de proximité.

De plus, ce niveau d'enseignement est particulièrement touché par les apports des élèves non-bruxellois : près de 20% des élèves scolarisés à Bruxelles dans l'enseignement secondaire sont originaires des autres régions⁵ !

Il apparaît de manière assez systématique, si on compare de manière fine la densité de population et le nombre d'écoles, que les endroits de la Région accueillant la plus grande population d'habitants en âge de fréquenter une école secondaire sont ceux qui ressortent comme ayant les plus grands manques : on constate notamment que les écoles du bas de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Josse-Ten-Noode et de Saint-Gilles doivent supporter une population en âge de fréquenter les écoles secondaires très importante.

Bien sur, la présence, à proximité de ces zones, de nombreuses écoles secondaires dans le Pentagone -théoriquement peu saturées au vu de la densité de population résidente âgées de 12 à 18 ans- permet de combler certains manques. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la volonté régionale est également de renforcer la fonction logement dans le Pentagone.

Etant donnée l'importance de la variation de l'offre en fonction des écoles (type d'enseignement dispensé, renommée...) ainsi que la forte variation possible de leur capacité respectives, il sera important de compléter cette analyse par des données qualitatives et de capacité pour déterminer les réelles absences de proximité régionales en matière d'enseignement secondaire.

⁵ Ce chiffre se répartit entre 18 % en 2006-2007 pour l'enseignement secondaire francophone (Commission Consultative Formation Emploi Enseignement «L'enseignement francophone en Région de Bruxelles-Capitale», mars 2009) et 19 % en 2001-2002 pour l'enseignement néerlandophone («Onderzoek naar de capaciteit van het Nederlandstalig basisonderwijs in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest», BRIO, Vlaamse Gemeenschapscommissie, Janssens, 2009).



01 PROBLEMATIQUE

La Région de Bruxelles-Capitale connaît une forte densité d'institutions d'enseignement supérieur universitaire, ainsi qu'un grand nombre de hautes écoles et instituts supérieurs. Ces établissements forment 40% des étudiants en communauté française et 13% des étudiants en communauté flamande, ce qui représente plus d'un quart des étudiants belges. Bruxelles comptait ainsi 75.500 étudiants de l'enseignement supérieur en 2006⁶. On observe de plus une croissance de cette population dans l'enseignement supérieur⁷.

Ces institutions représentent donc une réelle force pour la Région, dans le sens où elles lui assurent une forte reconnaissance et génèrent des retombées économiques (recherches, innovations, créations d'entreprises, etc.). Ces institutions jouent en outre un rôle important en matière d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que de politique urbaine, pour le bénéfice des travailleurs comme des entreprises bruxelloises.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Enseignement supérieur non universitaire

Cette catégorie contient les écoles supérieures renseignées par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

Leur rayonnement (zone de proximité) est régional.

B Enseignement universitaire

Cette catégorie contient les écoles universitaires renseignées par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

Leur rayonnement (zone de proximité) est considéré comme étant régional (voire supra-régional).

De manière générale, toutes les implantations ont été prises en compte. Une même école a donc pu être reprises plusieurs fois si elle dispose de plusieurs implantations non mitoyennes (au minimum dans des îlots différents).

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des établissements se concentre sur la localisation des sites de l'enseignement supérieur. Au vu du rayonnement régional de ces équipements et en l'absence de données sur les capacités, l'analyse de la couverture spatiale ne présente en effet pas de réel intérêt.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de cette carte :

⁶ Chiffres publiés par l'IBSA sur son site Internet (www.statbru.irisnet.be)

⁷ ETNIC (2008), « 12_Les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur », Ministère de la Communauté française de Belgique

- Certains établissements de l'enseignement supérieur sont répartis sur plusieurs sites.
- Les établissements relatifs aux sciences de la santé fonctionnent avec des hôpitaux.
- Les différentes matières dispensées et les réseaux n'ont pas été distingués.
- Les étudiants domiciliés en dehors de la région et qui effectuent leurs études à Bruxelles ne sont pas pris en compte.
- La capacité des établissements n'a pas été prise en compte à ce stade.

04 ANALYSE

La Région accueille différentes universités : l'Université Libre de Bruxelles, l'Université Catholique de Louvain (sciences de la santé), les Facultés Universitaires Saint-Louis, la Faculté Universitaire de Théologie Protestante, l'Ecole Royale Militaire, la Vrije Universiteit Brussel et la Katholieke Universiteit Brussel.

Enseignement Supérieur Universitaire (2005-2006)	Hommes	Femmes	TOTAL	dont Etrangers
Université Libre de Bruxelles	9 405	10 357	19 762	5 092
Université Catholique de Louvain (sciences de la santé)	2 056	2 978	5 034	1 321
Facultés Universitaires Saint-Louis	724	842	1 566	285
Faculté Universitaire de Théologie Protestante (études en français)	38	14	52	33
Ecole Royale Militaire (études en français)	350	54	404	129

Total des universités et sections francophones de Bruxelles	12 573	14 245	26 818	6 860
Vrije Universiteit Brussel	4 161	4 735	8 896	1 149
Katholieke Universiteit Brussel	271	285	556	49
Universitaire Protestantse Theologische Faculteit (études en néerlandais)	30	7	37	23
Koninklijke Militaire School (études en néerlandais)	310	54	364	0
Total des universités et sections néerlandophones de Bruxelles	4 772	5 081	9 853	1 221
Total des étudiants universitaires à Bruxelles	17 345	19 326	36 671	8 081

Source : IBSA www.statbru.irisnet.be, Fondation Universitaire

Celles-ci sont réparties sur 10 sites différents et accueillent près de 36.700 étudiants. Notons que l'ULB, réparties en 3 sites, forme plus de la moitié de ces étudiants.

Les chiffres relatifs à l'enseignement supérieur non universitaire, nous révèlent que ces établissements accueillait 38.855 étudiants en 2006.

Les étudiants sont répartis sur 58 sites francophones, 12 sites néerlandophones et 1 site bilingue (le conservatoire royal de Bruxelles).

Enseignement Supérieur Non Universitaire (2005-2006)	Hommes	Femmes	TOTAL	dont Etrangers
	Nombre d'étudiants Francophones	11 227	16 407	27 634
Nombre d'étudiants Néerlandophones	5 410	5 811	11 221	516
Total des étudiants non universitaires à Bruxelles	16 637	22 218	38 855	7 469

Source : IBSA www.statbru.irisnet.be, Fondation Universitaire

La carte de localisation montre une plus forte répartition des universités en deuxième couronne, tandis que les établissements non universitaires sont préférentiellement situés dans le centre de la ville et en première couronne.

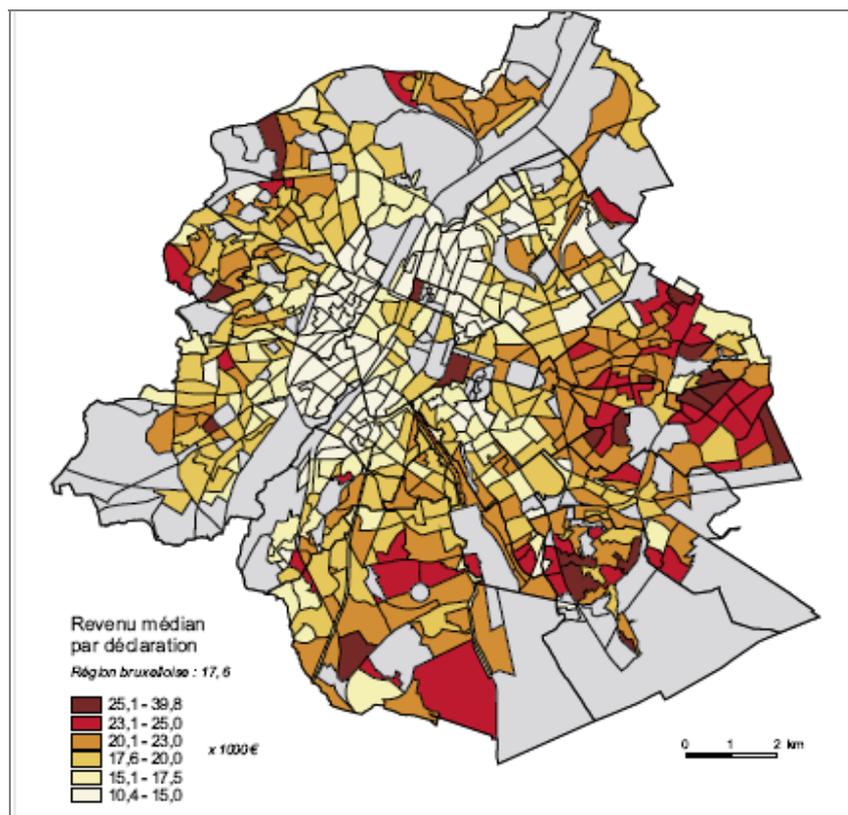
Les communes de l'est de la Région accueillent plus d'établissements que celles de l'ouest.



01 PROBLEMATIQUE

Destiné aux élèves présentant des difficultés d'adaptation au système scolaire classique (parcours chaotique, désintérêt par rapport à des matières enseignées, non perception de sens dans la démarche imposée...), le système d'enseignement en alternance permet aux élèves de se diriger vers un système éducatif à cheval entre le régime scolaire et le monde professionnel. Ce mode d'enseignement permet aux jeunes de se réaliser dans un système axé sur la réalité professionnelle et leurs besoins futurs, valorisée par eux pour la dimension concrète et leur permettant de toucher une légère rémunération⁸. De manière générale, l'orientation vers ce type de filière d'enseignement trouve plus d'adeptes dans les quartiers fragilisés.

A cet égard, la carte des revenus présentée ci-contre, et illustrant le niveau socio-économique des habitants, permet de présager que les besoins d'infrastructures offrant un enseignement en alternance seront moins nécessaires dans la périphérie favorisée du sud-est de la région, ainsi que dans les quartiers ouest où la situation par rapport aux revenus est « intermédiaire ». Par contre des besoins plus spécifiques apparaîtront là où les faibles revenus sont concentrés, soit dans le Pentagone et le croissant ouest de la première couronne.



Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2006), « Carte 5-02, Revenu Médian par déclaration », Atlas de la Santé et du Social.

⁸ CCFEE, Sonecom (2009), « La formation en alternance en Région de Bruxelles Capitale. Qui sont les jeunes en alternance ? », l'Analyste du Social.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Ce chapitre cible les « CEFA » renseignés par la Communauté Française, soit les Centre d'Enseignement et de formation en Alternance, ainsi que les « CDO », Centrum voor Deeltijds onderwijs renseignés par la Vlaamse Gemeenschap.

De manière générale, toutes les implantations ont été prises en compte. Une même école a donc pu être reprises plusieurs fois si elle dispose de plusieurs implantations non mitoyennes (au minimum dans des îlots différents).

La zone de proximité théorique de ces établissements a été considérée comme étant intermédiaire, soit de l'ordre de 2,5 kilomètres.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des établissements est basée sur leur localisation en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la spécificité de ces établissements, ainsi que leur zone de proximité intermédiaire n'induit pas une nécessité spécifique en terme de couverture spatiale.

La carte de localisation distingue le régime linguistique de ces établissements.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de cette carte :

- La formation en alternance est une formation professionnelle qui se déroule généralement dans deux lieux distincts : un lieu d'enseignement systématique (l'école, le centre de formation) et un lieu de production (l'entreprise). Les données présentées dans ce rapport se concentrent exclusivement sur les lieux de formation.
- Les différentes matières dispensées n'ont pas été distinguées.
- Les étudiants domiciliés en dehors de la région et qui effectuent leurs études à Bruxelles ne sont pas pris en compte.
- La capacité des établissements n'a pas été prise en compte à ce stade.

04 ANALYSE

Il y a actuellement 17 centres dans toute la Région, répartis entre 13 établissements francophones et 4 établissements néerlandophones.

Les jeunes inscrits en CEFA habitent généralement dans des quartiers modestes et populaires de la ville, ce qui correspond donc assez bien aux lieux d'implantation des CEFA observés sur la carte.

Les établissements basés à Evere sortent de ce cas de figure : le niveau socio-économique des habitants y est un peu plus élevé que pour les autres centres.

Par contre, l'analyse inverse ne permet pas de conclure que l'offre en CEFA couvre tout le croissant pauvre de la 1^{ère} couronne. Leur développement futur devrait donc tenir compte de cette donnée.

01 PROBLEMATIQUE

Cette problématique regroupe des établissements aux objectifs très différents. En effet, en plus du régime linguistique et des 3 niveaux « classiques » d'enseignement (maternels, primaires et secondaires), l'enseignement spécialisé se distingue également entre 8 types différents.

Ces types sont adaptés au degré de handicap des élèves et répartis comme suit :

TYPE	HANDICAP
TYPE 1	retard mental léger
TYPE 2	retard mental léger modéré ou sévère
TYPE 3	troubles du comportement
TYPE 4	déficiences physiques
TYPE 5	maladies ou convalescences
TYPE 6	déficiences visuelles
TYPE 7	déficiences auditives
TYPE 8	troubles des apprentissages

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie de la base de donnée contient les écoles maternelles, primaires et secondaires d'enseignement spécialisées renseignées par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

De manière générale, toutes les implantations ont été prises en compte. Une même école a donc pu être reprises plusieurs fois si elle dispose de plusieurs implantations non mitoyennes (au minimum dans des îlots différents).

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des établissements de l'enseignement spécialisé est basée sur leur localisation en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la spécificité de ces établissements, ainsi que leur rayonnement intermédiaire n'induit pas une nécessité spécifique en terme de couverture spatiale à ce stade.

L'analyse qualitative permettra d'apporter plus de précisions par rapport aux manques de ces différents réseaux d'enseignements.

La carte de localisation distingue le régime linguistique des établissements ainsi que le degré d'enseignement.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de cette carte :

- Les différents types n'ont pas été distingués.
- Les élèves domiciliés en dehors de la région et qui effectuent leurs études à Bruxelles ne sont pas pris en compte.
- La capacité des établissements n'a pas été prise en compte à ce stade.

04 ANALYSE

La Région Bruxelloise compte 69 établissements d'enseignement spécialisé : 59 sont francophones, 10 sont néerlandophones.

La répartition générale de ces établissements est homogène sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas de concentration flagrante observable à ce stade. Certaines communes, (comme Woluwe-Saint-Lambert, Bruxelles ou Uccle) accueillent une plus grande proportion d'établissements que d'autres (comme Woluwe-Saint-Pierre, Evere ou Berchem-Sainte-Agathe).

Les établissements néerlandophones sont préférentiellement localisés à l'ouest (à part 2 écoles à Woluwe-Saint-Lambert, toutes les autres sont à l'ouest du canal).

L'offre existante est répartie comme suit :

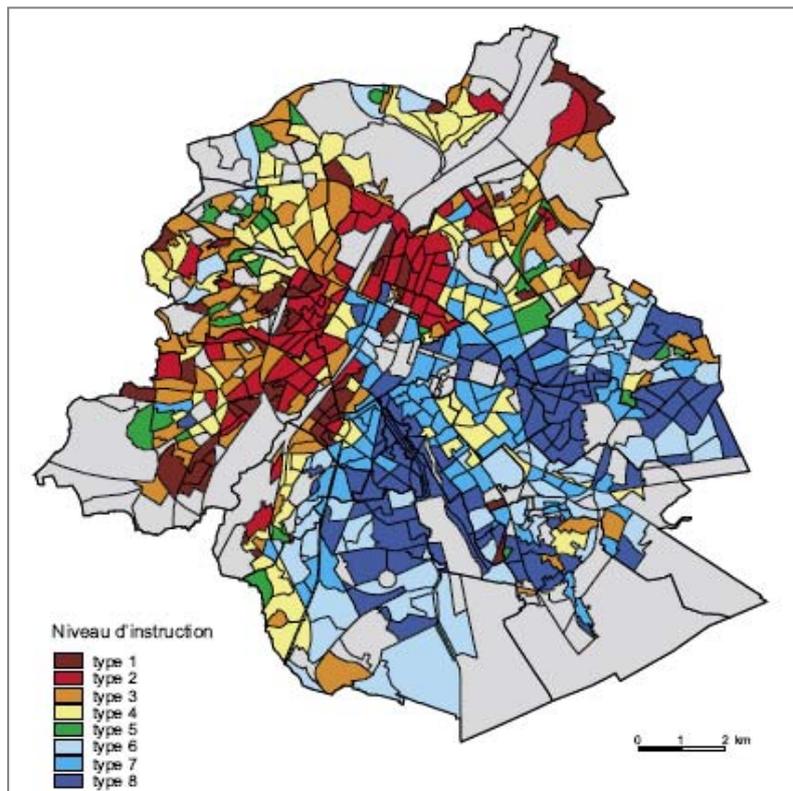
- 29 établissements maternels
- 55 établissements primaires
- 28 établissements secondaires.

Etant donnée la spécificité de cette offre, sa qualité devra être complétée par une analyse plus fine des besoins et problèmes rencontrés par le secteur, lors de la phase qualitative d'étude.

01 PROBLEMATIQUE

Le profil de l'ensemble de la population est une donnée importante à garder à l'esprit à la lecture de ces cartes. En effet, les besoins en soutien et accompagnement scolaire sont accrus dans les zones du territoire où la population scolarisée est plus nombreuse, cette donnée sera donc intégrée à la lecture des cartes de spatialisation.

Il apparaît de surcroît que le taux d'échec scolaire est inversement proportionnel au niveau d'instruction des parents. Ainsi, les besoins en soutien et accompagnement scolaire sont plus forts dans les quartiers dont la population est moins instruite.



Source : Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2006), « Carte 6-03, Niveau d'instruction », Atlas de la Santé et du Social.

La carte N°6-03 de l'atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale⁹ (ci-jointe) nous apprend à cet égard que les secteurs statistiques présentant un type 1 ou 2 correspondent aux secteurs où une surreprésentation de personnes diplômées de l'enseignement primaire et professionnel est observable.

A l'inverse, les secteurs de type 7 et 8 concentrent des populations ayant suivi un enseignement supérieur. Les besoins sont donc vraisemblablement accrus à l'ouest de la Région, en particulier dans le croissant pauvre, aux abords du Canal.

Il est également important de préciser que les formes de soutien et accompagnement scolaire repris dans cette catégorie sont multiples. Cette catégorie contient en effet :

⁹ Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2006), « Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006 »

- les écoles de devoir, qui apportent une aide immédiate pour les enfants nécessitant un soutien dans leur travail quotidien ;
- les Centres Psycho-médico-sociaux visant à aider les enseignants dans l'orientation des enfants, (notamment vers un enseignement adapté) et faciliter les contacts entre l'école et les médecins, psychologues, logopèdes, psychomotriciens etc. ;
- les lieux de médiation scolaire, qui ont pour mission de s'occuper des problèmes relationnels entre des élèves, parents d'élèves et les membres du personnel. Les services de la médiation interviennent à la demande de la direction, d'un enseignant, d'un éducateur, d'un élève et/ou de sa famille ou d'un service extérieur (service d'accrochage scolaire, service de l'aide à la jeunesse,...).

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITÉ

Ce chapitre contient les différents établissements offrant du soutien et de l'accompagnement scolaire à Bruxelles, soit :

- o Les Centre PMS (renseignés par la Communauté Française) ;
- o Les écoles des devoirs, dont les écoles de devoirs reconnues par l'ONE ;
- o les Services d'accrochage scolaire (renseignés par la Communauté Française) ;
- o Centrum voor leerlingenbegeleiding (renseignés par la Vlaamse Gemeenschap) ;
- o Werking met maatschappelijk kwetsbare kinderen en jongeren (renseignés par la Vlaamse Gemeenschap Commissie) ;
- o Les autres associations oeuvrant pour le soutien et l'accompagnement scolaire.

Cette rubrique ne contient donc pas les organismes faisant de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), mais se concentre sur l'aide du point de vue scolaire.

Il a été considéré que la zone de proximité théorique des écoles de devoirs est locale (400 m). En effet, dans une situation idéale, chaque quartier bruxellois devrait disposer d'un tel équipement ou service. La définition de la zone de proximité théorique des autres équipements et services repris dans cette catégorie est moins pertinente, ceux-ci étant en général liés à une école ou une commune en particulier.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des différents types d'établissements offrant du soutien scolaire est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des cartes suivantes :

A Localisation des équipements concernés

La carte de localisation place chaque établissement afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

Cette carte différencie les différentes formes de soutien et accompagnement scolaire.

B Couverture spatiale des écoles de devoirs

La carte de la couverture spatiale des écoles de devoirs localise chaque école et sa zone de proximité théorique. Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation du territoire régional.

La densité d'enfants en âge de fréquenter ces écoles, indicateur d'intensité théorique des besoins, apparaît en fond, par secteur statistique (source statistique : Registre National au 01/01/2007), ce qui permet de relativiser l'impact des zones dépourvues d'implantation : plus la densité de population y est forte, plus l'absence de proximité observée est sévère.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de ces catégories est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant du soutien scolaire mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même un service de ce type. Une telle offre restera cependant secondaire par rapport à celle présentée ici (dont les équipements ont comme objectif premier d'apporter un soutien scolaire).
- La capacité des équipements et services n'a pas été prise en compte à ce stade.

04 ANALYSE

La carte permettant de **localiser les établissements de soutien et d'accompagnement scolaire** nous montre plusieurs choses :

- Les écoles de devoir sont effectivement concentrées dans les lieux épinglés comme étant fragilisés au vu des données de la carte relative au niveau d'instruction de la population.
- Les centres PMS et de médiation scolaire sont répartis de façon assez hétérogène sur la Région : le plus grand nombre se trouve dans le Pentagone et en 1^{ère} couronne.
Peu de PMS sont situés dans l'ouest de la Région.
Peu de centres de médiation scolaire sont situés à l'est de la Région.
Notons toutefois que la phase qualitative d'étude devra préciser si une répartition homogène de ces établissements sur le territoire à un sens, au vu de leur fonctionnement spécifique au sein des écoles.

La carte relative à la **répartition du soutien scolaire** fait apparaître de très nombreuses zones dépourvues d'implantation sur le territoire régional, mais peu dans les zones fragilisées, car présentant un faible niveau d'instruction de la population.

L'absence d'école de devoirs observée le long de la zone du canal à Anderlecht mérite sans doute une analyse particulière : le niveau d'instruction y est faible, les écoles de devoirs en sont absentes.

01 PROBLEMATIQUE

Il s'agit de structures d'accueil (hébergement) destinées aux élèves de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur ainsi que de l'enseignement spécialisé.

L'offre est scindée selon le régime linguistique des établissements. Notons également que toutes les structures d'accueil ne sont pas mixtes et certaines sont destinées à un public cible particulier (enseignement spécialisé, enfants de bateliers...).

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Les données exploitées dans ce chapitre sont reprises sous la thématique « Internat » de l'inventaire. Celui-ci prend en compte les internats renseignés par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

L'inventaire contient également dans cette catégorie les internats spécifiques pour les personnes souffrant d'un handicap et qui sont liées à l'enseignement spécialisé. Ces structures diffèrent en effet des autres structures d'accueil (hébergement) pour personnes handicapées, qui sont traitées dans le chapitre « Handicap ».

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des internats est basée sur leur localisation en Région de Bruxelles-Capitale. La carte de localisation distingue le régime linguistique de ces établissements.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de cette carte :

- Les différents publics cibles (garçons, filles, mixtes...) n'ont pas été distingués.
- La capacité des établissements n'a pas été prise en compte à ce stade.

04 ANALYSE

La carte de la localisation des internats en Région de Bruxelles-Capitale nous apprend que ces établissements sont implantés préférentiellement en 2^{ème} couronne et répartis comme suit :

- 13 à l'est du canal, dont 8 francophones, 2 néerlandophones et 3 bilingues ;
- 8 à l'ouest du canal, dont 3 francophones et 5 néerlandophones.

FORMATION POUR ADULTES

01 PROBLEMATIQUE

La formation pour adultes peut avoir différentes formes. Elles se répartissent principalement entre deux grands types :

L'enseignement de promotion sociale qui est une forme spécifique d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur (généralement dispensée en cours du soir). Ses finalités peuvent être résumées comme suit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

L'alphabétisation et la basiseducatie qui, comme leur nom l'indique vise plus spécifiquement l'enseignement de bases en écriture et en lecture, mais parfois également en calcul, pour faciliter l'intégration et l'accès au travail notamment.

Les objectifs de la « Maison du Néerlandais » (ou « Huis van het Nederlands ») vise pour sa part l'apprentissage du Néerlandais pour les non-néerlandophones.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie de la base de donnée comprend les équipements et services visant à la formation des adultes qui s'inscrivent dans la dynamique de la formation tout au long de la vie.

Elle contient :

- les enseignements de promotion sociale renseignés par la Communauté Française ;
- les CVO renseignés par la Vlaamse Gemmenschap ;
- les centrum voor basiseducatie renseignés par la Vlaamse Gemmenschap
- les « Huis van het Nederlands » renseignées par la Vlaamse Gemmenschap
- les opérateurs en alphabétisation renseignés par le portail de l'alpha (www.bruxelles.alphabetisation.be).

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des lieux de formation pour adulte est basée sur leur localisation en Région de Bruxelles-Capitale.

La carte de localisation distingue le régime linguistique de ces établissements.

Certaines précautions doivent être prises à la lecture de cette carte :

- L'exhaustivité risque de ne pas être rencontrée pour cette catégorie, étant donné que beaucoup de cours du soir, d'alphabétisation et autres sont des services offerts par des équipements pour lesquels ce n'est pas la fonction première (maison de quartier par exemple). La phase qualitative permettra de compléter cette information.

- Le public auquel s'adressait ces cours n'a pas été distingué : certains cours d'alphabétisation peuvent ainsi s'adresser à un public spécifique, les femmes par exemple.
- Outre l'alpha, les matières dispensées par ces différents établissements n'ont pas été distinguées.
- Au stade de l'inventaire localisé, il ne nous est pas permis de récolter l'information relative aux capacités des ces différents équipements.

04 ANALYSE

La carte de **localisation** des lieux de formation pour adulte fait apparaître très clairement la prédominance des lieux d'alphabétisation.

Ceux-ci sont spécifiquement concentrés dans les zones précarisées de Bruxelles, où le niveau d'instruction est généralement plus faible. Cette répartition suit les constats de l'Atlas de la Santé et du Social sur la carte illustrant les niveaux d'instruction par secteur statistique (cf. ci-dessus, chapitre relatif au soutien scolaire).

Les autres lieux de formation pour adultes (francophones et néerlandophones) se répartissent de manière plus homogène sur l'ensemble du territoire. Une légère concentration est cependant observable dans le Pentagone et en première ceinture.

L'analyse des capacités et des services offerts par ces différents équipements permettra de mieux appréhender l'étendue de l'offre et son adéquation avec la demande.

01 PROBLEMATIQUE

Les académies offrent un enseignement parascolaire dans les disciplines artistiques les plus courantes que sont la musique, la danse, le chant, les arts de la parole et du théâtre, le dessin, la peinture, la sculpture, la céramique, les arts visuels, l'illustration et la bande dessinée, mais aussi des disciplines générales telles l'histoire de l'art. Bruxelles compte également une école de cirque.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Ce chapitre contient les académies de musique, de danse et des arts de la parole ainsi que les écoles des arts et du cirque renseignés par la Communauté française et la Vlaamse Gemeenschap.

La zone de proximité attribuée à ces établissements est « local élargi », il correspond donc à un rayon de 1000 mètres.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des académies est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des cartes suivantes :

A Localisation des académies

La carte de localisation permet de placer chaque académie afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

B Couverture spatiale des académies

La carte montrant la répartition des académies en fonction de la densité de population fait apparaître la couverture spatiale en localisant chaque académie et sa zone de proximité théorique.

Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation du territoire régional, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité d'aucune académie.

La densité de population, indicateur d'intensité théorique des besoins, apparaît en fond, par secteur statistique (source statistique : Registre National au 01/01/2007), ce qui permet de relativiser l'impact des zones dépourvues d'implantation : plus la densité de population y est forte, plus l'absence de proximité observée est sévère.

Certaines précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- Les matières dispensées par ces différentes académies n'ont pas été distinguées.
- Au stade de l'inventaire localisé, il ne nous est pas permis de récolter l'information relative aux capacités de ces différents équipements.

Bruxelles ne compte pas moins de 96 académies, ce qui laisse présager une moyenne de 5 établissements par commune.

Pour analyser ce chiffre il faut cependant garder à l'esprit que l'offre n'est pas équivalente entre les différentes académies.

- Au niveau linguistique d'une part, puisque l'on distingue 85 académies francophones et 11 néerlandophones.
- Au niveau de la répartition spatiale d'autre part : la carte de **localisation** fait apparaître une répartition relativement homogène des académies sur l'ensemble du territoire. Le quart nord-ouest de la 2^{nde} couronne semble cependant moins bien pourvu.
- Enfin, au niveau de l'enseignement dispensé : l'analyse qualitative permettra de distinguer les enseignements dispensés dans les différentes académies. Certaines sont des académies de musique, d'autres des académies des beaux-arts, de la parole, de la danse, du cirque... On peut d'ores et déjà constater une nette prédominance des académies de musique à ce stade (73 apparaissent d'emblée sur les 96 académies). Les écoles dispensant les arts du cirque sont nettement moins nombreuses (1 seule à ce stade).

Si l'on considère que 1 km est une distance raisonnable à parcourir pour rejoindre une académie, on constate, grâce à la **carte de la répartition** que l'intégralité de la région bénéficie d'une telle offre à proximité.

Les abords de la Basilique ainsi que le nord des communes de Jette et Laeken sont moins bien desservies.

Quelques manques apparaissent sur la commune d'Uccle. Des zones dépourvues d'implantation apparaissent de manière plus ponctuelle dans le Pentagone, à Schaerbeek, à Ixelles, mais il faut reconnaître qu'elles sont relativement restreintes.

S A N T E P H Y S I Q U E

Cette thématique comprend les équipements et services liés à la santé physique des bruxellois selon la répartition suivante :

- Soins médicaux
- Promotion de la santé, qualité de vie et soutien aux familles et aux malades

Les soins spécifiques aux seniors, aux personnes handicapées et à la santé mentale ont été traités dans les thématiques concernées.

Les problématiques suivantes, présentant un enjeu particulier en terme d'offre régionale et de couverture spatiale ont fait l'objet, d'une étude spécifique :

- La médecine générale, les hôpitaux et les polycliniques publiques.

La cartographie n'a pas été réalisée pour la catégorie « Promotion de la santé, qualité de vie et soutien aux familles et aux malades » pour laquelle l'information exhaustive n'est pas disponible au stade de l'inventaire localisé, les données seront donc analysées plus finement au stade de la phase qualitative.



01 PROBLEMATIQUE

Ce chapitre a pour objectif de faire l'inventaire de l'offre des soins de santé physique.

Entre 2000 et 2007, la population bruxelloise a augmenté de 70.000 habitants et le Bureau du Plan prévoit d'ici 50 ans une augmentation de la population bruxelloise de 255.000 personnes.

Le tableau ci-dessous montre que l'ensemble des classes d'âge est concerné par cette augmentation¹. Ceci entraînera bien entendu une demande accrue en matière de soins de santé de la part de la population bruxelloise.

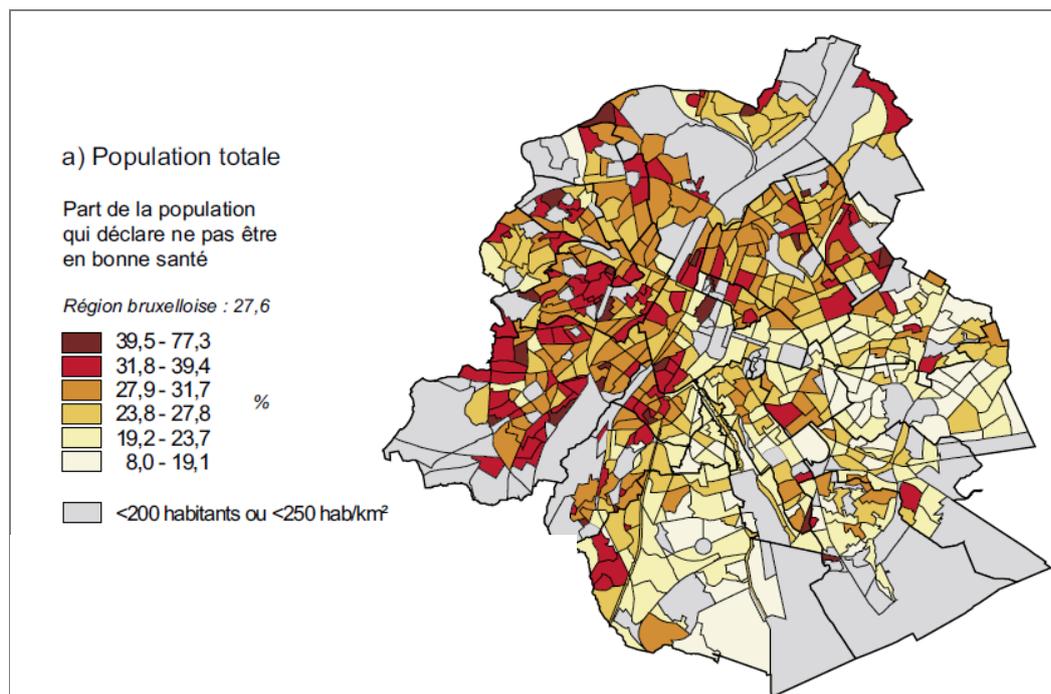
TABLEAU 37 - Région de Bruxelles-capitale - Population par sexe et groupe d'âges – au 1^{er} janvier
Nombres et pourcentages

	2000	2007	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Population totale	959 318 100,0%	1 031 215 100,0%	1 072 063 100,0%	1 200 108 100,0%	1 255 791 100,0%	1 264 310 100,0%	1 289 164 100,0%	1 327 652 100,0%
Hommes	457 852 47,7%	496 788 48,2%	517 466 48,3%	582 057 48,5%	609 743 48,6%	612 682 48,5%	624 027 48,4%	642 690 48,4%
Femmes	501 466 52,3%	534 427 51,8%	554 597 51,7%	618 051 51,5%	646 048 51,4%	651 628 51,5%	665 137 51,6%	684 962 51,6%
0 à 14 ans	171 014 17,8%	191 421 18,6%	203 898 19,0%	240 329 20,0%	247 839 19,7%	236 461 18,7%	237 031 18,4%	245 084 18,5%
15 à 39 ans	355 020 37,0%	386 339 37,5%	401 356 37,4%	442 958 36,9%	446 913 35,6%	442 002 35,0%	449 038 34,8%	456 650 34,4%
40 à 64 ans	272 376 28,4%	300 677 29,2%	313 935 29,3%	348 924 29,1%	365 115 29,1%	361 819 28,6%	357 961 27,8%	363 622 27,4%
65 à 79 ans	119 840 12,5%	104 163 10,1%	102 802 9,6%	117 063 9,8%	137 129 10,9%	149 230 11,8%	155 273 12,0%	161 298 12,1%
80 ans et plus	41 068 4,3%	48 615 4,7%	50 072 4,7%	50 834 4,2%	58 795 4,7%	74 798 5,9%	89 861 7,0%	100 998 7,6%

Source : Bureau Fédéral du Plan – DG SIE (2008), « Observations 2000-2007 – Perspectives de population 2007-2060 »

¹ Bureau Fédéral du Plan (2008), « Perspectives de population 2007-2060 ».

De plus, 27.6% de la population bruxelloise se déclare ne pas être en bonne santé². Les enjeux en matière de soins de santé sont donc majeurs à Bruxelles.



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2006), « Carte 9-01 Santé perçue », Atlas de la Santé et du Social, Bruxelles-2006

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Soins médicaux

Cette catégorie contient les équipements et services visant à dispenser des soins en santé physique, tant généralistes que spécialisés.

Cette catégorie contient les services agréés suivants :

- Les centres de planning familial (COCOF, COCOM/GGC) et assimilés.
- Les maisons médicales agréées ou centres de santé intégrés (COCOF).
La maison médicale est définie par la Fédération des Maisons Médicales comme étant un lieu « dispensant des soins de santé de première ligne, par opposition aux soins de santé spécialisés » et « présentant une équipe pluridisciplinaire »³.
- Les hôpitaux (COCOM/GGC, VG, CF) et les polycliniques publiques.
- Les centres de consultations prénatales (ONE, Kind en Gezin).
- Les services de soins palliatifs et continués. Il ne s'agit pas ici des services de soins palliatifs localisés dans des structures hospitalières mais bien des équipements de soins palliatifs à part entière.
- Les centres de soins de jour n'étant pas destinés exclusivement aux personnes présentant des troubles mentaux ou personnes âgées (COCOM/GGC, COCOF).
- Les postes médicaux de garde.

² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2006), « Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006 ».

³ Données consultables sur : <http://www.maisonmedicale.org>

Les postes médicaux de garde sont définis par la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles comme étant « des lieux constitués de médecins généralistes se tenant à disposition du public »⁴.

Cette catégorie ne contient pas les lieux de soins destinés spécifiquement aux seniors, aux personnes handicapées et aux personnes souffrant de problèmes mentaux. Citons, par exemple, les hôpitaux gériatriques, chroniques, psychiatriques, etc.

La zone de proximité théorique de ces équipements et services est variable. On ne peut en effet comparer une consultation prénatale à un hôpital général. La zone de proximité théorique retenue sera précisée en fonction des cartes réalisées.

B Promotion de la santé, qualité de vie et soutien aux familles et aux malades

Cette catégorie contient les équipements et services fournissant de l'information au public sur des questions de santé, faisant de la prévention en matière de santé (consultations pour jeunes enfants par exemple), soutenant les malades et leurs proches ou œuvrant pour l'amélioration du bien-être et de la qualité de l'environnement à travers la santé.

Les associations informant le public sur des questions d'assuétudes ont pour leur part été traitées en santé mentale.

Rappelons qu'il n'a pas été possible à ce stade d'assurer l'exhaustivité de cette catégorie. Beaucoup d'associations, dont ce n'est le but premier, œuvrent en effet pour la promotion de la santé et l'amélioration de la qualité de vie. La phase qualitative nous permettra d'identifier ces associations.

03 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la question de la santé physique, les cartes suivantes ont été produites :

A Localisation des équipements de médecine générale, des hôpitaux et des polycliniques publiques

Cette carte localise les hôpitaux, les polycliniques publiques, les maisons médicales agréées ou non et les postes médicaux de garde. Elle ne reprend donc pas tous les équipements et services de soins de santé.

B Couverture spatiale de la médecine générale, des hôpitaux et des polycliniques publiques

Cette carte fait apparaître la couverture spatiale des différents équipements et services localisés ci-dessus (médecine générale, hôpitaux et des polycliniques publiques) en localisant chaque équipement, cités ci-dessus, avec sa zone de proximité théorique.

La localisation de ces équipements a été indiquée au moyen d'un point et leur zone de proximité théorique, définie avec un rayon de 1000 mètres, est représentée par un cercle de couleur bleue. La densité de population (habitants par hectare), indicateur d'intensité théorique des besoins, est représentée en fond.

⁴ Données consultables sur : <http://www.famgb.be/>

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- Les équipements et services de soins à domicile n'ont pas été repris dans l'inventaire localisé.
- Les questions relatives aux personnes âgées, aux personnes handicapées ainsi qu'à la santé mentale ne sont pas abordées ici.
- Seuls les équipements publics ont été repris, à l'exception des hôpitaux privés qui ont été pris en compte. Par exemple, les médecins exerçant dans un cabinet privé ne sont donc pas repris.
- Aucune distinction n'est faite entre les équipements en fonction de leur capacité.

04 ANALYSE

A Médecine générale, hôpitaux et polycliniques publiques

Comme le montre la **carte de la localisation des équipements de médecine générale, des hôpitaux et des polycliniques publiques**, les communes d'Evere, de Woluwe-Saint-Pierre et de Koekelberg ne comptent aucun équipement de ce type.

Auderghem, Watermael-Boitsfort et Berchem-Sainte-Agathe ne comptent qu'une seule maison médicale chacune.

Bruxelles-Ville et Schaerbeek sont les deux communes présentant le plus d'équipements de médecine générale, d'hôpitaux et de polycliniques publiques, à savoir 10 et 19 équipements.

Commune	Hôpitaux et polycliniques publiques	Maisons médicales agréées ou non	Postes médicaux de garde	Total	Population totale	Nombre d'équipements / 10.000 habitants
EVERE				0	34128	0.0
WOLUWE-SAINT-PIERRE				0	38554	0.0
KOEKELBERG				0	18541	0.0
AUDERGHEM		1		1	29681	0.3
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1		1	2	48315	0.4
WATERMAEL-BOITSFORT		1		1	24121	0.4
BERCHEM-SAINTE-AGATHE		1		1	20431	0.5
IXELLES	1	3		4	78088	0.5
UCCLE	3	1	1	5	76576	0.7
SAINT-GILLES		3		3	44767	0.7
JETTE	1	2		3	43564	0.7
ANDERLECHT	3	4		7	97601	0.7
MOLENBEEK-SAINT-JEAN		5	1	6	81632	0.7
SCHAERBEEK	1	9		10	113493	0.9
GANSHOREN	1	1		2	21395	0.9
ETTERBEEK	3	1		4	42342	0.9
FOREST	1	4		5	48284	1.0
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	2	1		3	23785	1.3
BRUXELLES	7	10	2	19	145917	1.3
	24	47	5	76	1031215	0.7

Comme le montre la **carte de la couverture spatiale de la médecine générale, des hôpitaux et des polycliniques publiques**, les quartiers du centre et de l'ouest de la Région de Bruxelles-Capital bénéficient d'offre à proximité.

Il ressort clairement de cette carte, que le sud et l'est de la seconde couronne bruxelloise ne sont que très partiellement couverts par les zones de proximité théorique.

Même si une part importante de ces quartiers non couverts présente des densités de population plus faibles (moins de 125 habitants/hectare), il n'en va pas de même pour l'ensemble de ces quartiers. Ainsi, les habitants des quartiers du Scheut, de Moortebek – Peterbos et de Veeweide - Aurore (Anderlecht), de Machtens, de Korenbeek et du Karreveld (Molenbeek-Saint-Jean), de Neder-Over-Heembeek, d'Evere, du quartier de la gare de Josaphat (Schaerbeek), de Woluwe-Saint-Lambert, de la Chaussée de Wavre (Auderghem), de Dries (Watermael-Boitsfort) et de Boondael (Bruxelles), du quartier de l'Université et du Châtelain (Ixelles) sont obligés de parcourir plus de 1000 mètres pour atteindre un hôpital, une polyclinique publique, une maison médicale ou un poste médical de garde. Une autre solution, plus onéreuse, est de consulter un médecin dans un cabinet privé.

Ces quartiers correspondent toutefois à des quartiers où les revenus médians sont supérieurs à la moyenne bruxelloise.

En l'absence de données relatives aux capacités, il est prématuré d'évaluer si cette offre répond à la demande. On peut toutefois avancer les considérations suivantes :

- Selon l'Observatoire de la Santé et du Social (2010), en Région bruxelloise, le nombre de lits dans les hôpitaux généraux n'a fait que diminuer au cours des dernières années.
- la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones mentionne que « l'offre des maisons médicales est trop faible pour satisfaire la demande » et qu'il faudrait multiplier leur nombre actuel par dix⁵.

B Grossesse et soins pré-nataux

Le tableau ci-dessous présente, par commune, le nombre d'équipements prodiguant des soins prénataux et accompagnant les femmes enceintes. La Région de Bruxelles-Capitale compte 118 équipements de ce type.

Bruxelles-Ville est la commune comptant le plus d'équipements de suivi de grossesse et de soins prénataux. Au contraire, Koekelberg ne compte aucun équipement de ce type.

⁵ Données consultables sur : <http://www.maisonmedicale.org/Penurie-de-maisons-medicales-en.html>



Commune	Hôpitaux et polycliniques publiques	Maisons médicales	Plannings familiaux et assimilés	Consultations prénatales	Total
KOEKELBERG					0
WOLUWE-SAINT-PIERRE			1		1
EVERE			1		1
BERCHEM-SAINTE-AGATHE		1			1
WATERMAEL-BOITSFORT		1	1		2
GANSHOREN	1	1			2
AUDERGHEM		1	1		2
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1		2		3
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	2	1	2		5
JETTE	1	2	2		5
UCCLE	3	1	1	1	6
SAINT-GILLES		3	2	1	6
ETTERBEEK	3	1	2	1	7
FOREST	1	4	2	1	8
MOLENBEEK-SAINT-JEAN		5	2	2	9
IXELLES	1	3	4	1	9
ANDERLECHT	3	4	2		9
SCHAERBEEK	1	9	2	2	14
BRUXELLES	7	10	6	5	28
	24	47	33	14	118

C Promotion de la santé, qualité de vie et soutien aux familles et aux malades

La base de données comprend, à ce stade, 166 équipements se rapportant à la promotion de la santé, la qualité de vie et le soutien aux familles et aux malades.

Parmi ceux-ci, on compte 19 « Services de Promotion de la Santé à l'Ecole » (PSE). Mais, chacune des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne compte pas sur son territoire un PSE. En effet, plusieurs communes en possèdent deux ou trois.

La Région compte aussi 111 équipements de consultations pour enfants (ONE ou K&G). Les communes d'Anderlecht, de Schaerbeek et de Bruxelles ont toutes plus de 10 équipements de consultations pour enfants sur leur territoire, avec respectivement 10, 14 et 16 équipements. Par contre, Koekelberg ne compte aucun équipement de ce type.

En ce qui concerne les 35 autres équipements, il s'agit de diverses associations ayant pour objectif de venir en aide aux personnes souffrant d'une maladie spécifique et à leur famille (par exemple l'hémophilie, le diabète,...) ainsi que des associations travaillant à l'amélioration de la santé et de qualité de vie.



Commune	Consultations pour enfants
KOEKELBERG	
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	2
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	2
WATERMAEL-BOITSFORT	3
WOLUWE-SAINT-PIERRE	3
GANSHOREN	3
AUDERGHEM	4
ETTERBEEK	4
EVERE	4
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	5
JETTE	5
SAINT-GILLES	6
FOREST	7
IXELLES	7
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	8
UCCLE	8
ANDERLECHT	10
SCHAERBEEK	14
BRUXELLES	16
	111



S A N T E M E N T A L E

Cette thématique comprend les équipements et services liés à la santé mentale selon la répartition suivante :

- Hébergement
- Hôpitaux psychiatriques
- Services d'accompagnement
- Assuétudes
- Consultations psychologiques et psychiatriques

Ces différentes catégories ont été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional. Les consultations psychologiques et psychiatriques n'ont toutefois pas été cartographiées. En effet, à ce stade, aucune distinction entre les consultations psychologiques et les consultations psychiatriques n'est possible.



01 PROBLEMATIQUE

Ce chapitre a pour objectif d'étudier les équipements liés aux questions de santé mentale.

Afin d'illustrer la problématique de la santé mentale à Bruxelles, voici quelques données statistiques et quelques constats¹ :

- Les troubles mentaux sont la première cause d'invalidité des bruxellois.
- 7873 admissions de bruxellois ont été enregistrées en psychiatrie au cours de l'année 2006.
- 12,8 % des hommes de plus de 15 ans et 18,6 % des femmes de plus de 15 ans présentent des difficultés psychologiques.
- 154 décès par suicide ont été enregistrés en 2007.
- Lorsqu'on descend dans l'échelle sociale, les risques d'avoir des problèmes de santé mentale augmentent.
- 1338 personnes ont été prises en charge, en 2008, dans un service spécialisé, après la consommation de drogues illicites.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Hébergement

Cette catégorie contient les équipements et services offrant un service résidentiel (hébergement) adapté aux personnes mentalement souffrantes (maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégées...).

Cette catégorie ne reprend pas les hôpitaux psychiatriques qui ont été regroupés dans la catégorie « Hôpitaux psychiatriques ».

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est intermédiaire (2500 m).

B Hôpitaux psychiatriques

Cette catégorie contient les hôpitaux destinés à accueillir spécifiquement des patients présentant des troubles mentaux.

Cette catégorie ne reprend pas, à ce stade, les services psychiatriques des hôpitaux généraux ou universitaires.

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est régionale.

C Services d'accompagnement

Cette catégorie contient les équipements et services visant à aider les personnes dont la santé mentale est perturbée dans leur vie de tous les jours et à les aider à acquérir plus d'autonomie (aides aux actes de la vie journalière, réinsertion, structure adaptée pour la prise en charge de personnes en journée...).

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est intermédiaire.

¹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2010), Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010.

D Assuétudes

Cette catégorie contient les équipements et services venant en aide aux toxicomanes ou aux personnes dépendantes et à leurs proches (alcool, jeux,...), tant en matière d'information, d'encadrement, d'accompagnement, d'insertion, de soins que d'hébergement.

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est intermédiaire (2500 m).

E Consultations psychologiques et psychiatriques

Cette catégorie contient les équipements et services offrant des consultations psychologiques et psychiatriques et des aides psychologiques (groupes de parole notamment). Ils constituent souvent des lieux d'écoute permettant aux personnes d'exprimer leur souffrance et leur détresse. Ceux-ci ne s'intéressent donc pas seulement aux individus souffrant de troubles mentaux. Ils permettent à toute personne dont la santé mentale est perturbée ou qui risque de voir son équilibre psychique compromis d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins et une attention appropriée à sa situation.

Les consultations psychologiques et psychiatriques en maison médicale ou dans les hôpitaux n'ont, à ce stade, pas été reprises dans cette catégorie.

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est « locale élargie » (1000 m). En effet, dans une situation idéale, chaque petite commune ou gros quartier bruxellois devrait pouvoir disposer de tels services ou équipements.

03 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la question de la santé mentale, les différentes cartes suivantes ont été produites.

A Localisation des hébergements et des services d'accompagnement

La carte de la localisation des hébergements et des services d'accompagnement reprend les équipements et services des catégories :

1. Hébergement (points rouges)
2. Hôpitaux psychiatriques (points verts)
3. Services d'accompagnement (points bleus)

La zones de proximité théorique de ces équipements étant intermédiaire, voire régionale, il n'a pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

B Localisation des aides aux toxicomanes et autres dépendants

La carte de la localisation des aides aux toxicomanes et autres dépendants reprend les équipements et services de la catégorie « Assuétudes ».

La zone de proximité théorique de ces équipements étant intermédiaire, il n'a pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de ces catégories est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'accompagnement aux personnes souffrant de problèmes mentaux, de l'aide aux toxicomanes et autres dépendants, des consultations psychologiques, mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même un de ces services. Cette offre est toutefois secondaire par rapport à celle présentée ici.
Concernant l'hébergement et les hôpitaux psychiatriques, l'exhaustivité est rencontrée.
- Les unités psychiatriques en hôpital général n'ont pas été reprises.
- Les équipements et services d'aide et de soins à domicile n'ont pas été repris dans l'inventaire localisé.
- Aucune distinction n'est faite entre les équipements en fonction de leur capacité.

04 ANALYSE

A Hébergements et des services d'accompagnement

La Région de Bruxelles-Capitale compte 53 équipements de services d'hébergement ou d'accompagnement en matière de santé mentale. Ceux-ci sont répartis de la manière suivante :

	Francophone	Néerlandophone	Bilingue	Total
Hébergement	7	2	18	27
Hôpitaux psychiatriques	2	1	6	9
Services d'accompagnement	9	3	5	17

Plus de 50% des équipements et services d'hébergement et d'accompagnement ont un statut bilingue. Ce chiffre atteint 67% en ce qui concerne les services d'hébergement et les hôpitaux psychiatriques.

La **carte de la localisation des hébergements et des services d'accompagnement** pour les personnes présentant des problèmes de santé mentale montre que la répartition de ces équipements et services n'est pas homogène sur le territoire de la Région Bruxelloise. En effet, on retrouve ces équipements principalement dans les communes du centre et de l'ouest de la Région, ainsi qu'à Uccle. Les communes de l'est de la Région ne comptent pas ou peu d'équipements de ces catégories.

En l'absence de données relatives aux capacités, il est prématuré d'évaluer si cette offre répond à la demande. On peut toutefois mentionner qu'en Région bruxelloise, comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de lits dans les hôpitaux psychiatriques a diminué depuis 1996.

	Région bruxelloise					
	1996	2001	2005	2006	2007	2009
Hôpitaux psychiatriques						
Nombre d'hôpitaux	10	10	10	10	10	9
Privé	9	9	9	9	9	8
Public	1	1	1	1	1	1
Nombre de lits	1 109	1 109	1 040	1 040	1 040	1 040

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2010)

B Assuétudes

La Région de Bruxelles-Capitale compte 43 équipements ou services destinés aux toxicomanes, aux personnes souffrant de dépendance (nourriture, jeux,...) et à leur famille. Parmi ceux-ci, 34 ont un statut linguistique francophone, 2 sont néerlandophones et 7 sont bilingues.

Comme le montre la **carte de la localisation des aides aux toxicomanes et autres dépendants**, ces équipements et services sont principalement situés dans le Pentagone et dans la première couronne de Bruxelles. Ils ne sont donc pas répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire bruxellois.

On retrouve une concentration importante de ces équipements dans le quartier des Marolles ainsi que dans le bas de Saint-Gilles.



H A N D I C A P

Cette thématique comprend les équipements et services spécifiques pour les personnes handicapées selon la répartition suivante :

- Accueil de jour pour handicapés
- Revalidation
- Services résidentiels adaptés
- Emploi et insertion socio-professionnelle
- Services d'aide et d'accompagnement
- Activités sociales, culturelles et sportives pour personnes handicapées

Ces catégories ont été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional et d'appréhender l'ensemble des données de cette thématique.



01 PROBLEMATIQUE

Le décret de la Commission Communautaire française du 4 mars 1999 et l'arrêté du 25 février 2000 permettent de déterminer quelles sont les personnes considérées comme handicapées. Il y est indiqué que : « Est considérée comme personne handicapée la personne âgée de moins de 65 ans qui présente un handicap qui résulte d'une limitation d'au moins 30 % de sa capacité physique ou d'au moins 20 % de sa capacité mentale; le handicap est le désavantage social résultant d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou empêche la réalisation d'un rôle habituel par rapport à l'âge, au sexe, aux acteurs sociaux et culturels»¹.

On constate une augmentation du nombre de personnes handicapées à Bruxelles dont la conséquence pourrait être un déséquilibre entre l'offre et la demande en infrastructures adaptées. A titre d'information, il est intéressant de noter que quelque 5.200 personnes francophones sont actuellement accompagnées par les services d'aide aux personnes handicapées à Bruxelles².

A noter enfin, que les équipements destinés aux personnes handicapées sont non seulement une aide pour celles-ci mais également pour leur famille et leurs proches.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Accueil de jour pour handicapés

Cette catégorie contient les équipements et services réservés exclusivement aux personnes handicapées (adultes et/ou enfants) et offrant un accueil de jour. Ces équipements offrent ainsi une structure adaptée pour la prise en charge en journée de personnes atteintes d'un handicap.

Le centre de jour est défini de la manière suivante par le service bruxellois PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée) : « *Ce centre accueille en journée à temps plein ou à temps partiel, du lundi au vendredi, les personnes handicapées. Il assure une prise en charge médicale, psychologique, paramédicale, sociale et éducative visant à leur permettre d'atteindre ou de préserver la plus grande autonomie possible et un niveau optimal d'intégration familiale et sociale.* »

Cette catégorie ne contient pas les services résidentiels destinés aux personnes handicapées qui ont été traités dans la catégorie « Services résidentiels adaptés ».

B Revalidation

Cette catégorie contient les équipements et services œuvrant dans le processus de revalidation des personnes handicapées. Ils ont pour mission d'assurer, à la personne handicapée, une récupération optimale de ses fonctions organiques, physiques ou psychiques qui se sont trouvées altérées.

¹ ASPH asbl (2005), « Les personnes handicapées en terme de statistiques belges ».

² Ecolobxl (2010), « Bruxelles, ville socialement durable - Bilan 2004-2009 / Action sociale ».

C Services résidentiels adaptés

Cette catégorie contient les équipements et services offrant un service résidentiel (hébergement) adapté aux personnes handicapées. Cet hébergement peut être à court ou à plus long terme. A noter que les Internat liés à l'enseignement spécialisé ne sont pas repris ici mais ont été repris dans la catégorie « Internat » (thématique « Education et Enseignement »).

Le centre d'hébergement est défini de la manière suivante par le service bruxellois PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherche) : « *Les centres d'hébergement ont pour mission d'accueillir les enfants ou les personnes adultes handicapées, en soirée et la nuit ainsi que la journée lorsque l'activité de jour habituelle n'est pas organisée ou que la personne handicapée ne peut s'y rendre.* »

D Emploi et insertion socio-professionnelle

Cette catégorie contient les équipements et services visant à orienter la personne handicapée vers un emploi, de même que les entreprises de travail adapté.

E Services d'aide et d'accompagnement

Cette catégorie contient les équipements et services visant à aider la personne handicapée dans sa vie de tous les jours et à l'aider à acquérir plus d'autonomie (aides aux actes de la vie journalière, services d'interprétariat, services d'accompagnement, services d'orientation en milieu scolaire, services d'accompagnement pédagogique...).

Cette catégorie ne contient pas les services d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle qui sont repris dans la catégorie ci-dessus « Emploi et insertion socio-professionnelle ».

F Activités sociales, culturelles et sportives pour personnes handicapées

Cette catégorie contient les équipements et services ayant pour objectif l'organisation d'activités de loisirs pour les personnes handicapées.

03 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la question de l'handicap, deux cartes ont été produites.

A Localisation des soins et hébergements adaptés

Cette première carte reprend l'ensemble des équipements et services offrant un hébergement ou des soins aux personnes handicapées. Elle comprend donc les catégories :

1. Accueil de jour pour handicapés (points verts),
2. Revalidation (points bleus),
3. Services résidentiels adaptés (étoiles rouges).

Dans de nombreux cas, un équipement offre à la fois un service d'accueil de jour et un service résidentiel. Pour une question de lisibilité de la carte, les services résidentiels

adaptés ont été représentés au moyen d'une étoile afin qu'à la fois ces derniers et les services d'accueil de jour soient visibles.

Cette carte illustre la localisation de chaque établissement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en fonction des différents types.

La zone de proximité théorique de ces équipements étant intermédiaire, il n'a donc pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

B Localisation de l'accompagnement

La seconde carte reprend l'ensemble des équipements et services offrant un accompagnement ou des activités de loisirs. Elle comprend donc les catégories :

1. Emploi et insertion socio-professionnelle (points verts),
2. Services d'aide et d'accompagnement (points rouges),
3. Activités sociales, culturelles et sportives pour personnes handicapées (points bleus).

La zone de proximité théorique de ces équipements étant intermédiaire, il n'a pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de ces catégories est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'accompagnement ou offrant des activités sociales, de loisirs, culturelles ou sportives mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même un tel service. Cette offre est toutefois secondaire par rapport à celle présentée ici.
Concernant les soins et l'hébergement adapté, l'exhaustivité est rencontrée.
- Les clubs de sport spécifiques aux personnes handicapées n'ont, au même titre que les autres clubs de sport, pas été repris.
- Seules les équipements spécifiques aux personnes handicapées ont été retenus dans cette thématique. Il est toutefois évident que d'autres équipements ou services leur sont également accessibles.
- Les équipements et services d'aide à domicile n'ont pas été repris dans l'inventaire localisé.
- Aucune distinction n'est faite entre les équipements en fonction de leur capacité.



04 ANALYSE

A Soins et hébergements

La Région de Bruxelles-Capitale compte 115 équipements destinés spécifiquement aux soins et à l'hébergement pour personnes handicapées. Ils sont répartis de la manière suivante :

	Francophone	Néerlandophone	Bilingue	Total
Accueil de jour pour handicapés	29	7	10	46
Revalidation	16	4	0	20
Services résidentiels adaptés	37	9	3	49

La Région de Bruxelles-Capitale compte près de 50 centres de jour et 50 centres d'hébergement pour personnes handicapées. Dans de nombreux cas, comme le montre la **carte de la localisation des soins et hébergements adaptés**, ces deux services font partie d'un même équipement.

71% de ces équipements ont un statut linguistique francophone, 17% néerlandophone et 11% sont bilingues.

La carte de la localisation des soins et hébergements adaptés montre une répartition spatiale des équipements relativement homogène sur la Région, et cela pour chacune des trois catégories.

On peut également noter que peu d'équipements de soins et d'hébergement pour personnes handicapées se situent à l'intérieur du pentagone. Ils sont principalement situés en première et seconde couronne de la Région.

B Accompagnement

La Région de Bruxelles-Capitale compte 117 équipements destinés à l'accompagnement et aux loisirs des personnes handicapées. Ils sont répartis de la manière suivante :

	Francophone	Néerlandophone	Bilingue	Total
Emploi et insertion socio-professionnelle	19	6	3	28
Services d'aide et d'accompagnement	43	8	11	62
Activités sociales, culturelles et sportives pour personnes handicapées	15	6	6	27

66% de ces équipements ont un statut linguistique francophone, 17% néerlandophone et 17% sont bilingues.

Contrairement à la carte de la localisation des soins et hébergements adaptés, la plupart des équipements d'accompagnement et de loisirs sont concentrés sur un axe ouest-est. C'est-à-dire, que le nord et, plus particulièrement encore, le sud de la Région sont relativement dépourvus de ce type d'équipements.

Le pentagone compte, dans ce cas, plusieurs équipements d'accompagnement.

Bien que les services d'aide et d'accompagnement soient les plus nombreux, il importe de souligner qu'à ce stade, cette catégorie regroupe des équipements ayant dans certains cas un public cible particulier : les services d'orientation en milieu scolaire et d'accompagnement pédagogique sont destinés aux jeunes, les services d'interprétariat sont destinés aux personnes aveugles, malvoyantes ou sourdes...

Il ne faut pas oublier que de nombreuses associations organisent des activités sociales, culturelles et sportives pour le grand public. Les personnes handicapées peuvent y être les bienvenues. Ces associations, n'étant pas spécifiquement destinées aux personnes handicapées, elles n'ont pas été reprises ici.

Les équipements destinés aux personnes handicapées sont donc répartis de manière relativement homogène sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. La phase qualitative permettra d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande.



EMPLOI ET FORMATION

Cette thématique comprend les équipements et services offrant une aide générale aux demandeurs d'emploi ou aux personnes mise à l'écart sur le marché du travail. Elle reprend également les équipements et services offrant une aide aux entreprises et notamment à la création d'entreprises.

Cette thématique se divise en 5 catégories, en fonction du type d'aide demandé :

- L'aide à la recherche d'un emploi
- La formation professionnelle
- L'insertion socio-professionnelle
- L'économie sociale d'insertion
- L'aide aux entreprises et à la création d'entreprises

01 PROBLÉMATIQUE

Développer l'emploi à Bruxelles est la deuxième priorité du PRD : « **Dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie bruxelloise en vue de développer l'emploi local en veillant à ce que les activités soient compatibles avec l'environnement et la qualité de vie en ville** ». Le taux de chômage des personnes à haut, moyen et bas niveau d'éducation sont respectivement de 8,6%, 18,4% et 26,3% à Bruxelles contre 4,5%, 8,1% et 13,7% en Belgique (2009)¹. Ce taux de chômage très élevé à Bruxelles en fait une des premières préoccupations de la Région. Le traité de Lisbonne vise une augmentation du taux d'emploi pour atteindre un objectif de 70% pour 2020. En 2009, il était entre 53,2% et 56,9% pour la tranche d'âge de 15 – 64 ans².

Si Bruxelles reste un grand bassin d'emploi, il faut souligner que la moitié des emplois de la ville sont occupés par des non-Bruxellois. Les problèmes de chômage se rencontrent essentiellement chez les non-européens et les personnes avec un faible niveau d'éducation que l'on retrouve principalement dans le croissant pauvre de Bruxelles. Le taux de chômage est également plus élevé chez les femmes.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITÉ

Cette catégorie de l'inventaire reprend les équipements et services aidant la population à la recherche d'un emploi. Ces équipements et services offrent tant des conseils dans la procédure de recherche d'un emploi, que permettent d'effectuer des recherches sur place.

La zone de proximité théorique de ces équipements et services est « locale élargie » (soit de 1000 m). En effet, dans une situation idéale, chaque petite commune ou gros quartier bruxellois devrait disposer de services ou équipements de ce type.

¹ Données consultable sur le site <http://statbel.fgov.be/>

² Observatoire de la Santé et du Commerce : Baromètre Social – Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté (2010)

L'analyse des équipements et services offrant de l'aide à la recherche d'un emploi est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des outils suivants :

A Localisation des équipements et services concernés

La carte illustre la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en fonction des différents types.

B Couverture spatiale des équipements et services concernés

Ces cartes font apparaître la couverture spatiale des différents équipements et services en localisant chaque équipement avec sa zone de proximité théorique.

Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation du territoire régional, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité théorique d'aucun équipement ou service d'aide à la recherche d'un emploi.

Le taux de chômage par quartier du monitoring des quartiers (2007 - IBSA) qui apparaît en fond sur la carte permet de relativiser l'impact des zones dépourvues d'implantation : plus la taux de chômage y est fort, plus l'absence de proximité observée est sévère.

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de ces catégories est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide à la recherche d'un emploi mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même un service de ce type.

La carte de localisation des équipements et services offrant de l'aide à la recherche d'un emploi montre une concentration de ces équipements et services dans le centre. Un grand nombre se trouve à l'intérieur de la première couronne mais on peut observer quelques zones de débordement dans la partie ouest de la ville (à l'exception d'Anderlecht). Les abords du canal constituent également une zone de forte concentration. Le Sud de Bruxelles est, quant à lui, beaucoup moins couvert. Globalement, les différents types de lieux sont bien répartis par rapport à la répartition générale.

La carte illustrant la couverture spatiale des équipements et service d'aide à la recherche d'un emploi fait ressortir certaines zones dépourvues d'implantation. Le centre de Bruxelles et les abords du canal, zones où le taux de chômage est élevé, sont couverts. La principale zone dépourvue d'implantation se situe à Anderlecht où cette absence d'équipement et service relevant de cette catégorie se remarque d'autant plus par le taux de chômage élevé. Le nord de la commune de Bruxelles révèle également une zone dépourvue d'implantation et, dans une moindre mesure, la commune de Saint-Gilles. Un grand nombre de quartiers où le chômage est plus faible montre également une absence de proximité cependant moins préoccupante.

01 PROBLÉMATIQUE

La sous-qualification de la population peut être un frein à l'acquisition d'un emploi. Comme dit plus haut, le chômage est d'autant plus élevé pour les personnes ayant des bas niveaux d'éducation. Devant cette problématique, Bruxelles-Formation et la VDAB ont développés des centres afin de former des travailleurs qualifiés dans certains domaines (conduite poids-lourds, conduite de taxis, nettoyage...).

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITÉ

Cette catégorie reprend les différents équipements offrant une formation qualifiante issues des centres agréés comme organisme de formation professionnelle :

- Les centres de formations Bruxelles-Formation
- Les centres de formations partenaires sectoriels de Bruxelles-Formation
- Les centres de formation de la VDAB
- Les centres de formation partenaires sectoriels de la VDAB

Une fois la formation terminée, les personnes sont qualifiées pour exercer le métier du domaine lié à la formation.

La zone de proximité théorique de ces équipements et services est « régionale ».

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services offrant de la formation professionnelle ont été repris sur une carte qui illustre la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en distinguant les différents centres de formation énumérés plus haut.

Vu l'influence théorique régionale de ces centres de formation, il n'a pas été jugé pertinent de compléter cette information par une carte de couverture spatiale.

04 ANALYSE

La carte nous dévoile une répartition assez axiale des différents centres de formation s'étalant du sud-ouest au nord-est dans l'orientation du canal. Les centres de Bruxelles-Formation et ses partenaires sont plus nombreux que ceux de la VDAB et ses partenaires (14 contre 4) La commune présentant le plus de lieux est celle de la Ville de Bruxelles. Le sud-est est par contre totalement vide.

01 PROBLEMATIQUE

Dans la même lignée que les centres de formation professionnelle présentés ci-dessus, les centres d'insertion socio-professionnelle se sont développés pour faire face aux problèmes de sous-qualification de la population bruxelloise. L'analphabétisme, la non-connaissance du français ou du néerlandais est également un problème. Ces différents centres font face à cette problématique comme à d'autres tout aussi importantes au niveau de l'insertion socio-professionnelle.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie reprend les différents organismes d'insertion socio-professionnelle et différencie plusieurs types d'équipements ou services retrouvés à Bruxelles :

- Les CPAS/OCMW ayant l'insertion socio-professionnelle comme mission légale
- Les opérateurs d'alphabétisation membres de la FEBISP
- Les opérateurs de formation de base
- Les *Centra voor basiseducatie (CBE Brusseler)* qui reprend les deux types précédents
- Les ateliers de formation par le travail (il n'y a pas d'équivalent néerlandophone)
- Les opérateurs de préformation francophone et néerlandophone
- Les opérateurs de formation qualifiante francophone et néerlandophone

A ce stade de l'étude, l'exhaustivité de cette catégorie ne peut être assurée. En effet certains équipements de cohésion sociale ou socio-culturels par exemple, remplissent peut-être cette fonction également... Ceux-ci pourront être identifiés lors de la phase qualitative.

Étant donné l'action locale de ces équipements et services (de l'ordre d'une petite commune ou d'un gros quartier), une zone de proximité théorique locale élargie d'un rayon de 1000 m sera prise en compte.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services catégorisés comme centres d'insertion socio-professionnelle est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des outils suivants :

A Localisation des équipements et services concernés

La carte illustre la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional. Comme chaque centre peut reprendre un ou plusieurs types d'insertion socio-professionnelle, ils n'ont pas été différenciés sur la carte à l'exception des CPAS qui, par leurs aspects légaux, ont été mis en évidence.

B Couverture spatiale des équipements et services concernés

Ces cartes font apparaître la couverture spatiale des différents équipements et services en localisant chaque équipement avec sa zone de proximité théorique.

Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation du territoire régional, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité théorique d'aucun équipement ou service relatif à l'insertion socio-professionnelle. Les CPAS ont été également différenciés des autres centres.

Le taux de chômage par quartier du monitoring des quartiers (2007 - IBSA) qui apparaît en fond sur la carte permet de relativiser l'impact des zones dépourvues d'implantation : plus le taux de chômage y est fort, plus l'absence de proximité observée est sévère.

04 ANALYSE

Cette catégorie possède le nombre de lieux le plus élevé de la thématique. **La carte de localisation des centres d'insertion socio-professionnelle** fait ressortir une très forte concentration en première couronne et le long du canal ce qui correspond aux zones les plus fragilisées de la ville. Les communes périphériques sont quasi démunies de ces centres (des communes comme Watermael-Boitsfort ne possède d'ailleurs aucun centre hormis leurs CPAS).

La carte illustrant la couverture spatiale des centres d'insertion socio-professionnelle fait ressortir des zones dépourvues d'implantation. Comme pour les aides à la recherche d'un emploi, le centre de Bruxelles et les abords du canal, zones où le taux de chômage est élevé, sont couverts. Les zones dépourvues d'implantation s'observent principalement dans la partie ouest de la ville avec Anderlecht comme commune la plus remarquable. La couverture de la commune de Saint-Gilles est plus large que pour l'aide à la recherche d'un emploi.

01 PROBLÉMATIQUE

La problématique rencontrée est ici la même que les précédentes. Le taux de chômage à Bruxelles est élevé et la qualification de la population pose problème.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITÉ

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services engageant des personnes peu qualifiées afin de les lancer sur le marché du travail. Ces organismes à vocation sociale se différencient des ateliers de formation par le travail (retrouvé dans l'insertion socio-professionnelle) par le fait que le demandeur d'emploi ne suit pas un stage de formation mais est réellement engagé par l'entreprise.

03 OUTILS D'ANALYSE

La carte illustre la localisation de chaque équipement ou service visant l'économie sociale d'insertion afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

04 ANALYSE

La carte de localisation des équipements d'économie sociale d'insertion fait ressortir une grande concentration aux alentours du pentagone. Cette concentration est bien plus marquée que les autres catégories d'équipements et services relatifs à l'emploi. Les concentrations sont les plus fortes dans le bas de Molenbeek-Saint-Jean ainsi que dans une zone reprenant Saint-Josse-Ten-Noode et l'ouest de Schaerbeek. En deuxième couronne, ce type d'équipements est quasi inexistant.

01 PROBLEMATIQUE

Comme chaque ville, Bruxelles promeut la création d'entreprises sur son territoire. Il n'est cependant pas toujours facile de se lancer dans ce genre de tâche car les personnes concernées ne possèdent pas assez de connaissance au niveau juridique, économique...

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie reprendre les différents équipements suivants fournissant une aide aux entreprises ou à la création d'entreprise ;

03 OUTILS D'ANALYSE

La carte illustre la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

La couverture spatiale n'a pas été prise en compte car l'aide aux entreprises ou à la création d'entreprises ne se limite pas à une population de proximité mais s'étend au niveau régional. Il faut toutefois nuancer cela par le fait que les guichets d'économie locale ont pour mission d'aider les demandeurs d'emplois des quartiers où ils sont implantés.

04 ANALYSE

La carte nous dévoile une répartition assez axiale de ces équipements s'étalant du sud-ouest au nord-est dans l'orientation du canal. La commune présentant le plus d'équipements de ce type est la Ville de Bruxelles.

I M M I G R A T I O N

Cette thématique comprend les équipements et services œuvrant pour apporter une aide spécifique aux personnes immigrées (que ce soit dans leurs parcours administratif, dans la recherche d'un logement, le besoin d'interprétariat social...) et pour la prévention des discriminations (notamment raciales ou œuvrant pour un dialogue interculturel).

Cette thématique se divise en 2 catégories, articulées en fonction du type d'aide apporté :

- Aide aux personnes immigrées
- Prévention à la discrimination et dialogue interculturel

Les équipements et services repris dans cette thématique présentent une zone de proximité théorique régionale voire intermédiaire. Elles ont donc été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional, mais il n'a pas été jugé pertinent, à ce stade, d'analyser leur couverture spatiale de manière plus détaillée.

Il faudra disposer de données complémentaires (capacité, fréquentation...), à récolter lors de la phase qualitative, pour juger de l'adéquation de leur offre avec la demande.



01 PROBLÉMATIQUE

Bruxelles est une ville qui, comme nombreuses autres villes internationales, connaît une immigration importante. Selon les estimations, on peut estimer à environ 45.000 personnes le nombre de réfugiés et de sans-papiers à Bruxelles¹. En outre, quelques 25% des Bruxellois sont étrangers. L'enjeu est donc important pour les services publics et associations diverses aidant les immigrés dans leur parcours.

Bruxelles est également réputée pour son interculturelité. Dans ce domaine également, les actions sont nombreuses et visent à favoriser l'intégration des différentes cultures.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITÉ

A Aide aux personnes immigrées

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services œuvrant pour l'aide spécifique aux personnes immigrées (dans leurs parcours administratif, dans la recherche d'un logement, besoin d'un interprétariat social, aide spécifique aux mineurs étrangers...).

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est intermédiaire, voire régionale.

B Prévention à la discrimination et dialogue interculturel

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services visant à la prévention des discriminations notamment raciales ou œuvrant pour un dialogue interculturel. Elle contient notamment le « Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme » et les associations œuvrant dans le domaine de l'interculturalité (« Maison de l'Amérique latine » par exemple).

L'exhaustivité de cette catégorie ne peut toutefois être assurée à ce stade de la mission : les informations fournies ne nous ont en effet pas permis de réaliser une lecture des équipements et services sous cet angle spécifique. Seule les associations pour lesquels l'objectif d'interculturalité est clairement reconnu ont été reprises à ce stade. Pour les autres, la phase qualitative devra permettre d'étudier plus précisément la philosophie des différentes associations dans ce domaine, au-delà des services qu'elles offrent.

Etant donné leurs spécificités, la zone de proximité théorique de ces équipements et services considérée comme étant régionale.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services relevant de la thématique de l'immigration se base sur la carte illustrant la localisation des équipements et services offrant de l'aide aux personnes immigrées afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional.

¹ « Atlas de la Santé et du social de Bruxelles-Capitale », Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, 2006.

Vu le manque d'exhaustivité de la catégorie, aucune carte n'a encore été réalisée en ce qui concerne la prévention à la discrimination et dialogue interculturel.

Les précautions suivantes doivent être prises à la lecture de cette carte :

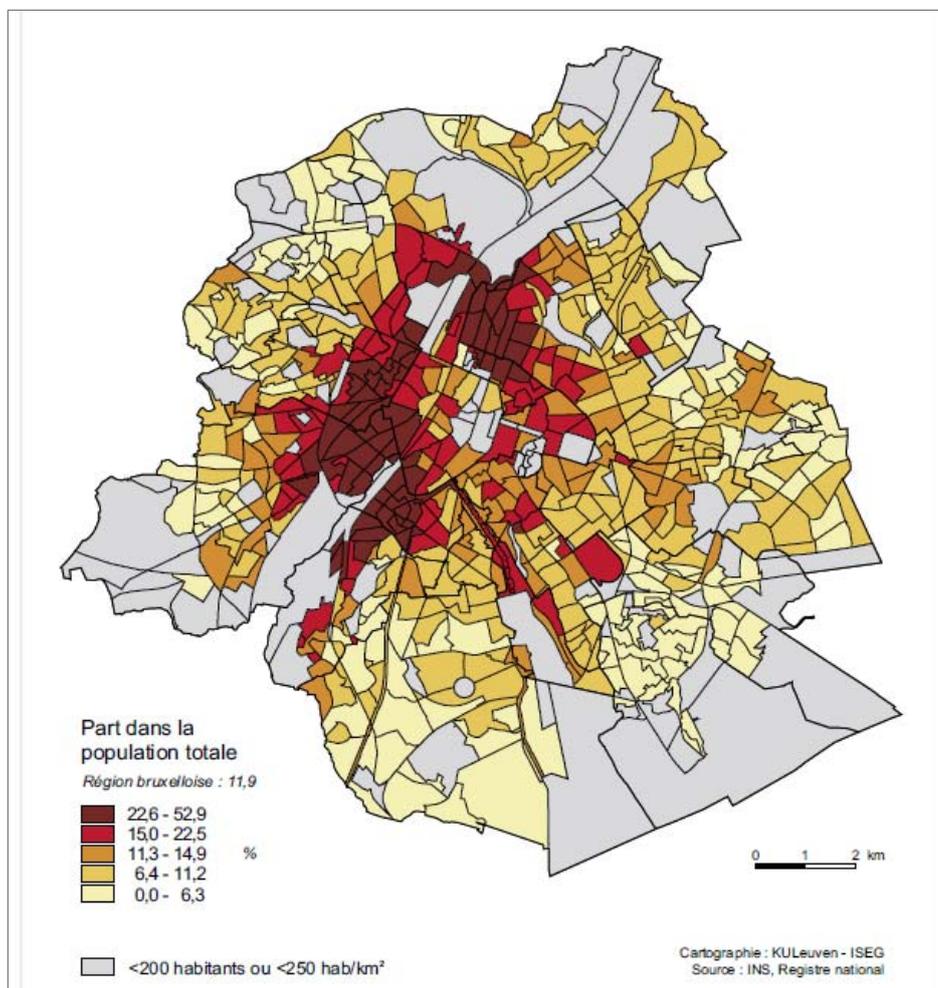
- A cette aide spécifique aux personnes immigrées s'ajoute l'aide sociale générale (cf. ci-dessus) qui leur est également accessible.
- La catégorie regroupe actuellement des services qui, bien qu'ils aient tous en commun d'aider les personnes immigrées, répondent à des besoins différents. Dans la phase qualitative, il conviendra de les distinguer.
- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de la catégorie relative à l'aide aux personnes immigrées est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide spécifique aux immigrés mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même de tels services. Cette offre est toutefois secondaire par rapport à celle présentée ici (dont les équipements ont comme objectif premier d'apporter de l'aide spécifique aux personnes immigrées).
- Comme expliqué ci-dessus, l'exhaustivité de la catégorie « Prévention à la discrimination et dialogue interculturel » ne peut, pour sa part, être garantie.

04 ANALYSE

L'inventaire compte actuellement 74 équipements et services offrant de l'aide aux personnes immigrées.

La carte de localisation de ces équipements et services d'aide aux personnes immigrés montre une concentration de ces équipements et services au centre de Bruxelles. La localisation de ces équipements et services répond ainsi à une double logique :

- une localisation centrale pour une meilleure accessibilité et plus de visibilité, ces équipements et services ayant souvent un rayonnement régional ;
- une concentration là où se concentrent les réfugiés, sans-papiers et étrangers ayant le plus recours à ce type de services.



Source : Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2006), « Carte 3-09, Italiens, Espagnols Portugais, Grecs Turcs et Marocains (1/1/2003) », Atlas de la Santé et du Social – 2006

La répartition de ces équipements et services suit donc globalement la logique de la demande.

La phase qualitative nous permettra toutefois de mieux appréhender l'adéquation de l'offre avec les besoins réels. En l'absence de données chiffrées et qualitatives plus précises, il est en effet prématuré de tirer des conclusions plus poussées sur l'adéquation de l'offre à la demande pour de tels équipements.

JUSTICE

Cette thématique comprend les équipements et services offrant un accompagnement social et psychologique aux justiciables (les prévenus, les détenus, les libérés) et aux victimes, ainsi qu'à leurs parents et leurs proches. Elle contient également tous les équipements et services offrant une aide juridique de première ligne (consultation, information juridique) ou une médiation locale.

La thématique « justice » se divise en 4 catégories, en fonction du type d'aide demandé :

- Aide aux justiciables
- Boutique de droit et services juridiques
- Maltraitance (incluant l'aide aux victimes)
- Commissariats de police et antennes

Les équipements et services repris dans cette thématique présentent une zone de proximité théorique régionale voire intermédiaire à l'exception des commissariats de police (qui ont une zone d'influence théorique locale élargie). Elles ont donc été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional, mais il n'a pas été jugé pertinent, à ce stade, d'analyser leur couverture spatiale de manière plus détaillée sauf pour les commissariats de police.

La récolte de données complémentaires lors de la phase qualitative (capacité, fréquentation...), permettra de mieux juger de l'adéquation de leur offre avec la demande.



01 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Aide aux justiciables

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant un accompagnement social et psychologique aux justiciables (les prévenus, les détenus, les libérés) ainsi qu'à leurs parents et leurs proches.

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est intermédiaire, voire régionale.

B Boutique de droit et service juridique

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant une aide juridique de première ligne (consultation, information juridique) ou de médiation locale. Elle contient ainsi les Justice de paix, Maisons de justice, Services de médiation ou de prévention locale (services communaux), Organisations d'aide juridique (Fédéral) et d'autres associations ou services offrant de l'aide juridique.

Elle contient également l'aide juridique spécifique à la jeunesse qui a également été reprise sous la catégorie « Aide à la jeunesse ».

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est intermédiaire.

C Maltraitance

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services œuvrant pour apporter une assistance aux victimes de maltraitance. Cette assistance se traduit par un accueil et soutien psychosocial, une écoute, mais aussi le relais de l'information sur les démarches administratives et judiciaires.

Cette catégorie contient :

- des services publics ;
- des associations agréés ou subsidiées par les pouvoirs publics ;
- des associations reconnues par le secteur lui-même.

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est régionale ou intermédiaire.

D Commissariats et antennes de police

Cette catégorie de l'inventaire contient les commissariats de police et leurs antennes. La zone de proximité théorique de ces équipements et services est « locale élargie » (soit de 1000 m).

02 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services relevant de la thématique de la justice se base sur des cartes qui illustrent la localisation de chaque équipement ou service afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en distinguant les différentes catégories.

Vu la zone de proximité théorique de tels équipements et services (zone de proximité théorique régionale ou intermédiaire), il n'a pas été jugé pertinent de compléter cette information par une carte de couverture spatiale.

Les précautions suivantes doivent être prises à la lecture de cette carte :

- A cette aide juridique spécifique s'ajoute l'aide sociale générale (cf. thématique « aide aux personnes ») qui peut également dispenser des conseils juridiques (CPAS notamment).
- On peut considérer, à ce stade, que l'exhaustivité de la thématique est rencontrée. Il n'est toutefois pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide juridique mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même de tels services. Cette offre est toutefois secondaire par rapport à celle présentée ici (dont les équipements ont comme objectif premier d'apporter de l'aide juridique).
- Les services qui se rendent en prison n'ont, au même titre que l'aide à domicile ou le travail de rue, par été pris en compte au stade de l'inventaire localisé.

03 ANALYSE

L'inventaire compte actuellement 192 équipements et services relevant de la thématique de la justice :

- 31 équipements et services d'aide aux justiciables ;
- 69 boutiques de droit ou service d'aide juridique ;
- 42 équipements et services relatifs à la maltraitance ;
- 50 commissariats de police et antennes.

Ces équipements et services sont bilingues pour la plupart.

Les cartes de localisation de ces équipements et services montrent une concentration de ces équipements au centre de Bruxelles. Plus spécifiquement, on peut observer :

- une concentration des équipements d'aide aux justiciables autour du palais de justice et à proximité des prisons de Forest et Saint-Gilles ;
- une répartition plus homogène des services juridiques sur l'ensemble du territoire bruxellois, chaque commune comptant au moins un équipement ou service de cette catégorie ;
- une concentration des équipements et services liés à la maltraitance dans le centre de la Région, avec toutefois un service d'aide aux victimes dans quasi toutes les communes, sauf Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren ;
- une répartition homogène des commissariats et antennes de police sur l'ensemble du territoire bruxellois, chaque commune comptant au moins un équipement ou service de cette catégorie.

La carte illustrant la couverture spatiale des commissariats de police et leurs antennes fait apparaître de vastes zones qui ne sont proches d'aucun commissariat ou antenne (notamment quartiers du sud-est de Bruxelles et quartiers situés à l'ouest du parc Josaphat à Schaerbeek) alors que le centre et le nord-ouest de la région présente une couverture plus complète.

La phase qualitative nous permettra toutefois de mieux appréhender l'adéquation de l'offre avec les besoins. En l'absence de données chiffrées et qualitatives plus précises, il est en effet prématuré de tirer des conclusions plus poussées sur l'adéquation de l'offre à la demande en de tels équipements.



ENFANCE ET JEUNESSE

Cette thématique comprend les équipements et services offrant une aide spécifique aux enfants et à la jeunesse, depuis la prise en charge des nourrissons, l'accueil des jeunes et enfants pendant leur temps libre, jusqu'à l'aide à la jeunesse en difficulté. Tous les aspects liés aux soins de santé, même spécifiques à la jeunesse (consultation pour nourrissons par exemple) ont été repris dans la thématique « Santé physique ».

Cette thématique se divise en 4 catégories, en fonction du type de services offerts :

- Accueil de la petite enfance
- Protection et aide à la jeunesse en difficulté (selon décret)
- Aide aux jeunes (hors décret)
- Loisirs et temps libres pour jeunes et enfants

Les problématiques suivantes, présentant un enjeu particulier en terme d'offre régionale et de couverture spatiale ont fait l'objet, à ce stade, d'une étude spécifique :

- Accueil de la petite enfance
- Protection et aide à la jeunesse en difficulté (selon décret et hors décret)

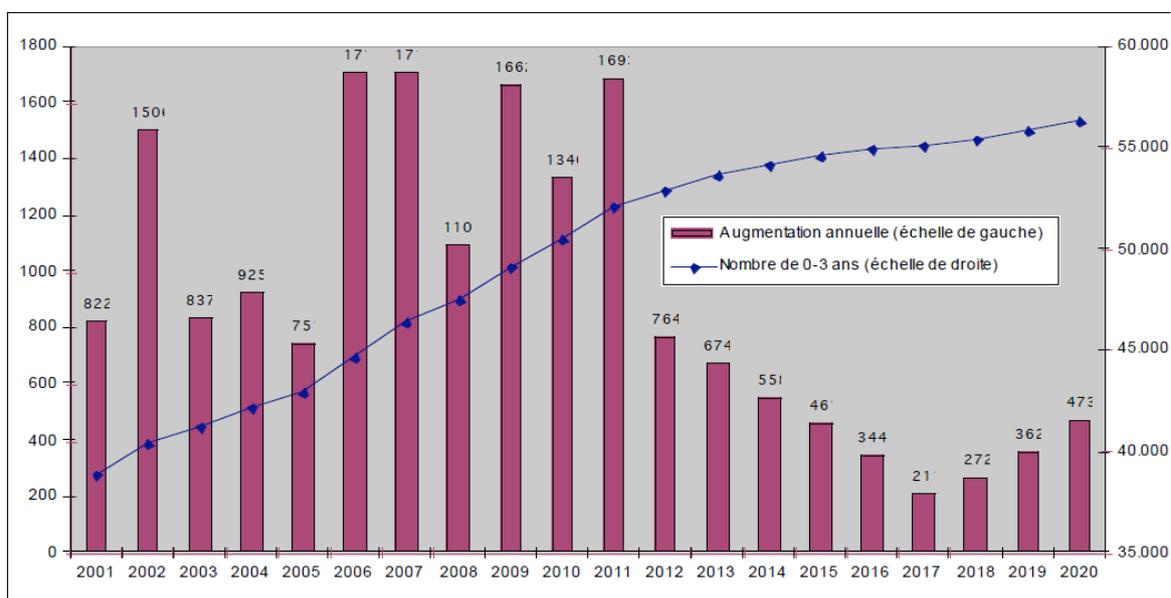
La cartographie n'a pas été réalisée pour la catégorie « loisirs et temps libre pour jeunes » pour laquelle l'information exhaustive n'est pas disponible au stade de l'inventaire localisé. Des cartes plus complètes pourront être réalisées au stade de la phase qualitative.



01 PROBLEMATIQUE

Depuis 1997, la population de la Région bruxelloise augmente et depuis 2002, cet accroissement est soutenu. D'après les projections de population pour les années à venir réalisées par l'IBSA, basées sur celles du Bureau Fédéral du Plan et de la DGSIE, cet essor va aller s'amplifiant pour les âges concernés par l'accueil de la petite enfance.

Graphique 1:
Évolution de la population de moins de 3 ans
Source : BFP



Source : Projection du Bureau Fédéral du Plan reprise dans le dossier réalisé en janvier 2010 par la cellule Analyse de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) portant sur l'essor démographique et les milieux d'accueil pour la petite enfance, publié dans son Baromètre conjoncturel n°15

Le constat est ainsi communément admis : l'offre actuelle n'arrive actuellement pas à satisfaire la demande en termes de lieux d'accueil pour la petite enfance en région bruxelloise.

Le besoin accru qui résulte de ces chiffres et la nécessité qu'il induit en terme d'ouverture de lieux d'accueil pour la petite enfance, présente un autre défi : celui d'ouvrir des lieux d'accueil là où l'offre est actuellement la plus faible et la demande la plus forte afin d'atteindre une répartition spatiale de l'offre équitable.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services visant à l'accueil de la petite enfance, soit les enfants de 0 à 3 ans, et reconnus comme tels par l'ONE et/ou par Kind & Gezin (crèches, maisons d'enfants, préguardiennats, halte-accueil...).

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est locale (400 m), soit une accessibilité idéale qui devrait pouvoir se faire à pied. Chaque quartier bruxellois devrait ainsi disposer de services ou équipements d'accueil de la petite enfance.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des équipements et services visant l'accueil de la petite enfance est basée sur le croisement de plusieurs données. Ces données ont été mises en évidence au moyen des trois types d'outils suivants :

A Localisation des équipements et services concernés

Cette carte illustre la localisation de chaque équipement afin de permettre un aperçu de la répartition globale de l'offre sur le territoire régional en fonction des différents types. Ont été distingué :

- les crèches, maisons d'enfants, kinderdagverblijf et autres milieux d'accueil accessibles à partir de 6 semaines ;
- les préguardiennats, accessibles à partir de 18 mois ;
- l'accueil par des accueillantes autonomes.

B Couverture spatiale des lieux d'accueil

La carte suivante fait apparaître la couverture spatiale des différents équipements et services en localisant chaque équipement et sa zone de proximité théorique (400 m). Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité théorique d'aucun équipement ou service d'accueil de la petite enfance.

La densité de population des enfants de 0 à 3 ans (indicateur d'intensité théorique des besoins) en fond, par secteur statistique (source statistique : Registre National au 01/01/2007), permet de relativiser l'impact des zones dépourvues d'implantation.

C Tableau par commune

L'analyse est complétée par un tableau illustrant le nombre de milieu d'accueil de la petite enfance, par commune, en fonction du nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans.

Plusieurs précautions doivent être gardées à l'esprit à la lecture de ces outils :

- Les enfants domiciliés en dehors de la région et qui fréquentent des crèches à Bruxelles ne sont pas pris en compte.
- Le type de structure d'accueil n'a pas été distingué dans l'analyse.



- Dans le contexte bilingue de la Région de Bruxelles-Capitale, il faut garder à l'esprit que l'offre linguistique de chaque équipement peut être une donnée importante. A ce stade, aucune distinction n'a été faite dans l'analyse.
- Les crèches privées, non reconnues par l'ONE ou K&G, n'ont pas été comptabilisées.
- Les capacités n'ont pas été prises en compte.

04 ANALYSE

La carte de localisation des équipements et services offrant de l'accueil à la petite enfance montre a priori une répartition assez homogène de ces équipements sur le territoire régional. Une analyse un peu plus fine permet cependant de se rendre compte que certaines communes, au vu de leur population de 0 à 3 ans, bénéficient d'un nombre d'équipements et de services d'accueil à la petite enfance relativement plus élevé que d'autres. Ainsi, le nombre de milieux d'accueil de la petite enfance pour 100 enfants varie, par commune, de 0,5 à 3 lieux d'accueil :

- les communes offrant proportionnellement le nombre d'équipements le moins élevé sont des communes de l'ouest de la Région (Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et Koekelberg), ainsi que trois communes de l'est de la première couronne (Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek) ;
- globalement les communes sises en seconde couronne à l'est de Bruxelles offrent un nombre de lieux d'accueil proportionnellement plus élevé.

Il importe toutefois à nouveau de souligner que cette analyse ne tient pas compte des capacités réelles de ces équipements et services. A un nombre d'équipements proportionnellement moins élevé peut ainsi correspondre une capacité plus grande. Aucune conclusion ne peut donc être faite quant à la couverture réelle des besoins.

Commune	nb de lieux d'accueil de la petite enfance	nombre d'enfants de 0 à 3 ans	nb lieux d'accueil de la petite enfance / 100 enfants de 0 à 3 ans
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	22	4678	0.5
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	7	1294	0.5
KOEKELBERG	8	1010	0.8
SCHAERBEEK	47	5768	0.8
ANDERLECHT	45	4631	1.0
SAINT-GILLES	19	1942	1.0
WOLUWE-SAINT-PIERRE	14	1314	1.1
BRUXELLES	75	6541	1.1
EVERE	16	1367	1.2
JETTE	22	1837	1.2
IXELLES	35	2608	1.3
FOREST	31	2174	1.4
BERCHEM-SAINTE-	12	814	1.5

AGATHE			
UCCLE	48	2395	2.0
GANSHOREN	16	796	2.0
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	38	1579	2.4
ETTERBEEK	37	1535	2.4
WATERMAEL-BOITSFORT	21	725	2.9
AUDERGHEM	30	1003	3.0
TOTAL	543	44010	1.2

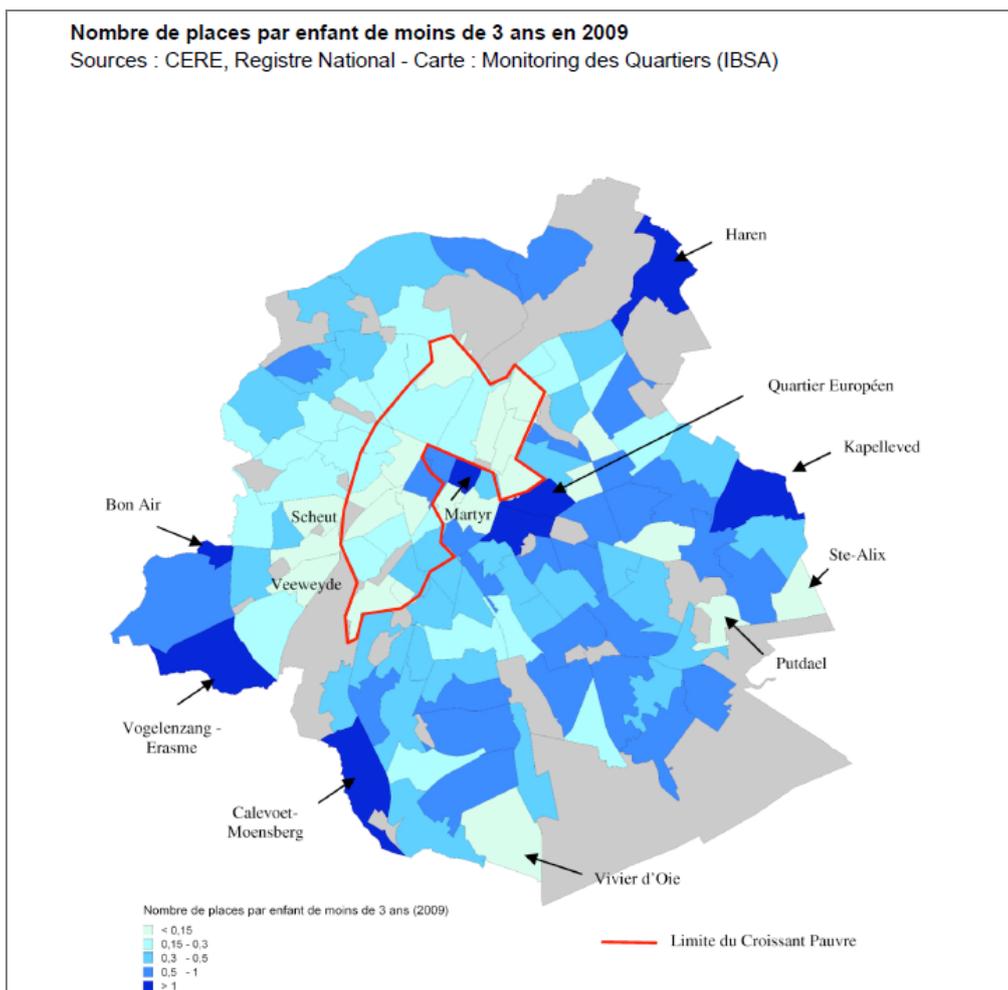
La carte illustrant la couverture spatiale des équipements et services d'accueil de la petite enfance montre une couverture spatiale relativement complète à l'échelle de la Région. Cette carte fait toutefois apparaître plusieurs zones dépourvues d'implantation. En effet, partant du principe que les équipements et services d'accueil de la petite enfance ont une zone de proximité théorique de 400 mètres, on constate que certaines parties du territoire régional ne bénéficient pas d'une telle offre à proximité :

- La couverture spatiale de l'ouest de la Région présente certaines zones dépourvues d'implantation, essentiellement situées dans le croissant pauvre de Bruxelles. Ces zones dépourvues d'implantation sont d'autant plus importantes que les densités d'enfants de 0 à 3 ans y sont élevées. Les quartiers suivants sont notamment concernés :
 - o Quartier Houba ;
 - o Vieux Laeken ;
 - o Molenbeek historique ;
 - o Basilique et Hôpital français ;
 - o Machtens ;
 - o Cureghem Rosée et Duchesse ;
 - o Bizet-Roue-Ceria ;
 - o Scherdemael ;
 - o Heizel ;
 - o Quartier de Brabant ;
 - o Chaussée de Haecht ;
 - o Mutsaard et Hembeek.
- D'autres zones dépourvues d'implantation apparaissent également (est du Pentagone et certains quartiers de la seconde couronne est de Bruxelles : sud de Uccle ou Woluwe-Saint-Pierre), mais l'importance de absence de proximité est amoindrie par la plus faible densité d'enfants de 0 à 3 ans qu'on y rencontre.

L'étude réalisée récemment par le CERE (centre d'expertise et de ressource pour l'enfance)¹ confirme ces constats : la pénurie la plus importante concerne les quartiers du croissant pauvre de Bruxelles.

¹ Etude réalisée sur base du dossier de la Cellule Analyse de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2010), portant sur l'essor démographique et les milieux d'accueil pour la petite enfance, Baromètre conjoncturel n°15.





Source : Cellule Analyse de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2010), « Carte 2 - Essor démographique et les milieux d'accueil pour la petite enfance », Baromètre conjoncturel n°15

Dans ces quartiers, on pourrait penser que le faible taux d'emploi féminin compense la faible offre en milieux d'accueil : il y a besoin de moins de milieux d'accueil car les femmes sont plus fréquemment à la maison pour garder leurs enfants. Mais, comme le souligne l'IBSA: « d'une part, la différence de taux d'emploi ne compense pas, loin de là, le déficit en places de milieux d'accueil. Et, d'autre part, une politique volontariste d'augmentation du taux d'emploi, ou en tout cas la simple possibilité d'offrir à ces femmes la possibilité de faire ce choix, recommande d'offrir plus de places d'accueil dans les quartiers du croissant pauvre. Places qui devraient, nous l'avons vu, être adaptées à la faible stabilité d'emploi de cette zone »².

De plus, sachant que la majeure partie de l'augmentation démographique se fera dans les communes de Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, le nombre d'équipements et services d'accueil de la petite enfance à prévoir dans ces communes en particulier sera d'autant plus important.

Il est également important de garder à l'esprit à la lecture de ces cartes, la réalisation prochaine de nouveaux quartiers d'habitations. Les pénuries existantes à proximité de Tours et Taxis s'en trouveront ainsi d'autant plus renforcées.

² CERE (2010), « Analyse de l'offre et des besoins d'accueil petite enfance à l'échelle des quartiers bruxellois sur base du Monitoring des quartiers ».



Pour relever le défi de l'essor démographique et de son incidence sur l'accueil de la petite enfance, les efforts d'accueil devront donc se concentrer dans le croissant pauvre de Bruxelles et son extension ouest ainsi qu'à Saint-Josse-ten-Noode, Anderlecht ouest, Laeken et Schaerbeek.



01 PROBLEMATIQUE

Les difficultés rencontrées par les familles pour exercer leurs responsabilités parentales sont de plus en plus complexes, les références éducatives sont fréquemment remises en question du fait notamment de l'éclatement des modèles familiaux traditionnels ou de la perte des repères. S'ensuivent des situations de détresse, décrochage scolaire... pouvant même parfois aboutir à des actes de délinquance ou de violence.

Dans ce contexte, de nombreux équipements et services existent pour venir en aide au jeune et à sa famille. Ces équipements relèvent tant de la prévention, de l'information, de l'aide sociale ou spécialisée, de l'hébergement, etc.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Protection et aide à la jeunesse en difficulté (selon décret)

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services organisés dans le cadre de la législation de l'aide à la jeunesse de la Communauté française et de la Vlaamse Gemeenschap, en ce compris l'hébergement et les services de mise en application des décisions prises par le tribunal de la jeunesse.

La zone de proximité théorique de ces équipements étant régionale (locale élargie pour les AMO), il n'a pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

B Aide aux jeunes (hors décret)

Cette catégorie contient les équipements et services qui offrent une aide juridique ou une aide psychologique aux jeunes (y compris pour les jeunes qui subissent une maltraitance). Elle contient également les équipements et services qui ont pour objectif d'informer les jeunes, de répondre à leurs questions. Ces organismes sont reconnus par la Communauté française, l'ONE, Kind en Gezin ou la Vlaamse Gemeenschap mais ne sont pas visés par les décrets d'aide à la jeunesse des deux communautés.

Tout ce qui concerne l'aide en santé mentale et l'aide en terme d'assuétude (toxicomanie, alcoolisme...) a été repris dans la thématique « Santé mentale » et ne figure donc pas sur ces cartes. Ces aides s'adressent en effet à un public plus large que celui des jeunes.

Les services qui aident les Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ne sont pas repris ici mais dans la thématique « Immigration ».

La zone de proximité théorique de ces équipements étant intermédiaire (et régionale pour les équipements ayant un statut linguistique néerlandophone), il n'a pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale.

03 OUTILS D'ANALYSE

A Localisation des services de protection et d'aide à la jeunesse en difficulté (selon décret)

Cette carte reprend les équipements et services de la catégorie « Protection et aide à la jeunesse en difficulté ».

Une distinction a été réalisée entre les équipements et services francophones, néerlandophones et bilingues.

B Localisation des services d'aide aux jeunes (hors décret)

Cette carte est semblable à la précédente.

Les précautions suivantes doivent être prises à la lecture de cette carte :

- A l'aide spécifique destinée aux jeunes s'ajoute l'aide sociale générale qui leur est également accessible.
- En terme d'exhaustivité, il n'est pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant du soutien à la jeunesse (hors décret) mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même de tels services. Concernant l'aide à la jeunesse selon les décrets, l'exhaustivité est rencontrée.

04 ANALYSE

88 équipements et services de protection et d'aide à la jeunesse en difficulté (selon décret) sont francophones, 15 sont néerlandophones et un est bilingue.

La **carte de la localisation de la protection et de l'aide à la jeunesse en difficulté (selon décret)** montre que plusieurs communes ne disposent pas de ce type d'équipement. C'est le cas de Koekelberg, de Ganshoren, d'Evere et d'Auderghem.

En ce qui concerne Jette, cette commune compte trois équipements ou services néerlandophones et aucun francophone.

Les lieux de protection et d'aide à la jeunesse en difficulté sont répartis de manière globalement homogène sur le territoire de la Région. C'est particulièrement le cas des équipements et services francophones. Les néerlandophones se concentrent dans la moitié ouest de la Région de Bruxelles-Capitale.

On remarque toutefois une densité de tels équipements légèrement plus importante, tous statuts linguistiques confondus, dans le Pentagone et en première couronne de Bruxelles, en comparaison à la seconde couronne.

La Région compte 39 équipements et services d'aide aux jeunes (hors décret).

La **carte de la localisation des services d'aide aux jeunes (hors décret)** montre que ceux-ci viennent compléter, en particulier dans le centre, l'offre des équipements et services visés par les décrets d'aide à la jeunesse des deux communautés (Communauté française et de la Vlaamse Gemeenschap). De plus, les communes de Ganshoren et d'Auderghem disposent d'un service d'aide aux jeunes.

01 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie contient les équipements et services visant à l'accueil des jeunes et enfants dans le cadre de leur temps libre (maison de jeunes, organismes qui offrent des activités parascolaires, jeugdcentrum...).

Il a été considéré que la zone de proximité théorique de ces équipements et services est locale (400 m), soit une accessibilité idéale qui devrait pouvoir se faire à pied.

A ce stade, l'exhaustivité de cette catégorie ne peut être assurée. Certains équipements, non repris ici mais dans d'autres catégories, offrent en effet peut-être également des loisirs pour jeunes et enfants. Ceux-ci pourront être identifiés lors de la phase qualitative. Pour cette raison, il n'a pas été jugé pertinent de réaliser de carte.

Notons également que d'autres équipements et services, destinés à tous et pas uniquement aux jeunes, accueillent également les jeunes durant leur loisirs et temps libre. Ne s'adressant pas spécifiquement aux jeunes, ils ont été traités dans d'autres catégories.

F A M I L L E

Cette thématique comprend les équipements et services liés à la famille selon la répartition suivante :

- Aide aux familles
- Soutien et aide liés aux genres

Ces catégories ont été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional.



01 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Aide aux familles

Cette catégorie contient les équipements et services venant spécifiquement en aide à la famille dans sa globalité : résolution de conflits, renforcement ou restauration des liens familiaux, préparation au divorce, adoption...

B Soutien et aide liés aux genres

Cette catégorie reprend les équipements et services destinés spécifiquement aux femmes ou aux hommes ou aux gays et lesbiennes et oeuvrant au soutien et à l'aide de ceux-ci.

La zone de proximité théorique de ces deux catégories étant intermédiaire, voire régionale, il n'a pas été jugé pertinent de réaliser une carte de la couverture spatiale. En outre, l'exhaustivité de cette catégorie n'est pas assurée.

02 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la question des équipements et services liés à la famille, deux cartes ont été produites.

Il s'agit d'une carte de localisation qui reprend les équipements et services de la catégorie « Aide aux familles » et une carte reprenant les équipements et services de la catégorie « Soutien et aide liés aux genres ». Pour cette dernière, une distinction a été faite entre le soutien et l'aide pour les femmes et le soutien et l'aide pour les homosexuels.

Les précautions suivantes doivent être prises à la lecture de cette carte :

- Il est difficile à ce stade de préjuger de l'exhaustivité de cette catégorie. Il n'est en effet pas exclu qu'il apparaisse, lors de la phase qualitative, que certains équipements non recensés comme faisant de l'aide aux familles ou de l'aide liée aux genres mais classés sous une autre catégorie, offrent quand même de tels services.
- A l'aide spécifique destinée aux familles et aux genres s'ajoute l'aide sociale générale qui leur est également accessible.
- Tout ce qui concerne l'aide en santé mentale et l'aide en terme d'assuétude (toxicomanie, alcoolisme...) a été repris dans la thématique « Santé mentale » et ne figure donc pas sur ces cartes. Ces aides s'adressent en effet à un public plus large que celui des familles.

03 ANALYSE

La Région de Bruxelles-Capitale compte sur son territoire 90 équipements ou services liés à l'aide aux familles et 39 équipements ou services offrant un soutien ou une aide liés aux genres.

La **carte de la localisation de l'aide aux familles** montre que ces différents équipements et services sont principalement situés dans le centre ou dans la première couronne de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les communes de la seconde couronne, n'ont, sur leur territoire, qu'un à trois équipements ou services de ce type.

Woluwe-Saint-Pierre, Ganshoren et Koekelberg ne comptent aucun équipement ou service lié spécifiquement à l'aide aux familles.

La **carte de la localisation de l'aide aux genres** montre que ces différents équipements et services sont principalement situés dans le centre ou dans la première couronne de la Région de Bruxelles-Capitale. Peu de communes de la seconde couronne ont sur leur territoire un équipement ou un service de ce type.



S E N I O R

Cette thématique comprend les équipements et services destinés spécifiquement aux seniors selon la répartition suivante :

- Accueil résidentiel pour personnes âgées
- Activités sociales, culturelles et sportives pour seniors
- Centres de soins de jour

Les catégories « Accueil résidentiel pour personnes âgées » et « Centres de soins de jour » ont été cartographiées afin d'illustrer leur localisation.

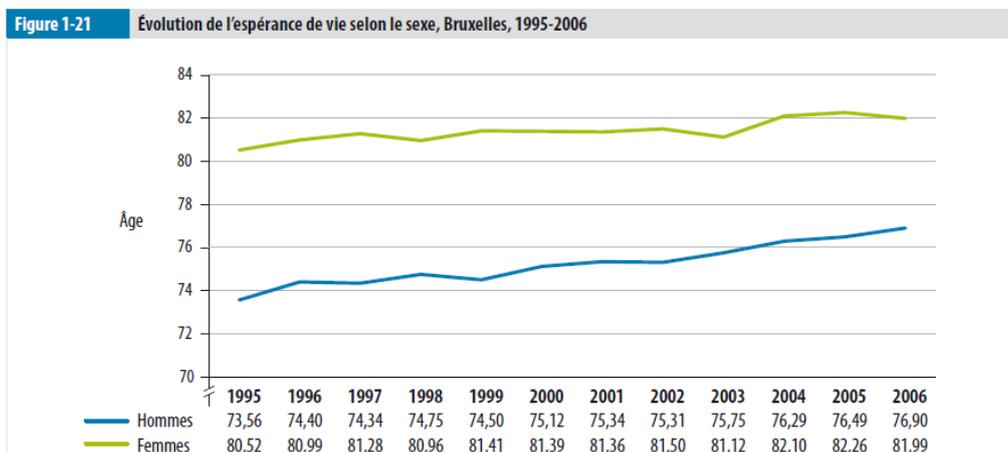
La cartographie n'a pas été réalisée pour la catégorie relative aux activités sociales, culturelles et sportives pour seniors : l'information n'étant pas exhaustive au stade de l'inventaire localisé, les données seront donc analysées plus finement au stade de la phase qualitative.



01 PROBLEMATIQUE

Ce chapitre a pour objectif de faire l'inventaire de l'offre en équipements et services destinés spécifiquement aux seniors.

Grâce aux progrès de la médecine, l'espérance de vie de la population s'allonge. Ceci est clairement représenté sur le graphique suivant¹.



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2010), « Figure 1-21 Evolution de l'espérance de vie selon le sexe Bruxelles, 1995-2006 », sur base de données de la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie

Le tableau ci-dessous montre en outre que la part des plus de 65 ans va, d'après les prévisions du Bureau du Plan, augmenter dans les 50 années à venir. Cette classe d'âge va passer de 153.000 personnes à 262.000 personnes entre 2010 et 2060².

Ces différents éléments amènent à un constat : de nouvelles infrastructures adaptées aux plus de 65 ans seront donc indispensables.

¹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2010), Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010.

² Bureau du Plan (2008), Perspectives de population 2007-2060

TABLEAU 37 - Région de Bruxelles-capitale - Population par sexe et groupe d'âges – au 1^{er} janvier
Nombres et pourcentages

	2000	2007	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Population totale	959 318 100,0%	1 031 215 100,0%	1 072 063 100,0%	1 200 108 100,0%	1 255 791 100,0%	1 264 310 100,0%	1 289 164 100,0%	1 327 652 100,0%
Hommes	457 852 47,7%	496 788 48,2%	517 466 48,3%	582 057 48,5%	609 743 48,6%	612 682 48,5%	624 027 48,4%	642 690 48,4%
Femmes	501 466 52,3%	534 427 51,8%	554 597 51,7%	618 051 51,5%	646 048 51,4%	651 628 51,5%	665 137 51,6%	684 962 51,6%
0 à 14 ans	171 014 17,8%	191 421 18,6%	203 898 19,0%	240 329 20,0%	247 839 19,7%	236 461 18,7%	237 031 18,4%	245 084 18,5%
15 à 39 ans	355 020 37,0%	386 339 37,5%	401 356 37,4%	442 958 36,9%	446 913 35,6%	442 002 35,0%	449 038 34,8%	456 650 34,4%
40 à 64 ans	272 376 28,4%	300 677 29,2%	313 935 29,3%	348 924 29,1%	365 115 29,1%	361 819 28,6%	357 961 27,8%	363 622 27,4%
65 à 79 ans	119 840 12,5%	104 163 10,1%	102 802 9,6%	117 063 9,8%	137 129 10,9%	149 230 11,8%	155 273 12,0%	161 298 12,1%
80 ans et plus	41 068 4,3%	48 615 4,7%	50 072 4,7%	50 834 4,2%	58 795 4,7%	74 798 5,9%	89 861 7,0%	100 998 7,6%

Source : Bureau Fédéral du Plan (2008), « Observations 2000-2007 – Perspectives de population 2007-2060 »

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Accueil résidentiel pour personnes âgées

Cette catégorie contient les équipements et services offrant un service résidentiel (hébergement) adapté spécifiquement aux seniors.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les maisons de repos (COCOF, VG, COCOM),
« La Maison de repos (MR) est une institution publique ou privée ouverte aux plus de soixante ans qui y résident de manière permanente. Elle offre le gîte mais fournit également des services collectifs, propose une aide dans le cadre de la vie quotidienne et, si nécessaire, des soins de santé et des soins paramédicaux. Les personnes âgées qui y résident présentent une dépendance légère à modérée. » (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, 2010)
- Les maisons de repos et de soins (COCOF, VG, COCOM),
« La Maison de repos et de soins (MRS) est une MR qui compte un certain nombre de lits de soins. Ceux-ci sont destinés à des seniors à haut degré de dépendance et demandant des soins importants. » (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, 2010)
- Les hôpitaux gériatriques,
« Les hôpitaux gériatriques sont destinés exclusivement aux soins spécifiques aux personnes âgées » (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, 2010)

- Les résidences services (COCOM),
 - « Résidences-services sont des formules de logement alternatives (...) Elles offrent une habitation individuelle adaptée aux plus de soixante ans qui vivent de façon indépendante mais qui peuvent, en fonction de leurs besoins, faire appel à divers services et équipements collectifs (repas, aide ménagère, services paramédicaux, animation, etc.). Il s'agit donc d'une solution intermédiaire pour les personnes âgées qui souhaitent dans une certaine mesure rester indépendantes, mais qui ne sont plus à même de vivre tout à fait seules chez elles. » (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, 2010)
- Les Serviceflat (VG)

Les hébergements alternatifs (hébergement comprenant des appartements pour personnes âgées autonomes et des locaux communs), ont également été répertoriés.

Il n'a pas été jugé pertinent de définir une zone de proximité théorique pour ces équipements et services d'hébergement. Il ne s'agit en effet pas d'équipement où l'on se rend tous les jours, toutes les semaines ou tous les ans, mais bien de structure d'hébergement de longue durée pour lesquelles les choix de localisation sont indépendants d'une question de proximité spatiale.

B Activités sociales, culturelles et sportives pour seniors

Cette catégorie contient les équipements et services visant à l'accueil spécifique des seniors dans le cadre de leur temps libre (activités sociales, de rencontre, culturelles, sportives...). Elle contient également les espaces de rencontre intergénérationnelle.

Précisons qu'à ce stade, cette catégorie ne contient pas les équipements et services destinés à tous publics mais offrant également des activités sociales, culturelles et sportives aux seniors. A ce stade donc, l'exhaustivité de cette catégorie ne peut être assurée. Certains équipements, de cohésion sociale ou socio-culturels par exemple, offrent en effet également des activités pour seniors. Ceux-ci pourront être identifiés lors de la phase qualitative.

C Centres de soins de jour

Cette catégorie contient les centres de soins de jour agréés par la COCOF ou la COCOM. La majeure partie des personnes fréquentant les centres de soins de jour sont des personnes âgées. Pour cette raison, tous les centres de soins de jour de la Région de Bruxelles-Capitale ont été repris ici.

03 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la question des seniors, les cartes suivantes ont été produites.

A Localisation de l'accueil résidentiel pour personnes âgées

Cette carte reprend l'ensemble des équipements et services offrant un hébergement aux seniors. Elle comprend donc la catégorie « Accueil résidentiel pour personnes âgées ».



B Localisation des centres de soins de jour

Cette carte comprend la catégorie « Centre de soins de jour ».

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- Les équipements et services d'aide et de soins à domicile n'ont pas été repris dans l'inventaire localisé.
- Aucune distinction n'est faite entre les équipements en fonction de leur capacité ni de leur type (maison de repos, maison de repos et de soins, hébergement alternatif...).

04 ANALYSE

A Accueil résidentiel pour personnes âgées

La Région de Bruxelles-Capitale compte 204 équipements et services offrant un service résidentiel aux seniors. Plus d'un quart de l'accueil résidentiel pour personnes âgées à un statut linguistique francophone, 5% sont néerlandophones et 67% sont bilingues.

Ces équipements et services sont répartis, sur le territoire bruxellois, de la manière suivante :

Commune	nombre d'accueils résidentiels pour personnes âgées FR	nombre d'accueils résidentiels pour personnes âgées NL	nombre d'accueils résidentiels pour personnes âgées bilingues	nombre total d'accueils résidentiels pour personnes âgées	nombre 60 ans et +	nombre accueil / 1000 personnes 60 ans et +
SAINT-JOSSE-TEN-NODE			1	1	2727	0.37
GANSHOREN	1		3	4	5796	0.69
WOLUWE-SAINT-PIERRE	3	1	3	7	9581	0.73
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	5	1	3	9	11431	0.79
ANDERLECHT	4		12	16	20055	0.80
SCHAERBEEK	5		9	14	17131	0.82
FOREST	4	1	3	8	9360	0.85
JETTE	1	1	7	9	9810	0.92
EVERE	1		6	7	7608	0.92
WATERMAEL-BOITSFORT	2		4	6	6021	1.00
IXELLES	3	1	9	13	12136	1.07
UCCLE	7	4	9	20	18670	1.07
SAINT-GILLES	1		6	7	6241	1.12
KOEKELBERG	1		3	4	3471	1.15
AUDERGHEM	3		5	8	6889	1.16
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	2		16	18	14329	1.26
BRUXELLES	6	1	27	34	24706	1.38
ETTERBEEK	8		3	11	7067	1.56
BERCHEM-SAINTE-AGATHE		1	7	8	4589	1.74



TOTAL	57	11	136	204	197618	1.03
--------------	-----------	-----------	------------	------------	---------------	-------------

Ce sont les plus de 60 ans qui ont été retenus ici car les maisons de repos sont ouvertes aux personnes ayant atteint cet âge.

En moyenne, dans la Région de Bruxelles-Capitale, on compte un équipement ou service offrant un service résidentiel aux seniors pour 1000 personnes de plus de 60 ans.

Saint-Josse-Ten-Noode ne compte qu'un seul équipement d'accueil résidentiel pour personnes âgées. Cette commune se démarque par son score relativement bas de seulement 0,37 hébergements pour 1000 personnes de plus de 60 ans.

A l'opposé, Berchem-Sainte-Agathe se démarque par un chiffre très élevé comparé aux autres communes de la Région : 1,74 hébergements pour 1000 personnes de plus de 60 ans.

En ce qui concerne la **localisation des hébergements pour personnes âgées**, ceux-ci se répartissent de manière relativement homogène sur le territoire bruxellois.

De nombreuses structures d'hébergement sont présentes dans la seconde couronne de Bruxelles.

B Centres de soins de jour

On compte 9 centres de soins de jour sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. La **carte de localisation des centres de soins de jour** montre que ceux-ci sont principalement localisés dans le centre de Bruxelles, à l'ouest et à l'est de la Région. Le nord et le sud-ouest de la Région sont dépourvus de ce type d'équipement.



S P O R T S E T R E C R E A T I O N

Cette thématique comprend les équipements et services liés aux sports et à la récréation selon la répartition suivante :

- Piscines
- Centres sportifs indoor et outdoor
- Plaines de jeux et équipements récréatifs assimilés

Les clubs sportifs n'ont pas été retenus. Seules les infrastructures publiques de sport et de loisirs (centre sportif, aires de jeux, agoraspace...), accessibles à tous ont été retenues. Les salles de sport des écoles, louées parfois à des clubs de sport pour la pratique de leur activité, n'ont pas été retenues.

Les problématiques suivantes, présentant un enjeu particulier en terme d'offre régionale et de couverture spatiale ont fait l'objet d'une étude spécifique :

- Piscines
- Plaines de jeux et équipements récréatifs

La catégorie « .Centres sportifs indoor et outdoor » n'a pas fait l'objet d'une étude cartographique. En effet, l'exhaustivité n'y a pas été atteinte faute de données exhaustives pour la Communauté Française.



01 PROBLEMATIQUE

Ce chapitre a pour objectif de faire l'inventaire de l'offre en matière d'infrastructures sportives et récréatives.

Le sport et la récréation participent au bien-être et à la qualité de vie de la population.

Les espaces sportifs et de jeux sont recherchés par les ménages et jouent un rôle non négligeable dans l'attractivité résidentielle.

De plus, ils participent au développement de l'enfant ainsi qu'à celui des adultes.

L'urbanisation croissante, et donc, la disparition de terrains vagues ainsi que la diminution de la taille des logements (et des jardins) tendent à faire disparaître les espaces de jeux privés.

Dans ce contexte, il importe que l'offre publique compense ces pertes et offre à la population des aires de sport et de récréation en suffisance.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Piscine

Cette catégorie contient l'ensemble des piscines publiques se trouvant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La zone de proximité théorique des piscines a été définie à 2.500 mètres. Il s'agit d'une zone de proximité théorique dite « intermédiaire ».

B Plaines de jeux et équipements récréatifs

Cette catégorie reprend l'ensemble des plaines de jeux de la Région bruxelloise ainsi que les autres équipements récréatifs assimilés dont les agoraspaces.

La zone de proximité théorique des équipements a été définie à 400 mètres. Il s'agit d'une zone de proximité théorique dite « locale », impliquant une accessibilité à pied.

03 OUTILS D'ANALYSE

Afin d'analyser la question des équipements sportifs et récréatifs, les différentes cartes suivantes ont été produites.

A Localisation des piscines

Cette carte comprend la localisation des équipements repris dans la catégorie « Piscine » et met en évidence leur répartition sur le territoire régional.

B Couverture spatiale des piscines

Cette carte fait apparaître la couverture spatiale des différentes piscines en localisant chacune et sa zone de proximité théorique. Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité théorique d'aucune piscine.

En fond de plan, la densité de population (habitants par hectare), indicateur d'intensité théorique des besoins, par secteur statistique a été représentée (source statistique : Registre National au 01/01/2007).

C Localisation des plaines de jeux et équipements récréatifs

Cette carte comprend la localisation des équipements repris dans la catégorie « Plaines de jeux et équipements récréatifs » et met en évidence leur répartition sur le territoire régional.

D Couverture spatiale des plaines de jeux et équipements récréatifs

Cette carte fait apparaître la couverture spatiale des aires de jeux en localisant chacune et sa zone de proximité théorique. Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation, soit les parties qui ne sont comprises dans la zone de proximité théorique d'aucune piscine.

En fond de plan, la densité des enfants de moins de 18 ans (enfants par hectare), indicateur d'intensité théorique des besoins, par secteur statistique a été représentée (source statistique : Registre National au 01/01/2007).

Plusieurs précautions doivent être prises à la lecture de ces cartes :

- Les clubs sportifs et infrastructures privées n'ont pas été retenues. Seules les infrastructures publiques de sports et de loisirs (centre sportif, aires de jeux, agoraspace...), accessibles à tous ont été retenues.
- La taille des aires de jeux et les infrastructures offertes n'ont pas été distinguées (la nouvelle plaine de jeux du parc Georges Henri = plaine de jeux avec seulement 2 ressorts).

04 ANALYSE

A Piscine

La **carte de la localisation des piscines** montre que celles-ci sont réparties, globalement, de manière homogène sur le territoire régional. La Région de Bruxelles-Capitale compte 17 piscines.

La **carte de la couverture spatiale des piscines** montre que globalement l'ensemble de la population bruxelloise bénéficie d'une piscine à moins de 2,5 kilomètre de son habitation.

Seuls quatre secteurs de Bruxelles ne sont pas couverts. Il s'agit du sud- sud-est de la Région, du quartier de Neerpède à Anderlecht, du quartier du Heysel et de Haren. Il s'agit toutefois de zones, pour la plupart, faiblement peuplées, voire pas habitées du tout.

Les zones les plus densément peuplées sont couvertes par les zones de proximité théorique de plusieurs piscines.

B Plaines de jeux et équipements récréatifs

La **carte de la localisation des plaines de jeux et des équipements récréatifs** montre que ceux-ci sont répartis, globalement, de manière homogène sur le territoire de la Région. On compte 322 plaines de jeux et équipements récréatifs assimilés.

Toutefois, la **carte de la couverture spatiale des plaines de jeux et des équipements récréatifs** montre que plusieurs zones, présentant des densités de d'enfants élevées, ne bénéficient pas d'aires de jeux à proximité. Il s'agit des quartiers suivants :

- Place Colignon – Pavillon (Scharbeek),
- Place Helmet, Place des Bienfaiteurs (Schaerbeek),
- Saint-Antoine – Bethléem (Forest – Saint-Gilles),
- Ouest – Ransfort (Molenbeek-Saint-Jean),
- Pannenhuis (Laeken-Jette).

De plus, ces zones sont densément bâties et l'espace qui peut être consacré à ces équipements y est restreint.

Notons également qu'il s'agit, pour la plupart, de zones où les populations ont un profil socio-économique fragile.

D'autres zones, présentant des densités de population plus faibles, sont également pauvres en plaines de jeux et équipements récréatifs. Il s'agit des zones : Broeck (Anderlecht), Béguines (Molenbeek-Saint-Jean - Berchem-Saint-Agathe), Miroir (Jette-Ganshoren), Brugmann (Laeken-Jette) et Sept Bonniers (Uccle-Forest).

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL

Cette thématique comprend les équipements et services relatifs aux beaux-arts et à l'audiovisuel selon la répartition suivante :

- Salles de spectacles
- Cinémas
- Centres culturels
- Centre de prêts
- Espace Public Numérique
- Lieux d'apprentissage de la culture via formations et stages

Les associations d'amateurs et les troupes (chorales, troupes de théâtre, clubs photos, danses folkloriques, lancé de drapeaux...) n'ont pas été reprises afin de garder la cohérence voulue par l'inventaire (au même titre que les clubs sportifs pour la catégorie « sport et récréation »). Ces associations ne remplissent pas en effet les critères retenus comme qualifiant les équipements :

- ils ne possèdent pas généralement de local qui leur est propre : quand ils ont besoin d'espace ils investissent le plus souvent des endroits loués ou prêtés (théâtre, salle de spectacle, etc.) ;
- ils ne sont pas ouverts à tous, mais à des connaisseurs, affiliés.

Les opérateurs reconnus par les instances culturelles comme faisant de l'éducation permanente ou œuvrant à la cohésion sociale dans le cadre du décret du même nom ou relevant de manière plus large du secteur socio-culturel, ont été repris dans la présente classification en fonction de la nature des services qu'ils proposent et non de leur agrément en tant qu'« éducation permanente » ou « cohésion sociale » (les données concernant les agréments n'ont d'ailleurs pas été obtenue de manière exhaustive).

Ces opérateurs offrent en effet une variété de services assez large et concernent des publics et des besoins divers (jeunes, seniors, personnes handicapées...). Faire une catégorie spécifique pour ces services disparates n'aurait pas permis une analyse spatiale de l'offre conformément aux objectifs poursuivis pour cette mission.

Par exemple, « le Silex » a été classé comme centre offrant des services aux personnes handicapées mais n'a pas été repris dans la catégorie « beaux-arts », malgré son agrément « Education permanente » par la Culture de la Communauté française.

En conséquence, tous les opérateurs du socio-culturel et de l'éducation permanente ont été traités et, le cas échéant, ont bien été repris dans la base de données, mais pas nécessairement sous la présente thématique qui se concentre spécifiquement sur les « Beaux-arts et audio-visuel ».

Les centres de prêts (bibliothèques, ludothèques et médiathèques), présentant un enjeu particulier en terme d'offre régionale et de couverture spatiale ont fait l'objet, à ce stade, d'une étude spécifique.

Les autres catégories ont été cartographiées afin d'illustrer leur localisation et leur répartition sur le territoire régional.

La cartographie n'a pas été réalisée pour les lieux d'apprentissage de la culture via formations et stages, car l'information obtenue à ce stade :

- d'une part, doit être complétée par une appréciation qualitative afin de déterminer précisément le mode de fonctionnement et l'offre dans ces établissements ;
- d'autre part, n'est pas exhaustive, de nombreux équipements proposant comme services de la formation à la culture.

Une analyse cartographique sera donc effectuée au stade de la phase qualitative.



01 PROBLEMATIQUE

Le statut de Bruxelles comme ville internationale et interculturelle justifie et nécessite une offre culturelle de qualité. En effet, une ville dont une part importante de la population est d'origine étrangère est une ville cosmopolite, qui doit veiller à satisfaire les aspirations et les besoins tant de ses résidents que de ses usagers, et permettre une l'affirmation d'une identité urbaine forte.

En matière d'infrastructures à vocation culturelle, la capacité des salles influence les caractéristiques des spectacles pouvant être accueillis. Ainsi par exemple, les salles d'une capacité de 500 places permettent l'accueil de spectacles de genres différents. Cette capacité de salle permet un bon rendement en termes d'économies d'échelle entre l'investissement et les recettes potentielles (Idéal pour accueillir des spectacles étrangers de qualité, maintenir à l'affiche des spectacles durant une période plus longue, faire de Bruxelles un pôle d'attractivité culturelle...)

La ventilation de l'offre en fonction de ces caractéristiques devra être étudiées attentivement dans la deuxième phase d'étude, afin d'apprécier les capacités de Bruxelles en tant que pôle culturel.

La Région compte quelques grandes salles de cinéma dans le centre-ville.

Les petites salles d'art et d'essai contribuent à diversifier la vie culturelle de la Capitale (Nova, Arenberg-galleries).

La phase qualitative permettra d'apprécier l'adéquation de cette offre avec les besoins de la Région (salles de cinéma de capacité moyenne permettant des périodes de programmation plus longues, salles de capacité suffisantes pour les soirées de prestige ou pour les films à grand public, salles de petites capacités pour les films issus des programmations thématiques ou destinées à un public plus restreint, adéquation de la répartition de l'offre pour la réalisation de festivals...)

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

A Arts de la scène et salles de spectacle

Cette catégorie contient tous les lieux de spectacles, soit les théâtres, les cabarets, les cafés-théâtres ainsi que les salles de spectacle et de concert.

Leur zone de proximité théorique est considérée comme étant intermédiaire, dans la mesure, où le public s'y rend pour voir un spectacle en particulier et pas nécessairement pour jouir d'une offre de proximité.

B Cinémas

La catégorie « cinémas » recense l'ensemble des cinémas subsidiés par la Communauté Française ou la Vlaamse Gemeenschap Commissie. Conformément aux critères retenus pour l'élaboration de la base de donnée, elle ne reprend pas les établissements privés, tels que le Kinépolis ou les cinémas UGC.

La zone de proximité théorique des cinémas est considéré comme étant régionale.

C Centres culturels et artistiques

La catégorie relative aux centres culturels et artistiques reprend les centres culturels et les « gemeenschapscentrum » reconnus par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

Elle contient également quelques associations culturelles dont l'offre s'apparente à celle des centres culturels, car elles organisent des débats culturels, des projections, etc. dans leurs propres locaux (ce sont par exemple l'Association culturelle Jaquemotte, le Rayon Vert, Al Andalous, le CIVA, etc.).

Leur zone de proximité théorique est intermédiaire (2,5km), au même titre que celui des salles de spectacles.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des lieux de spectacle à ce stade, se fait sur base d'une carte de localisation des différents types renseignés ci-dessus sur la carte régionale.

Il faut garder à l'esprit la variation dans l'offre des différents établissements repris sur la carte. En effet, les cafés-théâtres, grandes salles ou cinémas n'offrent pas le même genre de spectacle. Particulièrement, les centres culturels ont une offre spécifique en plus, puisqu'ils accueillent bien souvent des formations et stages ainsi que des spectacles amateurs.

Les objectifs poursuivis par ces différents lieux ne sont donc pas similaires, mais leur but ultime, qui est d'offrir des lieux de représentations et d'accès à la culture justifie que ces catégories soient considérées simultanément.

04 ANALYSE

La carte de localisation des salles des spectacles montre comme ces lieux se concentrent sensiblement dans le centre de Bruxelles et dans sa 1^{ère} couronne. Cette concentration trouve sa raison dans le fait que le centre est traditionnellement un lieu de sortie, où se concentrent également, les restaurants, bars, etc. soit une offre spécifique pour les activités nocturnes.

Notons toutefois une diffusion des salles de spectacles vers le sud-est aisé de la Région, où le profil de la population justifie sans doute une plus grande demande en activités culturelles. La région compte 88 salles de spectacles, dont 68 sont francophones.

Les cinémas s'adressent à un type social plus hétéroclite. Leur répartition en Région bruxelloise est majoritairement concentrée dans le pentagone. Celui d'Anderlecht et celui de Woluwe-Saint-Pierre, résolument excentrés s'adressent préférentiellement à un public de proximité.

La Région compte donc 11 cinémas, sans tenir compte des grands cinémas privés comme le Kinépolis ou l'UGC.

Les centres culturels se répartissent plus généralement sur l'ensemble de la Région. On en dénombre 65, et en tout cas un par commune. On remarque cependant qu'au niveau de leur répartition, l'offre semble complémentaire à celle des salles de spectacles, notamment dans le nord-ouest de la Région, pauvre en salles de spectacles, mais plus riche en centres culturels.

CENTRES DE PRETS & DE DOCUMENTATION

01 PROBLEMATIQUE

Les centres de prêts et de documentation de la Région de Bruxelles-Capitale se répartissent entre différentes catégories.

Les bibliothèques, centres d'archives et de documentation ont comme vocation première de prêter des livres... Avec l'évolution de notre société vers les nouvelles technologies, l'offre des bibliothèques tend à se diversifier (centralisation des données, diffusion de documents en ligne, mise à disposition de matériel informatique et de connexions Internet,...)

Les ludothèques, qui sont des espaces dédiés au prêt de jeux et de jouet. Souvent elles mettent également un service de jeux et de jouets à la disposition du public, sur place. Des animations ludiques sont parfois organisées sur place, ou hors de l'institution, dans des écoles, des homes, lors de soirées-jeux, de tournois, etc.

Les médiathèques qui ont pour objet principal le prêt au public de médias audiovisuels : disques compacts, cassettes vidéo, DVD, CDroms... Elles poursuivent également une série de missions d'éducation et de formation : éducation à la santé et à l'environnement, aux multimédias... Des cyberespaces, équipés d'un matériel informatique performant, sont mis, dans certains centres, à la disposition du public et d'associations diverses.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

La base de données contient différents types de centre de prêts et de documentation :

- les bibliothèques publiques, qui ont une zone de proximité théorique de type « local élargi » ;
- Les bibliothèques spécialisées ainsi que les centres d'archives et centres de documentation d'envergure, dont la zone de proximité théorique est régionale ;
- les médiathèques, dont la zone de proximité théorique est intermédiaire ;
- les ludothèques, dont la zone de proximité théorique est de type « local élargi » ;

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des centres de prêts est axée sur la localisation des différents types d'équipements et de services de cette catégorie en localisant chacun sur la carte régionale.

Pour le type « Bibliothèque publique » où l'offre de proximité présente un intérêt particulier, l'analyse de la couverture spatiale des différents lieux a été effectuée, en attribuant sa zone de proximité à chaque équipement.

Cette approche permet de faire apparaître les zones dépourvues d'implantation du territoire régional.

La densité de population, indicateur d'intensité théorique des besoins, apparaît en fond, par secteur statistique (source statistique : Registre National au 01/01/2007), ce qui permet de

relativiser l'impact des zones de dépourvues d'implantation : plus la densité de population y est forte, plus l'absence de proximité observée est sévère.

Notons que les bibliothèques spécialisées (comme les centres de documentation spécifiques ou les bibliothèques pour aveugles par exemple) n'ont pas été représentées sur la carte de la couverture spatiale, car leur répartition ne suit pas la logique d'une couverture spatiale de proximité.

La précaution suivante doit être prise à la lecture de ces cartes :

- L'exhaustivité risque de ne pas être rencontrée pour les centres de documentation, étant donné qu'un certain nombre d'équipements culturels disposent de centres de documentation qui ne nous ont pas été renseignés à ce stade. Ces centres relèvent toutefois le plus souvent d'une thématique spécifique fonction de l'équipement en question. La phase qualitative permettra de compléter cette information. A noter que l'exhaustivité est rencontrée pour les bibliothèques « généralistes » publiques.

04 ANALYSE

Grâce à la carte de **localisation**, on peut observer que les centres de prêts sont présents sur l'ensemble de la région, avec une concentration des différents types dans le centre de la Ville.

Les centres sont répartis entre :

- 108 bibliothèques, dont 72 sont francophones ;
- 35 ludothèques ;
- 9 médiathèques.

Comme on l'observe sur la carte relative à la **couverture spatiale des bibliothèques publiques non spécialisées**, soit celles visant une offre de proximité, il existe quelques zones à Bruxelles qui ne bénéficient pas d'une telle offre à proximité :

- le quartier Nord ;
- Evere, où il n'y a qu'une seule bibliothèque ;
- Certains quartiers d'Ixelles et Uccle ;
- Certains quartiers d'Anderlecht, où les bibliothèques sont concentrées dans le centre de la commune ;

De plus, l'offre présentée est encore amoindrie par le fait que beaucoup de bibliothèques ne sont pas bilingues (la Région en compte 8 sur les 108 existantes...)

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que certaines bibliothèques sont beaucoup plus fournies que d'autres.

01 PROBLEMATIQUE

Traitant de sujets aussi variés que l'art, l'histoire, le folklore, les techniques, l'industrie, les sciences, la littérature, les musées de Bruxelles offrent tous un visage différent de Bruxelles. Ces espaces rassemblent et exposent des richesses culturelles variées et de qualité. Ils contribuent pleinement à la création de l'image de Bruxelles en matière de tourisme et de culture, d'où leur importance pour le développement du rayonnement culturel de la Région.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

Cette catégorie reprend l'ensemble des musées bruxellois ainsi que les lieux d'expositions temporaires, y compris les musées liés à l'ULB et l'UCL.

Les musées étant tous axés sur des thèmes différents, leur zone de proximité théorique a été considérée comme étant régionale.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des musées est basée sur l'analyse de leur localisation sur le territoire bruxellois. Chaque musée mettant en place une offre spécifique, l'analyse de la couverture spatiale ne présente pas d'intérêt pour cette catégorie.

04 ANALYSE

Bruxelles compte environ 130 musées et lieux d'expositions. On constate que ces établissements se répartissent sur l'ensemble de la région, avec une concentration marquée dans le centre de Bruxelles, en particulier dans le quartier du Mont des arts.

Ce quartier renforce délibérément son statut culturel avec l'ouverture récente de nouvelles infrastructures et lieux d'expositions (musée Magritte, les collections Art Nouveau, la réouverture du Palais des Congrès (SQUARE, Brussels Meeting Centre) et la mise en place d'un véritable "visitor centre" de la Région de Bruxelles-Capitale), qui sont venus renforcer l'offre existante dans ce quartier de la ville.

01 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

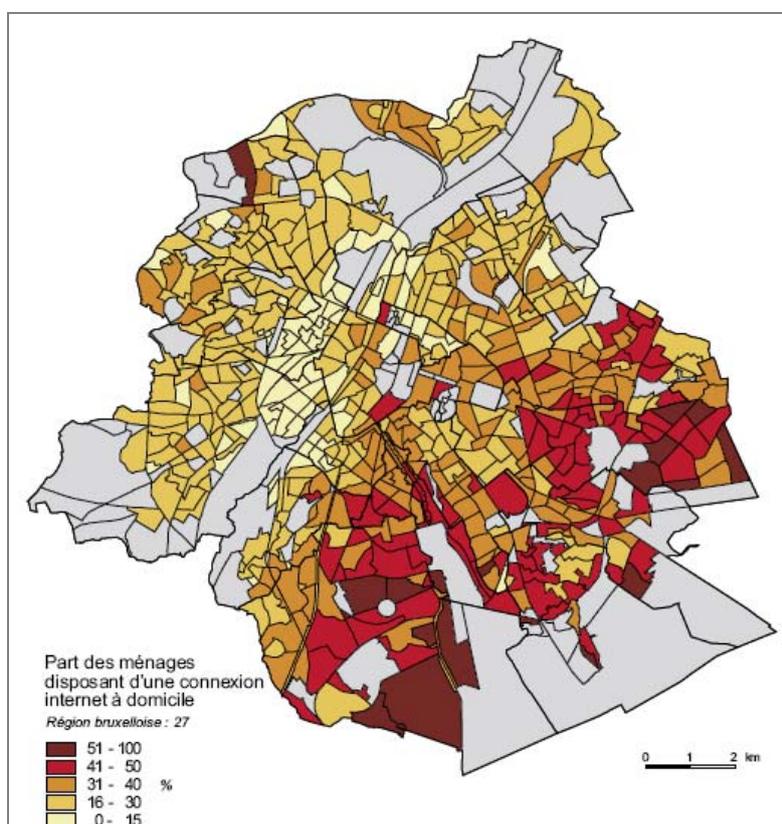
La base de donnée contient les lieux de formation à la culture dont l'objectif premier est l'organisation de stages et de formation culturelle. Elle contient notamment les centres d'expression et de créativité agréés par la COCOF.

A l'inverse, elle ne prend pas en compte, à ce stade, les ateliers organisés dans d'autres équipements dont ce n'est pas l'objectif premier, notamment ceux relevant du domaine socio-cultuel ou de la cohésion sociale. Il est donc prématuré, au stade de l'inventaire localisé, de réaliser une cartographie de leur répartition spatiale, au risque de tirer des conclusions erronées.

01 PROBLEMATIQUE

Les Espaces Publics Numériques sont des lieux à vocation non lucrative, équipés de matériel informatique, et ouverts à tous. Leur raison d'être est de favoriser l'accès, l'initiation et l'appropriation à Internet, aux multimédias, et à la bureautique. Ces espaces offrent également les services de « guides » sur place, pour aider les usagers.

La présence d'EPN est d'autant plus nécessaire et justifiée dans les parties plus fragilisées du territoire, et notamment dans les zones où le nombre de connexion à Internet est plus faible. L'Atlas de la Santé et du Social (2006) montre à cet égard une dualité assez classique à Bruxelles, entre l'ouest plus pauvre (particulièrement l'ouest de la 1^{ère} Couronne) et le sud-est, plus aisé.



Source : Observatoire de la santé et du social Bruxelles (2006), «Carte 4-03, Connexion Internet», Atlas de la Santé et du Social.

02 TYPOLOGIE ET ZONES DE PROXIMITE

La base de donnée contient les Espaces Publics Numériques communaux ainsi que les autres associations ou services qui permettent de se connecter à Internet gratuitement. Il est important de noter que d'autres types d'équipements complètent cette offre par ailleurs en mettant quelques postes de travail à la disposition du public. C'est le cas de certaines bibliothèques par exemple qui mettent ce service à disposition du public qui les fréquente. Cependant, les espaces repris ici sont les principaux équipements de ce type existant en tant que tels en Région de Bruxelles-Capitale. La phase qualitative nous renseignera les autres équipements dispensant ce type de services.

Pour l'analyse, il a été considéré que leur zone de proximité théorique est « locale élargie », soit de 1000m. Ce rayonnement est toutefois voué à diminuer avec le renforcement de cette offre.

03 OUTILS D'ANALYSE

L'analyse des EPN est basée sur l'analyse de leur localisation sur le territoire bruxellois. Vu le nombre restreint d'EPN identifiés à ce stade, il n'a pas été jugé pertinent de compléter cette carte par une carte de couverture spatiale.

Certaines précautions doivent être prises à la lecture de cette carte :

- L'exhaustivité risque de ne pas être rencontrée pour cette catégorie, étant donné que d'autres équipements, classés sous une autre catégorie, offrent des services similaires non recensés à ce stade. La phase qualitative permettra de compléter cette information.
- Le stade de l'inventaire localisé ne nous a pas permis de récolter l'information relative aux capacités de ces différents équipements.

04 ANALYSE

La carte plaçant les Espaces publics Numériques dans le contexte bruxellois, montre que ceux-ci sont peu nombreux.

Il faut toutefois garder à l'esprit que d'autres équipements, comme les bibliothèques, offrent parfois ce service en plus du service de prêt : citons par exemple la bibliothèque des Riches-Clares qui possède une antenne multimédia d'une quinzaine d'ordinateurs et qui organise des formations. Parmi les bibliothèques publiques, celles de Jette, Saint-Josse-Ten-Noode et Anderlecht mettent également quelques PC à disposition du public.

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

La présente étude a permis la réalisation d'un **inventaire cartographique des équipements et des services à la population en Région de Bruxelles-Capitale**.

Cet inventaire a le mérite de recenser et de centraliser dans une même base de données quelque 5700 équipements et services à la population en Région Bruxelloise. Il a en outre permis de mettre en évidence les différentes logiques de localisation qui prévalent d'une catégorie d'équipements à l'autre (localisation dispersée ou concentrée sur le territoire régional, logique de localisation communale, etc.). Enfin, il souligne certaines zones régionales dépourvues d'implantation de telle ou telle catégorie.

A son stade actuel, il présente toutefois certaines limites qui recommandent la prudence quant aux conclusions à tirer sur la satisfaction des besoins de la population par les équipements et services existants en Région bruxelloise :

- L'absence de données sur les **capacités** des équipements et services recensés. Cette absence de données empêche de tirer des conclusions sur la satisfaction réelle des besoins par l'offre existante. Il se peut en effet que la capacité actuelle d'équipements ne soit pas suffisante pour combler les besoins d'un quartier ou inversement que des équipements présentent une capacité trop importante par rapport à la demande actuelle.
- L'absence de données sur **l'accessibilité** des équipements et services : aucune distinction n'a encore pu être faite quant aux conditions d'accessibilité dans ses différentes dimensions (accessibilité physique, horaires, conditions pour bénéficier de tels services, tarifs...).
- L'absence de données sur les **différents services rendus** par les équipements. La manière dont les données ont été récoltées et le niveau de détail demandé ne permettent pas, à ce stade, d'assurer l'exhaustivité des services recensés. Il est ainsi possible que certains équipements offrent, en plus de leur fonction première, l'un ou l'autre service non renseignés dans la présente collecte (des maisons de quartier qui feraient de la formation pour adulte par exemple et pour lesquelles la seule information obtenue est qu'il s'agit de maisons de quartier...). Il apparaît déjà à ce stade que les catégories suivantes ne sont pas exhaustives :
 - Centres de rencontre et de convivialité
 - Promotion de la Santé, qualité de vie et soutien aux familles et malades
 - Consultations psychologiques et psychiatriques
 - Dialogue interculturel et prévention à la discrimination
 - Loisirs et temps libre pour jeunes
 - Activités sociales, culturelles et sportives pour seniors
 - Centres sportifs indoor et outdoor
 - Formation à la culture via ateliers et stages culturels et artistiques
 - Espaces publics numériques et espaces multimédias



- En l'absence d'informations précises sur les services rendus par les différents équipements recensés, la cartographie et l'analyse se sont faites **sur base des catégories**. Il n'était en effet pas possible d'être plus précis au vu des données récoltées et des délais prévus pour la mission. Il est toutefois apparu que certaines de ces catégories contenaient des types d'équipements qu'il conviendrait de distinguer dans une analyse plus fine de l'offre de ces secteurs (distinction des maisons de repos et maisons de repos et de soins qui ne répondent pas aux mêmes besoins et ne s'adressent pas au même public, distinction des consultations psychologiques et psychiatriques, distinction des écoles secondaires techniques, professionnelles et générales...).
- Certaines **caractéristiques supplémentaires**, influençant le choix par le public pour tel ou tel équipements ou services, devraient également être prises en compte dans l'analyse fine de l'offre, telles par exemple la confession de l'équipement (type de réseau pour l'enseignement: officiel, libre catholique ou libre non catholique), les langues parlées, etc.
- Les équipements et services ne disposant **pas d'infrastructure d'accueil sur place** n'ont pas été pris en compte à ce stade (aide à domicile, travail de rue, transport, etc.), la logique de l'inventaire étant celle des lieux de dispense du service. Dans une analyse plus fine, ces équipements et services devront toutefois être pris en compte car ils ont un rôle important à jouer dans l'offre, notamment en diminuant la pression sur les autres équipements des secteurs concernés. Dans certains secteurs, les enjeux sont en effet considérables (aide et soins à domicile pour les seniors, dans un contexte où on essaye de permettre aux seniors de rester le plus longtemps possible chez eux, travail de rue pour les sans-abri, etc.).

L'élaboration de l'inventaire a en outre permis de confirmer le fait que chaque secteur présente un mode de fonctionnement qui lui est propre. Ces spécificités devront davantage être prises en considération afin de cerner au mieux les caractéristiques de l'offre en équipements et services à Bruxelles.

Au départ de l'ensemble de ces limites, les recommandations suivantes peuvent être formulées pour la phase 2 de l'étude :

- Vérifier la complétude de l'encodage pour chaque secteur.
- Evaluer l'état général des équipements et la qualité de leurs prestations et mettre en avant d'éventuels dysfonctionnements que peuvent rencontrer ces équipements.
- Travailler, le cas échéant, à l'échelle des types d'équipements et services et non à celles des catégories.
- Evaluer leur accessibilité dans ses différentes dimensions (proximité, transports publics, horaires, tarif des prestations, conditions pour bénéficier des services, ...).
- Prendre en compte la capacité des équipements et identifier leurs zones d'attraction ou de « chalandise » en fonction du type de personnes qui les fréquentent et de leurs lieux de résidence.
- Associer à l'analyse des acteurs clés des différents secteurs.
- Prendre en compte les équipements et services ne disposant pas d'infrastructure d'accueil sur place (aide à domicile, travail de rue, transport, etc.).



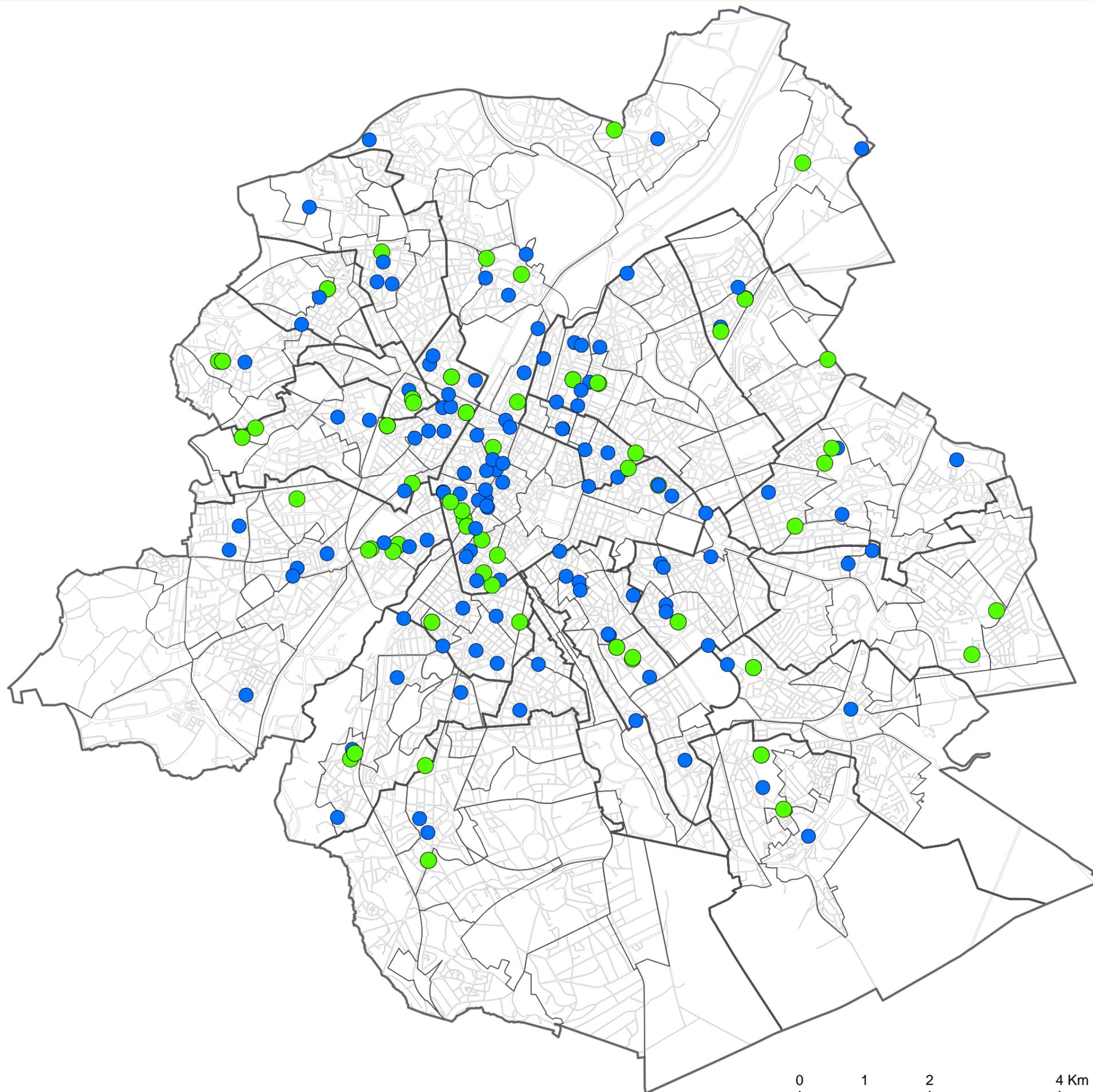
- Privilégier une approche plus transversale.
- Croiser les localisations et capacités avec des indices synthétiques (notamment ceux développés dans l'étude structure sociale et quartiers en difficulté pour la Politique des Grandes Villes).

Il importe enfin de poser la question de la mise à jour de l'inventaire. Un tel travail ne prend en effet tout son intérêt que s'il peut être mis à jour. Cette question devra donc également être abordée à la suite de ce travail.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - aide sociale

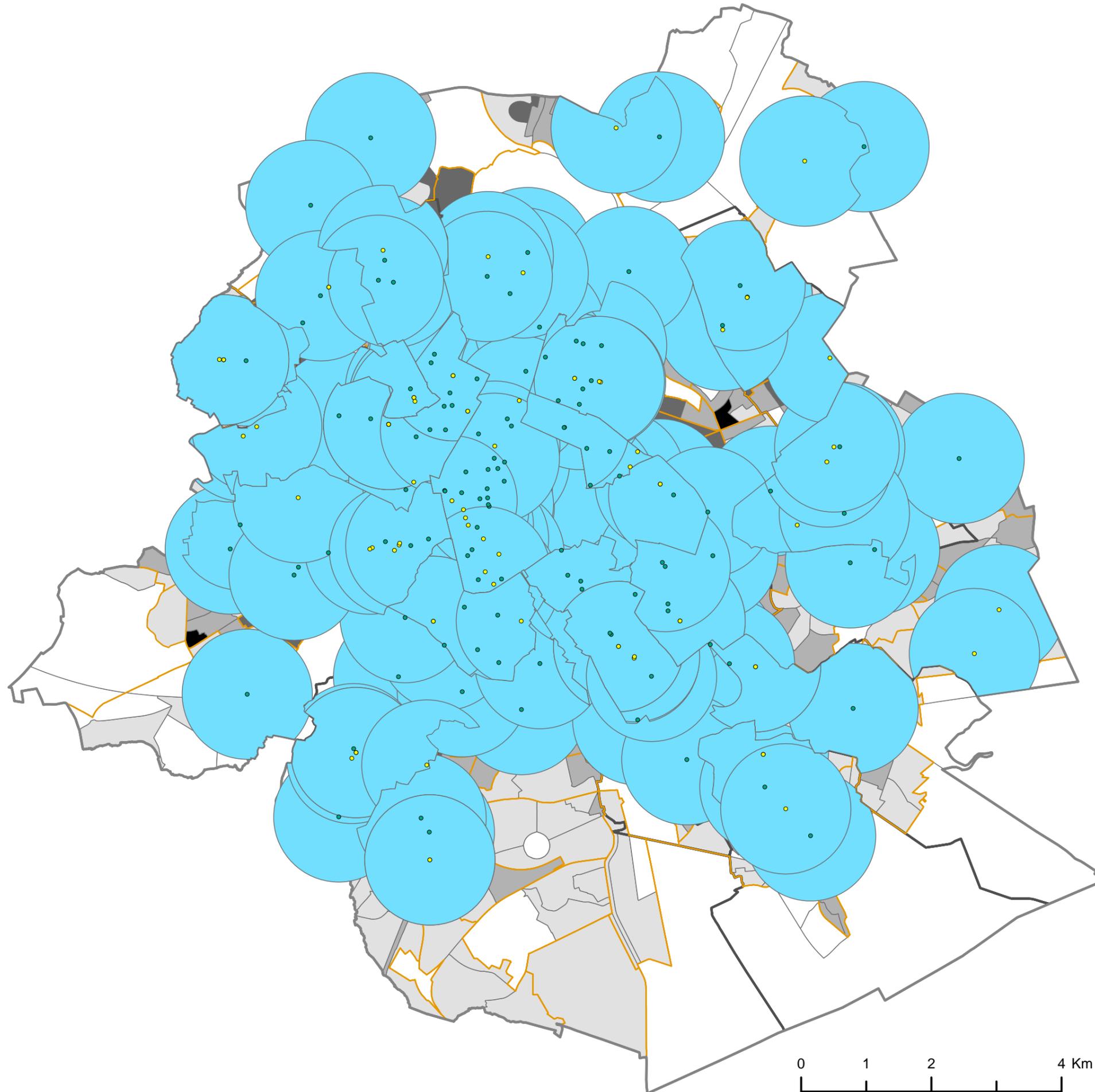


Localisation des équipements offrant une aide sociale

-  Centre public d'aide sociale
-  Autre équipement ou service d'aide sociale
-  Quartier du monitoring des quartiers
-  Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - aide sociale



Répartition spatiale des équipements offrant une aide sociale en fonction de la densité de la population

- CPAS
- Autre équipement ou service d'aide sociale

- zone de proximité théorique (1000 m) *
- Quartiers du monitoring des quartiers
- Limites communales

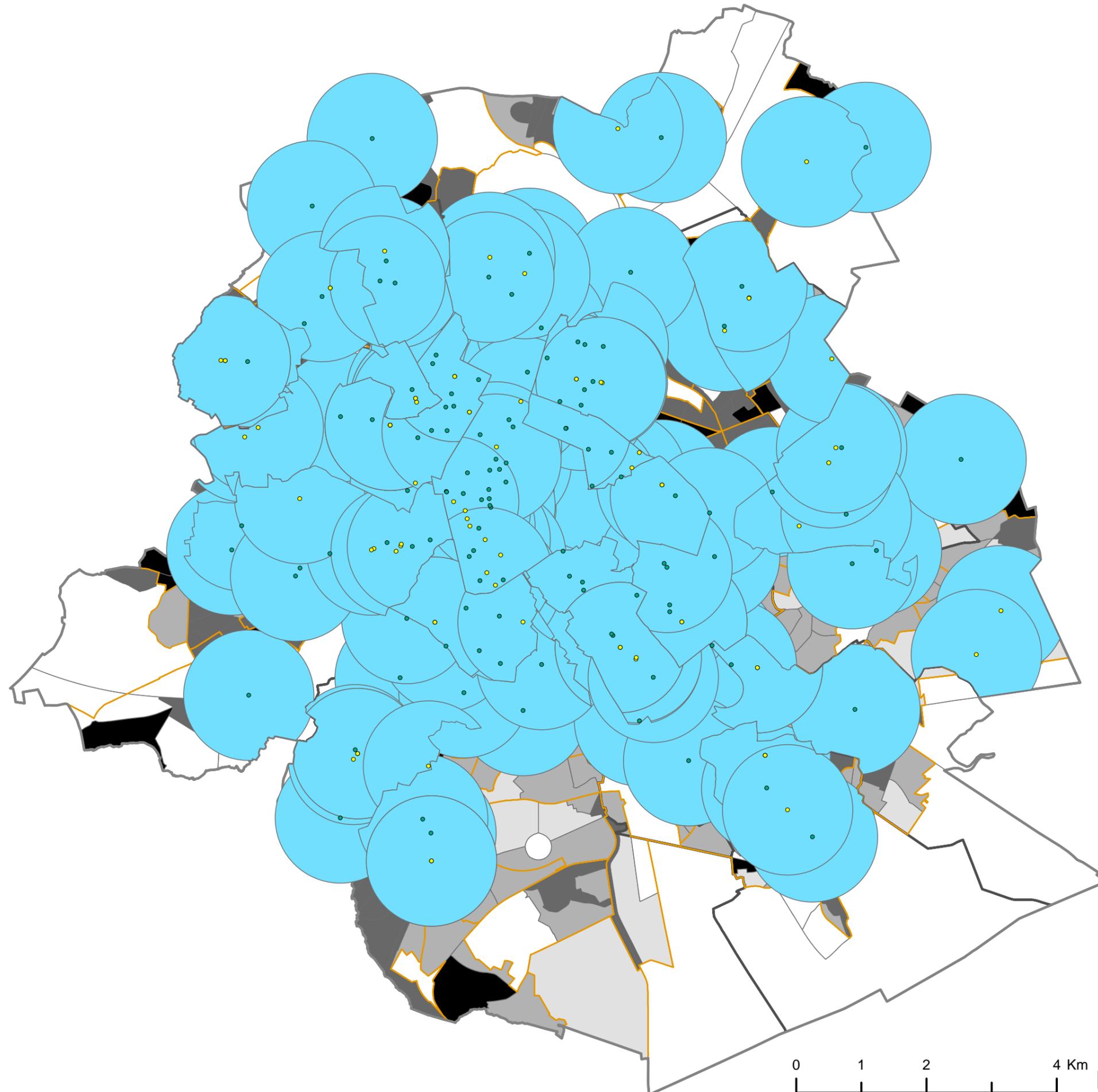
Densité de la population (hab. / ha) (Source INS : situation au 1/1/2007)

- 0,02 - 56,20
- 56,21 - 125,47
- 125,48 - 221,61
- 221,62 - 485,78
- secteurs peu ou pas habités

* zones d'influence des CPAS et des services communaux
restreintes aux limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - aide sociale



Répartition spatiale des équipements offrant une aide sociale en fonction du revenu moyen par déclaration

- CPAS
- Autre équipement ou service d'aide sociale

- zone de proximité théorique (1000 m) *
- Quartiers du monitoring des quartiers
- Limites communales

Revenus moyens par déclaration (€)

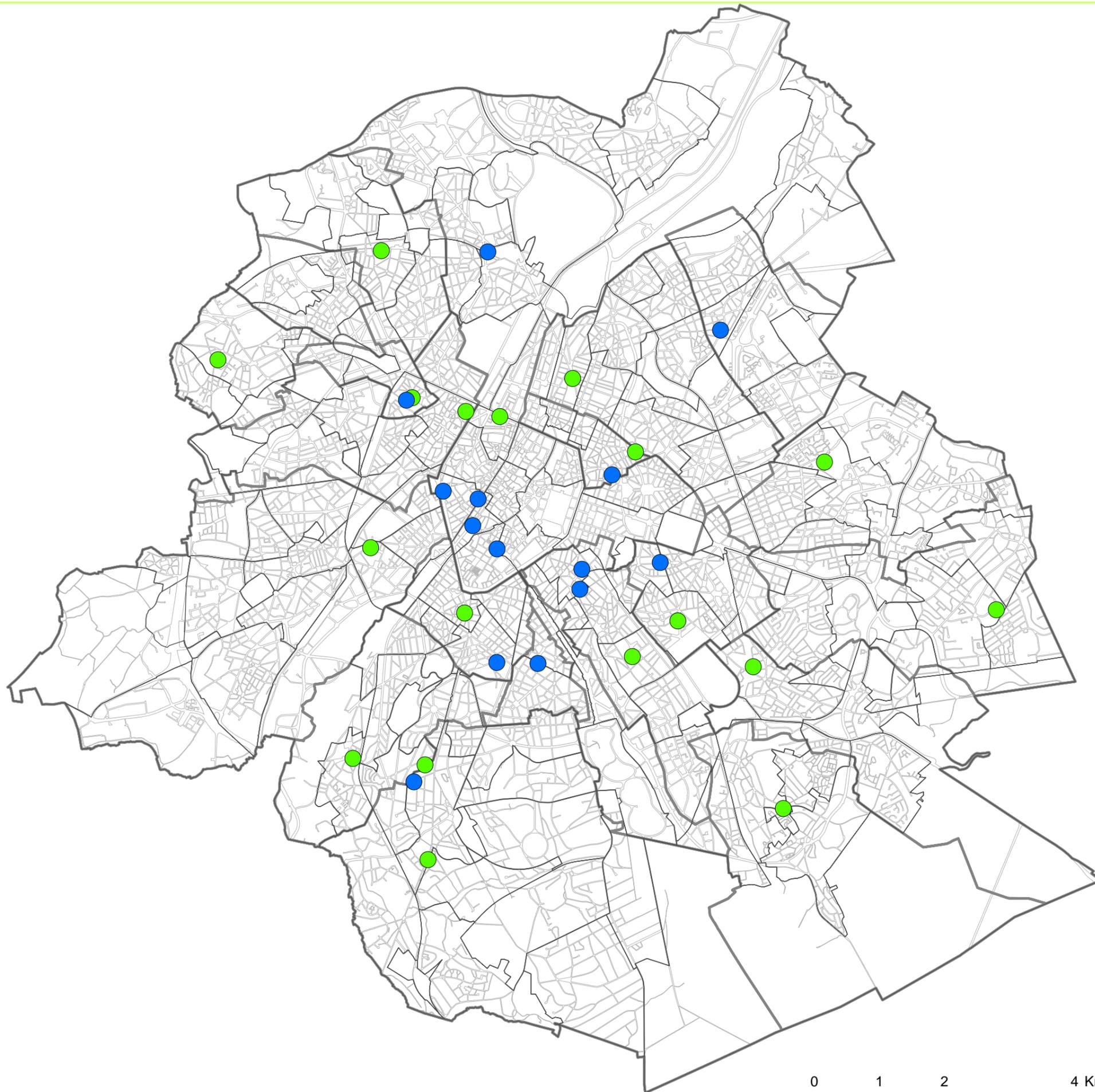
(Source INS : déclaration 2006)

- 40733 - 74789
- 28358 - 40732
- 20115 - 28357
- 2058 - 20114
- secteurs peu ou pas habités

* zones d'influence des CPAS et des services communaux restreintes aux limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - médiation de dettes

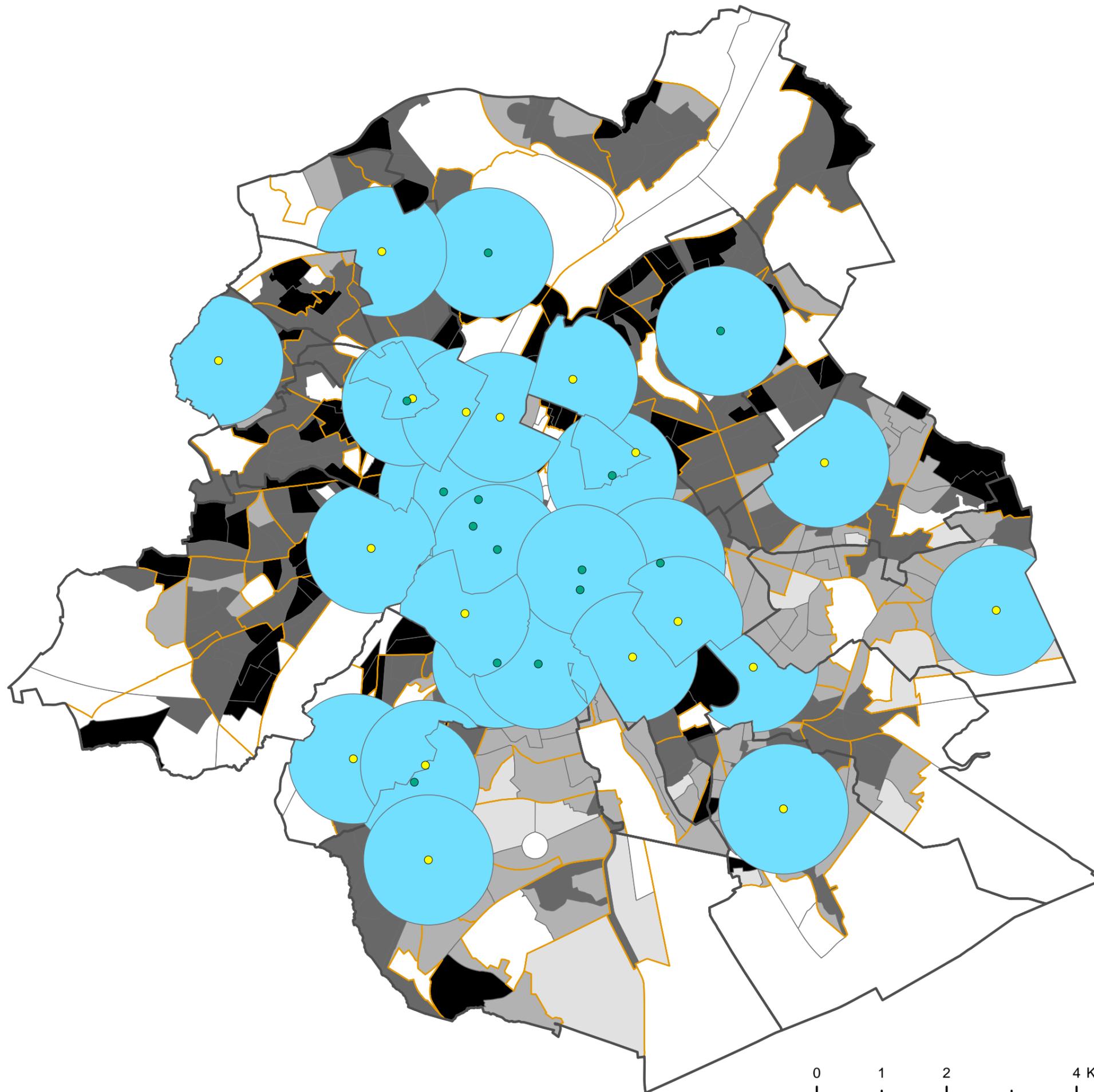


Localisation des services de médiation de dettes

-  Centre public d'aide sociale
-  autres services de médiation de dettes
-  Quartier du monitoring des quartiers
-  Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - médiation de dettes



Répartition des services de médiation de dettes en fonction du revenu moyen par déclaration

- Services de médiation de dettes des CPAS
- Autres services de médiation de dettes

- zones de proximité théorique (1000 m) *
- Quartiers du monitoring des quartiers
- Limites communales

Revenu moyen par déclaration (€)

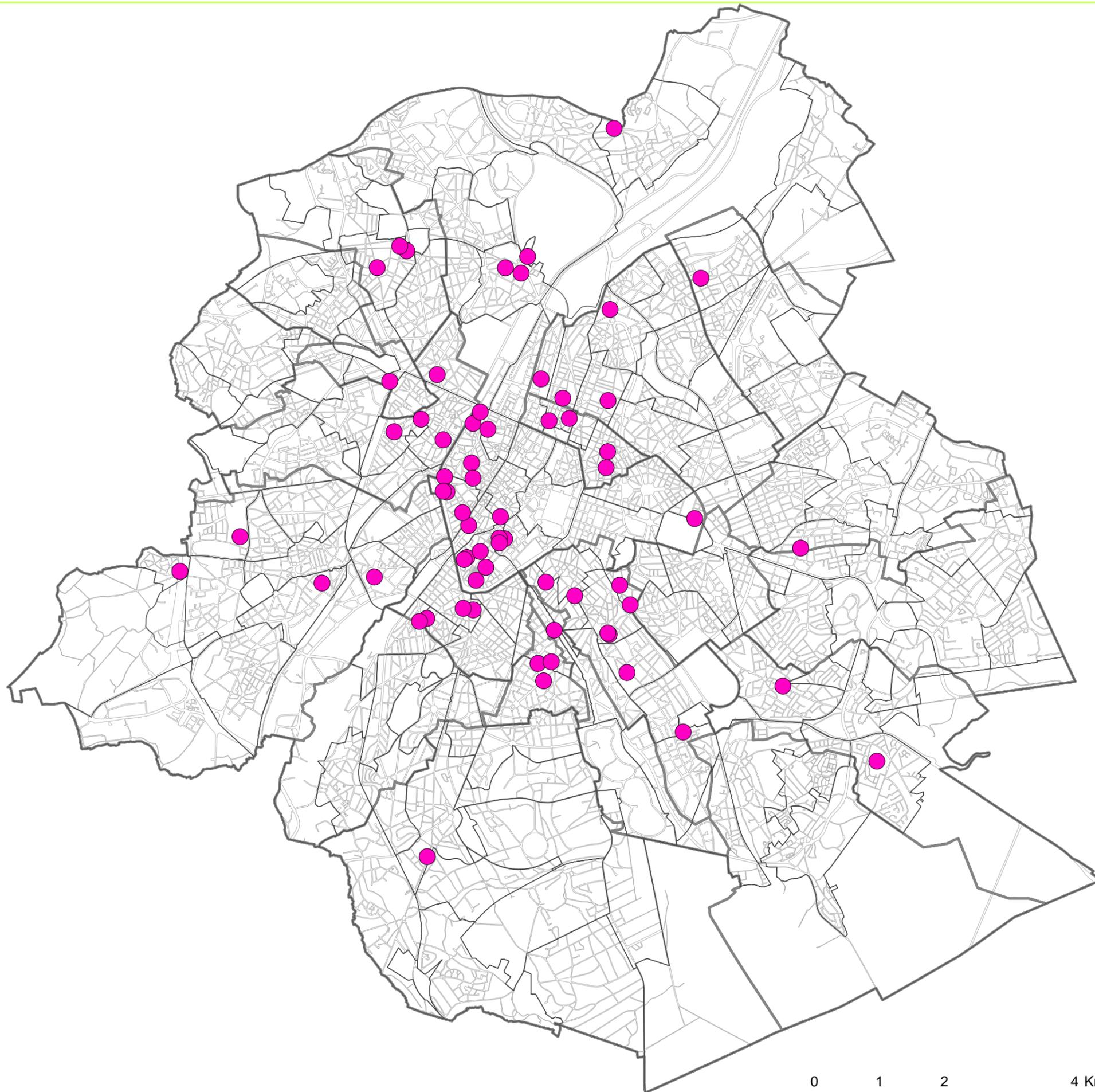
(Source INS : déclaration 2006)

- 40733 - 74789
- 28358 - 40732
- 20115 - 28357
- 2058 - 20114
- Secteurs peu ou pas habités

* zone d'influence des CPAS restreinte aux limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - aide spécifique aux sans-abris et aux démunis

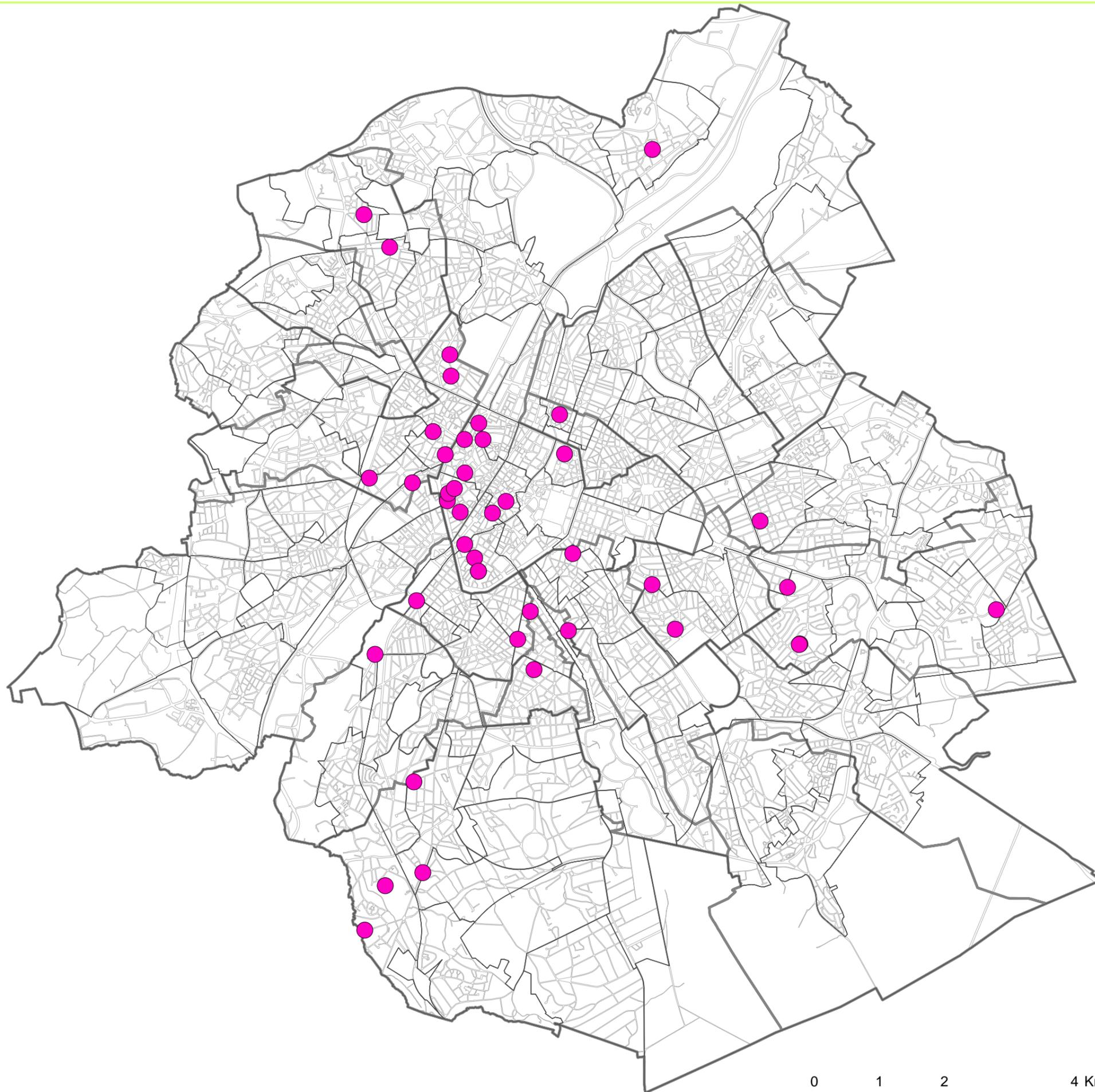


Localisation des services d'aide aux sans-abris et aux démunis

-  Aide spécifique aux sans-abris et aux démunis
-  Quartier du monitoring des quartiers
-  Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - hébergement d'urgence



Localisation des hébergements d'urgence

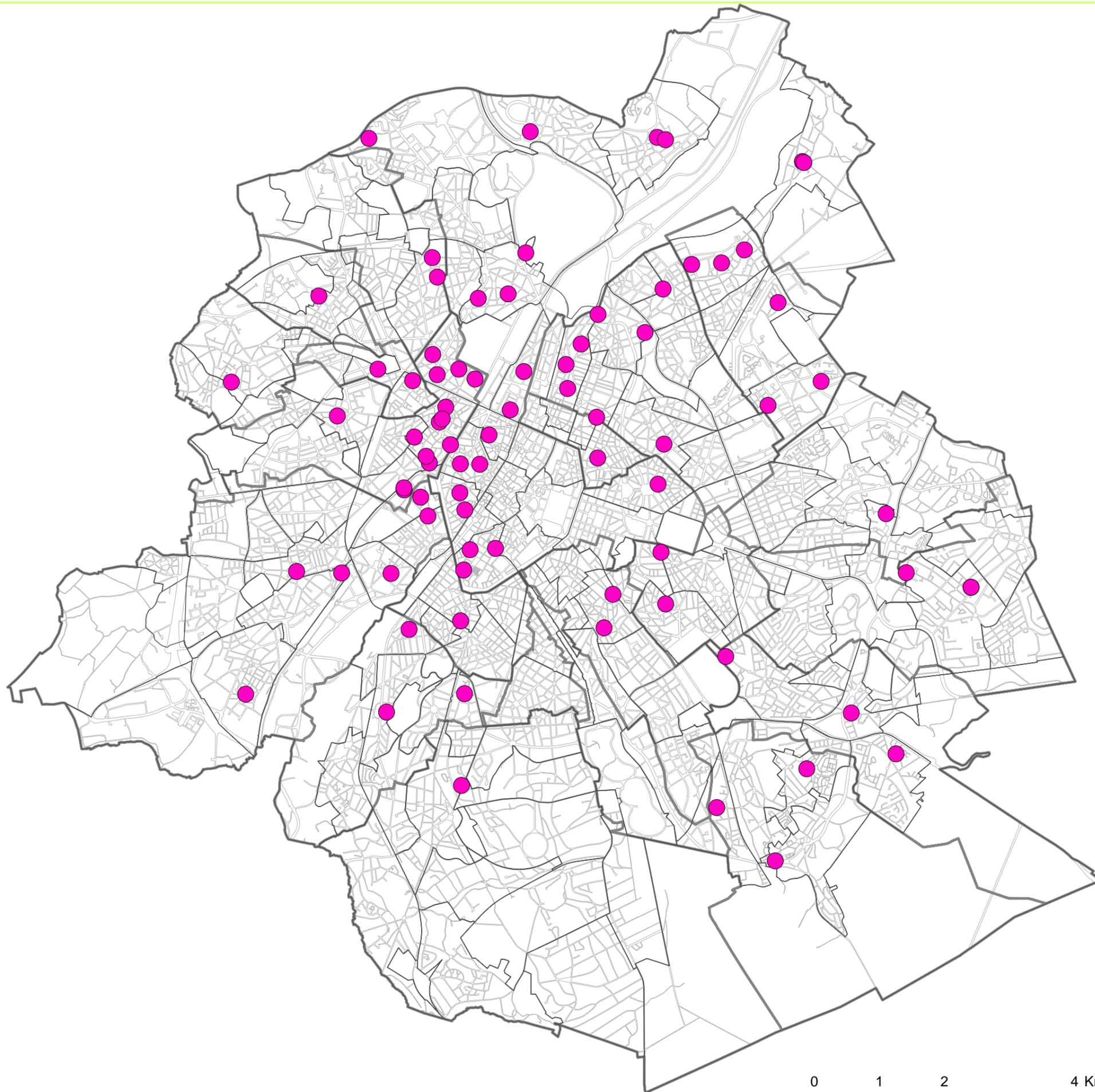
● Hébergement d'urgence

□ Quartier du monitoring des quartiers

□ Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - centres de rencontre et de convivialité



Localisation des centres de rencontre et de convivialité

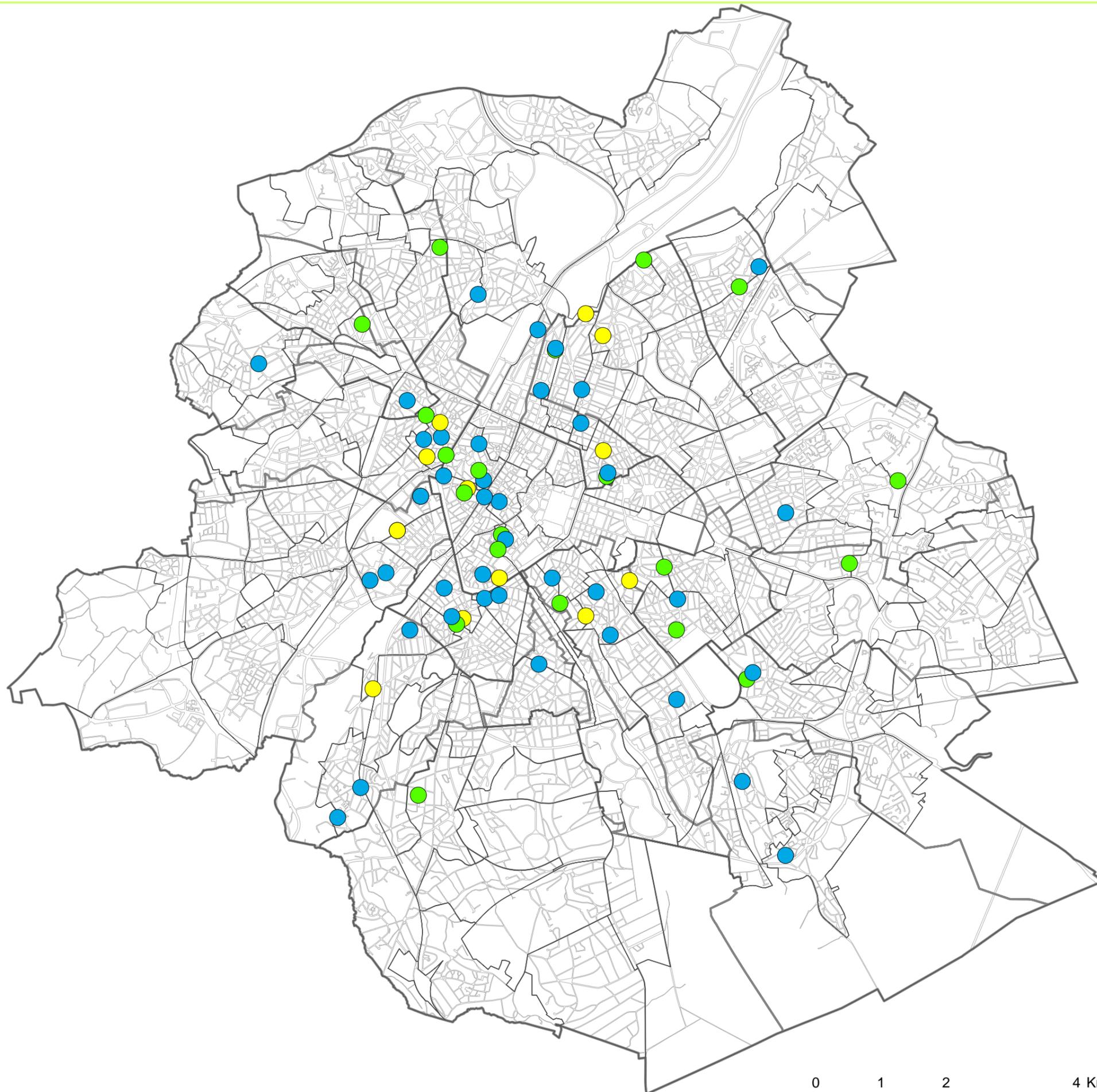
● Centres de rencontre et de convivialité

□ Quartier du monitoring des quartiers

□ Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

AIDE AUX PERSONNES - aide au logement, conseil et aide à la rénovation



Localisation des équipements et services d'aide au logement, conseil et aide à la rénovation

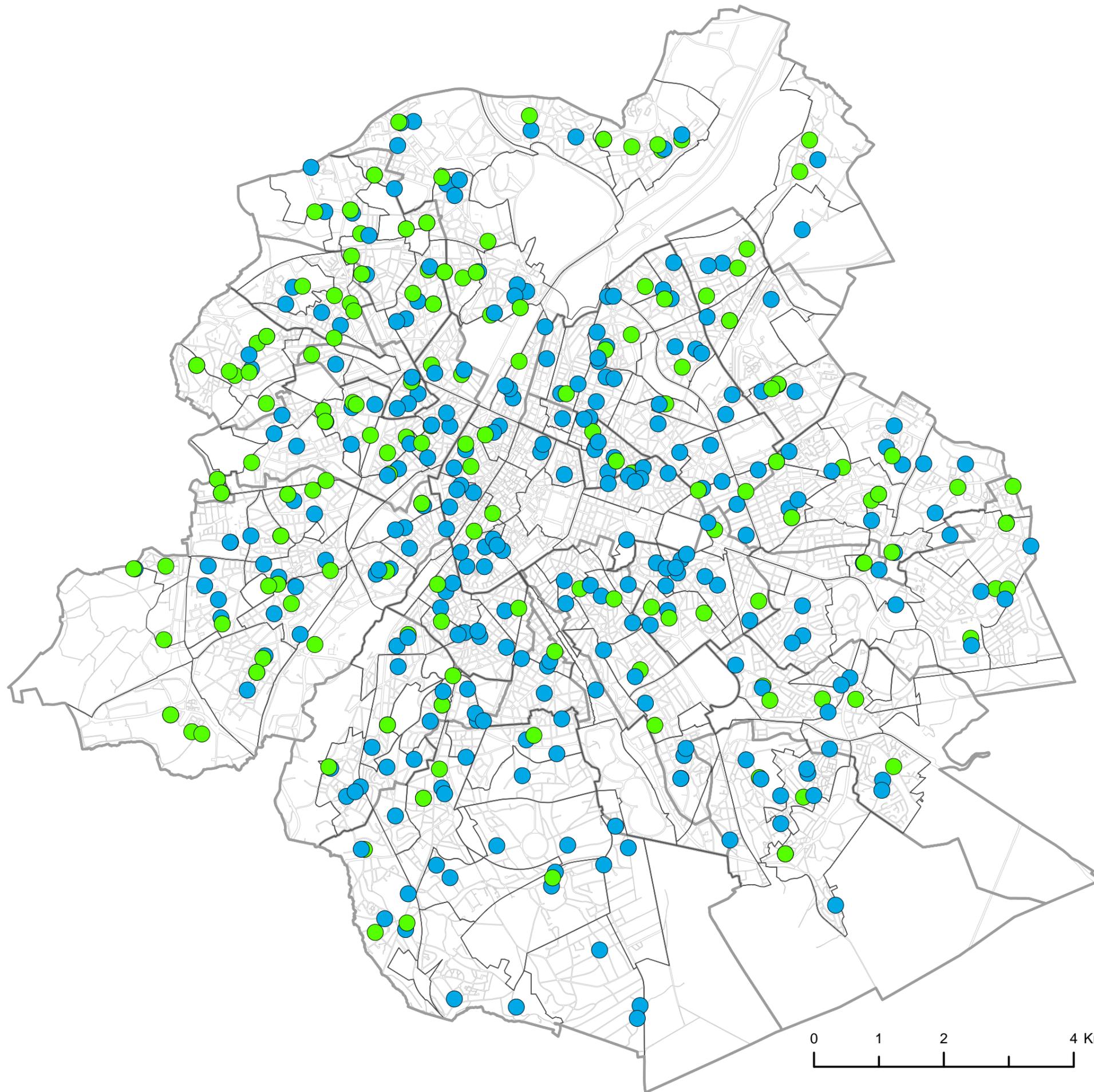
- Agence immobilière sociale
- Réseau habitat
- Autres aides au logement, conseils et aides à la rénovation

Quartier du monitoring des quartiers

Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement maternel

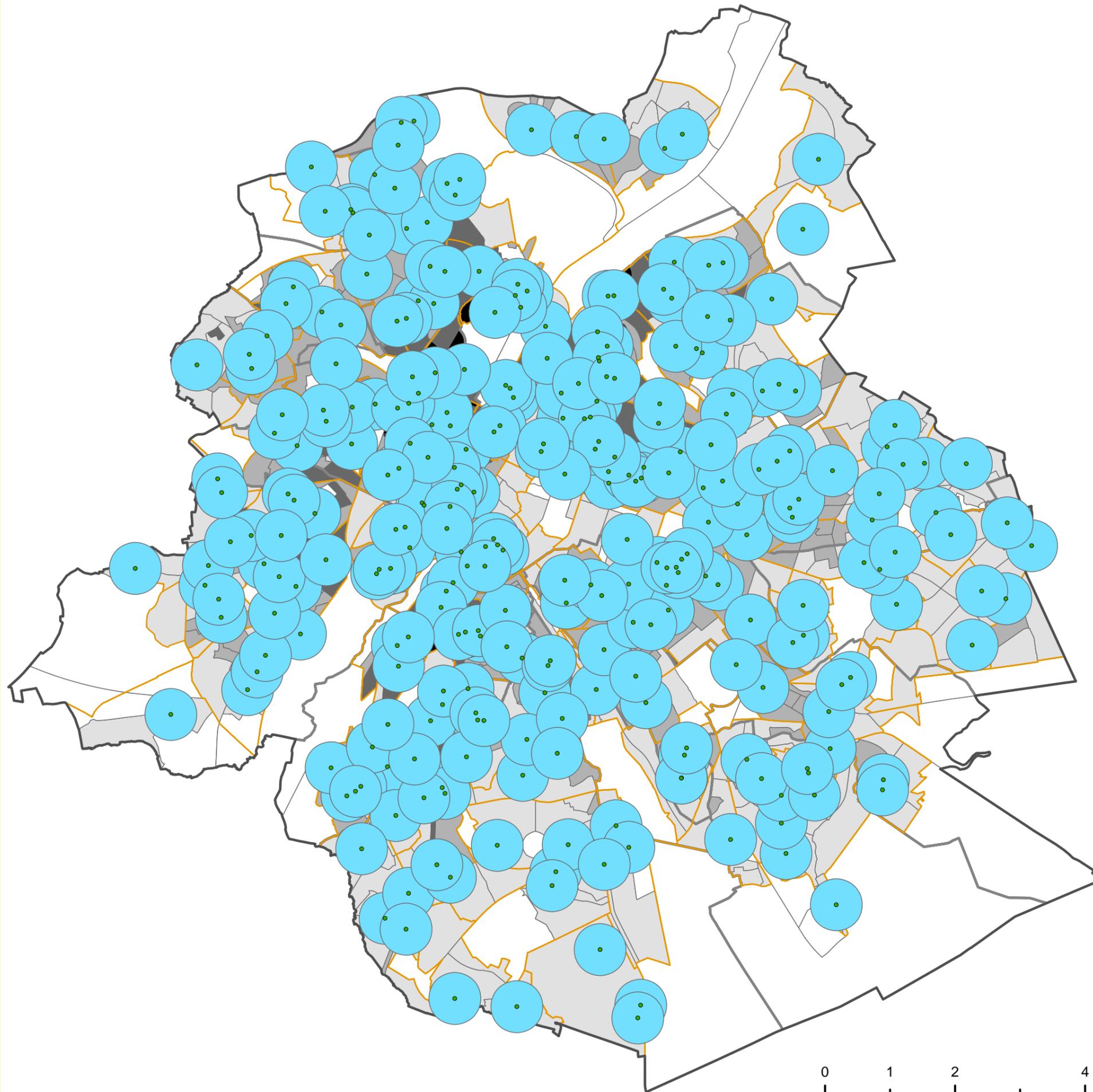


Localisation des établissements de l'enseignement maternel

-  francophone
-  néerlandophone
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement maternel



Répartition spatiale des écoles maternelles francophones

- Ecoles maternelles francophones
- Zone de proximité théorique (400 m)
- Quartiers du monitoring des quartiers

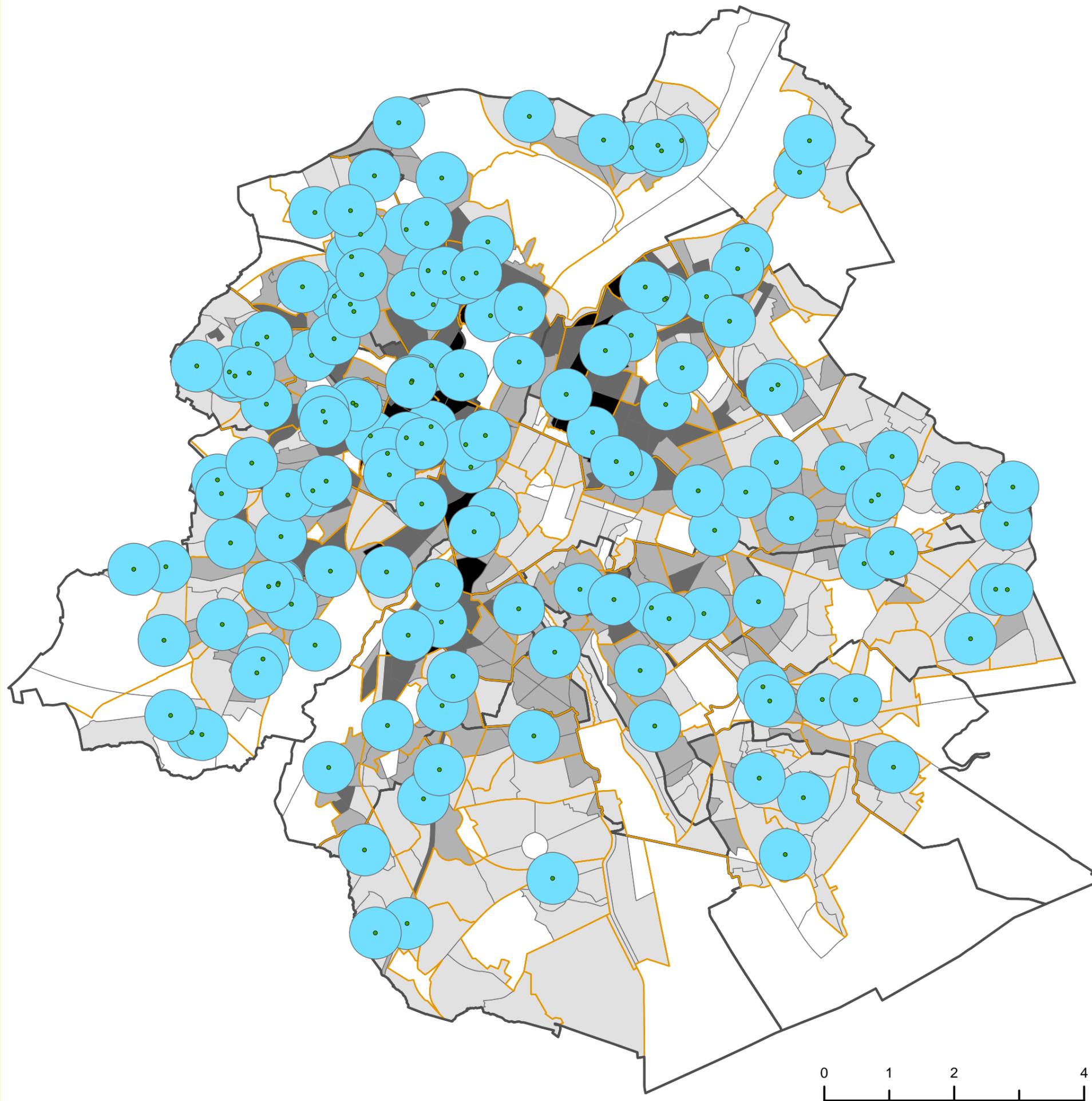
Densité d'enfants de 3 à 6 ans par secteur statistique (enfants de 3 à 6 ans / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

- 0,00 - 3,85
- 3,86 - 8,69
- 8,70 - 15,79
- 15,80 - 33,96
- Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement maternel



Répartition spatiale des écoles maternelles néerlandophones

- Ecoles maternelles néerlandophones
- Zone de proximité théorique (400 m)
- Quartiers du monitoring des quartiers

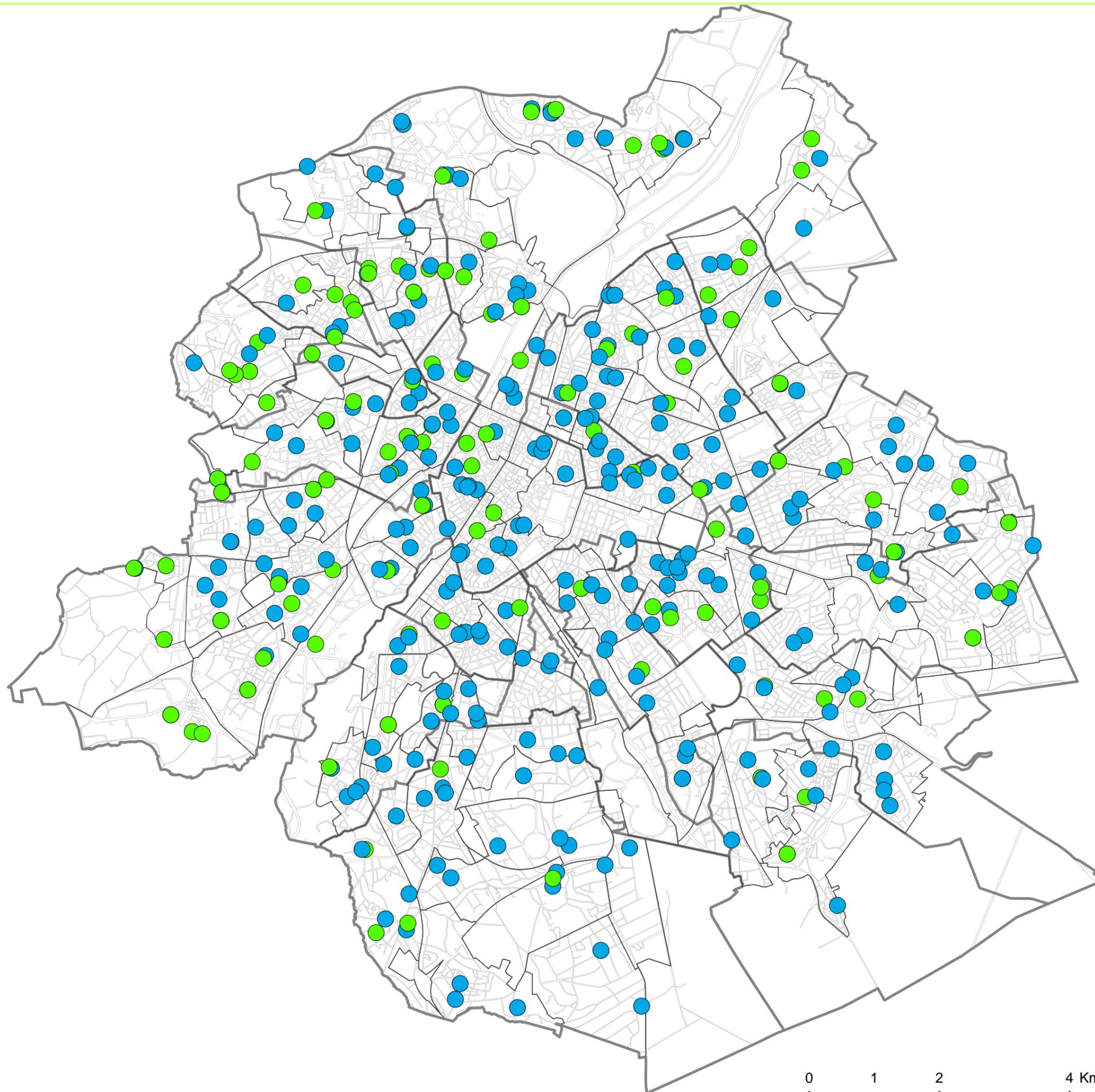
Densité d'enfants de 3 à 6 ans par secteur statistique (enfants de 3 à 6 ans / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

- 0,00 - 3,85
- 3,86 - 8,69
- 8,70 - 15,79
- 15,80 - 33,96
- Secteurs peu ou pas habités

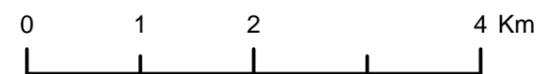
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement primaire



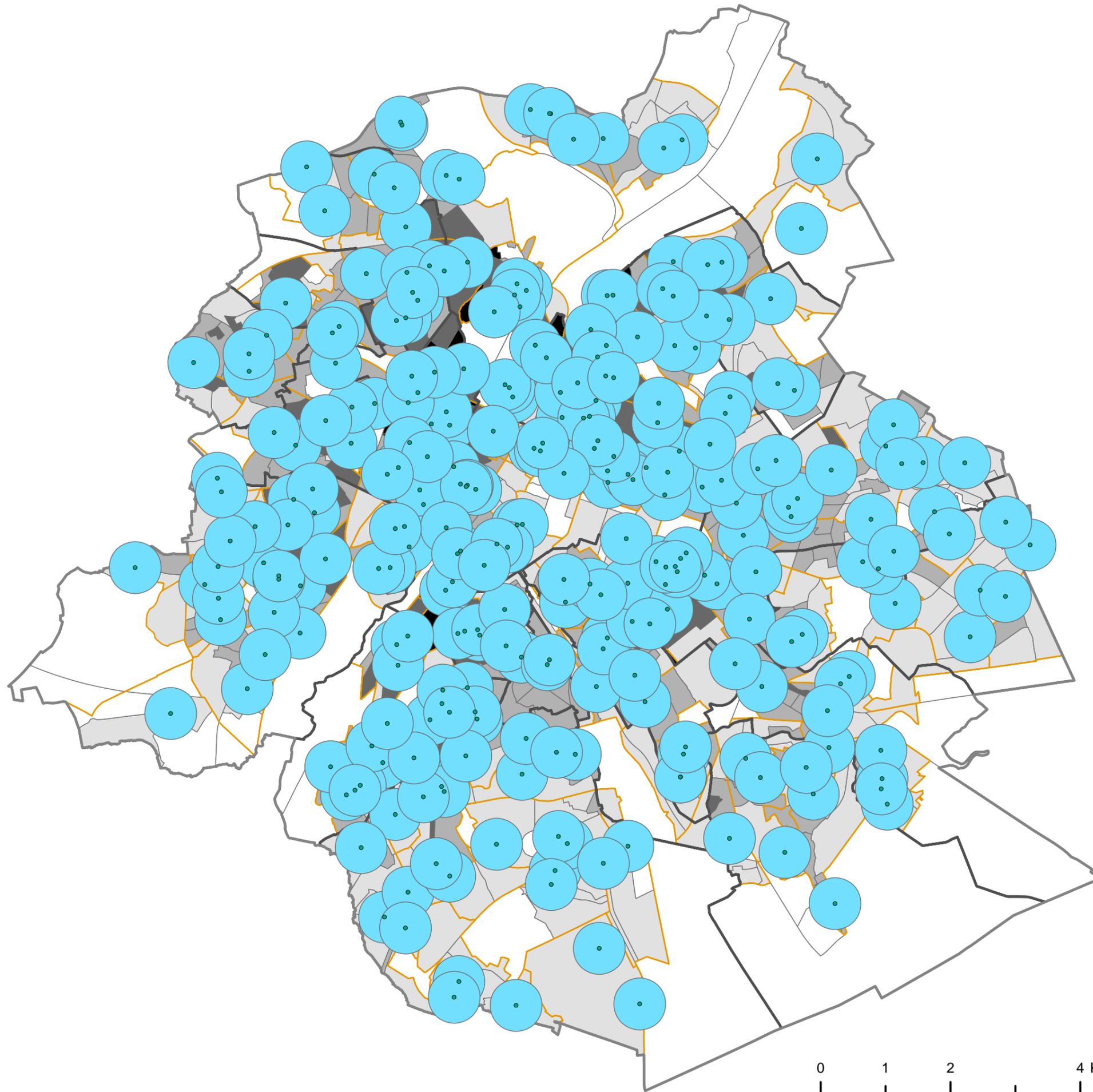
Localisation des établissements de l'enseignement primaire

-  francophone
-  néerlandophone
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement primaire



Répartition spatiale des établissements de l'enseignement primaire francophone

• écoles primaires francophones

zones de proximité théorique (400 m)

Quartiers du monitoring des quartiers

Limites communales

Densité des enfants de 6 à 12 ans (enfants / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

0,01 - 5,41

5,42 - 12,00

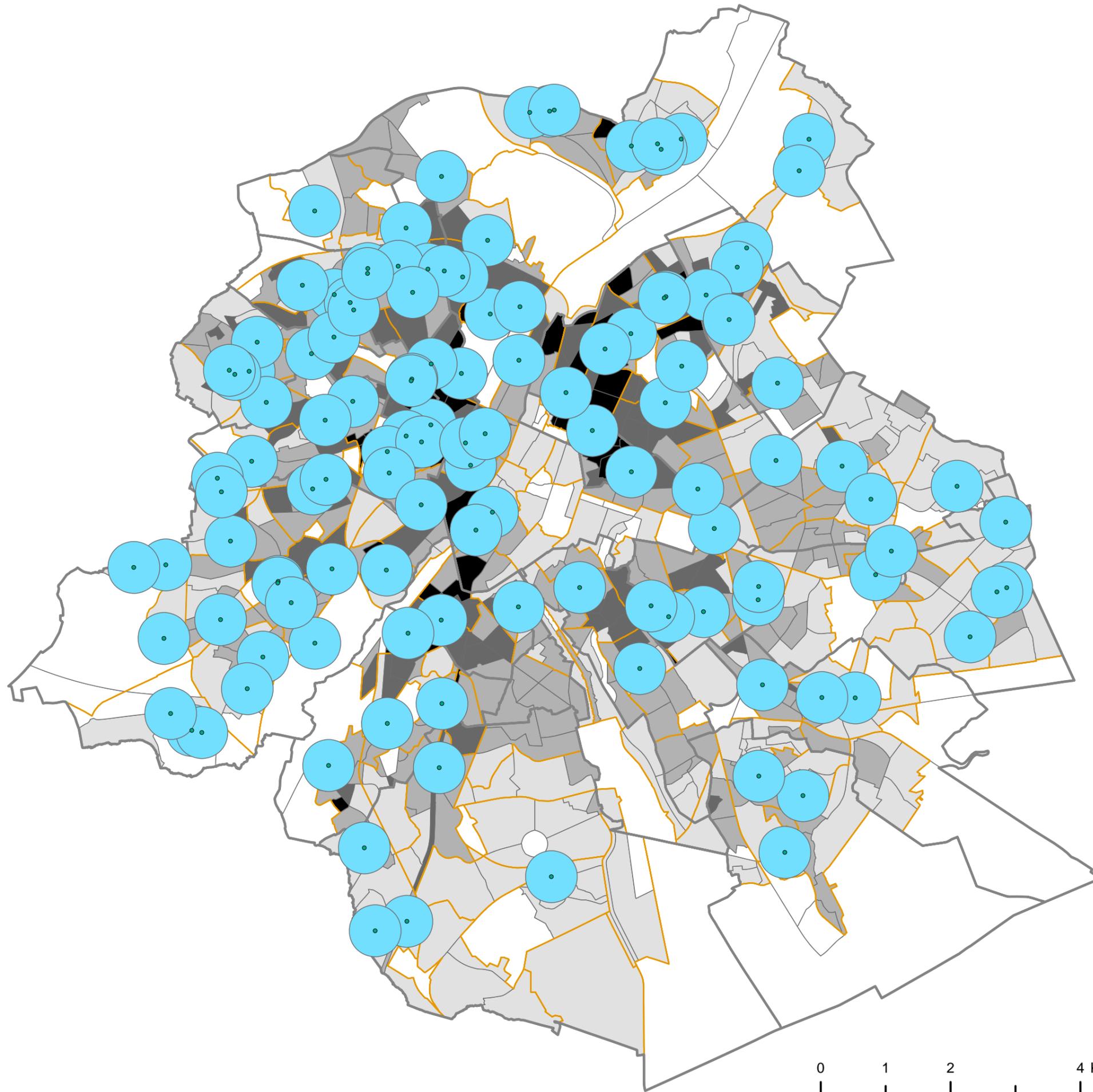
12,01 - 22,09

22,10 - 50,33

Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement primaire



Répartition spatiale des établissements de l'enseignement primaire néerlandophones

• écoles primaires néerlandophones

zones de proximité théorique (400 m)

Quartiers du monitoring des quartiers

Limites communales

Densité des enfants de 6 à 12 ans (enfants / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

0,01 - 5,41

5,42 - 12,00

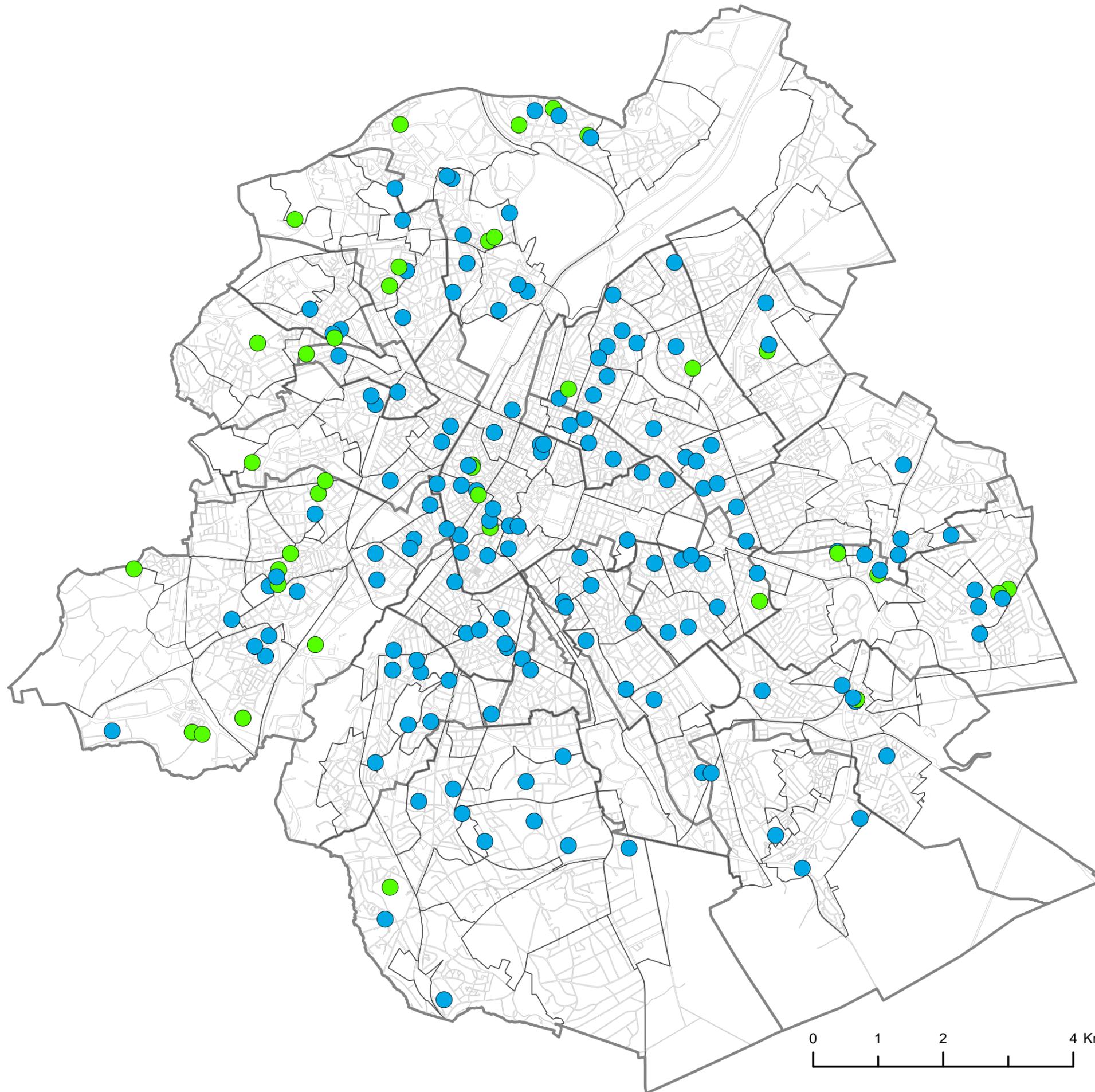
12,01 - 22,09

22,10 - 50,33

Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement secondaire

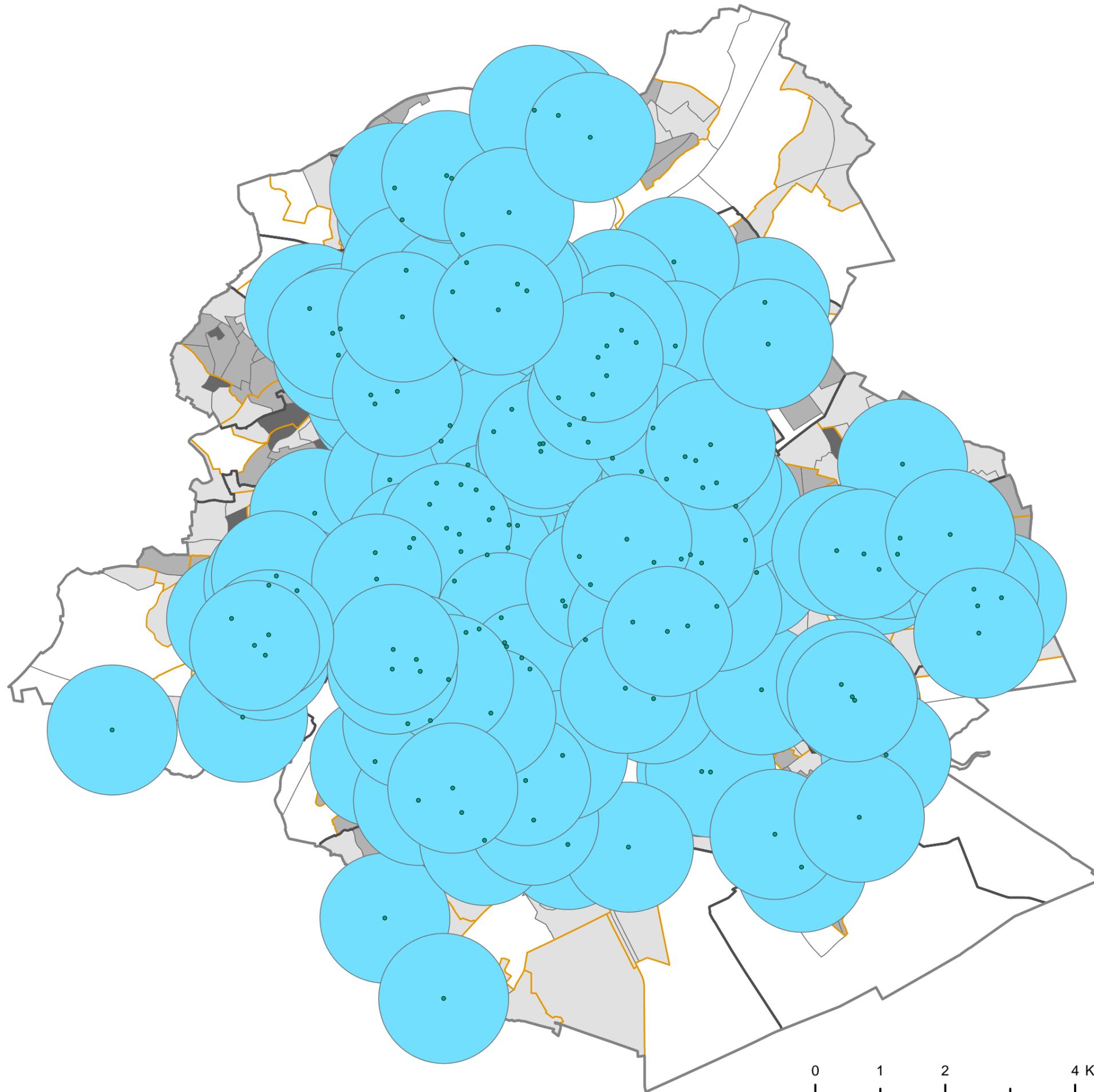


Répartition spatiale des établissements de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel

-  francophone
-  néerlandophone
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - écoles secondaires

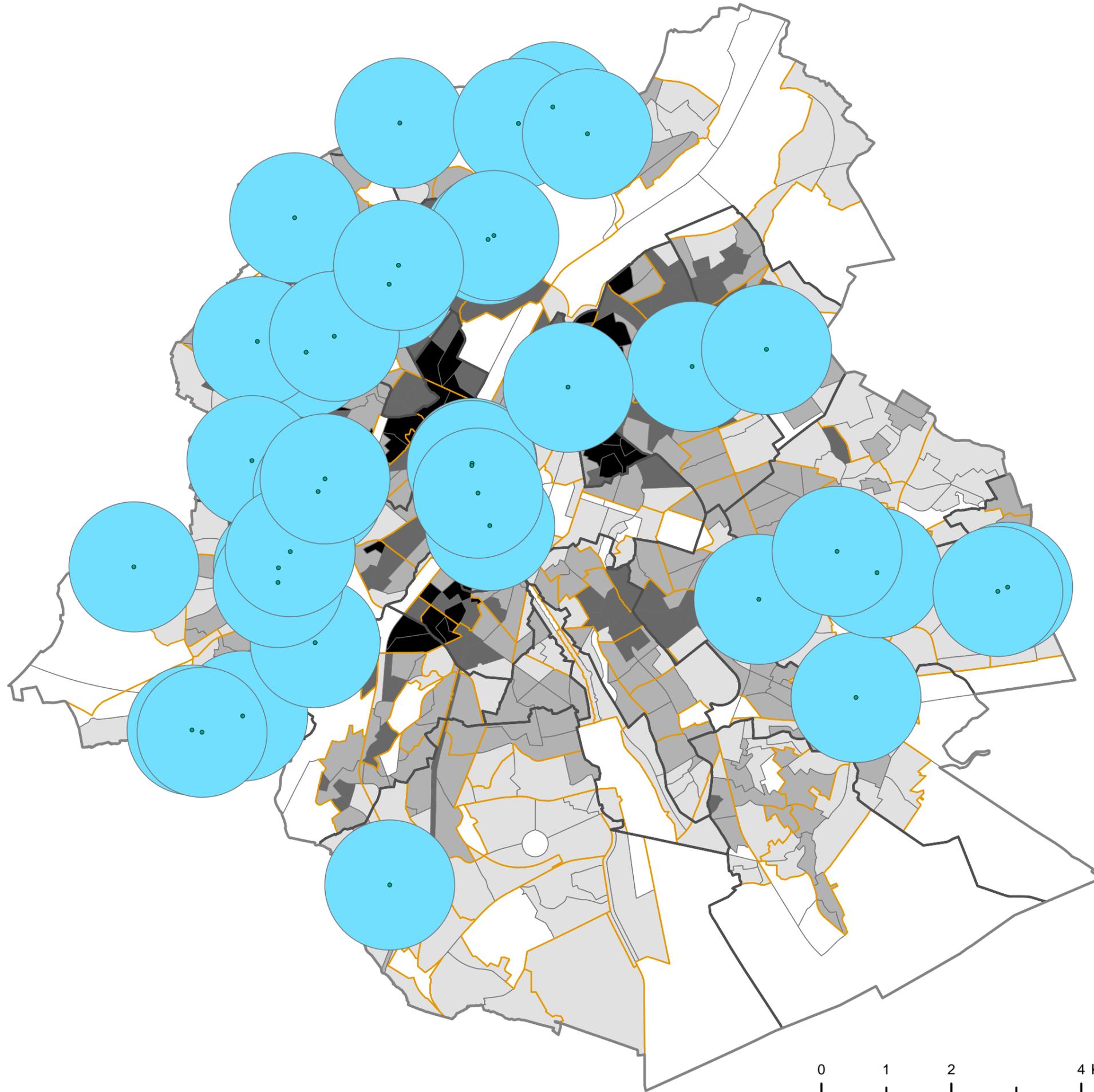


Répartition spatiale des établissements de l'enseignement secondaire francophone (générales, techniques et professionnelles)



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - écoles secondaires



Répartition spatiale des établissements de l'enseignement secondaire néerlandophone (générales, techniques et professionnelles)

• écoles secondaires néerlandophones *

zone de proximité théorique (1000 m)

Quartiers du monitoring des quartiers

Limites communales

Densité des enfants de 12 à 18 ans (enfants / ha)
(Source INS : situation 1/1/2007)

0,00 - 5,28

5,29 - 11,83

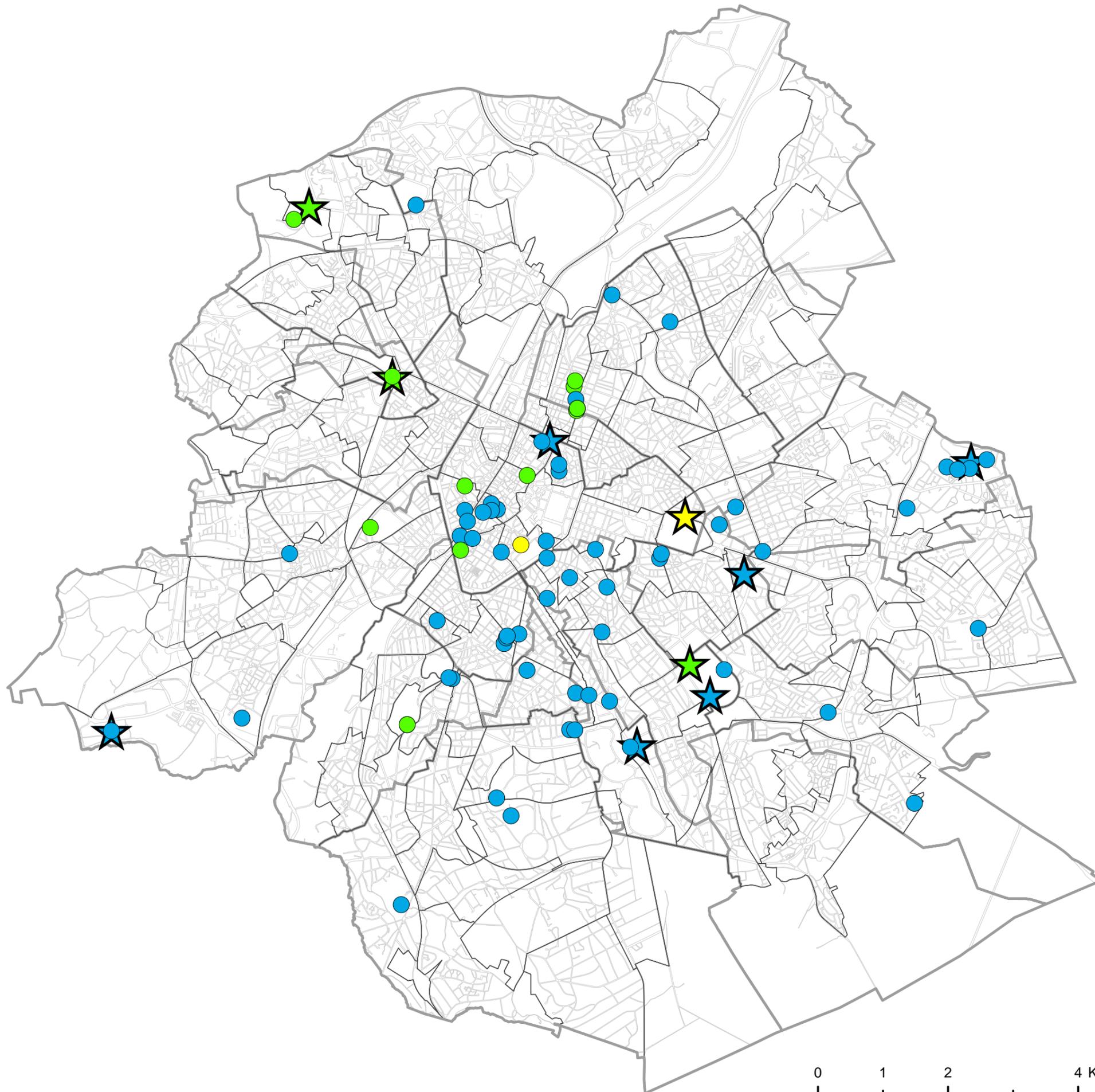
11,84 - 21,62

21,63 - 40,34

Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement supérieur



Localisation des établissements de l'enseignement supérieur

Etablissements de l'enseignement supérieur de type non universitaire

-  francophone
-  néerlandophone
-  bilingue (conservatoire)

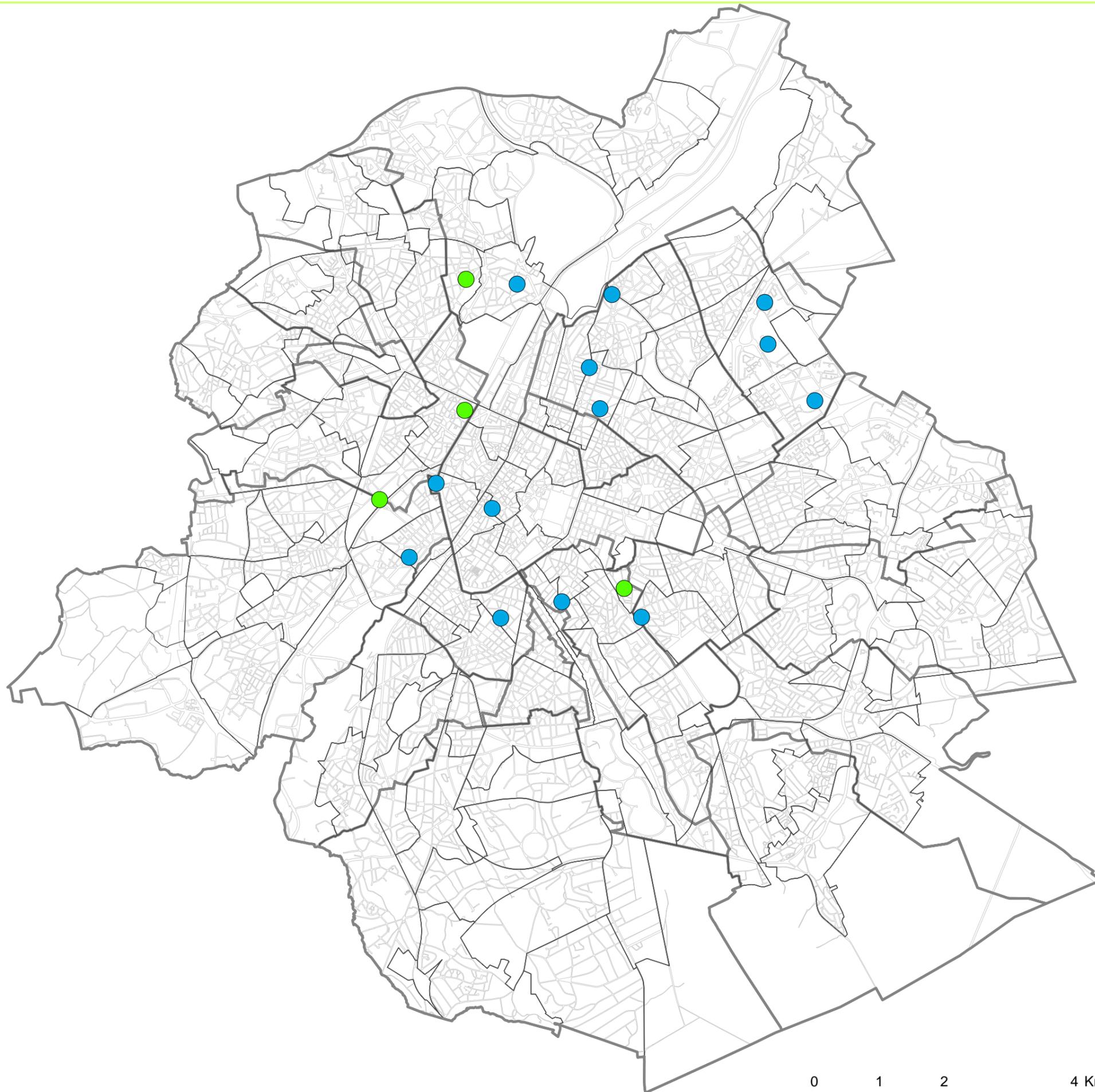
Etablissements de l'enseignement supérieur de type universitaire

-  francophone
-  néerlandophone
-  bilingue (école royale militaire)

-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement secondaire en alternance



Localisation des établissements de l'enseignement secondaire en alternance

 francophone

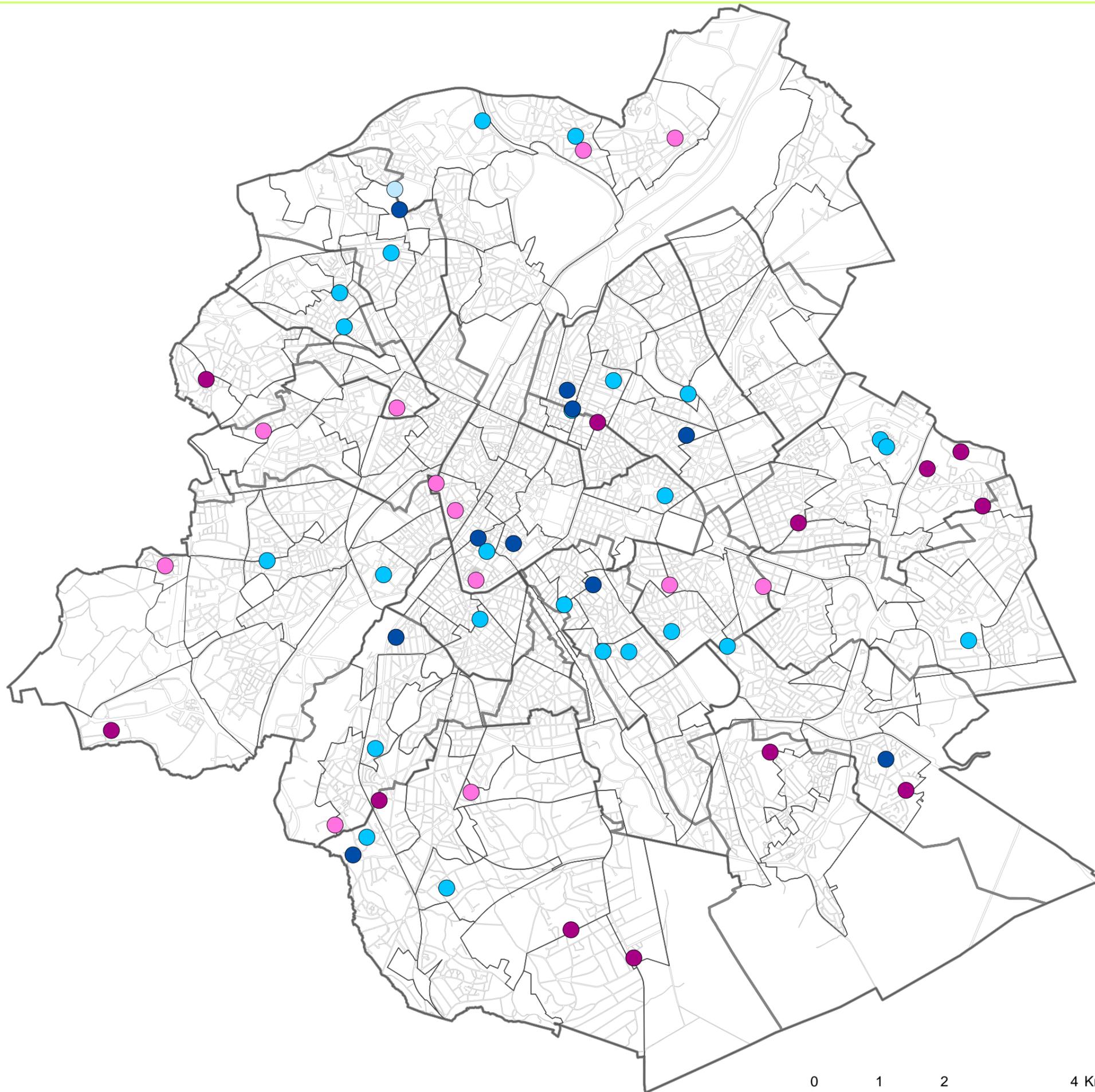
 néerlandophone

 Quartiers du monitoring des quartiers

 Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement spécialisé

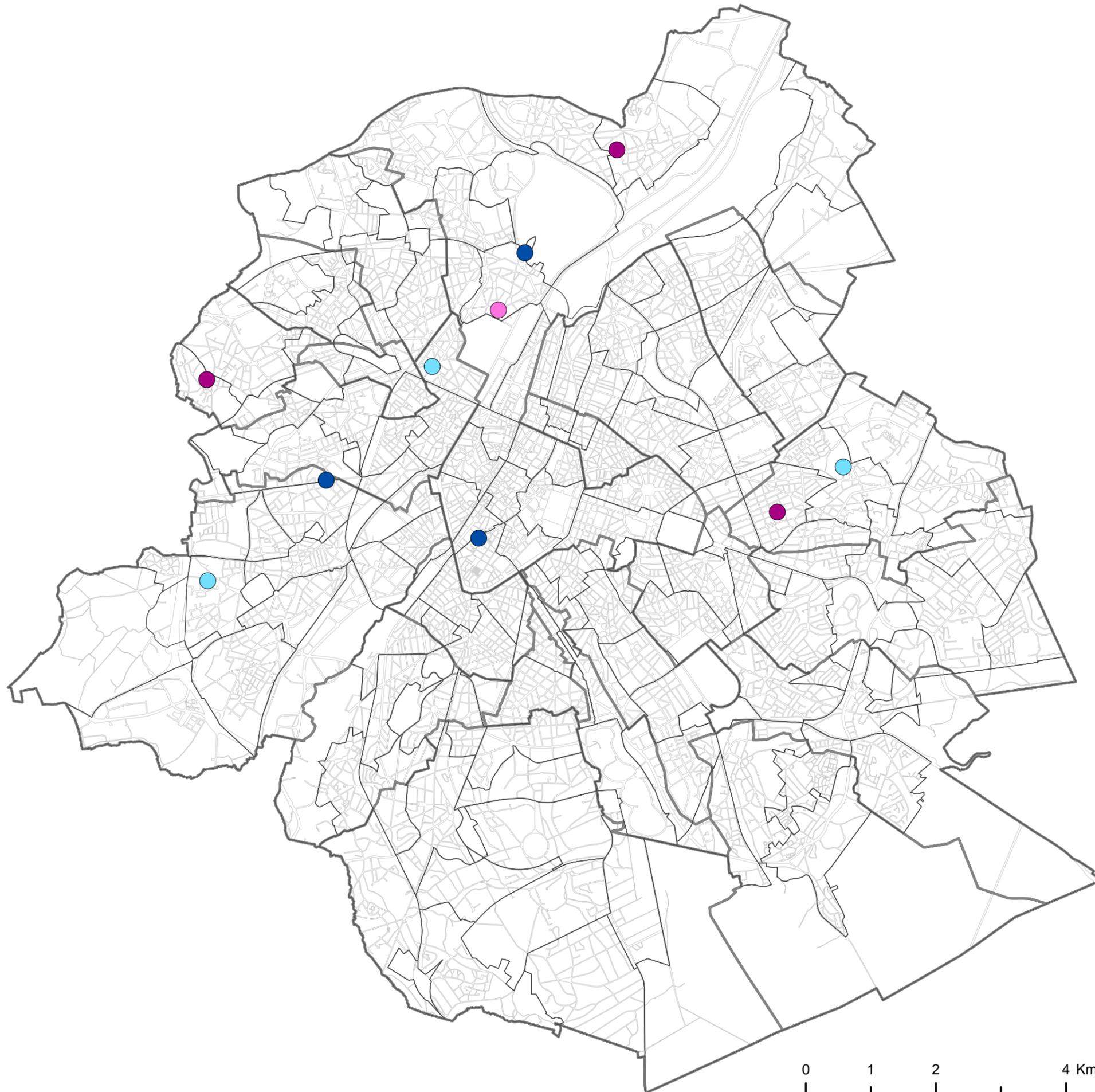


Localisation des établissements de l'enseignement spécialisé francophone

- primaire
- secondaire
- maternelle et primaire
- maternelle, primaire et secondaire
- Quartier du monitoring des quartiers
- Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - enseignement spécialisé



Localisation des établissements de l'enseignement spécialisé néerlandophone

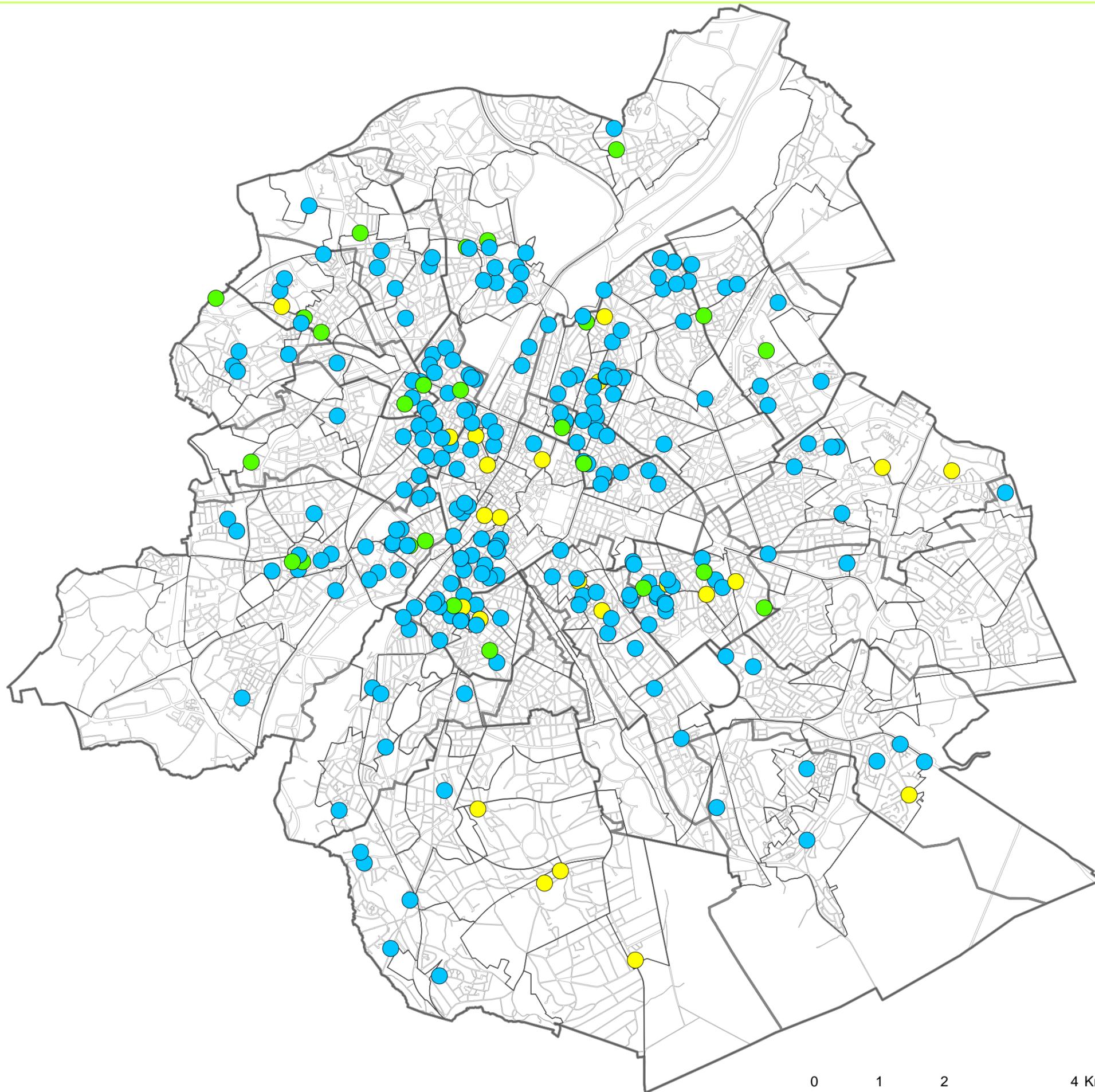
-  primaire
-  secondaire
-  maternelle et primaire
-  maternelle, primaire et secondaire

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - soutien et accompagnement scolaire



Localisation des équipements ou services de soutien et d'accompagnement scolaires

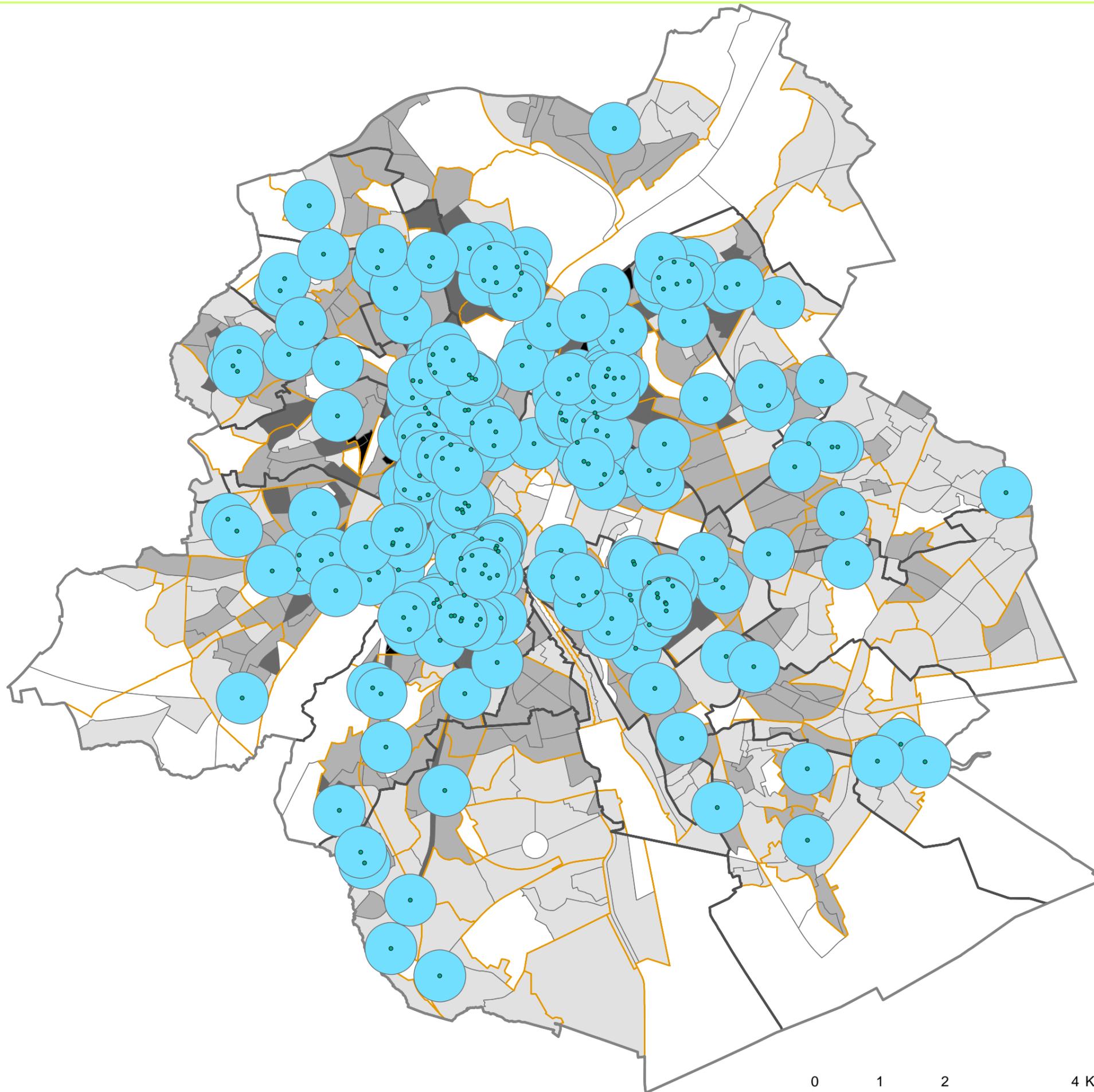
-  Ecoles de devoirs et autre soutien scolaire
-  Centre PMS (psycho-medico-social)
-  Médiation scolaire

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - écoles des devoirs



Répartition spatiale des écoles des devoirs en fonction de la densité des enfants de 6 à 18 ans

• Ecoles des devoirs

zone de proximité théorique (400 m)

Quartiers du monitoring des quartiers

Limites communales

Densité des enfants de 6 à 18 ans (enfants / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

0,01 - 10,34

10,35 - 23,14

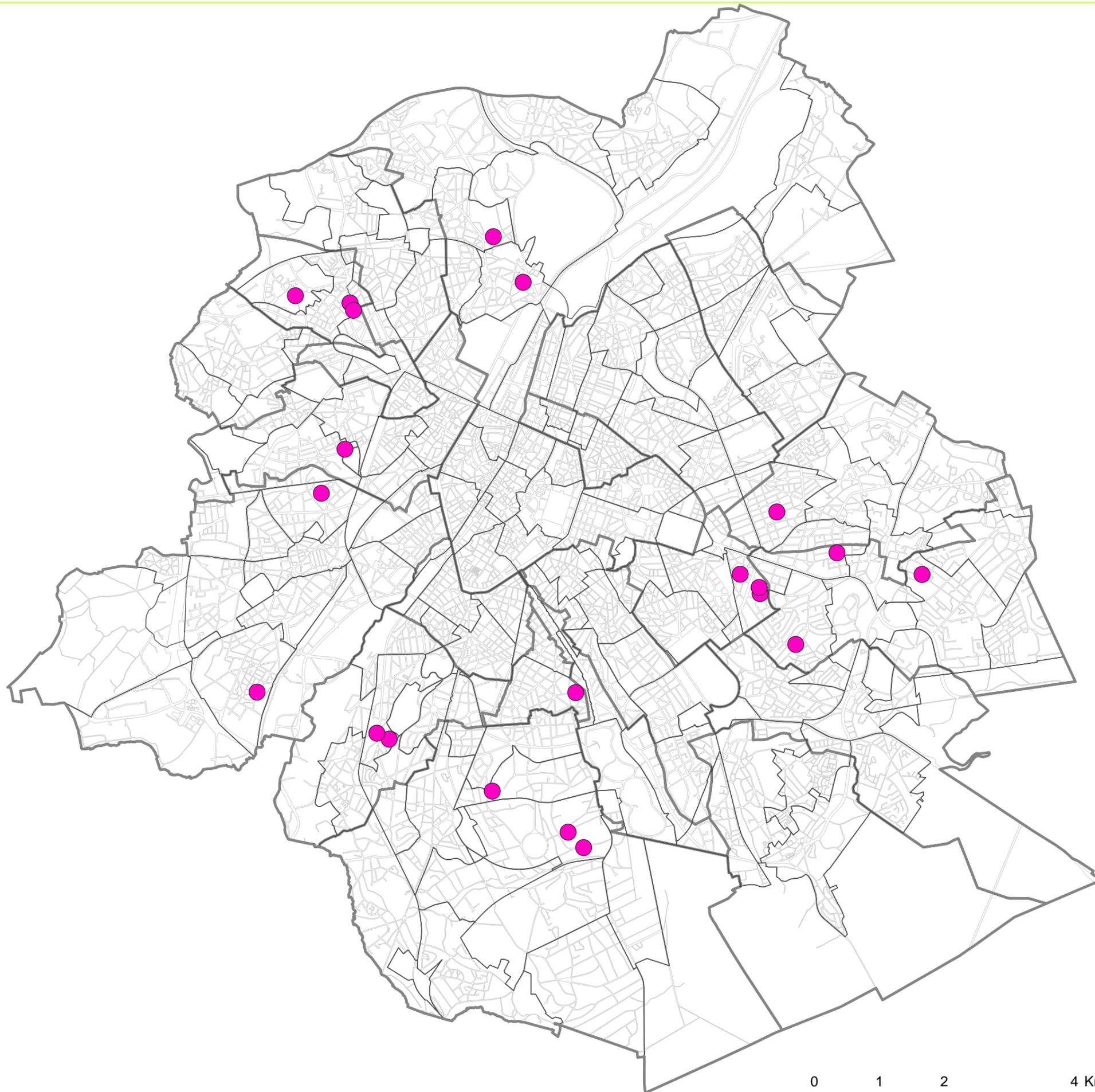
23,15 - 42,51

42,52 - 77,68

Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - internats



Localisation des internats



Internats



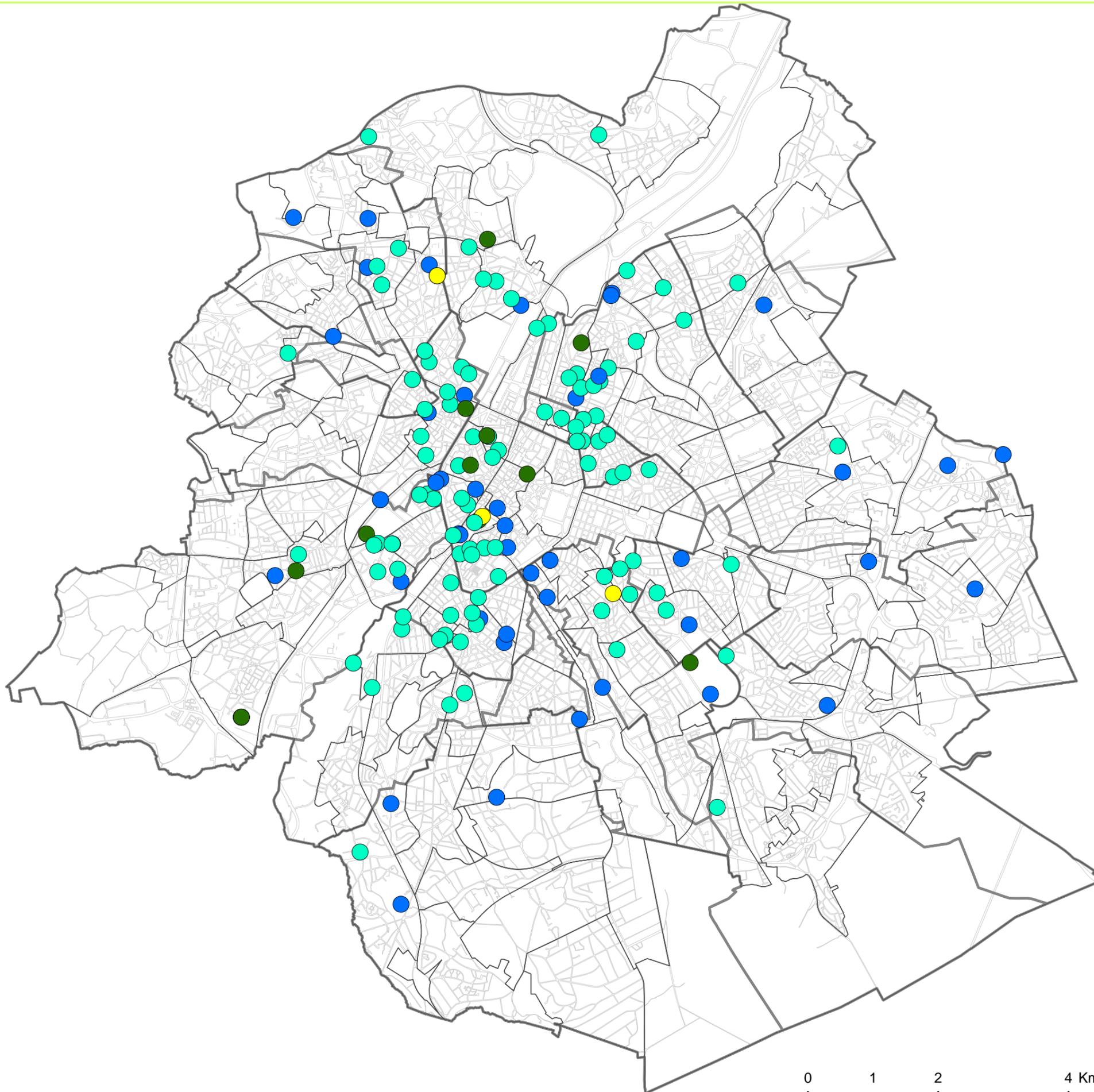
Quartiers du monitoring des quartiers



Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - formation pour adultes



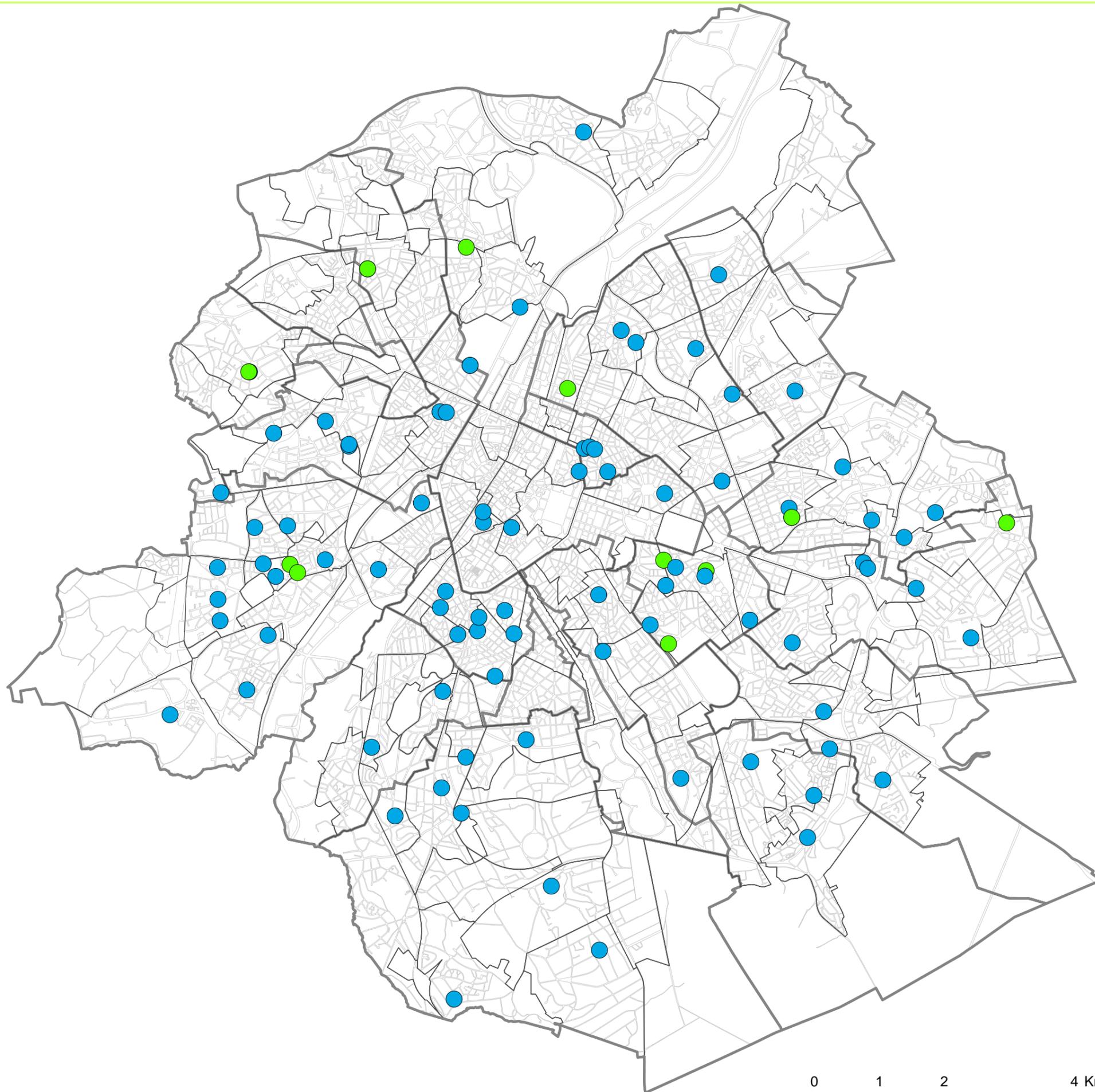
Localisation des équipements ou services de formation pour adultes

-  Promotion sociale
-  Alphabétisation
-  Centrum voor volwassenenonderwijs
-  Huis van het neederlands

-  Quartier du monitoring des quartiers
-  Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT -
académies
(de musique, des arts et du cirque)



Localisation des académies

-  francophones
-  néerlandophones
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

0 1 2 4 Km



ADT
ATO.

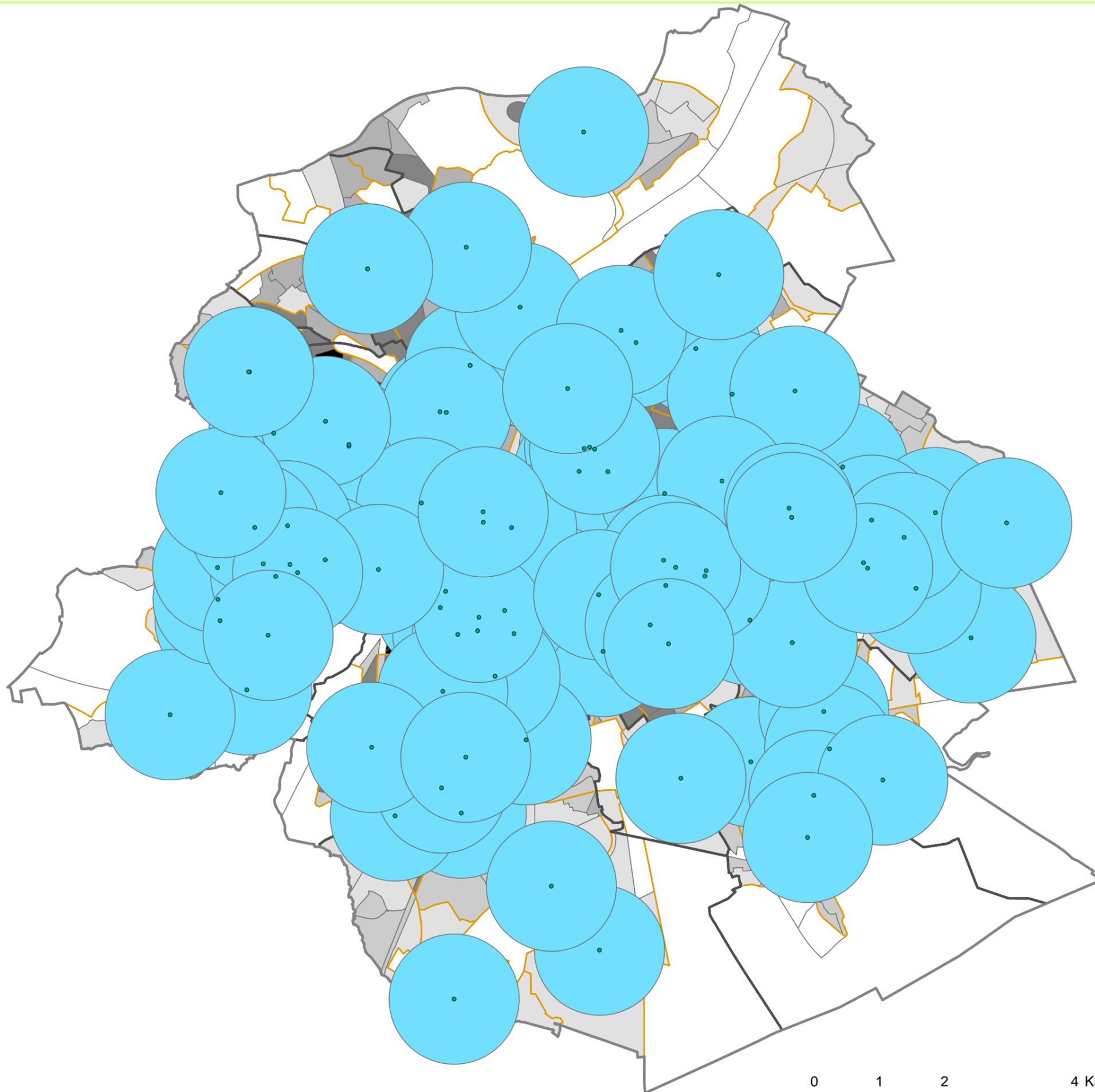


brg
BRUSSELS
GEMEENSCHAP
REGIO

BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT - académies (de musique, des arts et du cirque)

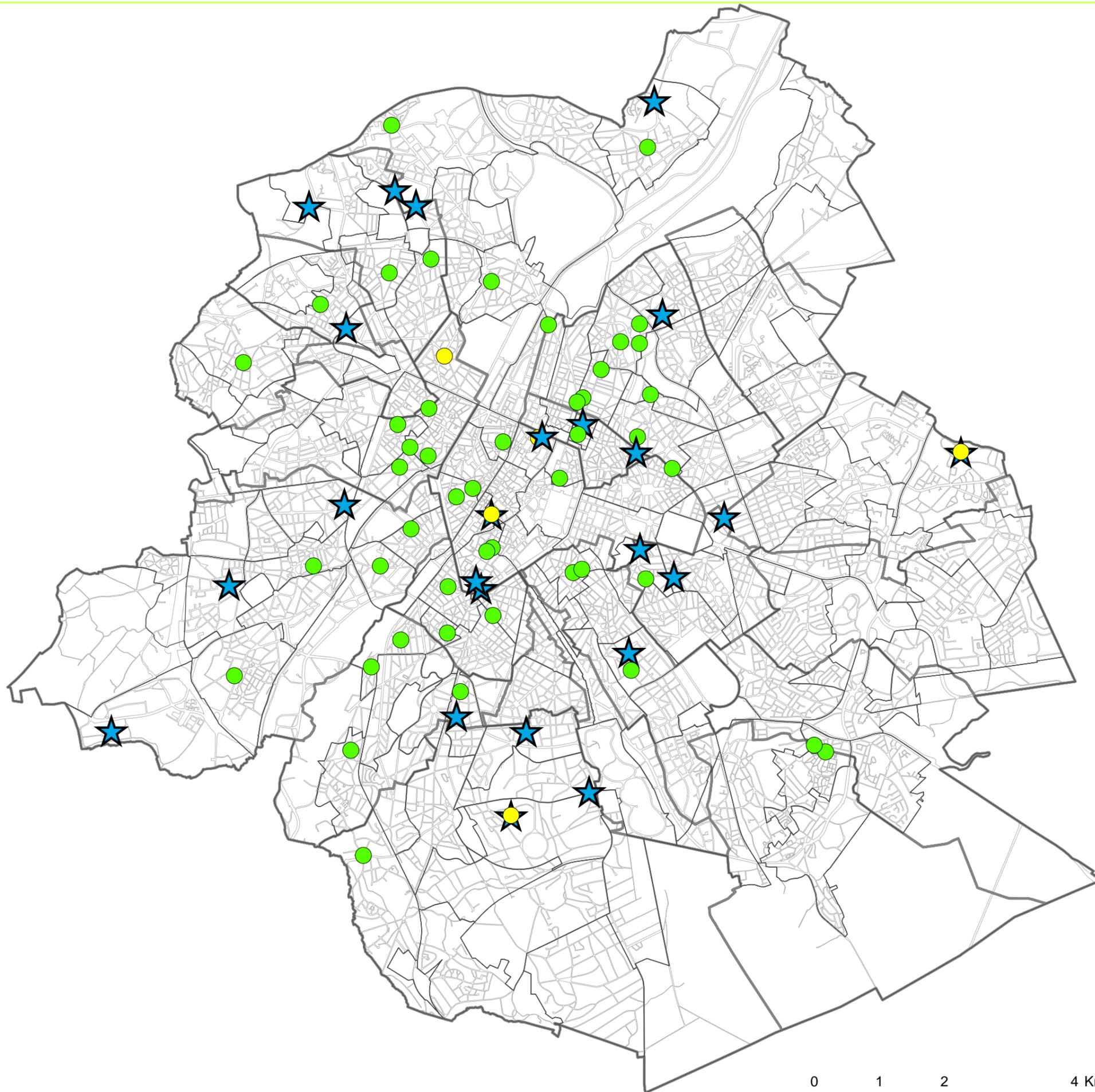


Répartition des académies en fonction de la densité de la population



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SANTÉ PHYSIQUE - médecine générale,
hôpitaux et polycliniques publiques



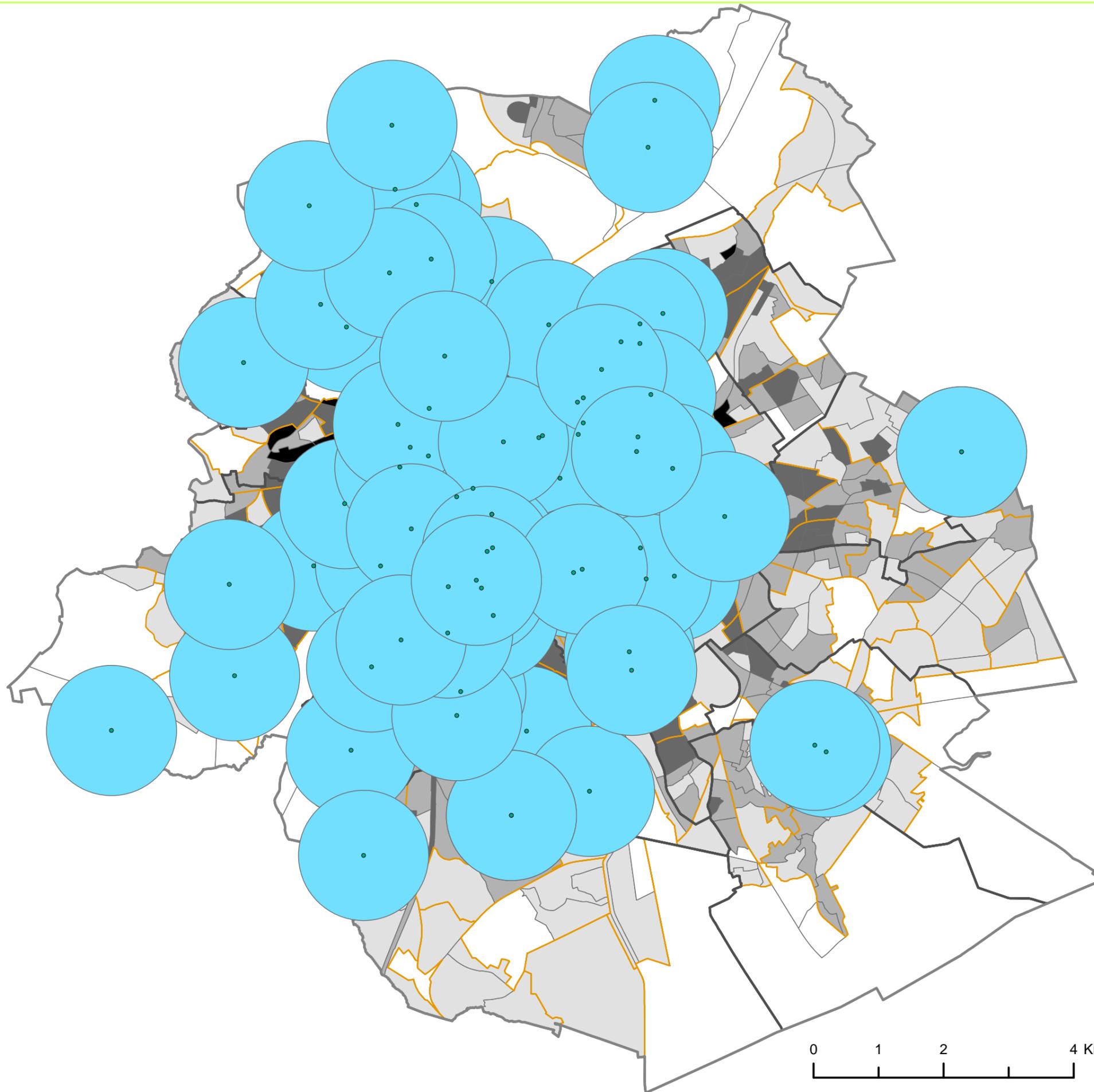
Localisation des équipements de médecine générale, des hôpitaux et des polycliniques publiques

-  Hôpitaux et polycliniques publiques
-  Maisons médicales
-  Postes médicaux de garde

-  Quartier du monitoring des quartiers
-  Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SANTÉ PHYSIQUE - médecine générale, hôpitaux et polycliniques publiques

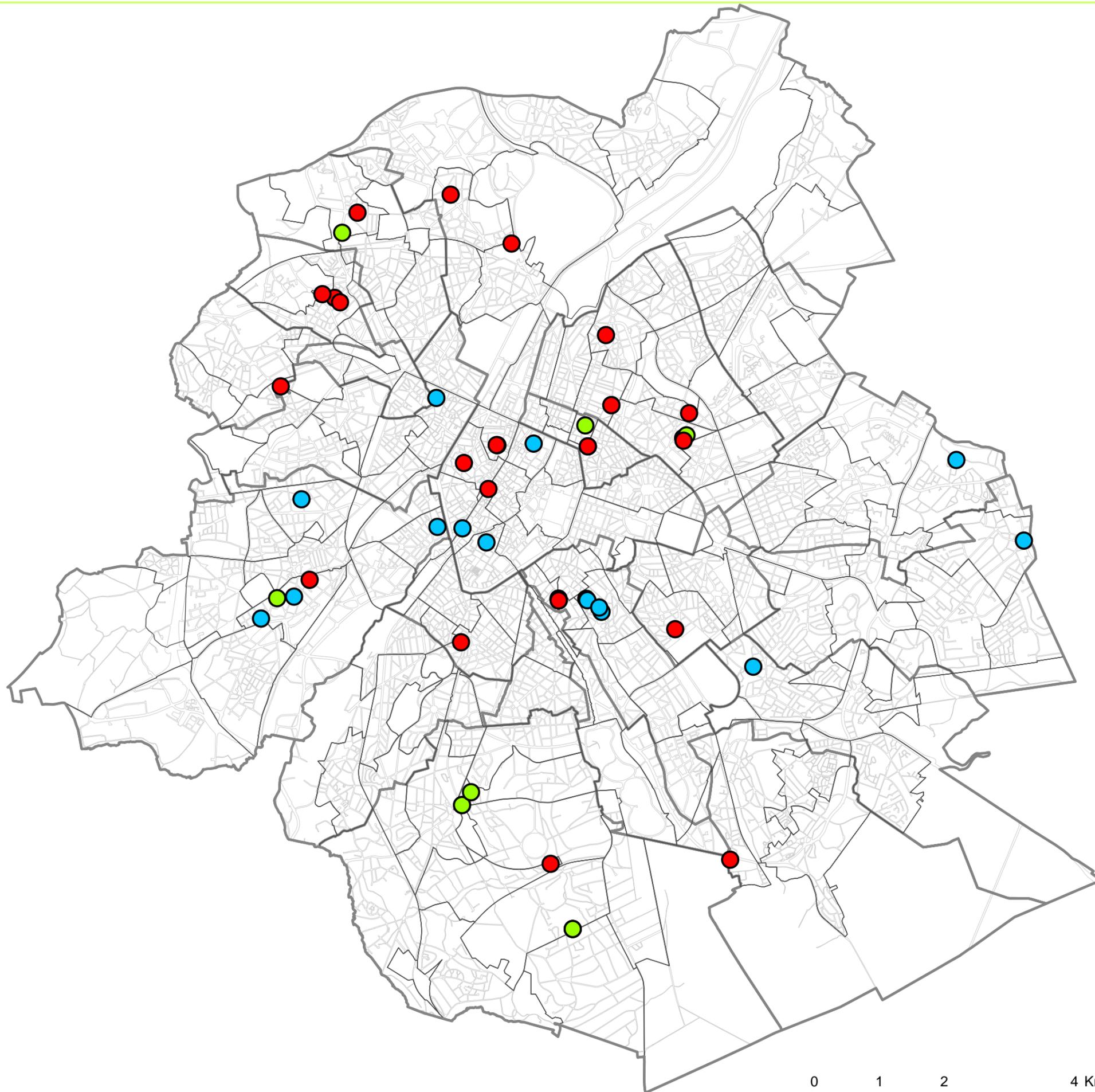


Répartition spatiale des soins de médecine générale, des hôpitaux et des polycliniques publiques

- Médecine générale, hôpitaux et polycliniques publiques
 - zones de proximité théorique (1000 m)
 - Quartiers du monitoring des quartiers
 - Limites communales
- Densité de la population (hab. / ha)**
(Source INS : situation 1/1/2007)
- 0,02 - 56,20
 - 56,21 - 125,47
 - 125,48 - 221,61
 - 221,62 - 485,78
 - Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SANTÉ MENTALE - hébergement et accompagnement



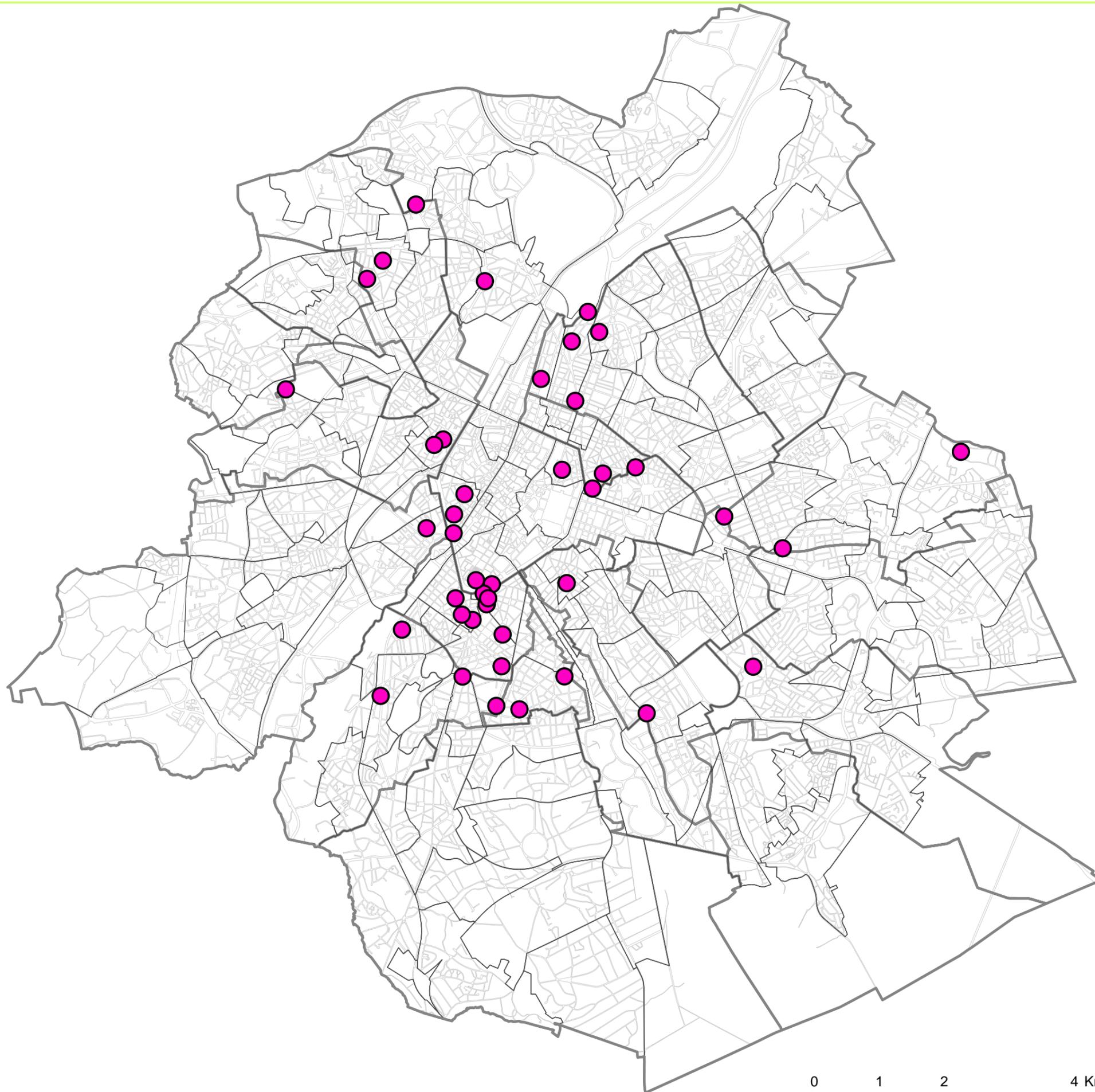
Localisation des équipements ou services d'hébergement et d'accompagnement

-  Hébergement
-  Hôpitaux psychiatriques
-  Services d'accompagnement

-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SANTÉ MENTALE -
assuétudes



Localisation des équipements ou services d'aides aux toxicomanes et autres dépendants

 Aides aux toxicomanes et autres dépendants

 Quartiers du monitoring des quartiers

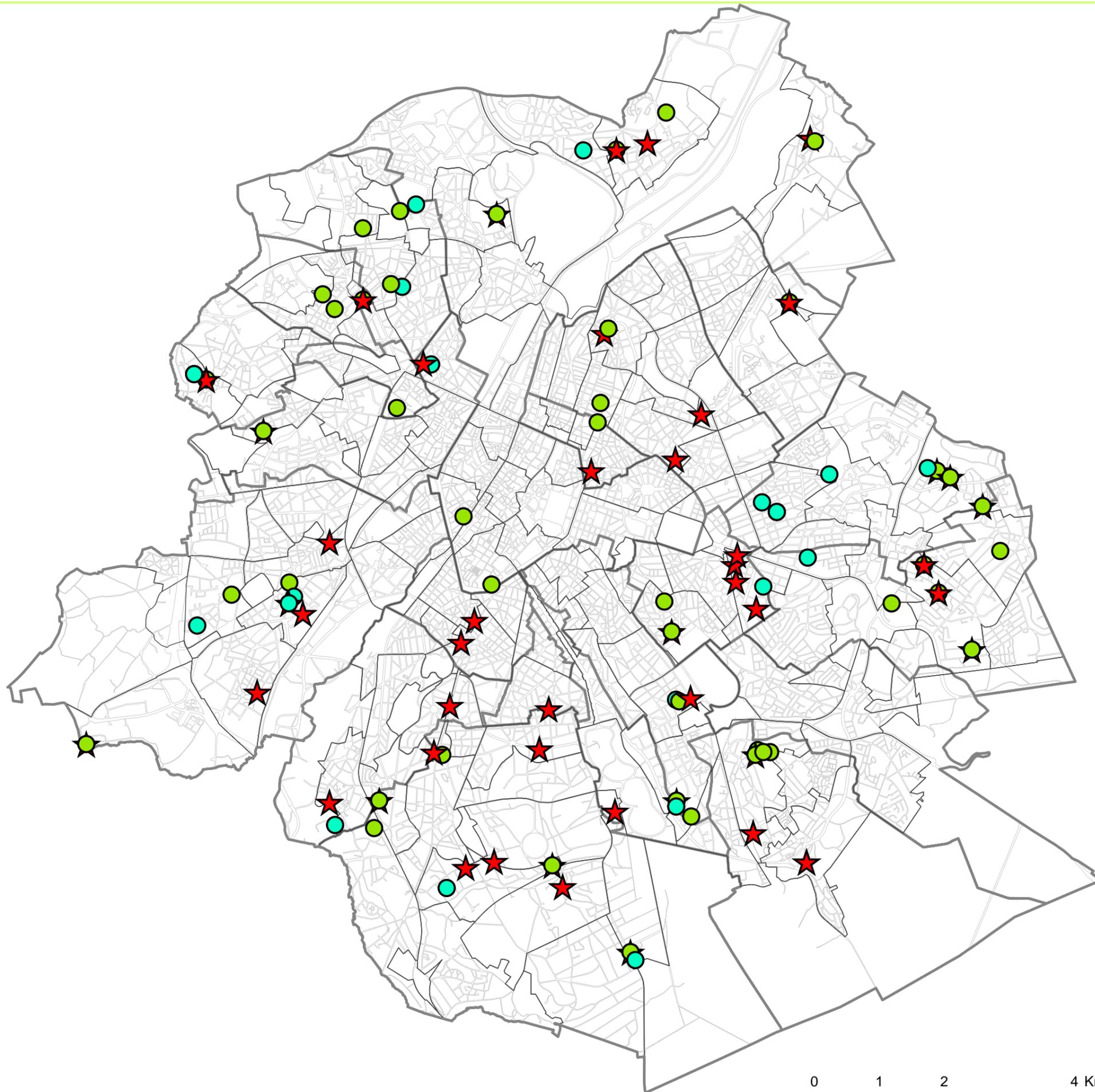
 Limites communales

ADT
ATO.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

HANDICAP - soins et hébergement adapté



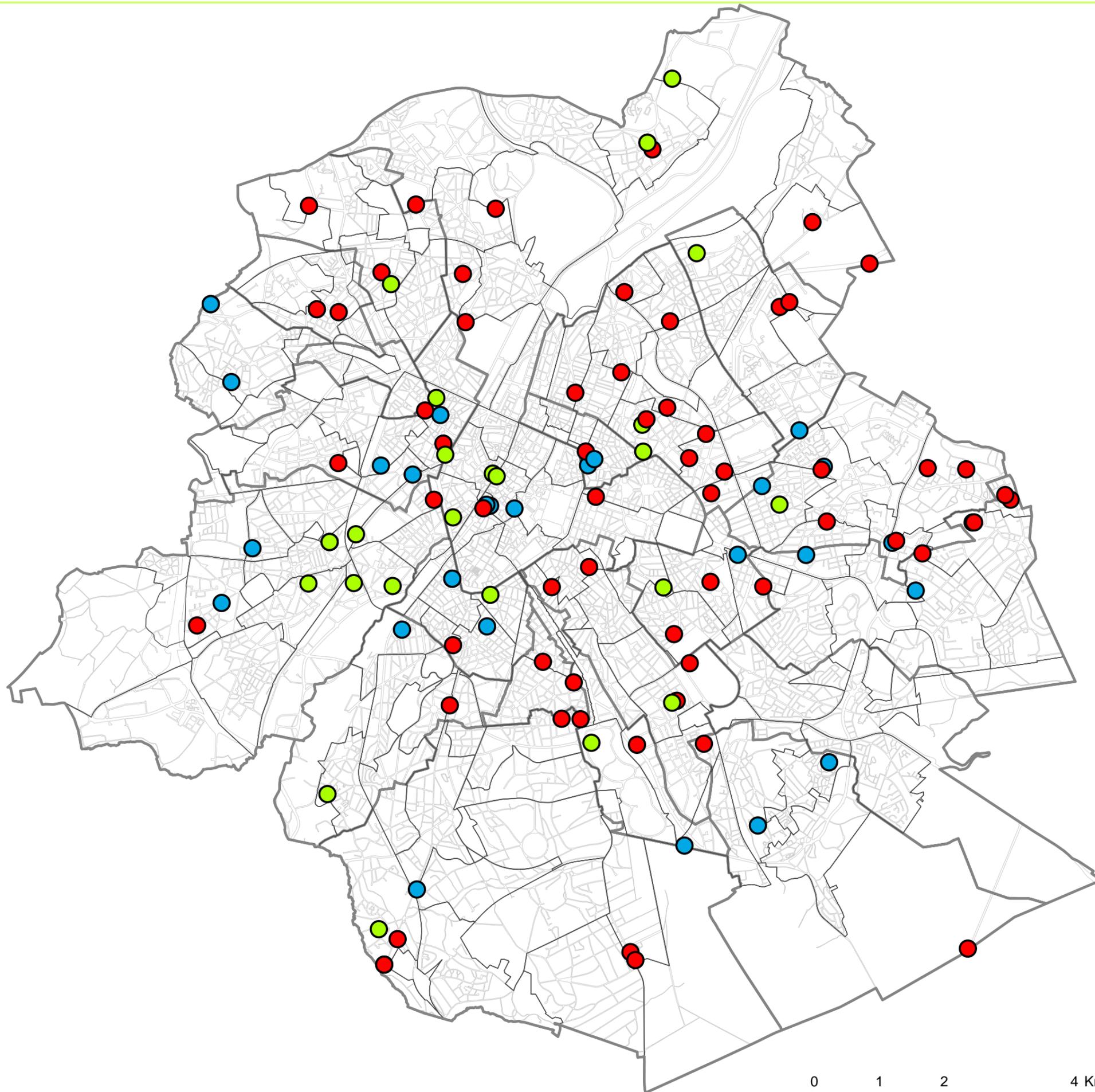
Localisation des équipements ou services de soins et d'hébergement adapté

-  Accueil de jour pour handicapés
-  Centre de revalidation
-  Service résidentiel adapté

-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

HANDICAP - services d'accompagnement

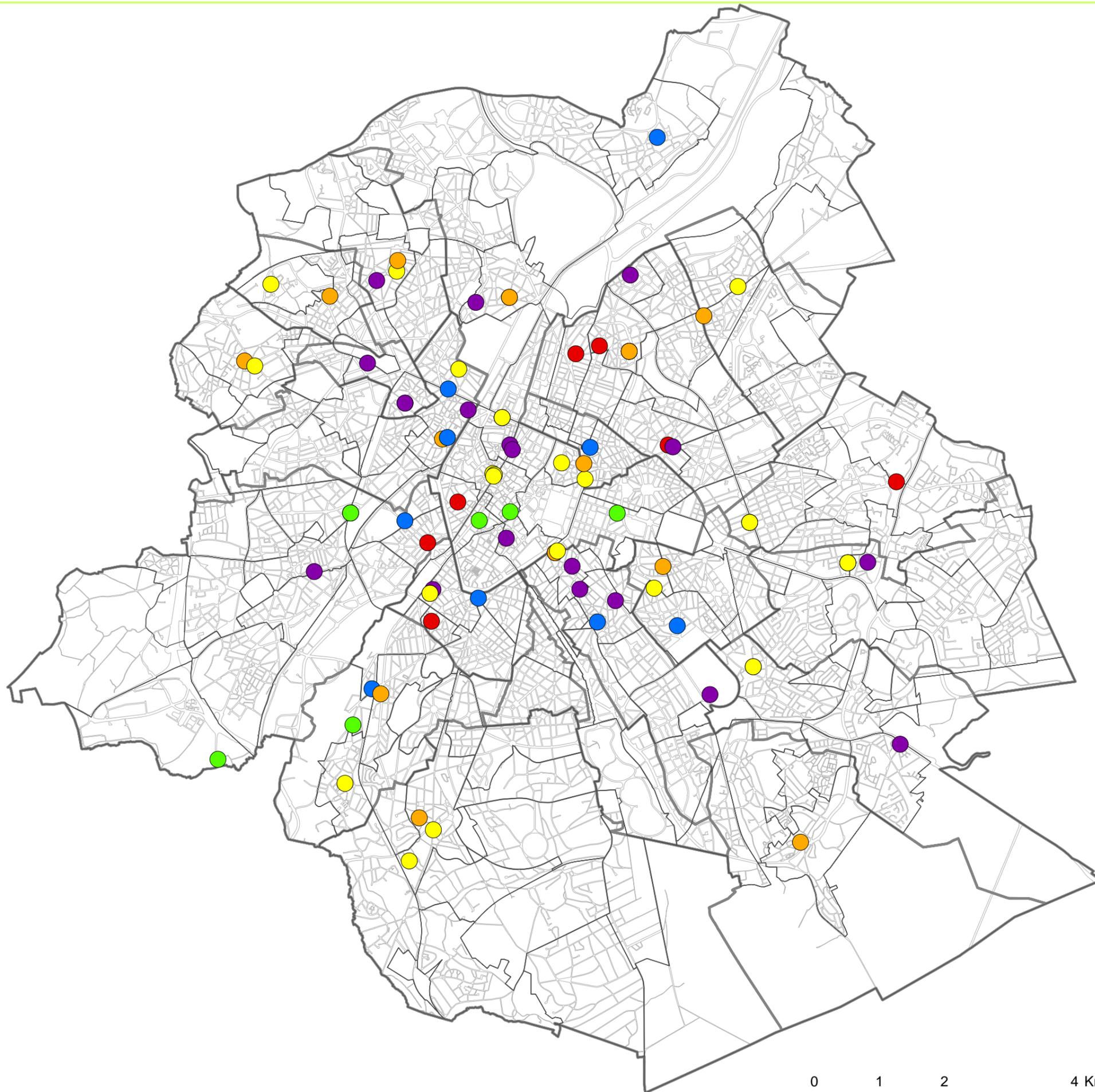


Localisation des équipements ou services d'accompagnement

- Emploi et insertion socio-professionnelle
- Services d'aide et d'accompagnement
- Loisirs et temps libre
- Quartiers du monitoring des quartiers
- Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - aide à la recherche d'un emploi



Localisation des équipements ou services d'aide à la recherche d'un emploi

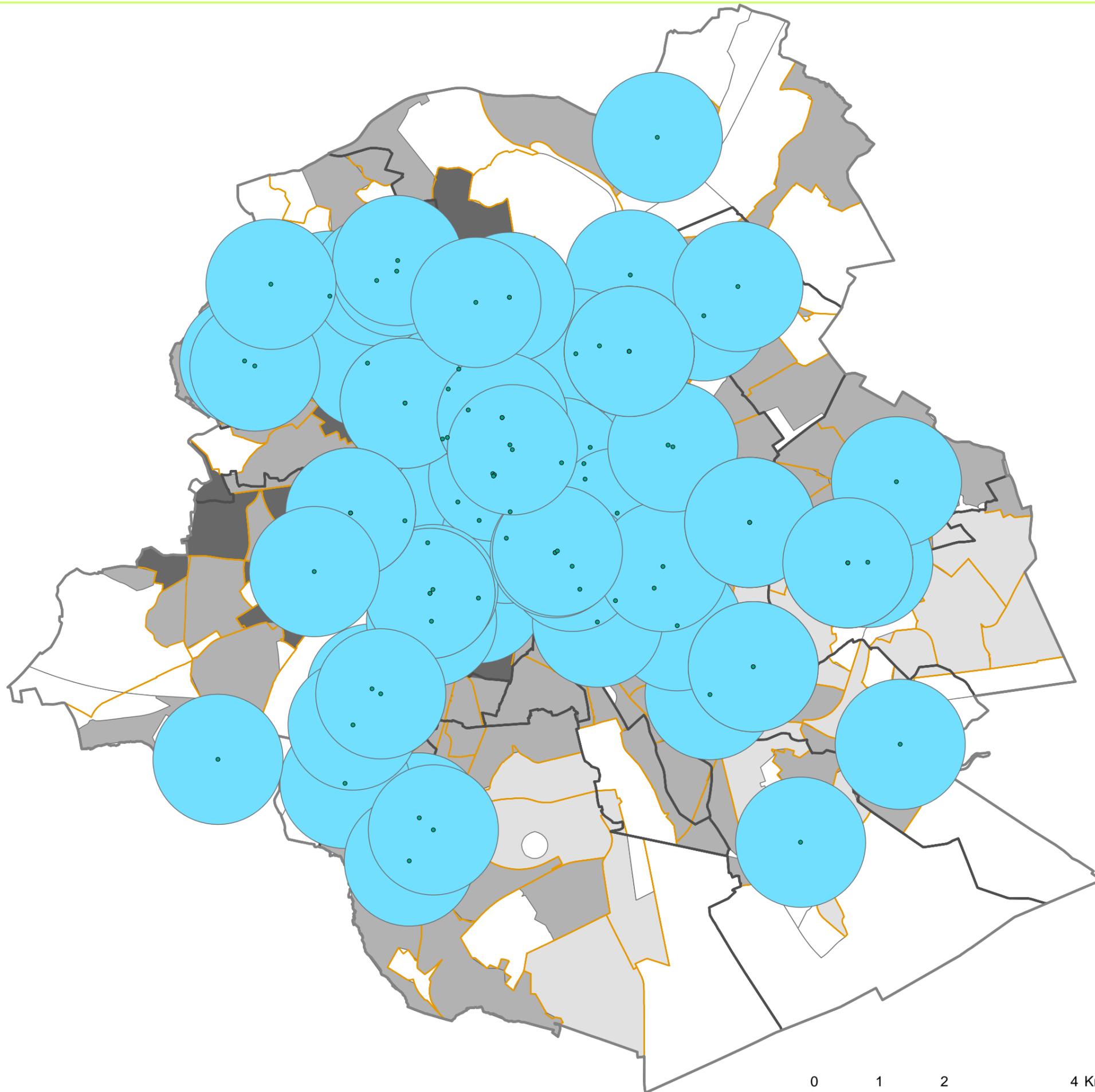
- Agence Actiris
- Agence locale pour l'emploi
- Atelier de recherche active d'emploi
- Mission locale
- Autres

□ Quartier du monitoring des quartiers

□ Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - aide à la recherche d'un emploi



Répartition spatiale des équipements et services d'aide à la recherche d'un emploi

• Aide à la recherche d'un emploi

 Zone de proximité théorique (1000 m)

 Quartiers du monitoring des quartiers

 Limites communales

 Secteurs peu ou pas habités

Taux de chômage par quartier en 2007 (Source : Monitoring des quartiers)

 4.85% - 10%

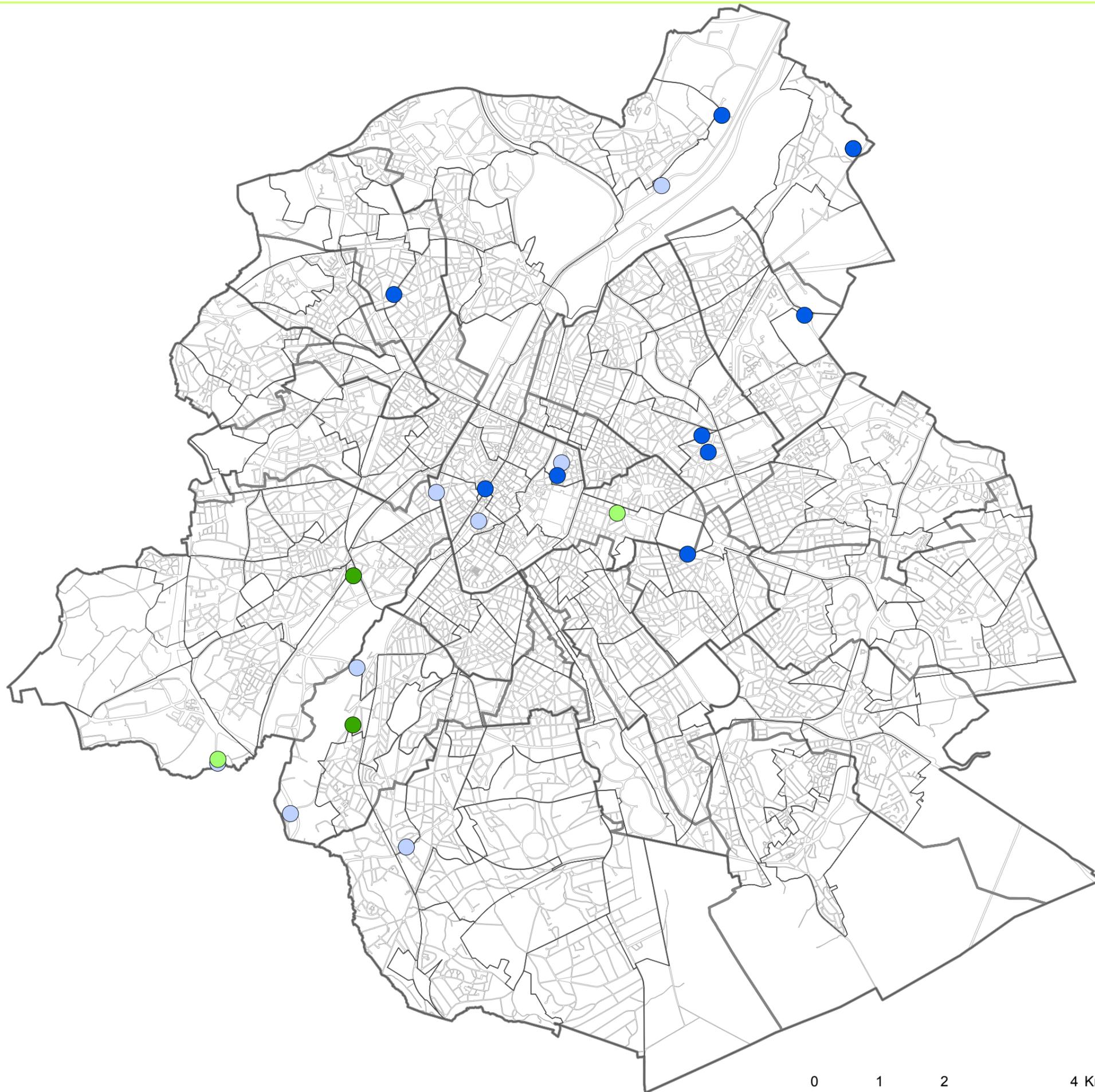
 10.01% - 20%

 20.01% - 35%

 35.01% - 43.4%

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - formation professionnelle



Localisation des équipements et services de formation professionnelle

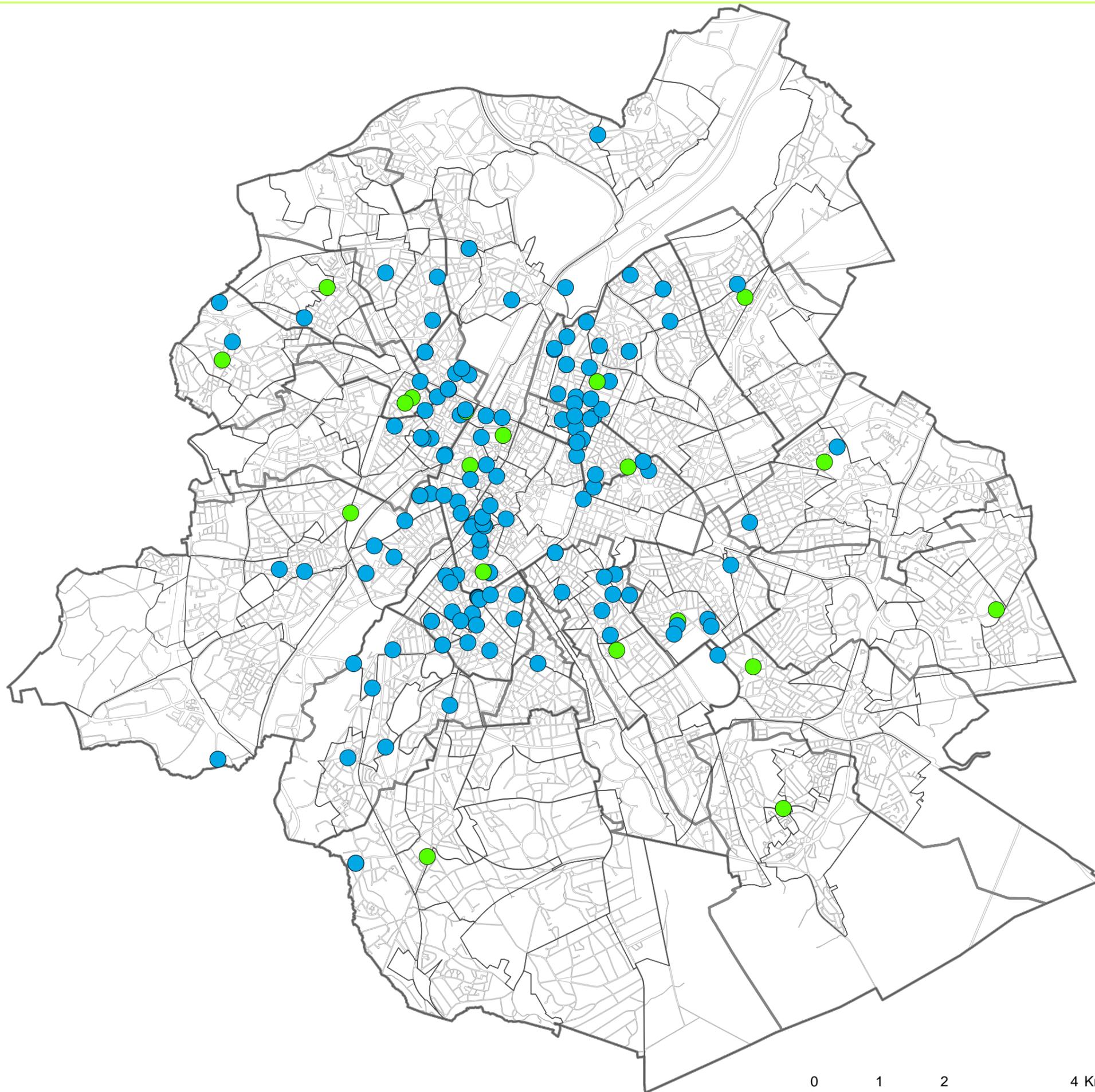
-  Agence VDAB
-  Partenaire VDAB
-  Bruxelles-Formation
-  Partenaire Bruxelles-Formation

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - insertion socio-professionnelle

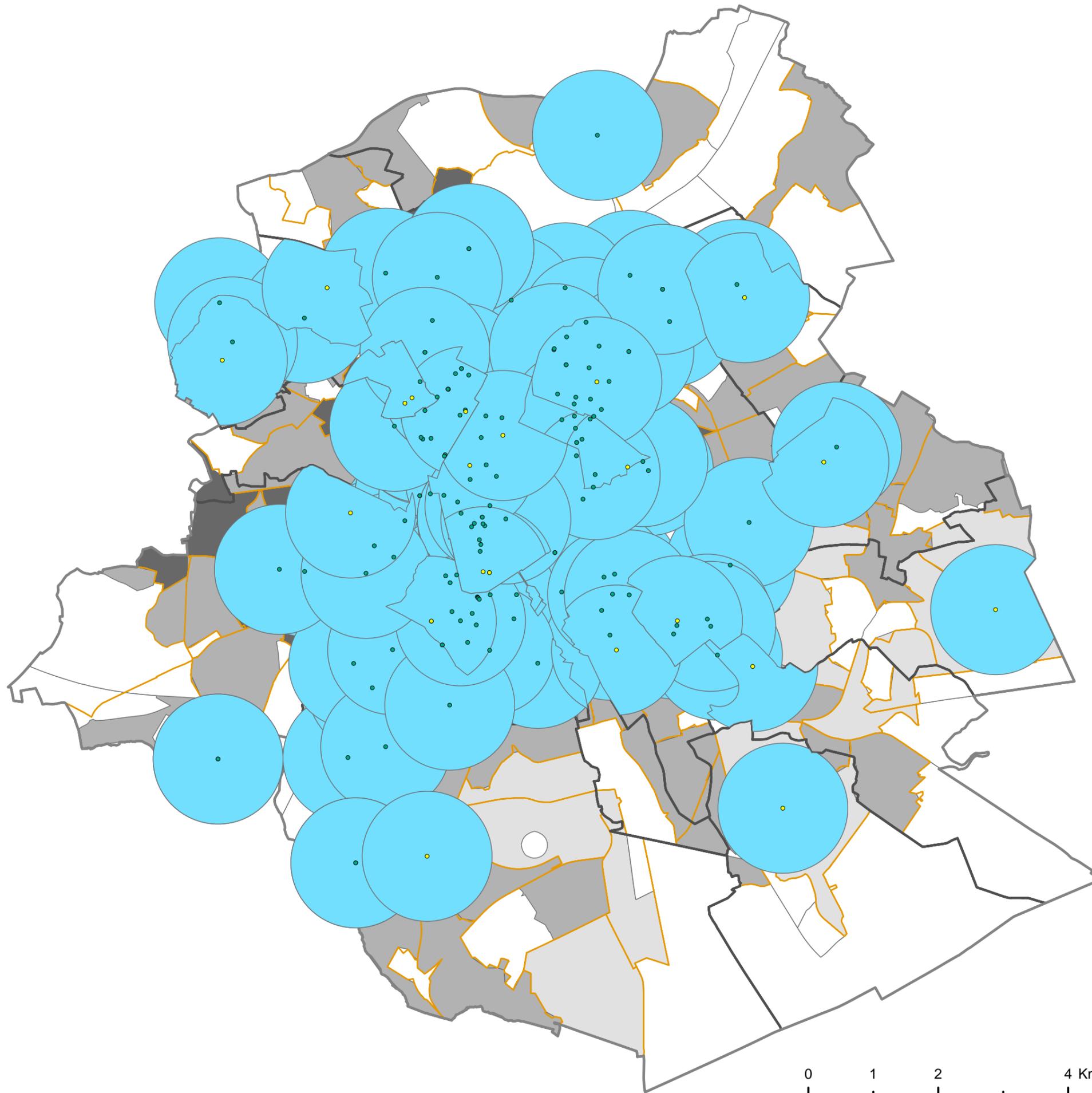


Localisation des équipements d'insertion socio-professionnelle

-  Centre public d'action sociale
-  Autres équipements ou services d'insertion socio-professionnelle
-  Quartier du monitoring des quartiers
-  Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - insertion socio-professionnelle



Répartition spatiale des équipements ou services d'insertion socio-professionnelle

- Centre public d'action sociale
- Autres équipements ou services d'insertion socio-professionnelle

- zone de proximité théorique (1000 m) *
- Quartiers du monitoring des quartiers
- Limites communales

Taux de chômage par quartier en 2007

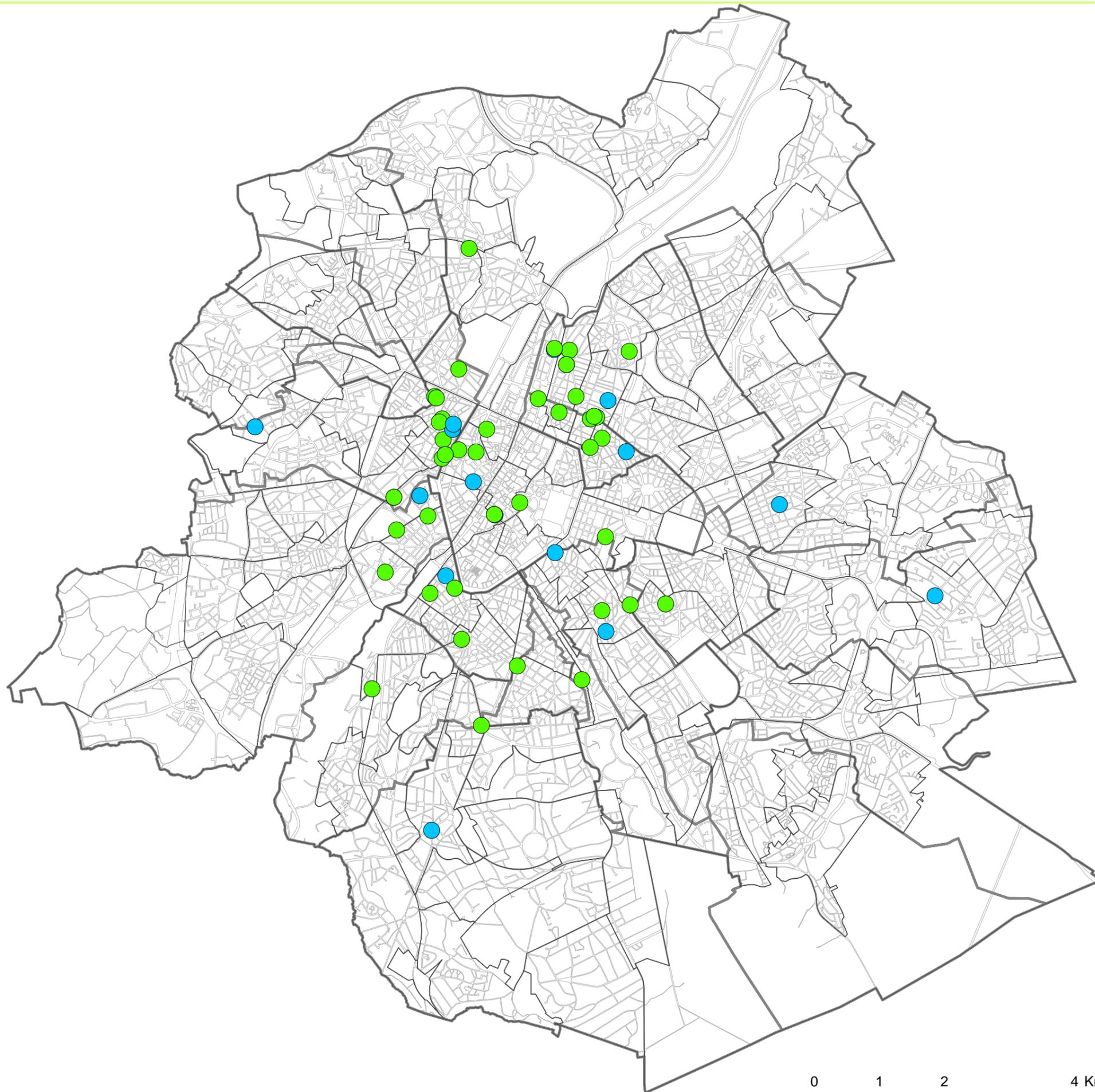
(Source : monitoring des quartiers)

- 4.85% - 10%
- 10.01% - 20%
- 20.01% - 35%
- 35.01% - 43.4%
- Secteur_stat_peu_habité

* zone d'influence restreinte aux limites communales pour les CPAS

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - économie sociale d'insertion



Localisation des équipements ou services d'économie sociale d'insertion

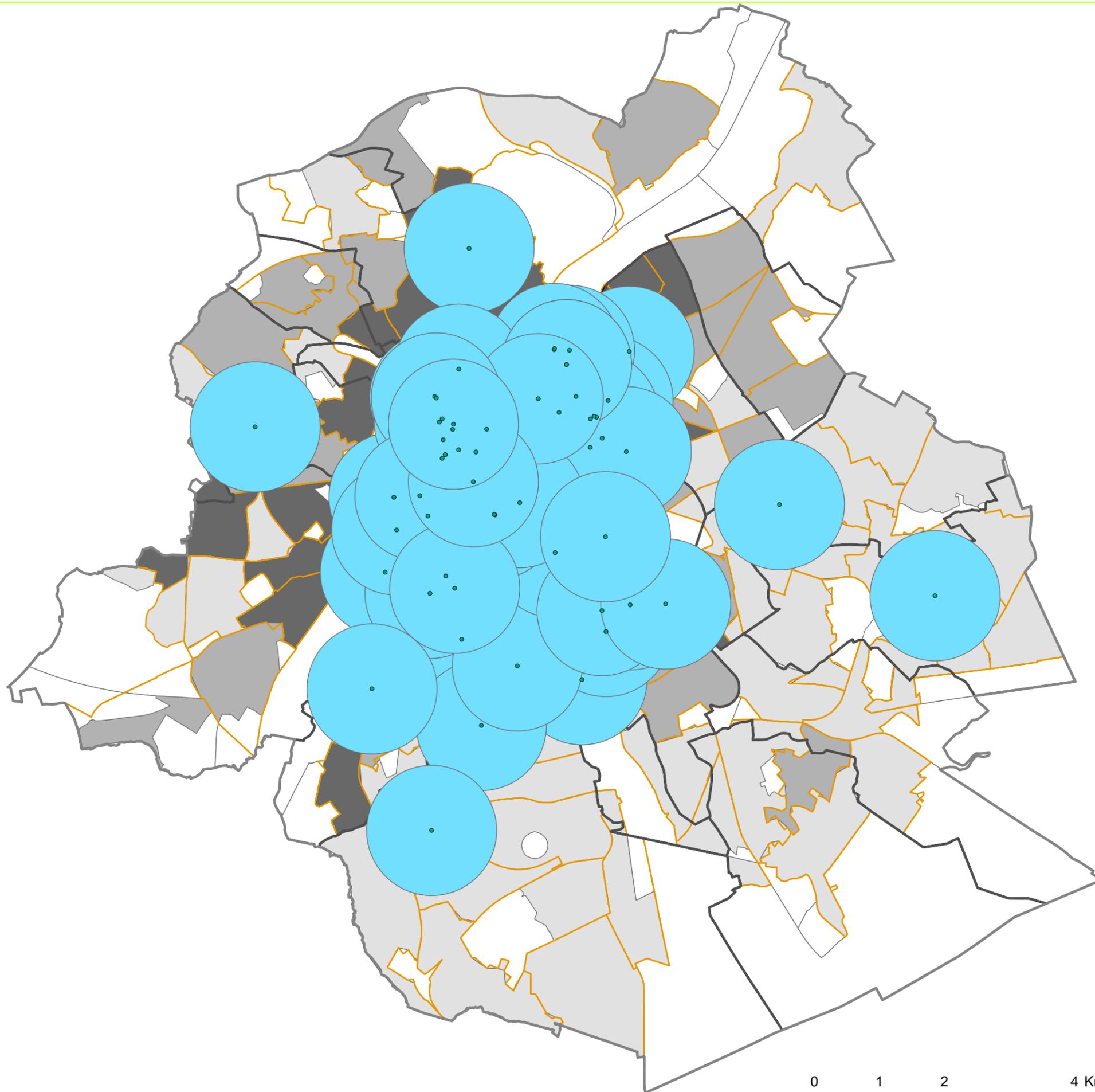
-  Initiative locale pour le développement économique
-  Autres équipements ou services d'économie sociale d'insertion

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - économie sociale d'insertion



Répartition spatiale des équipements ou services d'économie sociale d'insertion

• Equipements ou services d'économie sociale d'insertion

 zone de proximité théorique (1000 m)

 Quartiers du monitoring des quartiers

 Limites communales

Taux de chômage par quartier en 2007

(Source : Monitoring des quartiers)

 4.85% - 15%

 15.01% - 20%

 20.01% - 35%

 35.01% - 43.4%

 Secteurs peu ou pas habités

0 1 2 4 Km



ADT
ATO.

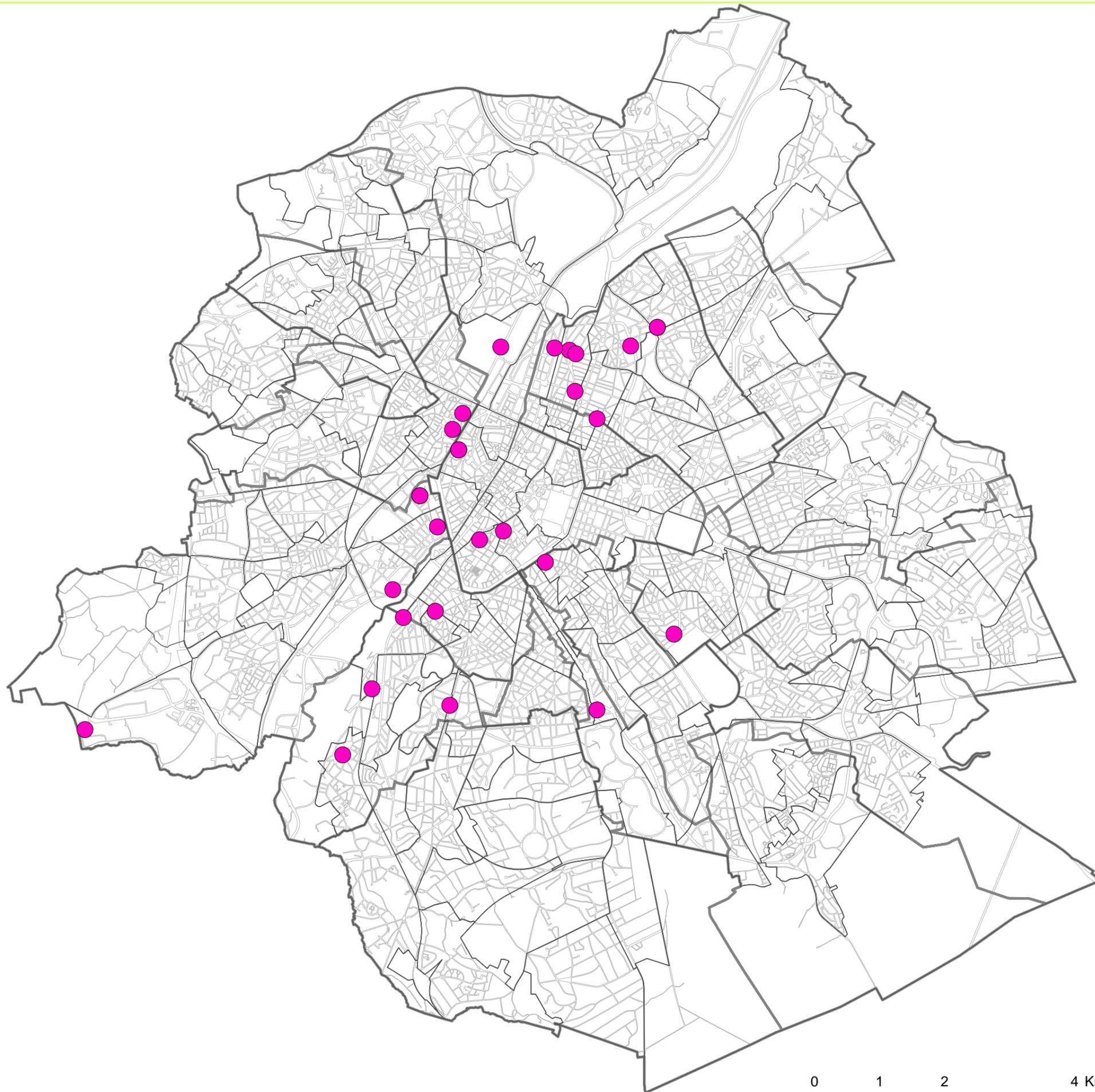


legi
BELGIA
GRAPHIC
INTERFACED

BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

EMPLOI ET FORMATION - aide aux
entreprises, à la création d'entreprise



Localisation des équipements ou services d'aide aux entreprises, à la création d'entreprise

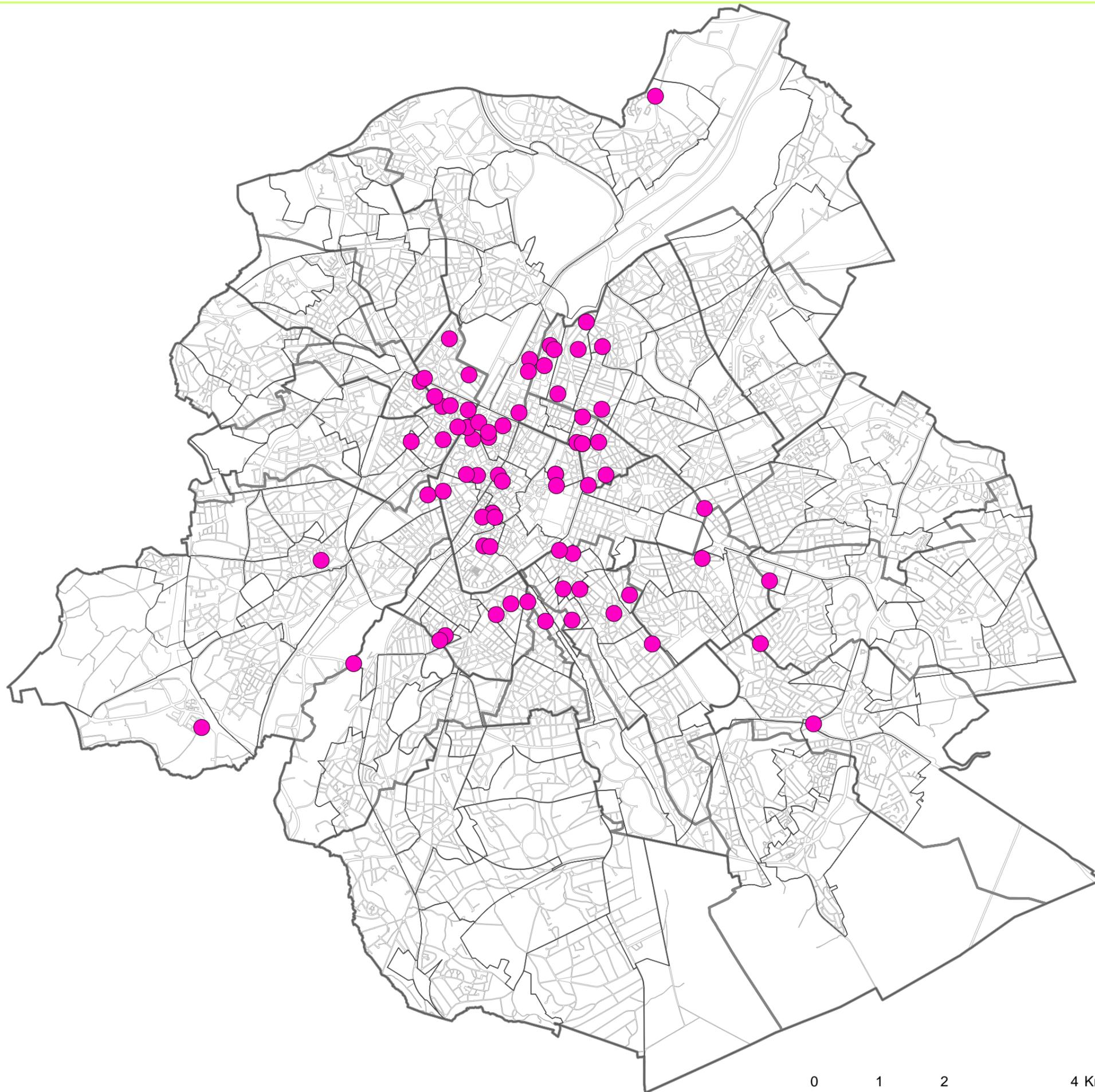
 Aide aux entreprises, à la création d'entreprise

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

IMMIGRATION -
aide aux personnes immigrées



Localisation des équipements et services d'aide aux immigrés

 Aide aux personnes immigrées

 Quartier du monitoring des quartiers

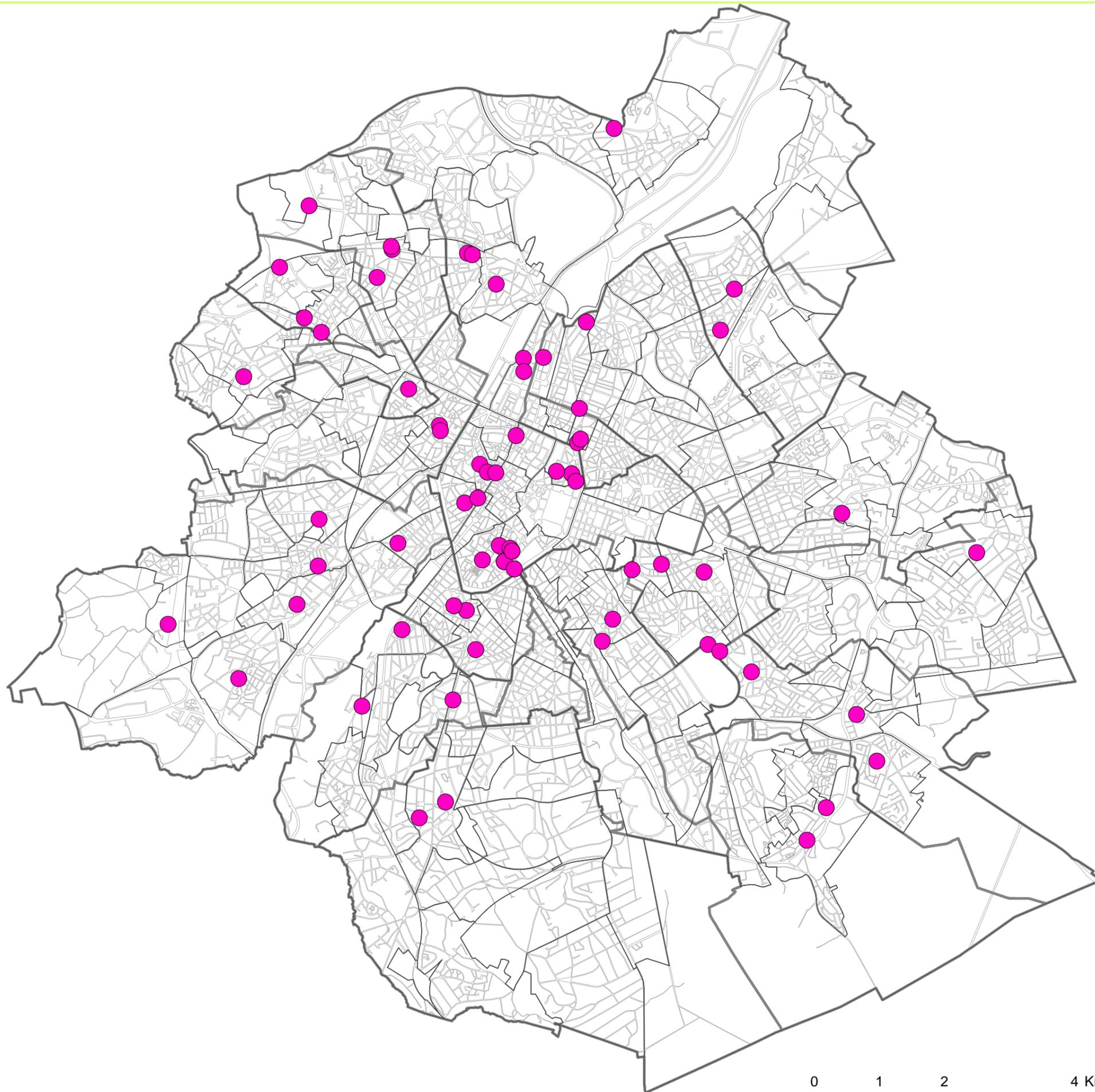
 Limite communale

ADT
ATO.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

JUSTICE -
boutique de droit et services juridiques



Localisation des équipement ou services offrant une aide juridique

 Boutiques de droit et services juridiques

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

ADT
ATO.

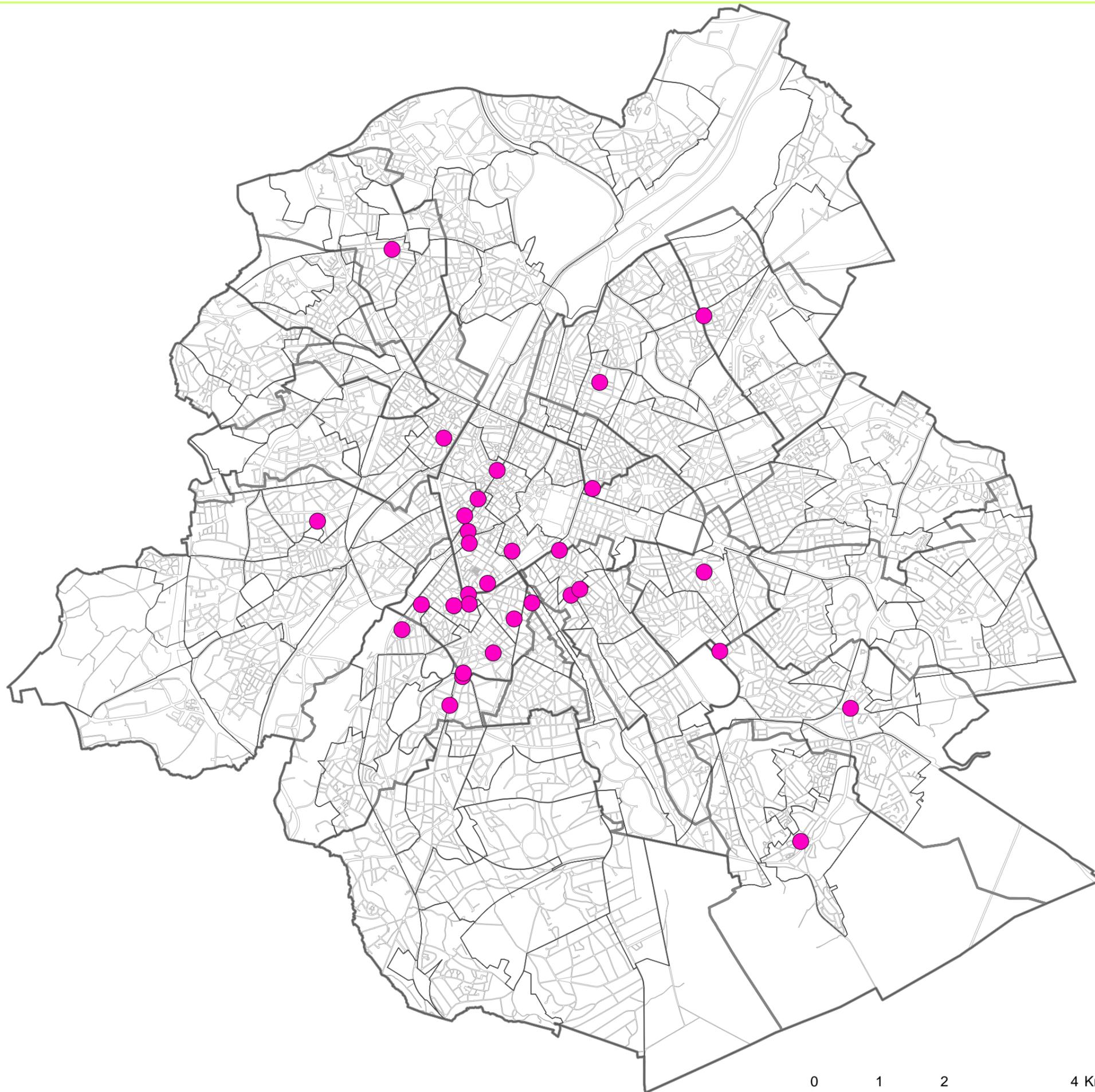


legi
BEGIA
GRAFIEK
& PLANNING

BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

JUSTICE -
aide aux justiciables



Localisation des équipements ou services d'aide aux justiciables

 Aide aux justiciables

 Quartier du monitoring des quartiers

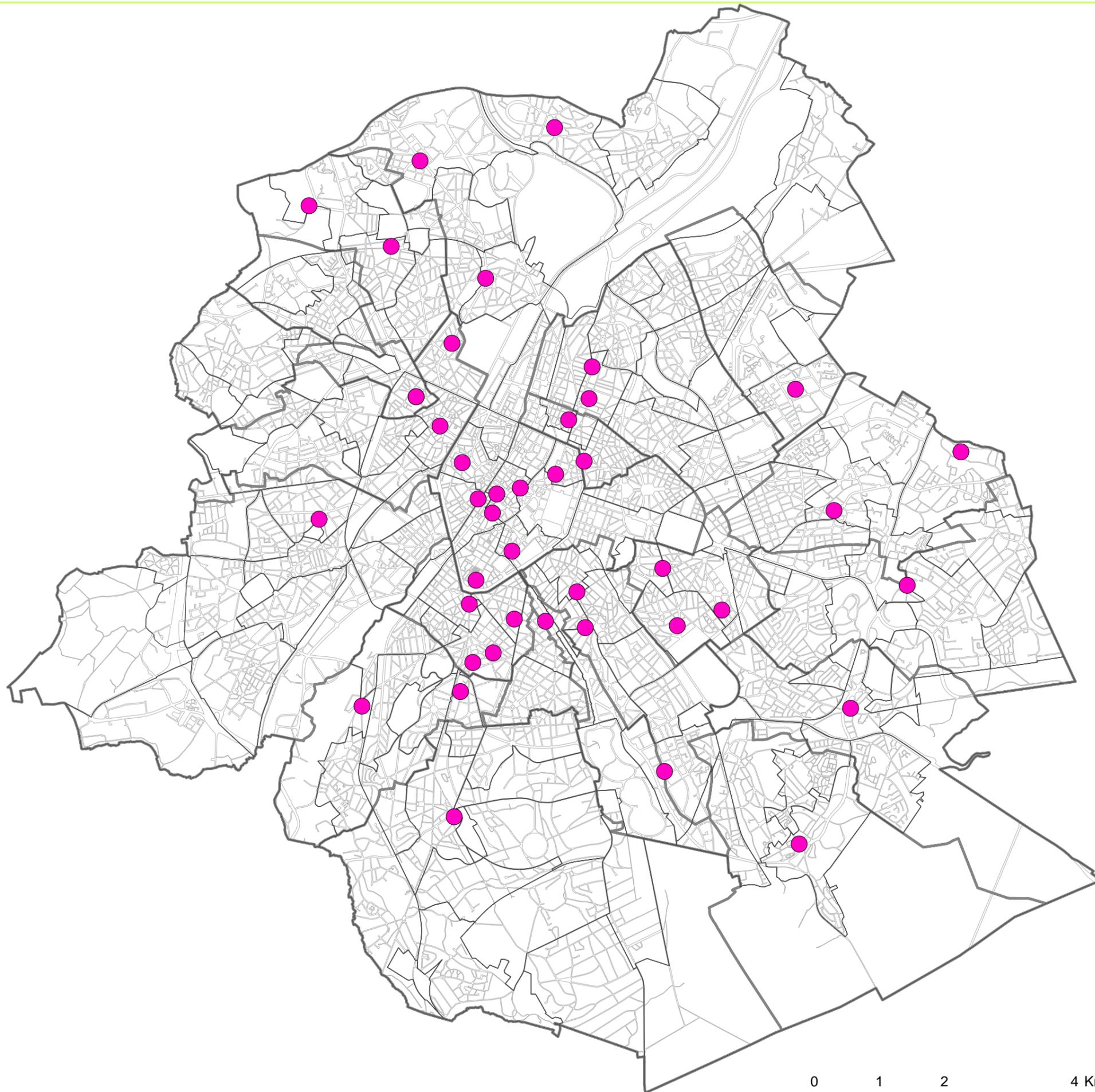
 Limite communale

ADT
ATO.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

JUSTICE -
maltraitance



Localisation des équipements et services d'assistance aux victimes de maltraitance

 Maltraitance

 Quartier du monitoring des quartiers

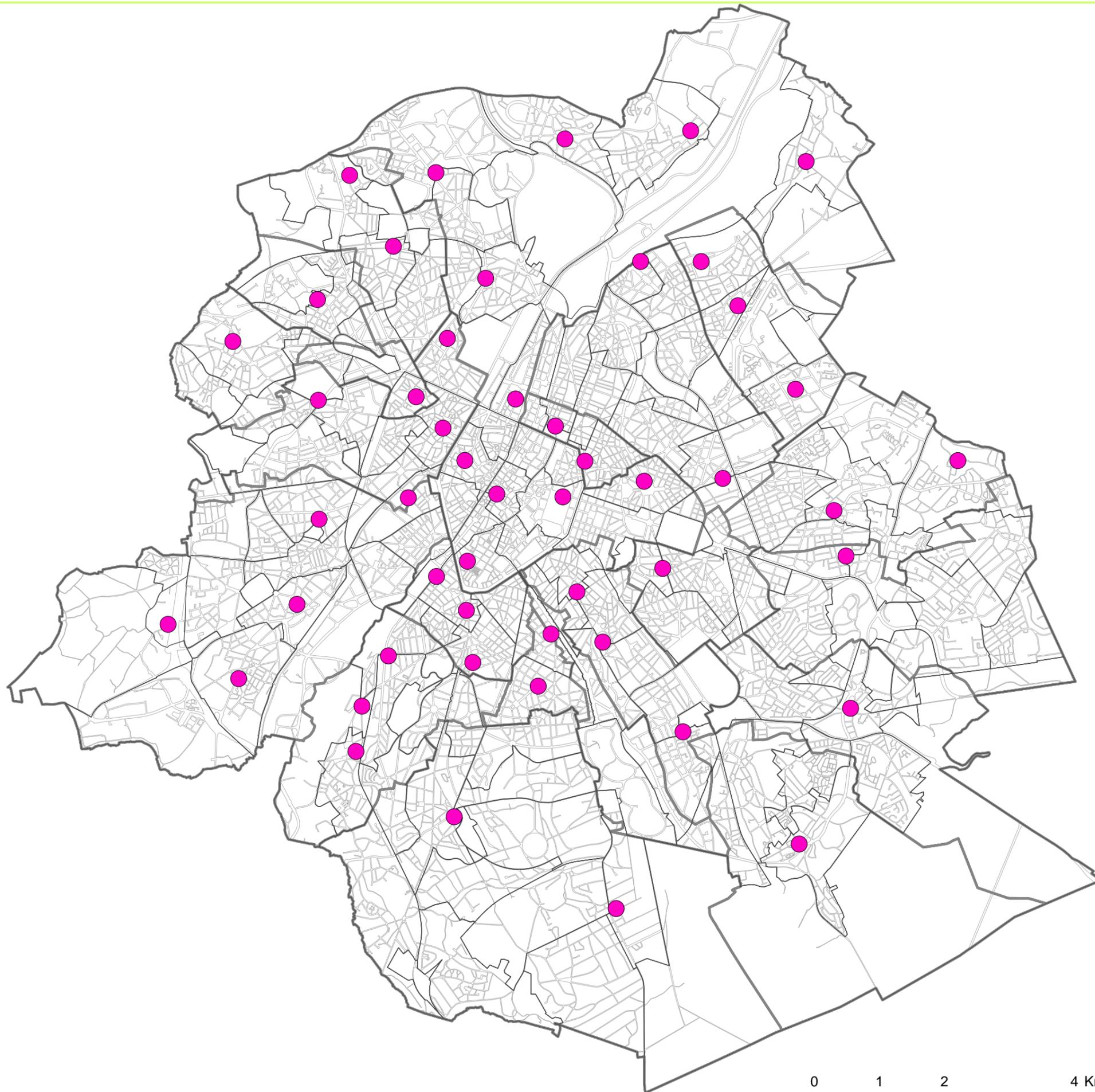
 Limite communale

ADT
ATO.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

JUSTICE -
commissariats de police et antennes



Localisation des commissariats de police et antennes

 Commissariats de police et antennes

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

ADT
ATO.

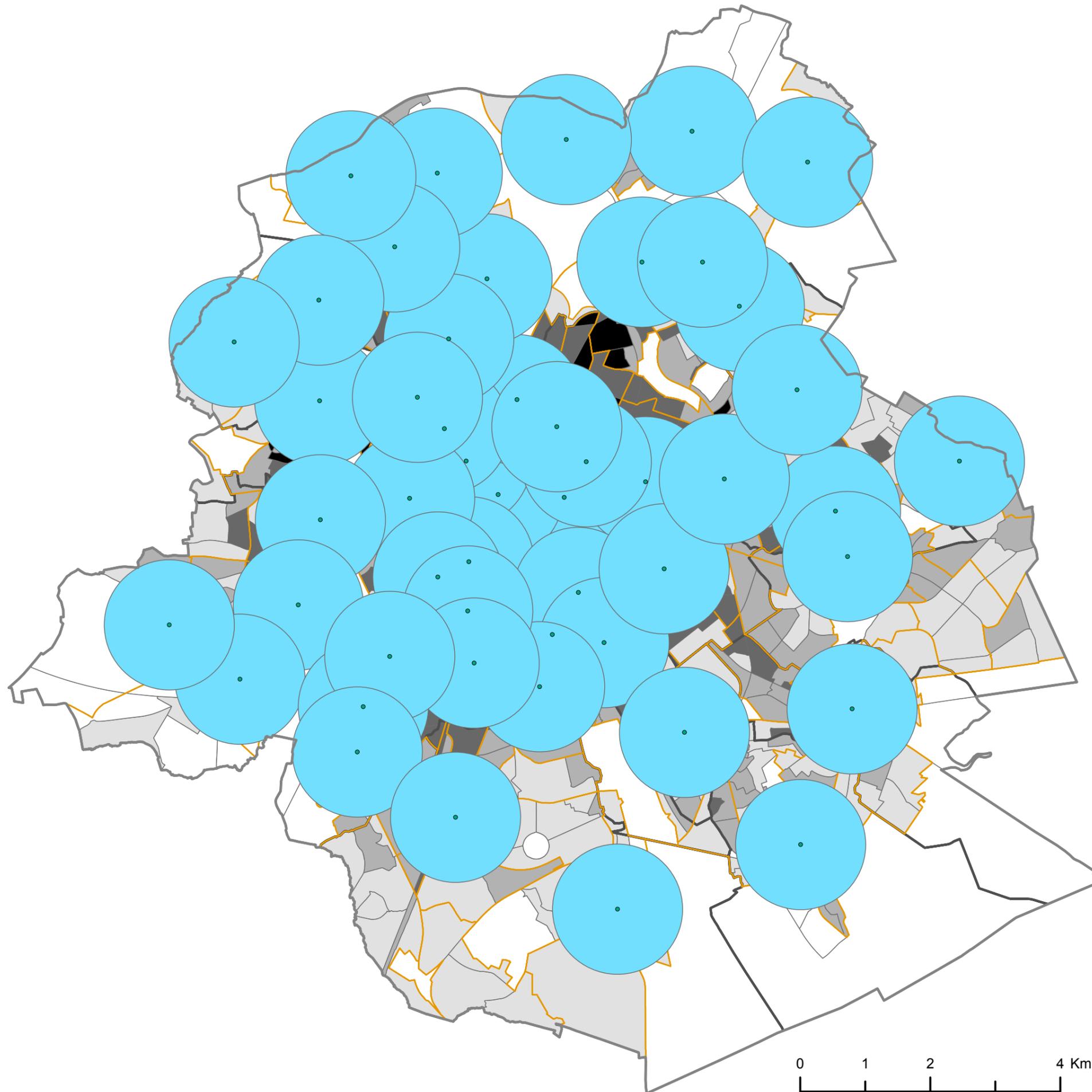


legi
BEGIA
GRAFIE
EN
STATISTIEK

BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

JUSTICE
commissariats de police et antennes



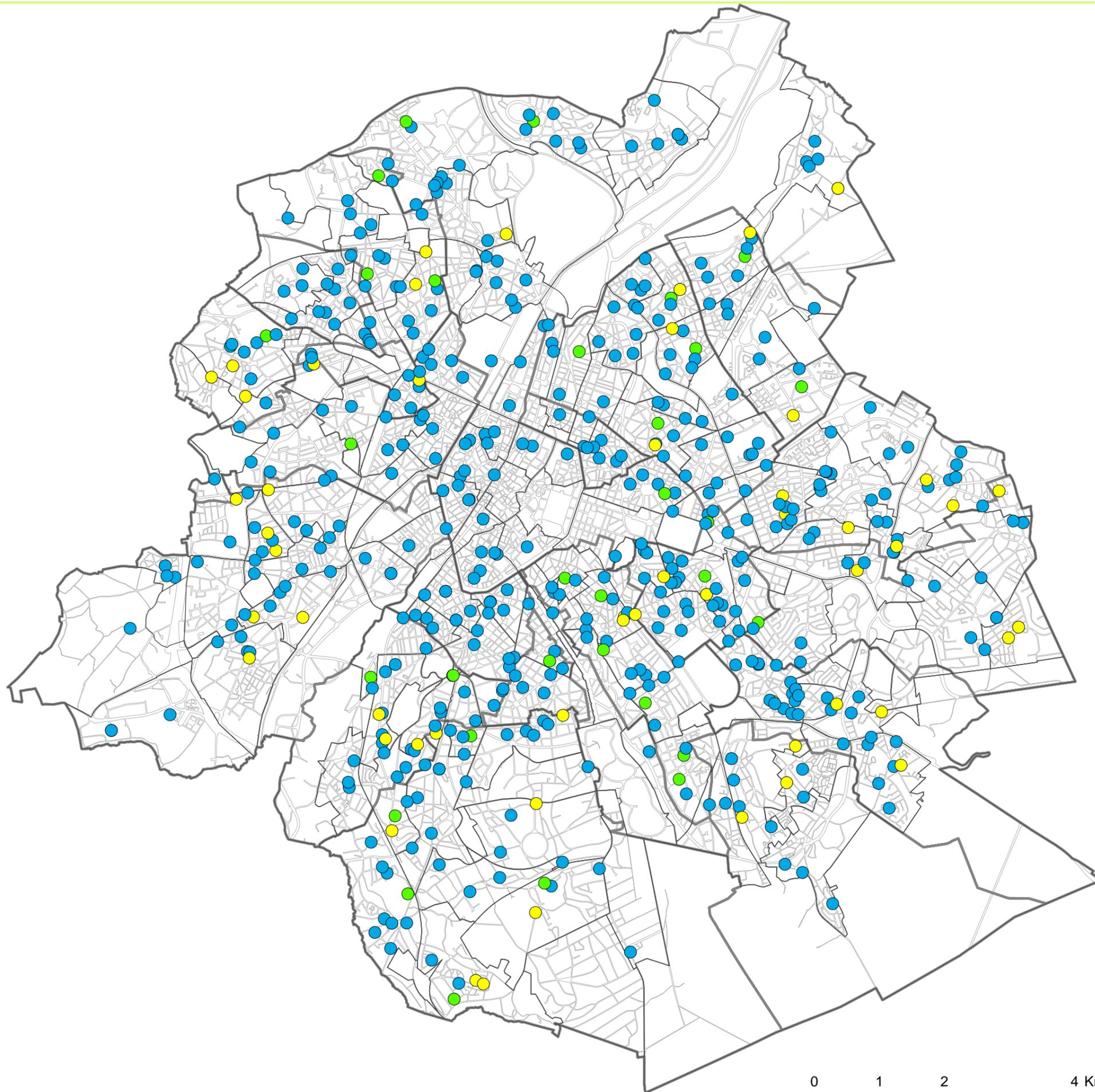
Répartition spatiale des commissariats de police et leurs antennes offrant une aide sociale en fonction de la densité de la population

- Commissariats de police et antennes
 - Zone de proximité théorique (1000 m)
 - Quartiers du monitoring des quartiers
 - Limites communales
- Densité de la population (hab. / ha)**
(Source INS : situation au 1/1/2007)
- 0.02 - 56.20
 - 56.21 - 125.47
 - 125.48 - 221.61
 - 221.62 - 485.78
 - secteurs peu ou pas habités

* zones d'influence des CPAS et des services communaux
restreintes aux limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENFANCE ET JEUNESSE - accueil de la petite enfance (0 à 3 ans)



Localisation des lieux d'accueil de la petite enfance

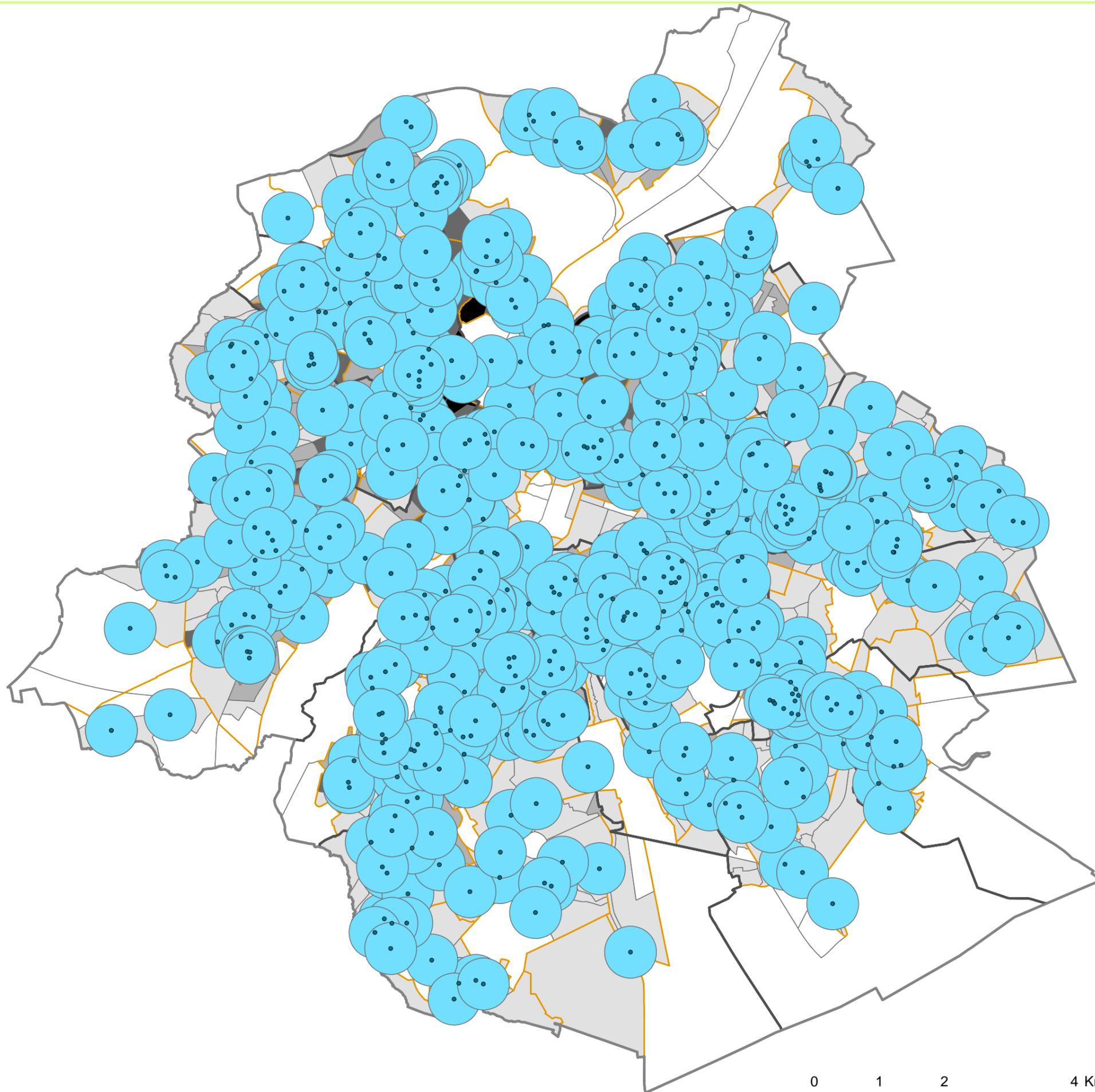
- Crèche, halte-accueil, kinderdagverblijf, maison d'enfants, maison communale d'accueil de l'enfance
- Accueillantes - onthaalouders
- Prégardiennat

□ Quartier du monitoring des quartiers

□ Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENFANCE ET JEUNESSE - accueil de la petite enfance (0 à 3 ans)



Répartition spatiale des équipements d'accueil de la petite enfance en fonction de la densité des enfants de 0 à 3 ans

• accueil de la petite enfance

zone de proximité théorique (400 m)

Quartiers du monitoring des quartiers

Limites communales

Densité des enfants de 0 à 3 ans (enfants / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

0,00 - 3,33

3,34 - 7,55

7,56 - 13,21

13,22 - 25,96

Secteurs peu ou pas habités

0 1 2 4 Km



ADT
ATO.

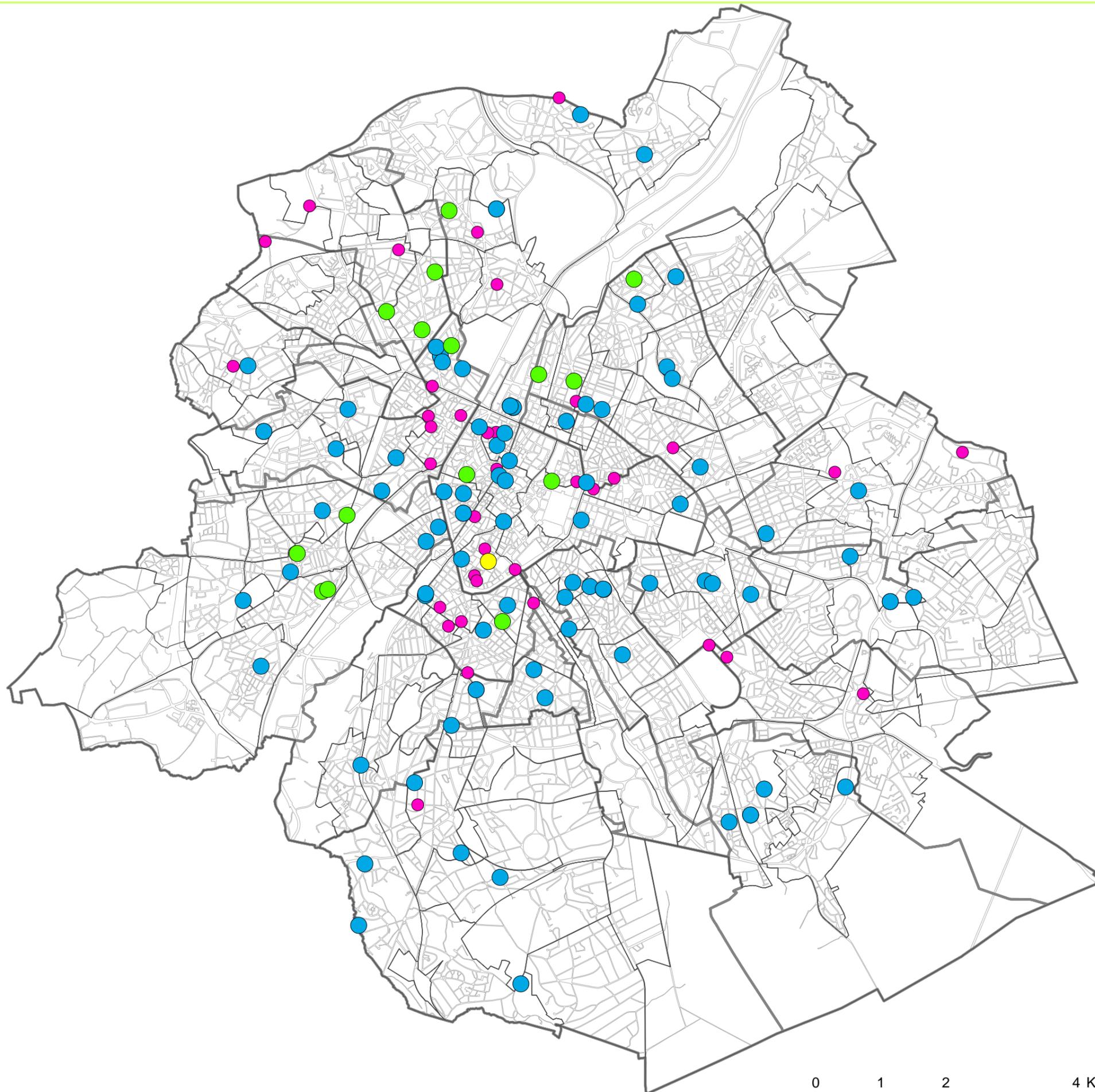


legi
BELGIA
GRAPHIC
INTERFACZ

BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENFANCE ET JEUNESSE - aide à la jeunesse



Localisation des équipements et services d'aide à la jeunesse

Protection et aide à la jeunesse en difficulté (selon décret)

- francophone
- néerlandophone
- bilingue

Aide aux jeunes (autres que selon décret)

- Aides aux jeunes

- Quartier du monitoring des quartiers
- Limite communale

0 1 2 4 Km



ADT
ATO.

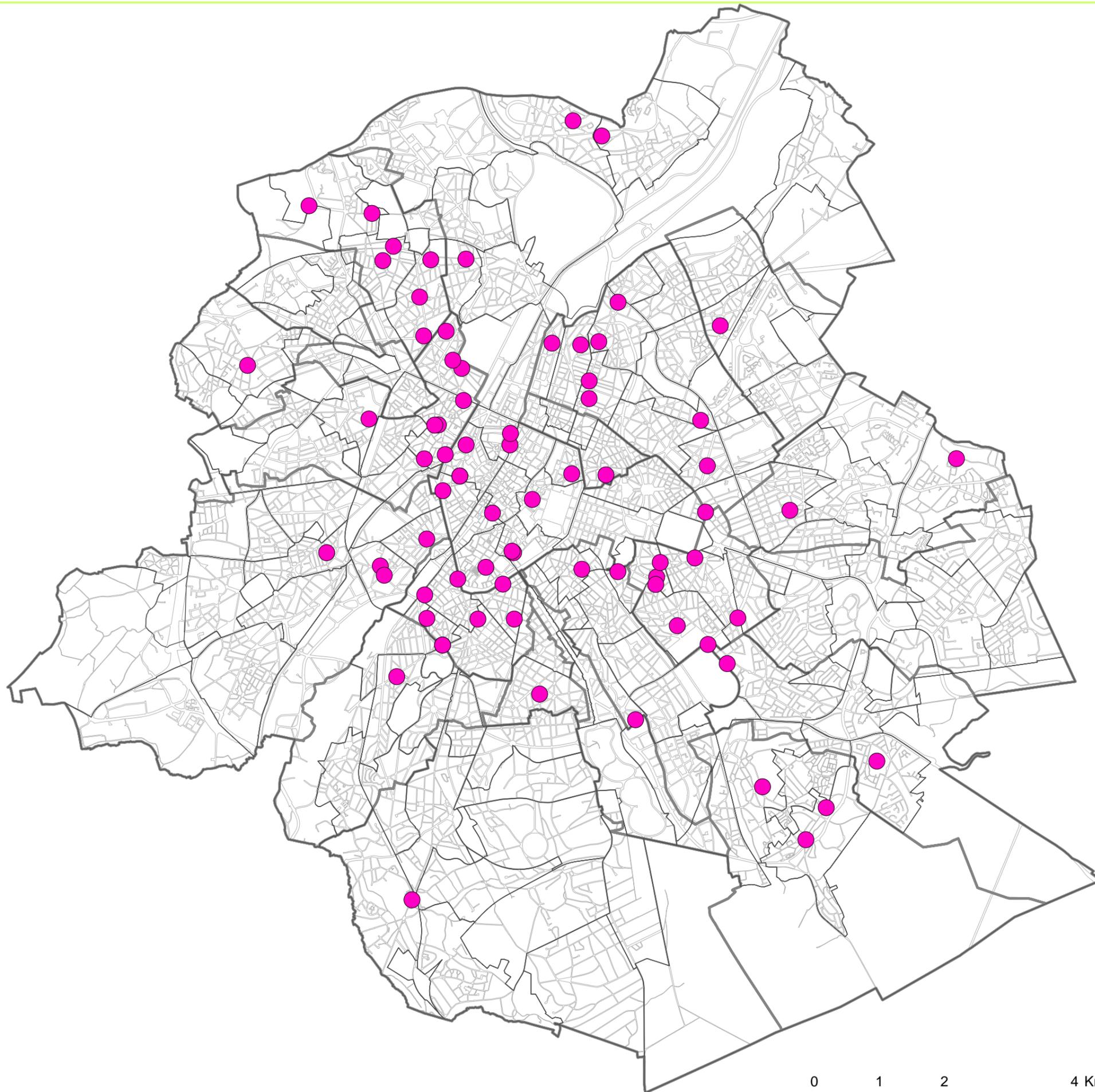


l'agi
REGIA
GRAPHIA
ENTR'ACTE

BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

FAMILLE -
aide aux familles



Localisation des équipements ou services d'aide aux familles

 Aide aux familles

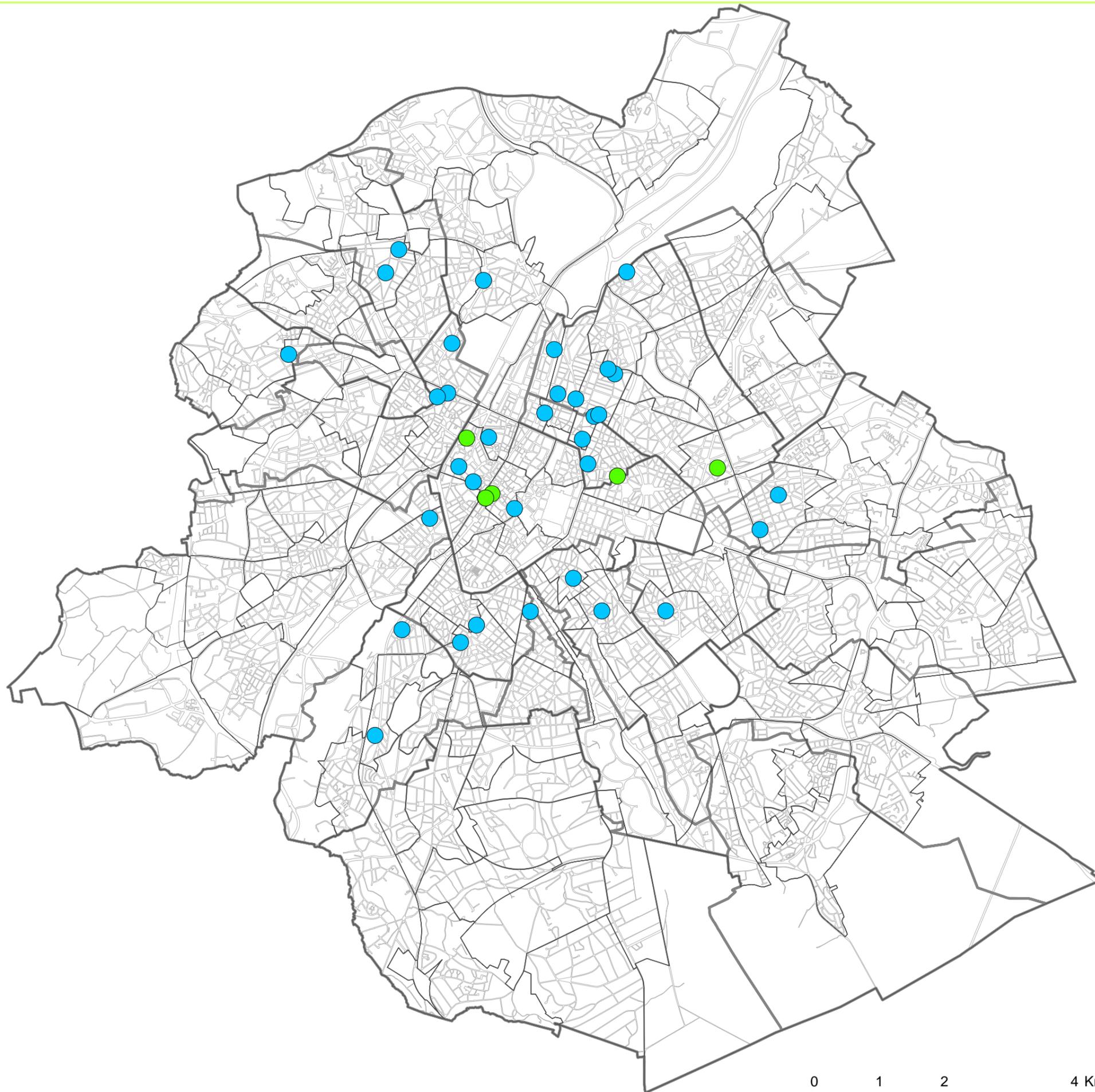
 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

FAMILLE - soutien et aide liés aux genres



Localisation des équipements de soutien et d'aide liés aux genres

 Femmes

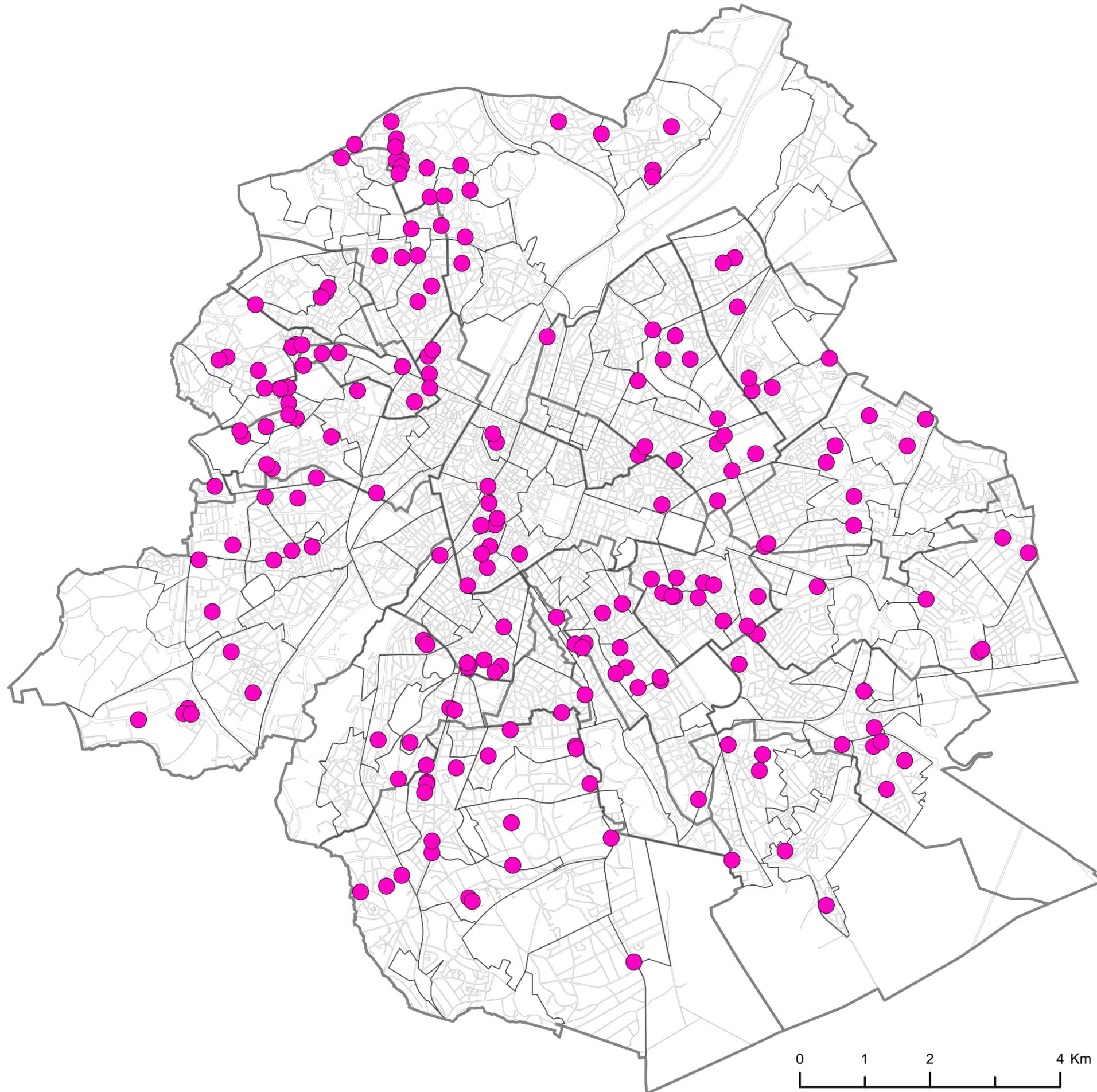
 Holebi

 Quartier du monitoring des quartiers

 Limite communale

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SENIORS - accueil résidentiel pour personnes âgées

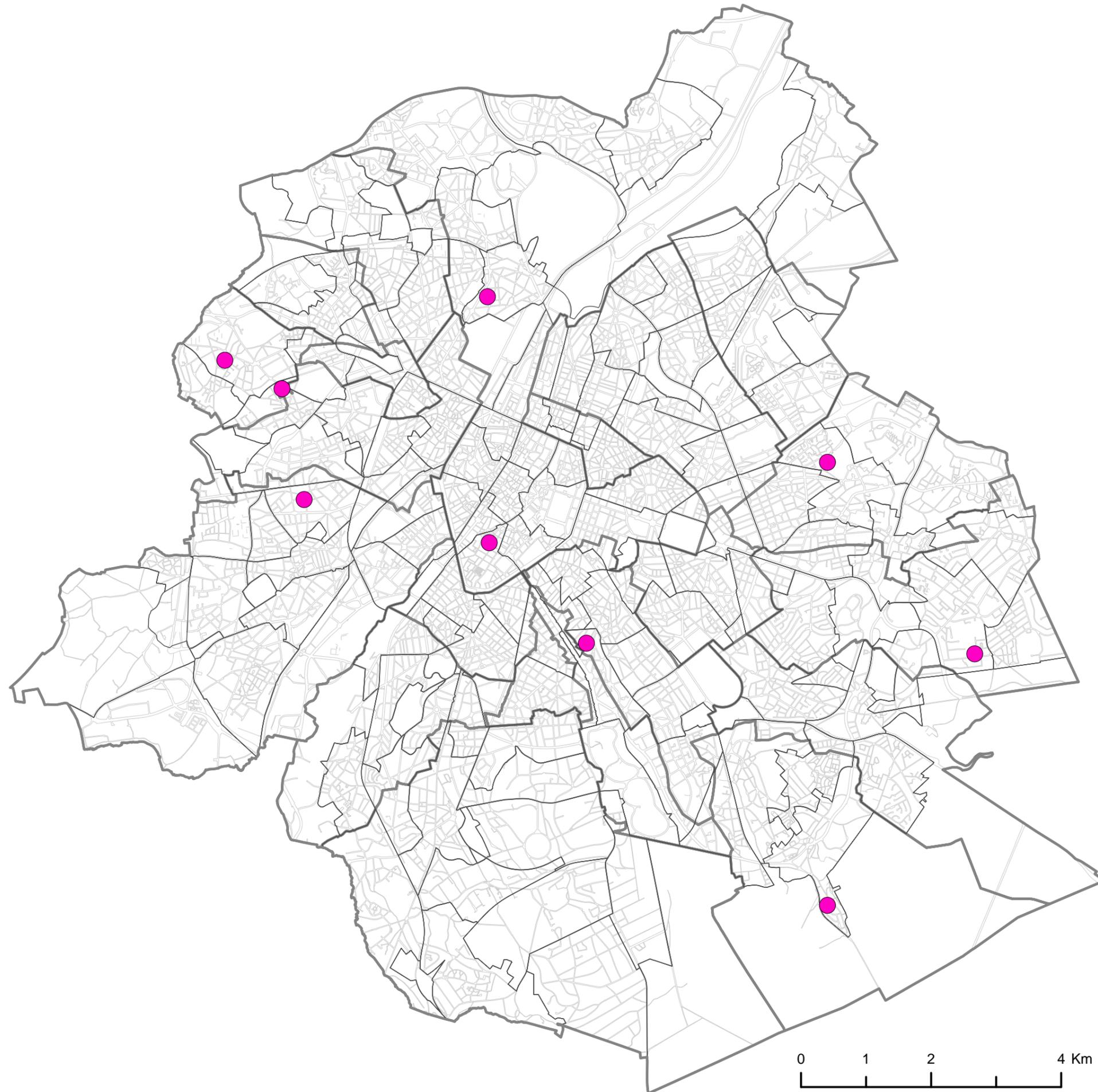


Localisation des équipements ou services d'accueil résidentiel pour personnes âgées

-  Accueil résidentiel pour personnes âgées
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SENIORS - centres de soins de jour

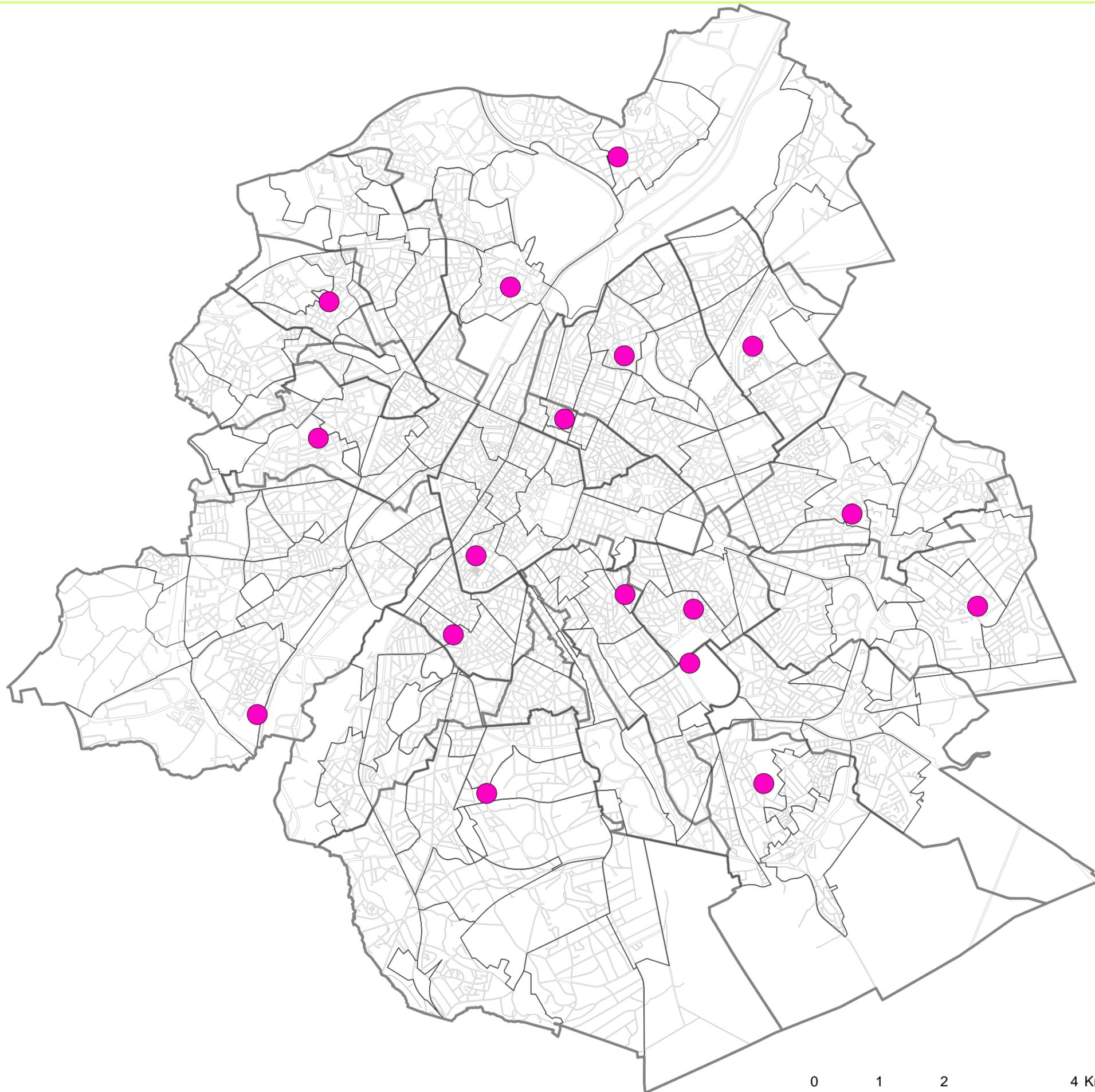


Localisation des centres de soins de jour

-  Centre de soins de jour
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SPORTS ET RECREATION - piscines



Localisation des piscines



piscine



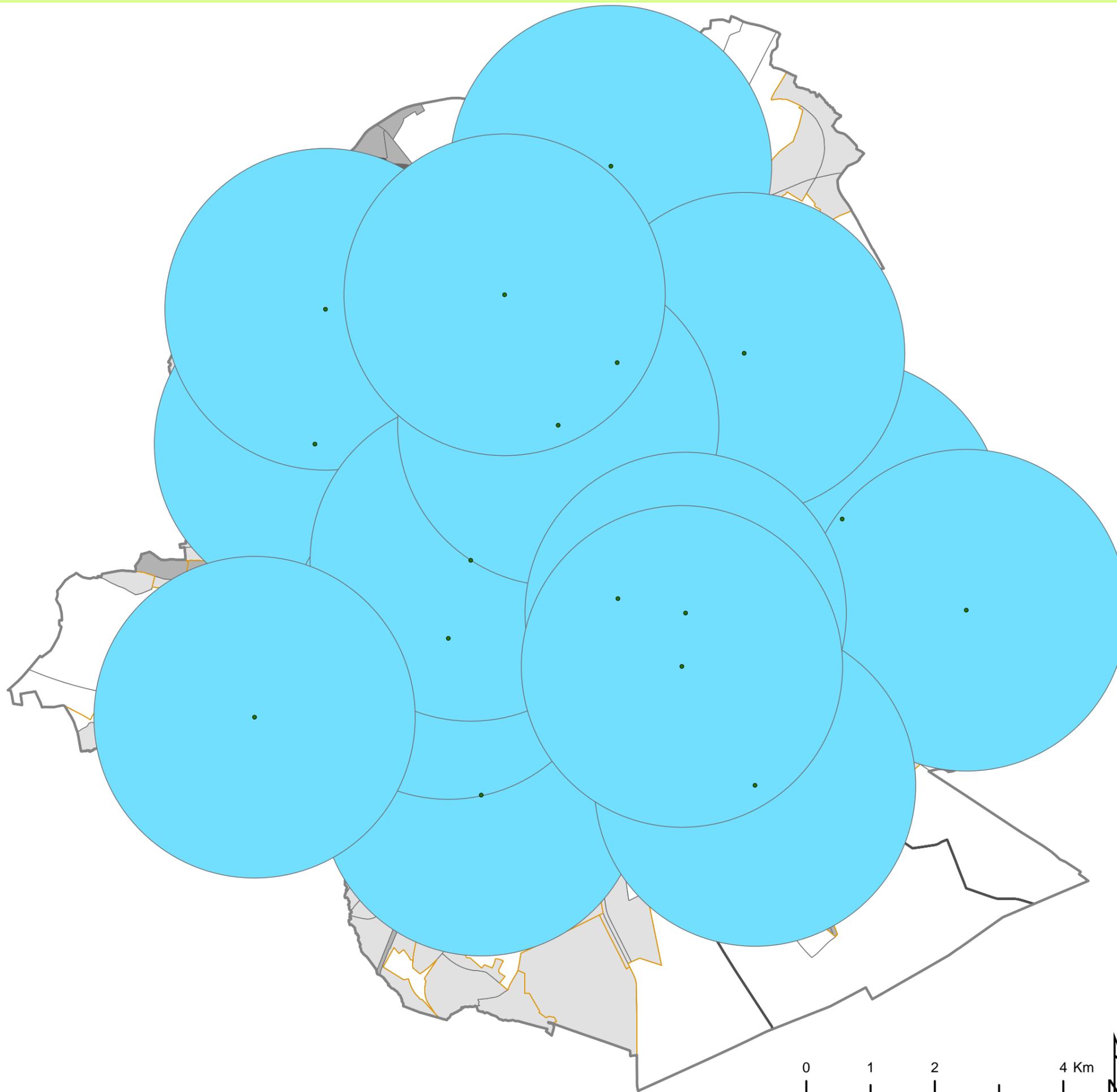
Quartiers du monitoring des quartiers



Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SPORTS ET RECREATION - piscines

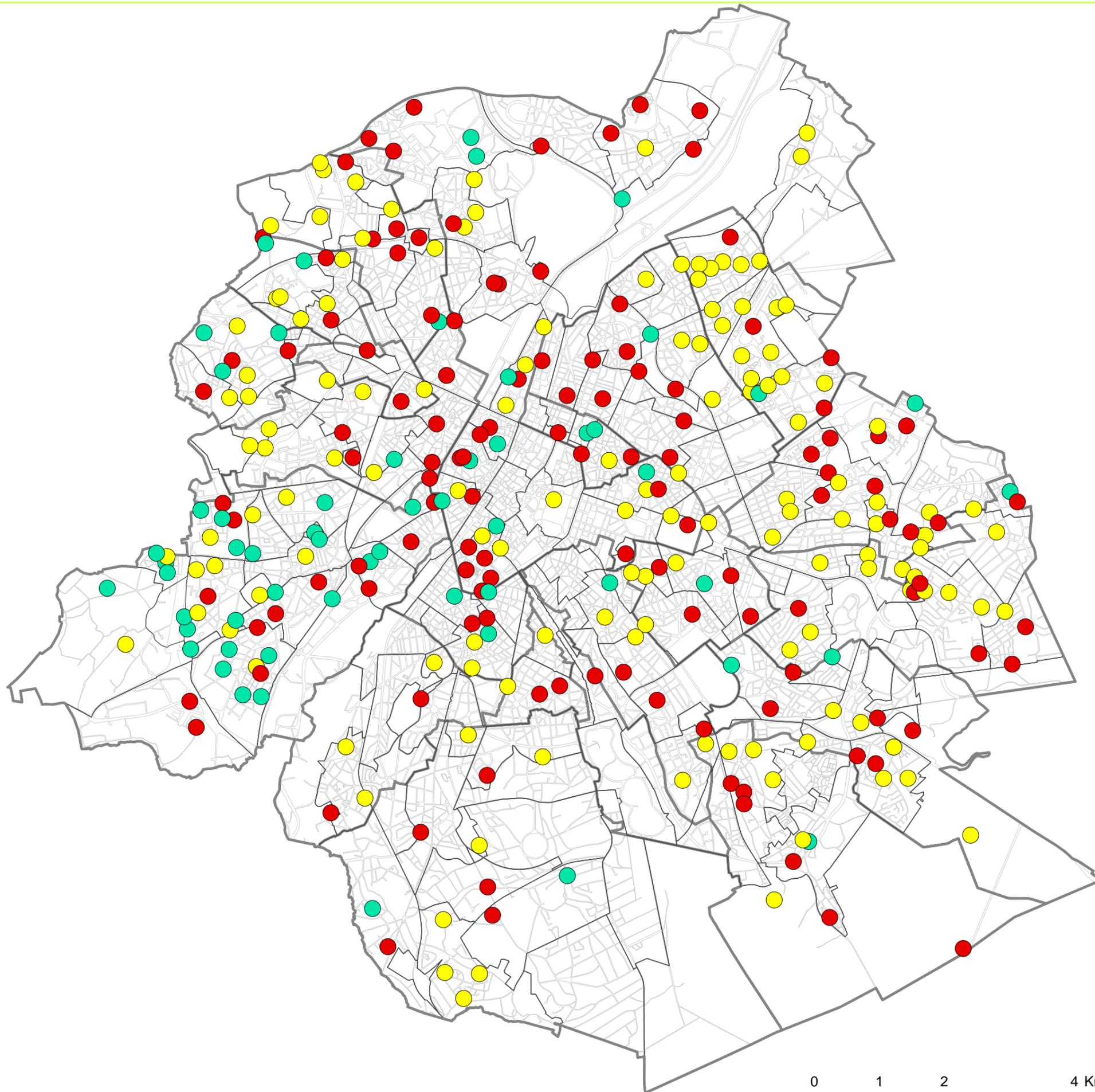


Répartition des piscines en fonction de la densité de la population

- Piscines
 - zone de proximité théorique (2500 m)
 - Quartiers du monitoring des quartiers
 - Limites communales
- Densité de population (hab. / ha)**
(Source INS : situation 1/1/2007)
- 0,02 - 56,20
 - 56,21 - 125,47
 - 125,48 - 221,61
 - 221,62 - 485,78
 - Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SPORTS ET RECREATION - plaines de jeux et équipements récréatifs

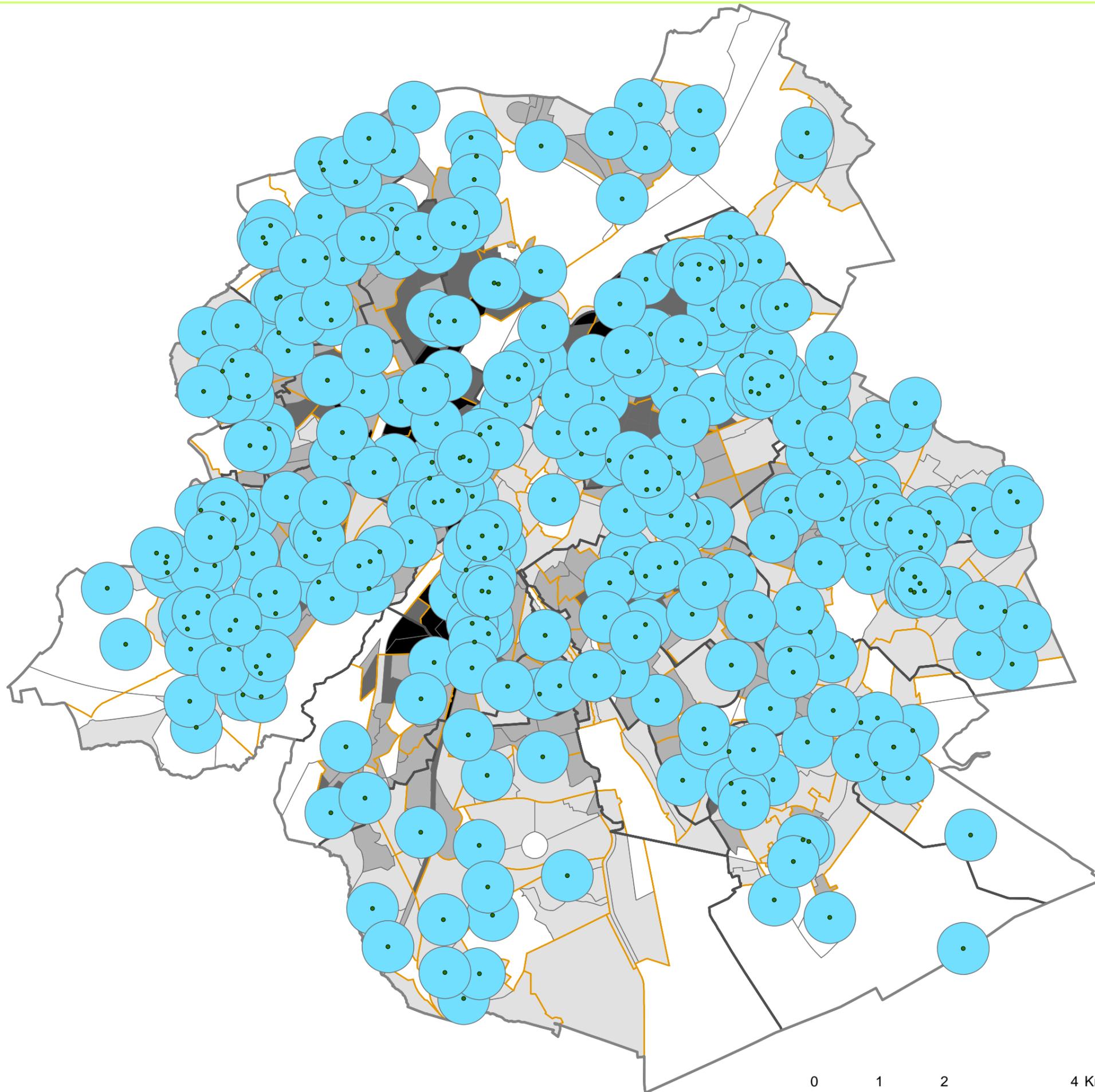


Localisation des plaines de jeux et équipements récréatifs en plein air

-  jeux
-  Sports
-  Jeux et sports
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

SPORTS ET RECREATION - plaines de jeux et équipements récréatifs



Répartition des plaines de jeux et équipements récréatifs en plein air en fonction de la densité des moins de 18 ans

• Plaines de jeux et équipements récréatifs

 Zone de proximité théorique (400 m)

 Quartiers du monitoring des quartiers

 Limites communales

Densité des enfants de moins de 18 ans (enfants / ha)

(Source INS : 1/1/2007)

 0,01 - 15,49

 15,50 - 34,43

 34,44 - 61,69

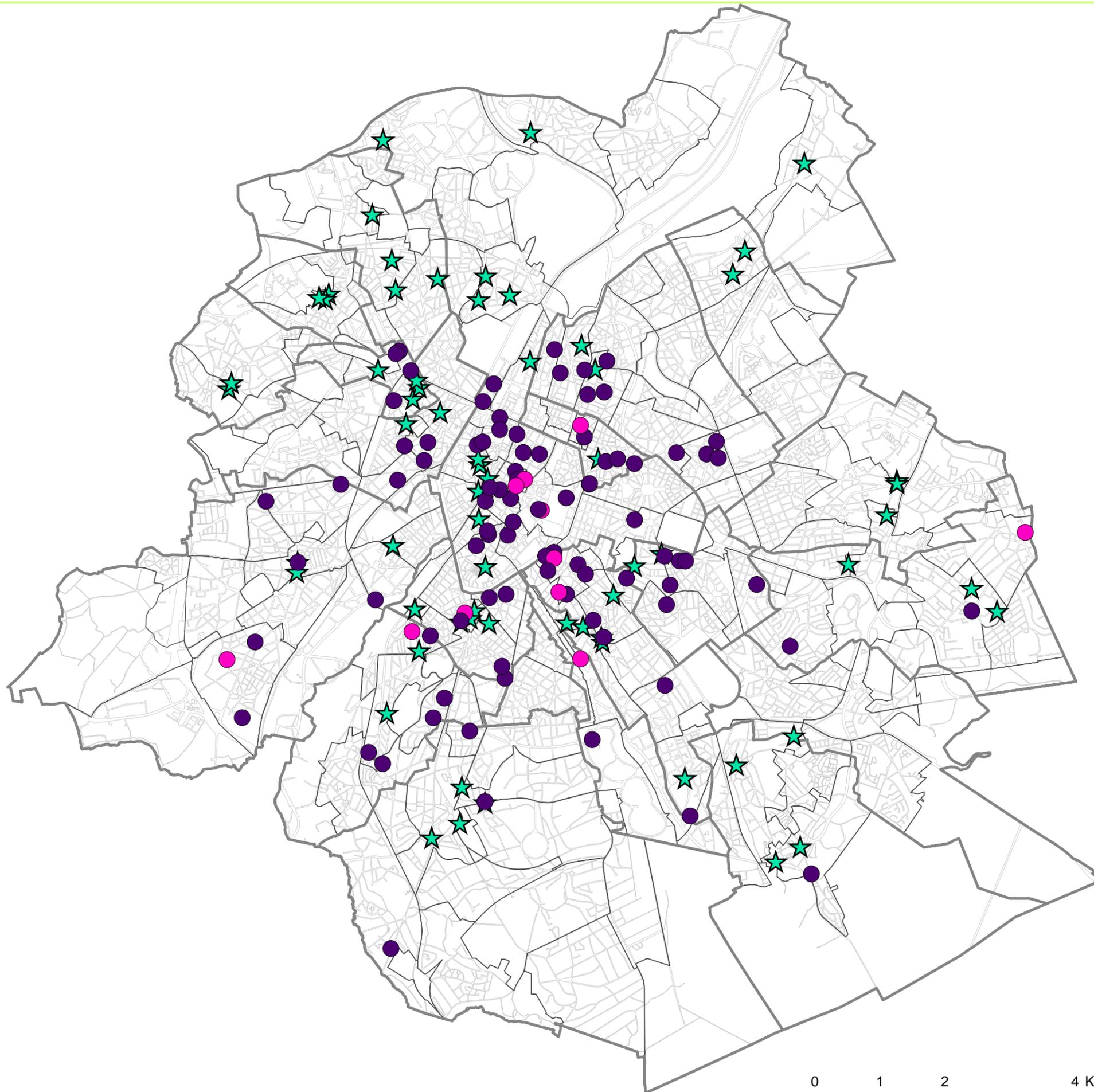
 61,70 - 128,85

 Secteurs peu ou pas habités



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL - Salles de spectacle et centres culturels



Localisation des salles de spectacles et des centres culturels

- Arts de la scène, salles de spectacles
- Cinémas
- ★ Centres culturels

▭ Limites communales

▭ Quartiers du monitoring des quartiers

0 1 2 4 Km

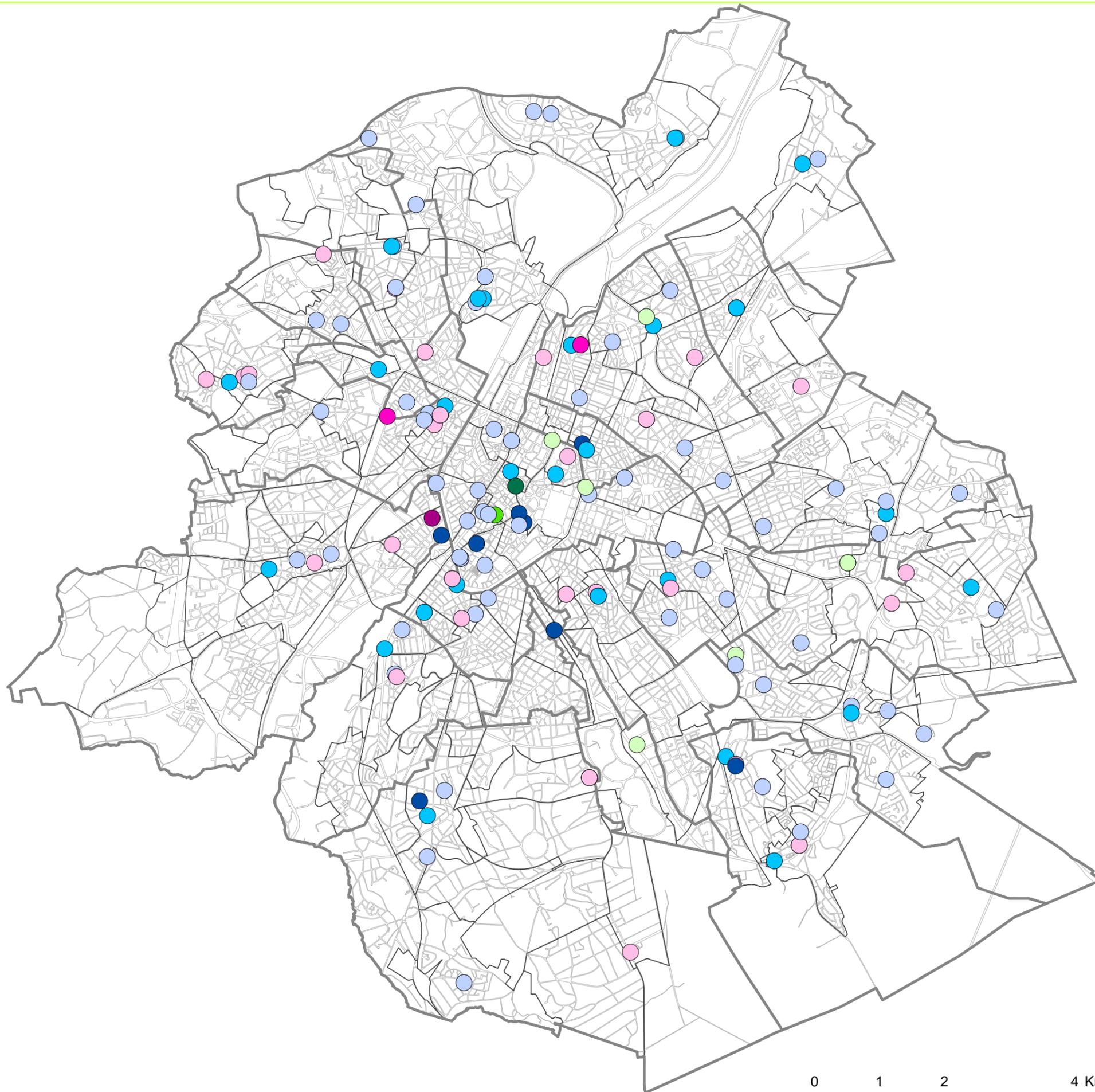


ADT
ATO.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL - centres de prêts et de documentation



Localisation des centres de prêts et de documentation

Lecture publique

- francophone
- néerlandophone
- bilingue

Médiathèque

- francophone
- néerlandophone
- bilingue

Ludothèque

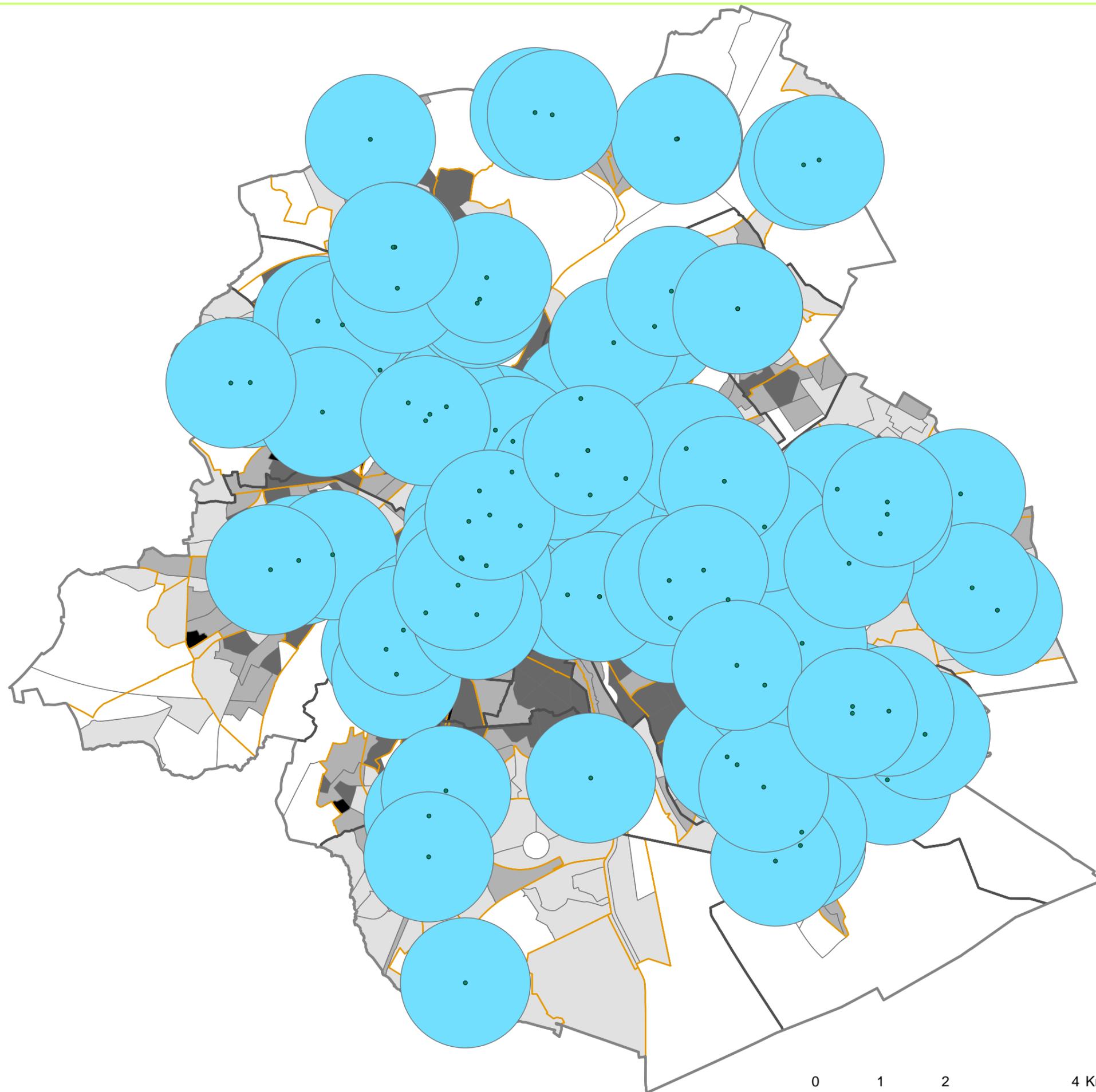
- francophone
- néerlandophone
- bilingue

- Quartier du monitoring des quartiers
- Limite communale



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL - centres de prêts et de documentation



Répartition des centres de lecture publique non spécialisés

• Lecture publique non spécialisée

zone de proximité théorique (1000 m)

Quartiers du monitoring des quartiers

Limites communales

Densité de la population (hab. / ha)

(Source INS : situation 1/1/2007)

0,02 - 56,20

56,21 - 125,47

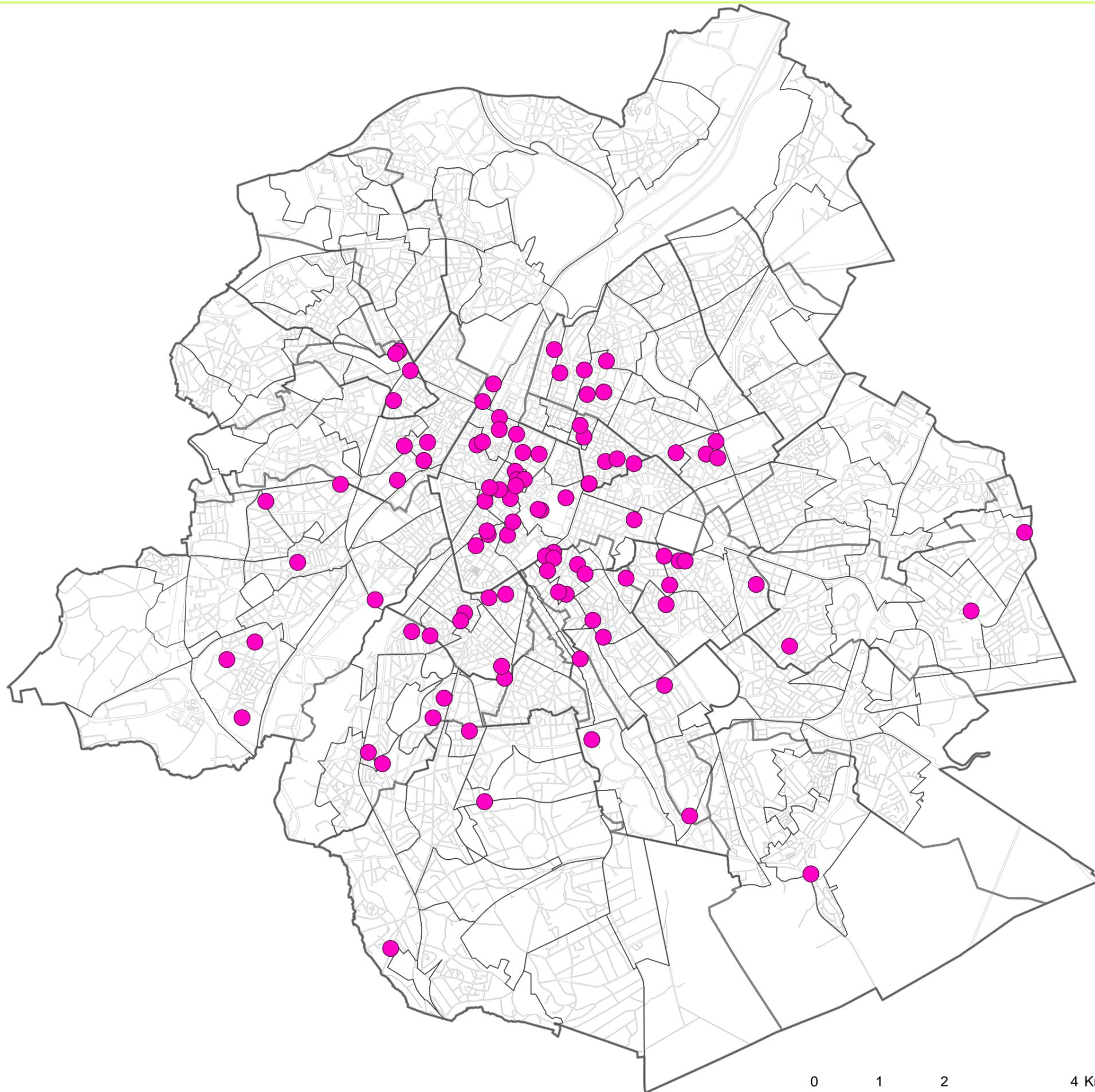
125,48 - 221,61

221,62 - 485,78

Secteurs peu ou pas habités

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL - musées et salles d'exposition



Localisation des musées et des salles d'exposition

 Musées et salles d'exposition

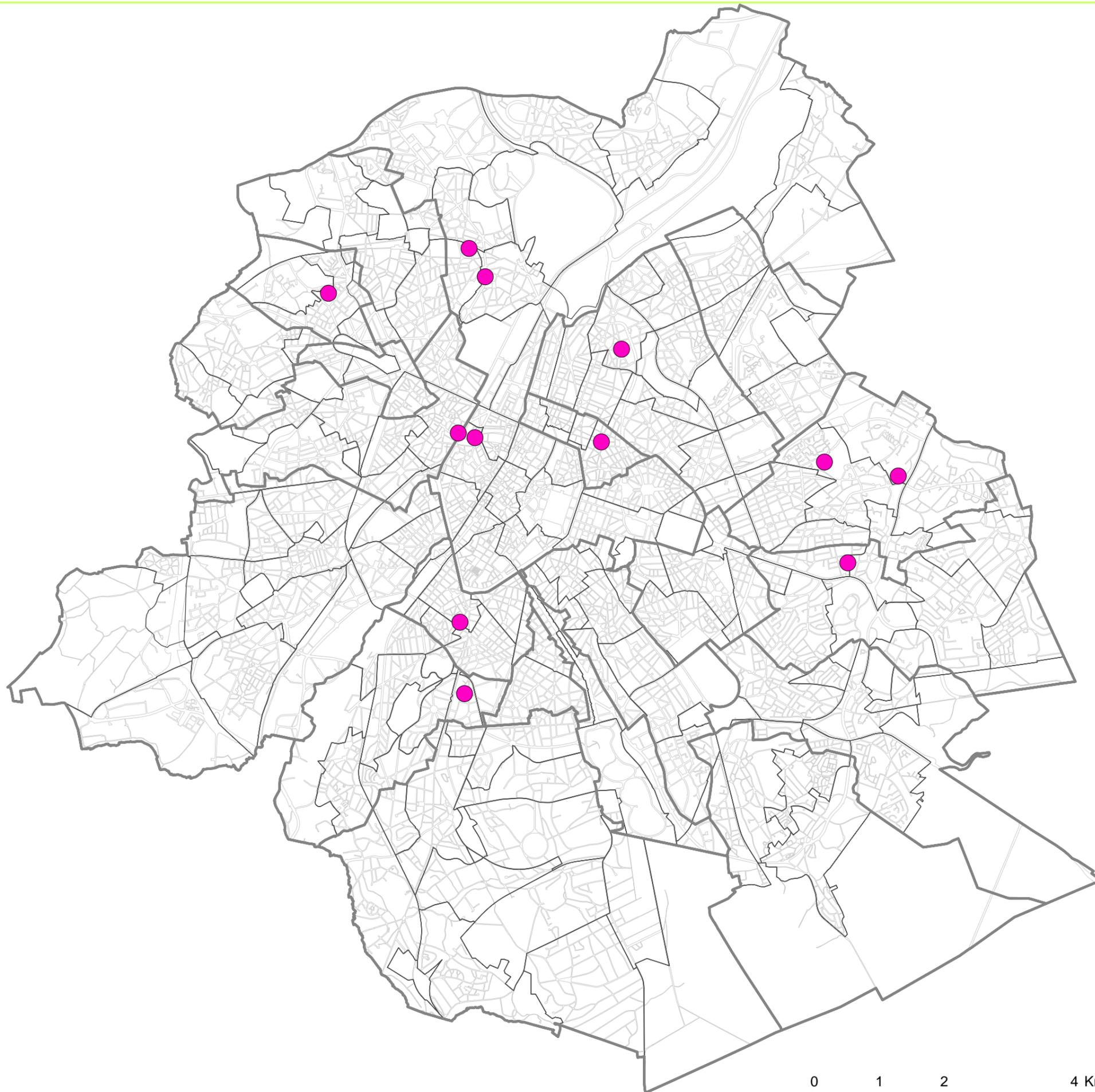
 Quartiers du monitoring des quartiers

 Limites communales



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL - espaces publics numériques et espaces multimédias



Localisation des espaces publics numériques et espaces multimédias

-  Espaces publics numériques et espaces multimédias
-  Quartiers du monitoring des quartiers
-  Limites communales

AIDE AUX PERSONNES

AIDE SOCIALE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant une aide sociale générale sous forme d'accueil, d'information, d'orientation, d'aide et d'accompagnement administratifs, juridiques, psychosociaux. L'objectif de ces services est donc de venir en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales afin de surmonter ou améliorer des situations critiques.

Cette catégorie comprend notamment les services sociaux généralistes agréés suivants :

- CPAS / OCMW, y compris leurs antennes
- Services communaux d'action sociale / Gemeentediensten maatschappelijke actie
- Centres d'action sociale globale – CASG
- CAP - Centres de premier accueil – CPA / CAW- Centra voor Eerste Opvang – CEO
- Centra voor algemeen welzijnswerk – CAW
- Les plannings familiaux (également repris en « Santé Physique » et en « Famille »)

Remarques concernant les CPAS : encodage à part des hébergements (homes, logements de transit...), crèches et services médicaux.

MEDIATION DE DETTES

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services agréés comme faisant de la médiation de dettes. Ces services sont destinés à toute personne surendettée. Ils tentent de réaliser un aménagement des modalités de paiement des dettes.

Cette catégorie contient les services agréés comme services de médiation de dettes suivants :

- Services de médiation de dettes COCOF
- Services de médiation de dettes / Dienst voor schuldbemiddeling COCOM/GGC (dont les CPAS / OCMW)
- Diensten voor schuldbemiddeling VG

AIDE SPECIFIQUE AUX SANS ABRIS ET AUX DEMUNIS

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant de l'aide diverse aux sans-abri et aux personnes les plus démunies. Correspond à une aide de première ligne et comprend les restaurants sociaux, épiceries sociales, lavoirs sociaux, douches, vestiaires, mobilier et vaisselles pas chers...

Les services d'hébergement sont traités par ailleurs (catégorie « Hébergement (d'urgence, de transit...) »). Ils ne sont pas repris dans cette catégorie.

HEBERGEMENT (D'URGENCE, DE TRANSIT, ETC.)

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant un hébergement d'urgence et de crise, de manière temporaire, pour toute personne confrontée à un problème de logement (notamment pour les sans-abri).

Cette catégorie contient notamment les équipements les services d'hébergement temporaire agréés suivants :

- Logements de transit (dont ceux organisés par les CPAS) ;
- Associations diverses pratiquant de l'hébergement d'urgence et/ou de l'hébergement pour sans-abri, dont :
 - o Centre d'aide sociale urgente / Centrum voor dringende maatschappelijke hulpverlening COCOM / GGC
 - o Maisons d'accueil COCOF et Maisons d'accueil / Onthaalhuis COCOM/ GGC
 - o Asile de nuit / Nachtsiel COCOM/ GGC

- Certains Centra voor algemeen welzijnswerk – CAW VG
- Certains services d'habitat accompagné / Dienst voor begeleid wonen COCOM/GGC
Centra voor integrale gezinszorg VG

Les équipements suivants ont été traités dans d'autres catégories. Ils ne sont donc pas repris ici :

- Hébergements d'aide à la jeunesse (repris dans « Enfance et Jeunesse »)
- Internats (repris dans « Education et Enseignement »)
- Hébergements spécifiques pour personnes âgées (repris dans « Seniors »)
- Hébergements pour personnes handicapées (repris dans « Handicap »)

CENTRES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services de proximité dont l'objectif premier est de permettre aux personnes d'un même quartier de se rencontrer, d'échanger, de participer à des activités communautaires.

Cette catégorie contient notamment les équipements agréés suivants :

- Maisons de quartier ;
- Lokaal dienstcentrum (VG) ;
- Gemeenschapscentrum (VG) ;

AIDE AU LOGEMENT, CONSEILS ET AIDE A LA RENOVATION

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services aidant les personnes dans les démarches suivantes :

- recherche d'un logement, l'acquisition ou la location d'un logement : associations de locataires, associations d'information, association de prêts pour la garantie locative ou pour l'achat d'un logement... ;
- aménagement ou rénovation d'un logement : conseil en termes d'économie d'énergie, d'architecture, de primes, opérateurs de rénovation, etc.

Cette catégorie contient notamment les équipements et services agréés suivants :

- Agence immobilière sociale / Sociaal verhuurkantoor RB/BG
- Certains services d'habitat accompagné / Dienst voor begeleid wonen COCOM/GGC (sauf ceux destinés uniquement aux personnes handicapées et aux sans-abri qui ont été repris dans les catégories ad hoc)
- Associations œuvrant à l'insertion par le logement/ Vereniging voor integratie via huisvesting RB/BG
- Société de crédit social RB

VOLONTARIAT

➔ Equipements et services d'information, d'orientation et de formation des personnes souhaitant effectuer du volontariat. Il ne s'agit donc pas de l'inventaire des équipements et services faisant appel à des volontaires.

Cette catégorie contient notamment les services agréés suivants :

- Autonoom vrijwilligerswerk in welzijns en gezondheidssector VG
- Vrijwilligersorganisatie VG

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Les données exploitées sous cette thématique regroupent tous les établissements d'enseignement et d'éducation publique. Elle prend en compte les réseaux d'enseignement de la Communauté française et de la Vlaamse Gemeenschap (tant l'enseignement officiel que libre, confessionnel ou non confessionnel). Il n'y donc pas de prise en compte des élèves des écoles privées ou internationales.

De manière générale, toutes les implantations ont été prises en compte. Une même école a donc pu être reprises plusieurs fois si elle dispose de plusieurs implantations non mitoyennes (au minimum dans des îlots différents).

INTERNATS

Cette catégorie contient les internats des communautés francophone et néerlandophone, à savoir ceux renseignés par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap et destinés aux élèves de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur

L'inventaire contient également dans cette catégorie les internats spécifiques pour les personnes souffrant d'un handicap et qui sont liées à l'enseignement spécialisé. Ces structures diffèrent en effet des autres structures d'accueil (hébergement) pour personnes handicapées, qui sont traitées dans le chapitre « Handicap ».

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE

Cette catégorie contient les écoles supérieures renseignées par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Cette catégorie contient les écoles universitaires renseignées par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La catégorie relative aux écoles secondaires comprend les établissements publics d'enseignement secondaire. Ce sont donc les établissements de l'enseignement général, technique, artistique et professionnel, destinés aux élèves de 12 à 18 ans. Par contre, l'enseignement secondaire en alternance (CEFA et CDO) n'est pas repris sous cette catégorie mais a été repris dans une catégorie spécifique (cf. ci-dessous).

Notons également que l'enseignement spécialisé fait l'objet d'une analyse distincte.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

Cette catégorie contient les « CEFA » renseignés par la Communauté Française, soit les Centre d'Enseignement et de formation en Alternance, ainsi que les « CDO », Centrum voor Deeltijds onderwijs renseignés par la Vlaamse Gemeenschap.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La catégorie relative à l'enseignement primaire contient les écoles primaires publiques. Ce sont donc tous les établissements scolaires publics pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, mais pas ceux relatif à l'enseignement maternel.

Notons également que l'enseignement spécialisé fait l'objet d'une analyse distincte.

ENSEIGNEMENT MATERNELLE

Les établissements repris dans la catégorie des écoles maternelles sont toutes les écoles maternelles publiques. Ce sont donc tous les établissements scolaires publics pour les enfants âgés de 3 à 6 ans.

Notons également que l'enseignement spécialisé fait l'objet d'une analyse distincte.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cette catégorie contient les différents établissements offrant du soutien et de l'accompagnement scolaire à Bruxelles, soit :

- Les Centre PMS (renseignés par la Communauté Française) ;
- Les écoles des devoirs, dont les écoles de devoirs reconnues par l'ONE ;
- les Services d'accrochage scolaire (renseignés par la Communauté Française) ;
- Centrum voor leerlingenbegeleiding (renseignés par la Vlaamse Gemeenschap) ;
- Werking met maatschappelijk kwetsbare kinderen en jongeren (renseignés par la Vlaamse Gemeenschap Commissie) ;
- Les autres associations oeuvrant pour le soutien et l'accompagnement scolaire.

Cette rubrique ne contient donc pas les organismes faisant de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), mais se concentre sur l'aide du point de vue scolaire.

FOMATION POUR ADULTE

Cette catégorie comprend les équipements et services visant à la formation des adultes qui s'inscrivent dans la dynamique de la formation tout au long de la vie.

Elle contient :

- les enseignements de promotion sociale renseignés par la Communauté Française ;
- les CVO renseignés par la Vlaamse Gemmenschap ;
- les centrum voor basiseducatie renseignés par la Vlaamse Gemmenschap
- les « Huis van het Nederlands » renseignées par la Vlaamse Gemmenschap
- les opérateurs en alphabétisation renseignés par le portail de l'alpha (www.bruxelles.alphabetisation.be).

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Cette catégorie contient les écoles maternelles, primaires et secondaires d'enseignement spécialisées renseignées par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

ACADEMIES

Ce chapitre contient les académies de musique, de danse et des arts de la parole ainsi que les école des arts et du cirque renseignés par la Communauté française et la Vlaamse Gemeenschap.

EMPLOI ET TRAVAIL

AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie de l'inventaire reprend les équipements et services aidant la population à la recherche d'un emploi. Ces équipements et services offrent tant des conseils dans la procédure de recherche d'un emploi, que permettent d'effectuer des recherches sur place.

Cette catégorie comprend notamment les services agréés suivants :

- Les agences ACTIRIS
- Les agences VDAB (en collaboration avec Tracé Brussel)
- Les Agences Locales pour l'Emploi (fédéral)
- Les missions locales
- Les ateliers de recherche active d'emploi
- Les agences d'interim social

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette catégorie reprend les différents équipements offrant une formation qualifiante issues des centres agréés comme organisme de formation professionnelle :

- Les centres de formations Bruxelles-Formation
- Les centres de formations partenaires sectoriels de Bruxelles-Formation
- Les centres de formation de la VDAB
- Les centres de formation partenaires sectoriels de la VDAB

Une fois la formation terminée, les personnes sont qualifiées pour exercer le métier du domaine lié à la formation.

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Cette catégorie reprend les différents organismes d'insertion socio-professionnelle et différencie plusieurs types d'équipements ou services retrouvés à Bruxelles :

- Les CPAS/OCMW ayant l'insertion socio-professionnelle comme mission légale
- Les opérateurs d'alphabétisation membres de la FEBISP
- Les opérateurs de formation de base
- Les Centra voor basiseducatie (CBE Brusselseer) qui reprend les deux types précédents
- Les ateliers de formation par le travail (il n'y a pas d'équivalent néerlandophone)
- Les opérateurs de préformation francophone et néerlandophone
- Les opérateurs de formation qualifiante francophone et néerlandophone

Ne contient pas la formation en alternance reprise dans la thématique Enseignement et Education.

ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services engageant des personnes peu qualifiées afin de les lancer sur le marché du travail. Ces organismes à vocation sociale se différencient des ateliers de formation par le travail (retrouvé dans l'insertion socio-professionnelle) par le fait que le demandeur d'emploi ne suit pas un stage de formation mais est réellement engagé par l'entreprise.

Cette catégorie contient :

- Les initiatives locales de développement de l'emploi et plaatselijke initiatief voor ontwikkeling van werkgelegenheid (ILDE)
- Les entreprises d'insertion et inschakelingsonderneming

AIDE AUX ENTREPRISES

Cette catégorie reprendre les différents équipements suivants fournissant une aide aux entreprises ou à la création d'entreprise :

- Les centres d'entreprises et bedrijvententra (CE) formant un réseau géré par la SDRB.
- Les guichets d'économie locale et loketten voor plaatselijke economie (GEL)
- Les agences conseils en économie sociale d'insertion et adviesbureau in de sociale economie (ACESI)

Si ces différents services fournissent des conseils aux entreprises ou aux personnes souhaitant créer une entreprise, les agences conseils en économie sociale d'insertion se différencient par le fait qu'elles aident les entreprises d'insertion analysées ci-dessus et sont donc à vocation plus sociale.

ENFANCE ET JEUNESSE

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services visant à l'accueil de la petite enfance, soit les enfants de 0 à 3 ans, et reconnus comme tels par l'ONE et/ou par Kind & Gezin (crèches, maisons d'enfants, préguardiennats, halte-accueil...).

Cette catégorie contient les équipements d'accueil de la petite enfance reconnus suivants :

- Crèches ONE
- Maison communale d'accueil de l'enfance ONE
- Maisons d'enfants ONE
- Prégardiennat ONE
- Halte-Accueil ONE
- Kinderdagverblijf K&G
- Accueillantes autonomes ONE et K&G

PROTECTION ET AIDE À LA JEUNESSE EN DIFFICULTE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services organisés dans le cadre de la législation de l'aide à la jeunesse de la Communauté française et de la Vlaamse Gemeenschap, en ce compris l'hébergement et les services de mise en application des décisions prises par le tribunal de la jeunesse.

Cette contient les équipements et services suivants, agréés par la Communauté française ou la Vlaamse gemeenschap :

- Aide en milieu ouvert (AMO),
- Projet pédagogique particulier (PPP),
- Centres d'accueil d'urgence (CAU)
- Centres d'accueil spécialisés (CAS),
- Centres d'observation et d'orientation (COO),
- Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE),
- Centres d'orientation éducative (COE),
- Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE),
- Services de placement familial (SPF),
- Services de prestations éducatives ou philanthropiques (SPEP),
- Service d'accueil spécialisé de la petite enfance (ONE)
- Service de protutelle
- Les instances officielles SAJ, SPJ
- Begeleidingstehuizen,
- Dagcentra,
- Diensten voor begeleid zelfstandig wonen (BZW),
- Diensten voor crisishulp aan huis (CAH),
- Diensten voor herstelgerichte en constructieve afhandeling (HCA),
- Diensten voor pleegzorg
- Thuisbegeleidingsdienst
- Opvang- orientatie- en observatiecentrum (OOOC)
- Les instances officielles CBJ et Jeugdrechtbank

LOISIRS ET TEMPS LIBRE POUR JEUNES

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services visant à l'accueil des jeunes dans le cadre de leur temps libre.

Cette catégorie contient notamment les loisirs subsidiés dans le cadre de la cohésion sociale, « été jeunes », les services communaux de la jeunesse et les maisons des jeunes dont :

- Jeugdcentrum reconnu par la VGC,
- Jeugdclub reconnu par la VGC,
- Jeugdhuis reconnu par la VGC,
- Initiatief voor buitenschoolse opvang (IBO) KG
- Maison de jeunes CF
- Certaines Organisations de jeunesse CF
- Maisons d'enfants de la Ville de Bruxelles
- Organismes qui offrent des activités parascolaires aussi bien sportives que culturelles reconnus par la COCOF ou la COCOM.

D'autres équipements et services, destinés à tous et pas uniquement aux jeunes, accueillent également les jeunes durant leur loisirs et temps libre. Ne s'adressant pas spécifiquement aux jeunes, ils ont toutefois été traités dans d'autres catégories.

AIDE AUX JEUNES

Cette catégorie contient les équipements et services qui offrent une aide juridique ou une aide psychologique aux jeunes (y compris pour les jeunes qui subissent une maltraitance). Elle contient également les équipements et services qui ont pour objectif d'informer les jeunes, de répondre à leurs questions. Ces organismes sont reconnus par la Communauté française, l'ONE, Kind en Gezin ou la Vlaamse Gemeenschap mais ne sont pas visés par les décrets d'aide à la jeunesse des deux communautés.

Cette catégorie contient les équipements et services suivants :

- Centre d'information pour jeunes CF
- Jongereninformatiepunt VGC qui offre un service social ou un service juridique,
- Vertrouwenscentrum kindermishandeling KG (ZI : régional)
- Equipe SOS Enfants ONE

Les services qui aident les Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ne sont pas repris ici mais dans la thématique Immigration.

IMMIGRATION

AIDE AUX PERSONNES IMMIGREES

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services œuvrant pour l'aide spécifique aux personnes immigrées (dans leurs parcours administratif, dans la recherche d'un logement, besoin d'un interprétariat social, aide spécifique aux mineurs étrangers...).

Cette catégorie contient notamment les équipements et services agréés suivants :

- Accueil de primo-arrivants (Onthaalbureau voor nieuwkomers – VG)
- Aide aux réfugiés, dont les hébergements de fedasil
- Expertisecentrum gespecialiseerd in samenlevingsvraagstukken –VG (Vlaams minderhedencentrum)
- Regionaal integratiecentrum VG/VGC
- Service d'Interprétariat Social de Bruxelles / Sociaal vertaalbureau van Brussel
- Minderhedenforum VG/VGC
- Les services d'aide spécifique aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

DIALOGUE INTERCULTUREL ET PREVENTION A LA DISCRIMINATION

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services visant à la prévention des discriminations notamment raciales ou œuvrant pour un dialogue interculturel. Elle contient notamment le « Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme » et les associations œuvrant dans le domaine de l'interculturalité (« Maison de l'Amérique latine » par exemple).

JUSTICE

AIDE AUX JUSTICIABLES

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant un accompagnement social et psychologique aux justiciables (les prévenus, les détenus, les libérés) ainsi qu'à leurs parents et/ou leurs proches.

Cette catégorie contient notamment les équipements et services publics ou agréés suivants :

- les SEMJA,
- les services d'aide aux justiciables (COCOF),
- les Service d'aide sociale aux détenus (CF),
- Centrum begeleiding en behandeling van daders seksueel misbruik (VG),
- les Centrum voor justitieel welzijnswerk (CAW – VG)
- Les services d'aide sociale aux justiciables (COCOM)
- Les maisons de justice

BOUTIQUE DE DROIT ET SERVICE JURIDIQUE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services offrant une aide juridique de première ligne (consultation, information juridique) ou de médiation locale.

Cette catégorie contient les équipements et services suivants :

- Justice de paix
- Maisons de justice
- Services de médiation ou de prévention locale (services communaux)
- Les Organisations d'aide juridique / Organisatie voor juridische bijstand (Fédéral)
- Autres associations ou services offrant de l'aide juridique

Contient également l'aide juridique spécifique à la jeunesse qui a également été reprise sous la catégorie « Aide à la jeunesse ».

MALTRAITANCE

Cette catégorie de l'inventaire contient les équipements et services œuvrant pour l'assistance aux victimes de maltraitance. Cette assistance se traduit par un accueil et soutien psychosocial, une écoute mais aussi le relais de l'information sur les démarches administratives et judiciaires.

Cette catégorie contient notamment les équipements et services agréés suivants :

- Les services d'assistance aux victimes liés aux zones de police
- Dienst voor slachtofferhulp (CAW – VG) ;
- Autres associations plus ciblées telles SOS viol, association œuvrant contre le racisme et la xénophobie, violences conjugales, etc
- Les maisons de justice
- Certains services communaux de prévention ou de médiation faisant de l'aide aux victimes ;
- Equipe SOS Enfants ONE

HANDICAP

Cette thématique regroupe les équipements et services offerts spécifiquement aux personnes présentant un handicap, aussi bien physique que mental.

ACCUEIL DE JOUR POUR HANDICAPES

Cette catégorie contient les équipements et services réservés exclusivement aux personnes handicapées (adultes et/ou enfants) et offrant un accueil de jour. Ces équipements offrent ainsi une structure adaptée pour la prise en charge en journée de personnes atteintes d'un handicap.

Les services résidentiels (hébergement) ont été traités dans la catégorie « Services résidentiels adaptés ».

Citons parmi ceux-ci :

- Centre de jour pour adultes (PHARE),
- Centre de jour pour enfants non scolarisés (PHARE),
- Centre de jour pour enfants scolarisés (PHARE),
- Dagcentrum (VAPH),
- Centre de jour / Dagcentrum (COCOM/GGC).

REVALIDATION

Cette catégorie contient les équipements et services œuvrant dans le processus de revalidation des personnes handicapées. Ils ont pour mission d'assurer à la personne handicapée une récupération optimale de ses fonctions organiques, physiques ou psychiques qui se sont trouvées altérées.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les centres de réadaptation fonctionnelle (PHARE ou VAPH)
- Les hôpitaux de revalidation et de réadaptation(COCOF)

SERVICES RESIDENTIELS ADAPTES

Cette catégorie contient les équipements et services offrant un service résidentiel (hébergement) adapté aux personnes handicapées. Cet hébergement peut être à court ou à plus long terme.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les centres d'hébergement pour adultes ou enfants (PHARE),
- Les centres d'hébergement pour personnes handicapées (COCOM/GGC),
- Les « Tehuis voor niet-werkenden » (VAPH),
- Les « Tehuis voor werkenden » (VAPH),
- Les « Tehuis voor kort verblijf » (VAPH).

EMPLOI ET INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Cette catégorie contient les équipement et services visant à orienter la personne handicapée vers un emploi, y compris les entreprises de travail adapté.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les entreprises de travail adapté (PHARE)
- Les "Gespecialiseerde opleidingen – begeleidings en bemiddelingsdienst" (VDAB)
- Les « Gespecialiseerde arbeidsonderzoeksdienst » (VDAB)
- Les « Beschutte werkplaats » (VG) et destinés aux personnes handicapées

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette catégorie contient les équipements et services visant à aider la personne handicapée dans sa vie de tous les jours et à l'aider à acquérir plus d'autonomie (aides aux actes de la vie journalière, services d'interprétariat, services d'accompagnement, services d'orientation en milieu scolaire, services d'accompagnement pédagogique...).

Citons parmi les équipements et services agréés suivants :

- Les associations oeuvrant à l'insertion par le logement/ Vereniging voor integratie via huisvesting et destinées spécifiquement aux personnes handicapées (Région de Bruxelles-Capitale),
- Les services d'accompagnement pédagogique (PHARE),
- Les services d'interprétation pour sourds (PHARE),
- Les centres d'orientation spécialisée (PHARE),
- Les services d'accompagnement (PHARE),
- Les « Thuisbegeleidingsdienst » (VAPH),
- Les « Dienst voor beschermd wonen » (VAPH),
- Les « Dienst voor begeleid wonen » reconnus par la (VAPH),
- Les « Centrum voor ontwikkelingsstoornissen » (VAPH),
- Les Services d'aide aux actes de la vie journalière/ Dienst hulpverlening bij activiteiten in het dagelijks leven (COCOM/VVG).

ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR PERSONNES HANDICAPEES

Cette catégorie contient les équipements et services ayant pour objectif l'organisation d'activités de loisirs pour les personnes handicapées.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les « Organisatie voor vrijetijdszorg » (VAPH).

D'autres équipements et services, destinés à tous et pas uniquement aux personnes handicapées, peuvent également accueillir des personnes handicapées pour leur loisirs et temps libre. Ne s'adressant pas spécifiquement aux personnes handicapées, ils ont toutefois été traités dans d'autres catégories.

SANTE PHYSIQUE

SOINS MEDICAUX

Cette catégorie contient les équipements et services visant à dispenser des soins en santé physique, tant généralistes que spécialisés.

Cette catégorie contient les services agréés suivants :

- Les centres de planning familial (COCOF, COCOM/GGC) et assimilés.
- Les maisons médicales agréées ou centres de santé intégrés (COCOF).
- Les hôpitaux (COCOM/GGC, VG, CF) et les polycliniques publiques.
- Les centres de consultations prénatales (ONE, Kind en Gezin).
- Les services de soins palliatifs et continués. Il ne s'agit pas ici des services de soins palliatifs localisés dans des structures hospitalières mais bien des équipements de soins palliatifs à part entière.
- Les centres de soins de jour n'étant pas destinés exclusivement aux personnes présentant des troubles mentaux ou personnes âgées (COCOM/GGC, COCOF).
- Les postes médicaux de garde.

Cette catégorie ne contient pas les lieux de soins destinés spécifiquement aux seniors, aux personnes handicapées et aux personnes souffrant de problèmes mentaux. Citons, par exemple, les hôpitaux gériatriques, chroniques, psychiatriques, etc.

PROMOTION DE LA SANTE, QUALITE DE VIE ET SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX MALADES

Cette catégorie contient les équipements et services fournissant de l'information au public sur des questions de santé, soutenant les malades et leurs proches ou œuvrant pour l'amélioration du bien-être et de la qualité de l'environnement à travers la santé.

Citons parmi les équipements et services agréés:

- Les centres de promotion de la santé à l'école (PSE) reconnus par la Communauté Française,
- Les centres de consultations pour enfants (ONE, Kind en Gezin).

Les associations informant le public sur des questions d'assuétudes ont pour leur part été traitées en santé mentale.

SANTE MENTALE

HEBERGEMENT

Cette catégorie contient les équipements et services offrant un service résidentiel (hébergement) adapté aux personnes mentalement souffrantes.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les maisons de soins psychiatriques / Psychiatrisch verzorginstehuis (COCOM/GGC)
- Les initiatives d'habitations protégées (COCOF)
- Les initiatives d'habitations protégées / Initiatief van Beschut wonen (COCOM/GGC)
- Les Initiatief beschut wonen (VG)

Cette catégorie ne reprend pas les hôpitaux psychiatriques qui ont été regroupés dans la catégorie « Hôpitaux psychiatriques ».

ASSUETUDES

Cette catégorie contient les équipements et services venant en aide aux toxicomanes ou aux personnes dépendantes et à leurs proches (alcool, jeux,...), tant en matière d'information, d'encadrement, d'accompagnement, d'insertion, de soins que d'hébergement

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les services actifs en matière de toxicomanies (COCOF)
- Certains « Centrum voor expertise inzake preventieve gezondheidszorg » (VG)
- Les services d'habitats accompagnés (COCOM/GGC) destinés aux toxicomanes

CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES ET PSYCHIATRIQUES

Cette catégorie contient les équipements et services offrant des consultations psychologiques et psychiatriques et des aides psychologiques (groupes de parole notamment). Ils constituent souvent des lieux d'écoute permettant aux personnes d'exprimer leur souffrance et leur détresse. Ceux-ci ne s'intéressent donc pas seulement aux individus souffrant de troubles mentaux. Ils permettent à toute personne dont la santé mentale est perturbée ou qui risque de voir son équilibre psychique compromis d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins et une attention appropriée à sa situation.

Les consultations psychologiques et psychiatriques en maison médicale ou dans les hôpitaux n'ont pas été reprises ici.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les services de santé mentale/Dienst voor geestelijk gezondheidszorg (COCOM/GGC)
- Les services de santé mentale (COCOF)
- Centrum voor geestelijke gezondheidszorg (VG)
- Les « Expertisecentrum voor dementie » (VG)
- Centres de planning familial (COCOF)
- CAP – Centres de planning / CAW – Centra voor planning (COCOM / GGC)
- Centrum voor algemeen welzijnswerk (CAW-VG)

HOPITAUX PSYCHIATRIQUES

Cette catégorie contient les hôpitaux destinés à accueillir spécifiquement des patients présentant des troubles mentaux.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les hôpitaux psychiatriques (COCOF)
- Les hôpitaux psychiatriques / Psychiatrisch ziekenhuis (COCOM/GGC)
- Psychiatrisch ziekenhuis (VG)

Cette catégorie ne reprend pas, à ce stade, les services psychiatriques des hôpitaux généraux ou universitaires.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Cette catégorie contient les équipements et services visant à aider les personnes dont la santé mentale est perturbée dans leur vie de tous les jours et à les aider à acquérir plus d'autonomie (aides aux actes de la vie journalière, réinsertion, structure adaptée pour la prise en charge de personnes en journée...).

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les centres de jour / Dagcentrum (COCOM/GGC) destinés aux personnes présentant des troubles mentaux
- Les centres de soins de jour (COCOM/GGC) destinés aux personnes présentant des troubles mentaux

SENIORS

ACCUEIL RÉSIDENTIEL POUR PERSONNES ÂGÉES

Cette catégorie contient les équipements et services offrant un service résidentiel (hébergement) adapté spécifiquement aux seniors.

Citons parmi les équipements et services agréés :

- Les maisons de repos (COCOF, VG, COCOM),
- Les maisons de repos et de soins (COCOF, VG, COCOM),
- Les hôpitaux gériatriques,
- Les résidences services (COCOM),
- Les Serviceflat (VG)
- Les hébergements alternatifs

ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR SENIORS

Cette catégorie contient les équipements et services visant à l'accueil spécifique des seniors dans le cadre de leur temps libre (activités sociales, de rencontre, culturelles, sportives...). Elle contient également les espaces de rencontre intergénérationnel.

Citons parmi les équipements et services agréés:

- Les lokaal dienstencentrum (VG) qui offrent des services exclusivement pour les personnes âgées,
- Les sociaal-culturele vereniging (VG) (organismes spécifiques pour les personnes âgées),
- Les espaces rencontre intergénérationnelle.

CENTRES DE SOINS DE JOUR

Cette catégorie contient les centres de soins de jour agréés par la COCOF ou la COCOM.

La majeure partie des personnes fréquentant les centres de soins de jour sont des personnes âgées. Pour cette raison, tous les centres de soins de jour de la Région de Bruxelles-Capitale ont été repris ici.

SPORT ET RECREATION

Les clubs sportifs n'ont pas été retenus. Seules les infrastructures publiques de sport et de loisirs (centre sportif, aires de jeux, agoraspace...), accessibles à tous ont été retenues.
Les salles de sport des écoles, louées parfois à des clubs de sport pour la pratique de leur activité n'ont pas été retenues.

PISCINES

CENTRES SPORTIFS INDOOR ET OUTDOOR

AIRES DE JEUX ET AGORASPACE

BEAUX-ARTS ET AUDIOVISUEL

ARTS DE LA SCENE, SALLES DE SPECTACLE

Contient :

- les théâtres ;
- les cabarets ;
- les café-théâtre ;
- les salles de spectacle et de concert.

CINEMAS

La catégorie « cinémas » recense l'ensemble des cinémas subsidiés par la Communauté Française ou la Vlaamse Gemeenschap Commissie. Conformément aux critères retenus pour l'élaboration de la base de donnée, elle ne reprend pas les établissements privés, tels que le Kinépolis ou les cinémas UGC.

MUSEES ET SALLES D'EXPOSITION

Cette catégorie reprend l'ensemble des musées bruxellois ainsi que les lieux d'expositions temporaires, y compris les musées liés à l'ULB et l'UCL.

CENTRES DE PRETS ET DE DOCUMENTATION

Contient :

- les bibliothèques publiques
- les bibliothèques spécialisées / Gespecialiseerde bibliotheekvoorziening (VG)
- les archives et centres de documentation (si c'est un grand centre d'archive ou de documentation sinon cela a été encodé dans service annexe offert)
- médiathèques
- ludothèques

CENTRES CULTURELS ET ARTISTIQUES

La catégorie relative aux centres culturels et artistiques reprend les centres culturels et les « gemeenschapscentrum » reconnus par la Communauté Française et la Vlaamse Gemeenschap.

Elle contient également quelques associations culturelles dont l'offre s'apparente à celle des centres culturels, car elles organisent des débats culturels, des projections, etc. dans leurs propres locaux (ce sont par exemple l'Association culturelle Jaquemotte, le Rayon Vert, Al Andalous, le CIVA, etc.).

FORMATION A LA CULTURE VIA ATELIERS ET STAGES

Contient :

- association dont l'objectif premier est l'organisation de stages et de formation culturelle
- Centre d'expression et de créativité

ESPACES PUBLICS NUMERIQUES ET MULTIMEDIA

- EPN communaux
- autres associations ou services qui permettent de se connecter à Internet gratuitement

FAMILLE

AIDE AUX FAMILLES

Cette catégorie contient les équipements et services venant spécifiquement en aide à la famille dans sa globalité : résolution de conflits, renforcement ou restauration des liens familiaux, préparation au divorce, adoption...

Cette catégorie contient entre autres les équipements et services suivants :

- Espace rencontre parents – enfants
- Organisation d'adoption (CF)
- Dienst voor maastchappelijk onderzoek interlandelijke adoptie (K&G)
- Aide aux divorces
- Violences conjugales
- Médiation familiale
- Planning Familiaux

SOUTIEN ET AIDE LIES AUX GENRES

Cette catégorie reprend les équipements et services destinés spécifiquement aux femmes ou aux hommes ou aux homosexuels et oeuvrant au soutien et à l'aide de ceux-ci.